



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753129 3



\*DM

Mercur







# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

SEPTEMBRE. 1734.



A PARIS,

GUILLAUME CAVELIER,  
rue S. Jacques.

Chez } LA VEUVE PISSOT, Quay de  
Conty, à la descente du Pont-Neuf. }  
JEAN DE NULLY, au Palais

M. DCC. XXXIV.

Avec Approbation & Privilege, du Roy



# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

SEPTEMBRE. 1734



A PARIS,

GUILLAUME CAVELIER,  
rue S. Jacques.

Chez } LA VEUVE PISSOT, Quay de  
Conry, à la descente du Pont-Neuf.

JEAN DE NULLY, au Palais

M. DCC. XXXIV.

*Avec Approbation & Privilege du Roy*

**L**ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetex aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X X X X . S o l s .



# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

SEPTEMBRE. 1734.



PIECES FUGITIVES,  
*en Vers et en Prose.*

---

LE VALLON DE LA LUNE,

*Autrement les Phœles. tiré de l'Arioste.*



Our délivrer Roland de sa fureur  
Astolphe part monté sur l'Hippo-  
griphe ;

Or n'allez point me traiter de  
menteur ,

Dans l'Arioste , Auteur non apocriphe ,

De ce distours j'ai pris le Canevas ,

Et l'Arioste à coup sûr ne ment pas.

A ij Sur

Sur cè Griphon , monture peu commune ,  
 Le Duc Anglois arrive dans la Lune ,  
 Car il sçavoit de l'Enchanteur Atlas ,  
 Que tous les biens qu'on nous vole ici bas ,  
 Même par fois ceux-là que l'on égare ,  
 S'en vont là-haut ; la Lune s'en empare ,  
 Et les confisque en dépit de nos Loix ;  
 De son Tarif ce sont les plus beaux droits .  
 Dans ces bas lieux elle a maint Commissaire ;  
 Maudite engeance ! ou Larrons ou Filoux ,  
 Ils vont de nuit ainsi que Loups-garoux ;  
 Prennent nos biens sans laisser d'Inventaire ,  
 Et par leur art souvent rendent les gens  
 Quoiqu'après coup , soigneux et diligens !

Quatre Côteaux sur la brillante Sphere  
 Forment entr'eux un Vallon spacieux :  
 Dans ce Réduit la Lune ménagere  
 Serre les biens qui viennent dans les Cieux .  
 C'est dans ce lieu , selon qu'Astolphe espere ,  
 Qu'est le bon sens que Roland a perdu ,  
 Et ce bon sens lui doit être rendu ;  
 Car aux Croyans Roland est nécessaire  
 Pour les sauver du glaive d'Agramant ,  
 Le Sarrasin blasphème à tout moment  
 Et veut brûler Paris dans sa colere ;  
 Il le fera , si la main meurtriere  
 Du grand Roland n'agit incessamment ,  
 Mais pour avoir ce secours salutaire ,

Il faut d'abord qu'on retrouve l'esprit  
 Qu'en trop aimant le bon Roland perdit,  
 Cas aujourd'hui qui n'est pas ordinaire.

Quiconque vit un Mont de piété,  
 Le galetas d'un Juif qui fait l'usure,  
 Le Magazin d'un Fripier effronté,  
 Vit par extrait l'état et la figure  
 De ce Vallon ; là sans choix, sans mesure,  
 Et jour et nuit sont rangez mille effets,  
 Meubles, Bijoux, Diamans et Portraits ;  
 Bref, tous les biens qui sont dans la Nature,  
 Dans ce Vallon se rassemblent sans frais,  
 Tout ce qu'on voit, tout ce qui doit son être  
 Au pur Esprit, s'en vient là comparoître.

On y rencontre ambitieux désirs,  
 Temps que l'on perd à goûter les plaisirs,  
 Temps précieux qu'ici je perds peut-être :  
 Là, des Amans se trouvent les soupirs ;  
 Sermens légers, portez par les Zéphirs,  
 Dans ce Vallon se font aussi connoître ;  
 Les Vers flatteurs, les dons qu'on fait aux Grands,  
 Les soins qu'on prend auprès d'un mauvais  
 Maître,

Et les projets suivis à contre-temps,  
 Dans ce réduit semblent toujours renaitre ;  
 Regrets tardifs, plaisirs faits aux ingrats,  
 Dans cet endroit vous avez votre place ;  
 Et sur vos pas s'en vont plus froids que glace  
 Les dons remis après notre trépas.

On voit aussi mainte docte hypothèse ,  
 De l'Alcoran les Fables , les rébus ,  
 Et ces hauts faits que sans crainte d'abus ,  
 Les Romanciers débitent à leur aise ;  
 Là , sont encor des monceaux de souhaits ;  
 Chaque Mortel en fait dans sa misère ;  
 Mais pour cela mieux n'en va notre affaire ,  
 Comme devant sommes gros jeans après.  
 Songes plaisants et discours salutaires  
 Qu'on fait à gens qui n'ont soin de bien faire ;  
 A chaque instant embellissent ces lieux ;  
 Tout auprès sont les promesses , les vœux  
 Qu'un Nocher fait pour apaiser Neptune ;  
 Tant est peuplé le Vallon de la Lune.

Tenez pour sûr , je ne m'en dédis pas ,  
 Que tous les biens qu'on possède ici bas ,  
 Et les Talens , Auteurs de la fortune ,  
 Bref, toute chose , on n'en excepte aucune ,  
 Se rangent là , comme en un rendez-vous ,  
 Hors la folie ; elle reste chez nous ;  
 Tout au rebours la charmante Sagesse  
 Dans ce Vallon habite fréquemment ;  
 Nous la voyons ici très-rarement ;  
 Car le bon sens au moment qu'il nous laisse  
 S'en va là-haut , c'est-là son élément.  
 Or le bon sens , substance douce et molle ,  
 Est mis à part au fond d'une fiole ;  
 Sur le flacon on met un écriteau ,

Et

Et ce Billet sert à faire connoître,  
 De ce bon sens, qui fut jadis le Maître,  
 Puis ces flacons sont rangez de niveau,  
 Ainsi qu'on fait chez les Vendeurs de drogues,  
 On voit d'abord le sens des Astrologues,  
 Certes, le pas leur appartient-là haut,  
 Sur ce point-là je ne suis en défaut :  
 Au second rang sont placez les Chimistes,  
 Pâles Souffleurs, miserables Artistes,  
 Leur Art apprend, lorsque l'on le sçait bien,  
 A convertir l'or et l'argent en rien ;  
 Chantres, Harpeurs, aimant le jus des Treilles,  
 Laisant souvent le sens dans les bouteilles,  
 Dans ce Vallon sont vos flacons aussi ;  
 Peintres y sont, ce ne sont point merveilles ;  
 Car le bon sens n'habite guere ici ;  
 On voit encor les flacons des Poëtes  
 Tous bien bouchez et bien pleins, Dieu merci,  
 Si vous voulez du bon sens faire emplettes,  
 N'en allez point chercher chez ces gens-cy ;  
 Ils vous diront jolis Vers et sonnettes,  
 On voit chez eux d'esprit mille bluettes,  
 Mais du bon sens ils ont couci, couci,  
 Les Scrutateurs de la Philosophie  
 Ont comme nous au celeste Vallon,  
 De leur esprit un bon échantillon :  
 Dans une Châsse avec ceremonie,  
 On montre là le bon sens de Platon.

A iiij Daas

Dans un flacon est celui d'Aristote,  
 Et tout autour dans des Vases menus.  
 Loge celui de cent faiseurs de Note,  
 Dont les Ecrits et subtils et diffus,  
 Rendent encor cet Auteur plus confus.  
 Astolphe fait une soigneuse enquête,  
 Pour rencontrer le sens des Avocats,  
 Il perd son temps; il est tout dans leur tête;  
 Hors celui-là qu'ils vendent ici-bas;  
 Mais ce bon sens altéré par la forme,  
 S'en vient là haut contrefait et difforme;  
 La Lune aussi, haïssant les Procès,  
 Le met au rang de ses plus vils effets.

Astolphe ainsi cherchant le sens d'un autre,  
 Sans y penser, mit la main sur le sien;  
 Qui fut surpris, ce fut ce bon Apôtre,  
 Car il croyoit au Vallon n'avoir rien,  
 Et que son sens n'étoit comme le nôtre.  
 Sans dire mot, le Duc reprit son bien,  
 Et de plein droit rentra dans son domaine,  
 A son cerveau réunissant sans peine  
 Ce sens perdu, dont il se trouva bien.  
 Tel ici bas qui se donne pour sage,  
 A la moitié, peut-être davantage,  
 De son esprit là-haut dans un flacon,  
 Sans le sçavoir, nous perdons la raison;  
 Tandis qu'on croit qu'on la possède toute,  
 Dans le cerveau qu'il n'en manque une goutte,

Dans

SEPTEMBRE 1734 1909

Dans le Vallon est la meilleure part ,  
A peine, hélas ! il nous en reste un quart ;  
Dans le Vallon , quoique l'on se propose ,  
De son bon sens chacun met quelque dose ;  
Bref , chacun a son flacon en ce lieu ,  
Gros ou petit , ainsi qu'il plaît à Dieu .  
L'ambition et l'affreuse avarice ,  
De notre esprit détruisent le repos ;  
De la raison on fait un sacrifice  
Aux passions qui causent mille maux ;  
J'aime les fleurs ; vous aimez les Chevaux ;  
Un tiers enfin court après les Tableaux ;  
L'autre nourrit une honteuse flamme ,  
Qui le dévore et déchire son ame ;  
Voilà comment s'altère notre esprit ,  
Et c'est par là que Roland le perdit ;  
Mais le bon Duc trouve enfin la Phiole ,  
Où de Roland est renfermé le sens ,  
Il s'en saisit et dans le même temps ,  
Sur l'Hippogriphé il remonte et s'envole .

*Pierre. Defrasnes.*



A V SUITE



*S U I T E de la Lettre adressée au R. P.  
Emmanuel du Vivier , sur son Ouvrage  
au sujet des Lunes Pascales &c.*

**V**ous assurez , M. R. P. comme une chose certaine, que les Astronomes, qui ont mis en œuvre l'invention des Epactes de Lilio, se sont trompez, en ce qu'en 1582. la Lune avoit anticipé de quatre jours , et qu'ils ne lui en ont retranché que trois. De-là vient , dites-vous , que la pleine Lune Astronomique arrive un jour avant le 14 de la Lune Pascale indiquée par les Epactes Gregorienes , ce qui recule Pâques de huit jours , et l'avance quelquefois un mois plutôt qu'il n'est ordonné par l'Eglise.

Vous ajoutez , que dans le Calendrier proposé par Lilio , mais mal exécuté , les nouvelles Lunes Pascales étoient mises aux places où elles se trouvoient au tems du Concile de Nicée , et que l'usage de ce tems-là étoit de prendre le jour même de la conjonction de la Lune et du Soleil pour la nouvelle Lune Pascale : usage , dites - vous , qui a été suivi depuis le Concile de Nicée jusqu'à la Reformation Gregorienne et n'a manqué

la

SEPTEMBRE. 1734. 1913

de continuer , que par le retranchement d'un jour du Calendrier de Lilio ; ce qui fait que la nouvelle Lune Pascale arrive toujours au second jour , et très souvent au troisième du premier mois Lunaire. Sur quoi après cela vous citez l'année 1720. dans laquelle , selon les Tables Astronomiques , la Lune s'étoit renouvelée au Meridien de Rome le 9 Mars à une heure 12 minutes du matin. Vous auriez pû ajouter , comme il est vrai , qu'elle fut nouvelle au Meridien de Paris le même jour environ trois quarts d'heure seulement plus tard selon la différence des deux Meridiens. En mettant donc en 1720. le premier jour de la Lune Pascale au 9 Mars, son XIV tomboit au Vendredy 22 Mars , d'où vous tirez la conséquence que Pâques devoit être le 24 Mars , au lieu qu'il ne l'a été que le 31 par l'Épacte XX. qui ne donnoit la nouvelle Lune qu'au onze Mars.

Voilà , ce me semble , mon R. P. tout ce que vous objectez contre le Calendrier Gregorien repris dans toute sa force. Il y a de bonnes réponses à vous faire.

La première est , que les Astronomes réformateurs sçavoient , aussi bien que nous , et c'étoit même une chose très-notoire bien avant 1582. que la Lune en

A vj. 12

## 1912 MERCURE DE FRANCE

1250. ans avoit anticipé quatre jours sur le nombre d'Or. On sçavoit qu'il n'indiquoit plus la nouvelle Lune que le cinquième jour après la conjonction. Cependant vous imputez assez librement à leur memoire de s'être trompez , et au Pape de s'être laissé tromper malgré toutes ses précautions. C'est vous-même , M. R. P. qui vous laissez tromper par la fausse idée des quatre jours , que vous croyez qu'on n'a pas retranchés à la Lune. Vous devriez au contraire être bien content , car au lieu de quatre , on lui en a retranché dix. J'espere que vous allez en convenir.

En 1582. la conjonction de la Lune arriva le 24 Mars , et le nombre d'Or VI. ne marquoit la nouvelle Lune que le 28 Mars. On ôta au Nombre d'or la fonction d'indiquer à l'avenir les nouvelles Lunes , et on la donna aux Epactes qui furent placées , comme elles sont aujourd'hui , dans le Calendrier. Or on venoit de retrancher dix jours à l'année Solaire , il falloit pour l'Equation en retrancher autant à la Lune à compter depuis sa conjonction. C'est ce que firent les Réformateurs , en faisant descendre l'Epacte VI. de dix degrés ; c'est-à-dire de VI. à XXVI. qui fut l'Epacte donnée à 1582. Par cette opération la conjonction de

**S E P T E M B R E 1734 1813**  
de la Lune se trouva retardée du 24 Mars  
au 4 Avril. Voilà donc dix jours qu'on  
lui retrancha de même qu'au Soleil , au  
lieu des quatre que vous demandez. Si  
vous voulez encore l'exemple de 1583.  
là conjonction de la Lune seroit arrivée  
dans le Calendrier Julien le 23 Mars , et  
le Nombre d'or VII. ne l'auroit indiquée  
qu'au 17. Mais depuis la Réformation  
l'Epacte courante de 1583. qui étoit le  
Nombre VII. marqua la nouvelle Lune  
au 24 Mars. Voilà donc encore les dix  
jours retranchés ; voilà les nouvelles  
Lunes Pascales remises aux places où vous  
voulez qu'elles fussent au tems du Con-  
cile de Nicée , c'est-à-dire aux jours  
même de la conjonction.

Quant à ce que vous dites , que l'usage  
depuis le Concile de Nicée jusqu'à la  
Réformation a toujours été de prendre  
pour la regle de Pâques le jour même de  
la conjonction de la Lune , c'est encore  
une grande erreur ; c'est même , permet-  
tez moi de le dire , une contradiction  
avec vous même. Car vous soutenez que,  
lors de la Réformation, la nouvelle Lune  
précédoit de 4 jours le Nombre d'or, et en  
cela vous avez raison. Or, c'étoit le Nom-  
bre d'or qui faisoit la regle de Pâques , ce  
n'étoit donc pas la conjonction de la Lune.

La

La seconde réponse, qu'on peut vous faire, est que votre idée de faire accorder nécessairement les nouvelles Lunes Epactales avec les conjonctions de la Lune, n'est pas dans l'esprit de l'Eglise.

Elle sait bien, que malgré la justesse de la Réformation ses Epâctes peuvent depuis s'éloigner des nouvelles Lunes Astronomiques et n'être pas exactes à un jour ou deux près. Cependant elle ne laisse pas de leur soumettre sa nouvelle Lune Pascale, sans adopter en cela la précision Astronomique. Son point de vuë est le 21 Mars, auquel elle a fixé l'Equinoxe, quoique souvent le Soleil entre en Aries dès le 20. Elle aime mieux s'éloigner de l'Equinoxe que de l'anticiper et faire Pâques huit jours plus tard, que de courir risque de se rencontrer avec les Juifs ou les *Quartodecimans*. Il n'y a donc rien de contraire à l'esprit et aux Reglemens de l'Eglise, que Pâques soit reculé quelquefois de huit jours.

Mais trouvez bon, mon R. P. que je vous demande comment vous entendez ce que vous dites, que quelquefois les Epactes Gregorienes avancent Pâques d'un mois plutôt, qu'il n'est ordonné par l'Eglise? Cela n'est pas même possible; car les nouvelles Lunes Pascales sont

ren-

**SEPTEMBRE. 1734. 1915.**  
renfermées par l'Eglise entre le 8 Mars et le 5 Avril inclusivement : Toute Lune qui commence avant le 8 Mars ne sçau- roit être Pascale , parce que son XIV. arriveroit avant le 21 Mars , jour de l'E- quinoxe. Au contraire toute Lune qui commence depuis le 8 Mars inclusive- ment peut être Pascale , parce que son XIV. tombe au 21 Mars, ou vient après , ce qui est conforme à l'esprit et aux re- gles de l'Eglise.

Après avoir si bien justifié la Réfor- mation Grégorienne de tout ce que vous lui imputez , il ne seroit guere necessaire d'examiner votre Reforme. Mais elle a des défauts qui se présentent d'eux-mê- mes.

Le premier est , que vos Epactes sont destituées du secours du Cicle du Nom- bre d'or. Ces deux Cicles ne doivent point être separez , non seulement parce que toutes les années , qui ont le même Nom- bre d'or ont la même Epacte, mais encore parce qu'il est necessaire de voir quand il faut ajouter XII. à l'Epacte au lieu de XI. et c'est ce qui est indiqué par le Nombre d'or XIX.

Le second est , que dans les années du XVIII. siècle courant du 20, du 23 et du 24 , au commencement desquels il faut retran-

1916 MERCURE DE FRANCE  
retrancher un jour *bisseste* au Soleil, vous  
ne retranchez rien à la Lune, par où vous  
interrompez l'Equation, de façon qu'après  
ce tems là il arriveroit encore une  
fois que la Lune auroit anticipé de quatre  
jours.

Le troisiéme est, que contre la nature  
et l'institution du Nombre d'or, vous  
mettez dans le même Cicle deux Épactes  
qui donnent la nouvelle Lune un même  
jour, sçavoir XXV. et XXIV. dans le  
siécle courant; et généralement que tou-  
tes les regles de la Reformation Grego-  
riene qui viennent d'être expliquées et  
démontrées bonnes, vous sont opposées  
de droit fil.

Il y a lieu de croire, que ce qui vous  
a flatté de quelque succès, est, que par  
votre Reforme vous pourriez avancer  
Pâques de huit jours dans quelques années  
seulement où la Lettre Dominicale se  
trouve le 15 jour de la Lune. Mais vous  
n'y gagneriez rien, même avec votre Re-  
forme, si le Dimanche venoit le 16 ou  
après.

Dans d'autres années bien loin de ra-  
procher Pâques vous l'éloigneriez souvent  
d'un mois. Par exemple, sans sortir de ce  
siécle dans les années 1704. 1723. 1742.  
1761. 1780. 1799. l'Épacte Gregorienne  
est

SEPTEMBRE 1734. 1917  
est XXIII. Nombre d'or XIV. et l'Epacte  
de votre Reforme est XXIV. Or dans  
ces six années par le Calendrier Grego-  
rien Pâques est en Mars le 23 , le 28 , le  
25 , le 22 , le 26 et le 24. Et par l'Epacte  
de votre Reforme XXIV. Pâques ne se-  
roit qu'en Avril le 16 , le 25 , le 22 , le  
19 , le 23 et le 21.

Après tout on ne scauroit assez louer  
l'avertissement que vous donnez au Pu-  
blic de s'en tenir aux Epactes Gregorienes,  
jusqu'à ce que notre S. Pere le Pape ait  
approuvé votre Reforme. Vous trouve-  
riez aisément de bonnes cautions , que  
votre conseil sera suivi longtems.

Il reste peu de choses à dire de votre  
Methode pour trouver les XIV. des Lu-  
nes Pascales et les jours de Pâques. Elle  
est chargée des vices de votre Reforme ;  
mais indépendamment de cela elle seroit  
trop composée. Les Methodes les plus  
simples sont les plus faciles et les plus sû-  
res. Il suffit d'avoir sous ses yeux le Cicle  
du Nombre d'or et des Epactes , et le  
Cicle Solaire. Or ces deux Cicles sont  
entre les mains de tout le monde.

Jé voudrois bien, mon R. P. que vous  
fussiez persuadé que ces Remarques ne  
viennent point d'un esprit de critique ;  
je ne suis ni Ecclesiastique ni Astronome ;  
mais

1918 MERCURE DE FRANCE  
mais d'un pur amour de la vérité qui est  
dé tous les Etats ; et qu'elle ne dimi-  
nuë rien de la vénération que je dois à  
V. R.

*A Paris , le 28 Avril 1734.*



## LA FLATTERIE,

### P O E M E.

**O** Vous qui séduisez les crédules mortels ,  
Chez qui la vérité ne trouve plus d'Autels ,  
Et maîtres absolus de leur ame abbatuë ,  
L'enyvrez à long traits du Poison qui la tuë ;  
Flatteurs , éloignez-vous et redoutez mes vers ,  
Je vais vous démasquer aux yeux de l'Univers :  
Assez et trop long-tems votre bouche hypo-  
crite ,  
A nourri des erreurs dont la vertu s'irrite.  
Et vous, dont le grand jour pourroit blesser les  
yeux ,  
Des indignes Flatteurs , Esclaves odieux ,  
Fuyez-moi, si du vrai vous craignez les appro-  
ches ;  
Ne vous exposez point aux plus sanglants re-  
proches , . . .  
Que dis je ? ah ! que plutôt un sentiment  
plus beau

Vous

SEPTEMBRE. 1734. 1919

Vous fassé encor du vrai rechercher le flambeau ;

Rompez , brisez les nœuds d'un honteux esclavage ,

Et qu'un plus digne objet reçoive votre hommage ,

Connoissez-vous celui qui vous tient dans ses fers ?

Sçachez que c'est un monstre échapé des enfers ,

Sçachez que l'amour propre et l'affreuse licence

A votre Souverain ont donné la naissance.

Tant que les hommes, nez pour vivre satisfaits ,

N'ont point du Créateur méconnu les bienfaits ,

Tant que de l'innocence ils goûtèrent les charmes ,

Chez eux la verité n'excita point d'allarmes ,

Parce que l'homme alors n'offroit rien aux regards ,

Qui d'un mensonge adroit exigeât les égards ;

Mais dès que les Demons soufflant par tout la guerre ,

Le crime eut inondé la face de la terre ,

De son premier état l'homme précipité

Devenu vicieux craignit la verité ;

De ce flambeau divin la lumiere importune ,

De l'humaine foiblesse augmentoit l'infortune ;

Dans le cœur des humains par le crime avili ,

Ainsi la verité vit son culte aboli.

Cependant à l'aspect des ravages terribles ,

Qu'exci.

Qu'excitoient chaque jour leurs intrigues horribles ,

L'Enfer frémit de joye , et ses noirs habitans ;

Du repos des mortels perturbateurs constants ,

Ayant alors juré d'achever notre perte ,

Firent sortir du sein de la terre entr'ouverte ,

Un ennemi , d'autant plus fatal aux humains ;

Qu'il a sçu contre eux-mêmes armer leurs propres mains ,

La Flatterie enfin , souple de sa nature ;

Prothée ingénieux formé par l'imposture ,

Dans l'art de varier son air et ses discours ,

Suivant que le sujet en doit régler le cours.

Il paroît dans le monde et l'intérêt le guide

Devancé par l'attrait d'un sourire perfide ,

L'intérêt se couvrant pour cacher sa noirceur ,

Du voile séduisant d'une feinte douceur ,

Aux traits d'une louange avec art préparée ,

L'amour propre séduit , du cœur ouvrit l'entrée ,

Et chacun se livrant au commerce Flateur ,

Pour se faire approuver devint approbateur.

Bientôt la Flatterie infecta le Parnasse ,

Et peignit de son fard plus d'une dédicace ;

Au milieu des Cours même étalant ses appas ,

La Fourbe jusqu'au Trône osa porter ses pas.

Depuis ce tems, hélas ! la verité sacrée

Dans le Palais des Rois rarement est entrée ,

ON

SEPTEMBRE 1734. 1925

On l'y craint trop souvent pour en suivre la  
loi ;

Le soin de la cacher est un plus sûr emploi.

L'adroite Flatterie à nos deffauts se prête ,

Elle est des passions favorable interprete ;

Par elle , d'un beau nom les vices revêtus

Se montrent au grand jour et passent pour vertus :

Elle nomme sagesse un bizarre caprice ,

Par elle la lézine et l'indigne avarice ,

De la bonne conduite osent prendre le nom ;

Quelqu'un de Libertin s'est acquis le renom ,

Eh ! quoi dans sa conduite est-il rien de blâmable ?

On peut se procurer un passe-tems aimable ;

On se recrie envain contre l'ambition ,

La Flaterie en fait une perfection ;

Elle ose la nommer un beau désir de gloire ;

Quels changements, ô Dieu ! si nous la voyons  
croire ,

La téméraire ardeur , la prodigalité ,

Sont noble hardiesse et liberalité ,

Et vos foibles esprits , d'un fol orgueil vicieux  
mes ,

Adoptent sans rougir de si lâches maximes ;

La basse Flatterie a le fatal pouvoir

De vous faire écarter des regles du devoir ;

Mortels , jusques à quand une si triste yvresse

De vos cœurs imprudents sera-t-elle maîtresse ?

Arra

Arrachez le bandeau qui vous couvre les yeux ,  
Osez les exposer à la clarté des Cieux ;  
Que vois-je ? vous tremblez ; votre erreur est  
extrême ,

Et vous la chérissez comme un bonheur su-  
prême ,

Vous craignez que le vrai , s'il efface le faux ,  
Ne fasse voir en vous mille et mille deffauts ;  
J'entens , et votre orgueil le fait assez connoître ,  
Sans être vertueux on aime à le paroître ,  
Et c'est autoriser tous les Adulateurs ,  
D'Eloges prodiguez fades dispensateurs.

Que notre vertu soit sincere et veritable ,  
Et le vrai n'aura rien qui nous soit redoutable.

*Pesselier , de la Ferié sous Joinars.*



*MEMOIRE sur un moyen de faire  
marquer et sonner le temps vray aux  
Horloges publiques, par le sieur Julien le  
Roy, Horloge, et de la Societé des Arts.*

**D**Ans le second Tome du Mercure  
de Juin , année 1732. page  
j'ai donné la description d'une grosse Hor-  
loge que j'ai imaginé , et dont la cons-  
truction , approuvée par la Societé des  
Arts, est plus simple et d'un meilleur  
usage

SEPTEMBRE 1734. 1923

usage que l'ancienne; depuis ce temps-là, j'ai pensé qu'on perfectionneroit encore la nouvelle construction en lui faisant marquer et sonner l'heure vraie, par le moyen d'un Cadran mobile semblable à celui que j'ai appliqué aux Pendules à secondes, en l'année 1722. et dont l'usage a eû l'approbation des Sçavans.

*Construction d'un Cadran mobile, propre à faire marquer et sonner l'heure vraie aux grosses Horloges.*

Le Cadran sera fait d'une plaque de laiton, si l'Horloge est petite; ou, si elle est grande, on pourra le faire d'un cercle de fer croisé, sur le champ duquel on rîvera un limbe de laiton pour y graver les quantièmes des mois; le diametre total du Cadran mobile sera d'une ligne ou deux plus grand que le diametre interieur de la grande roîe du mouvement, d'ailleurs à son centre il aura un canon rivé, dont le trou sera rond, lequel entrera sur le bout de l'arbre de la grande roîe, qui sera aussi rond et lui servira d'arbre, desorte que le plan du Cadran mobile sera parallele à celui de la roîe et en sera éloigné d'environ une ligne ou deux.

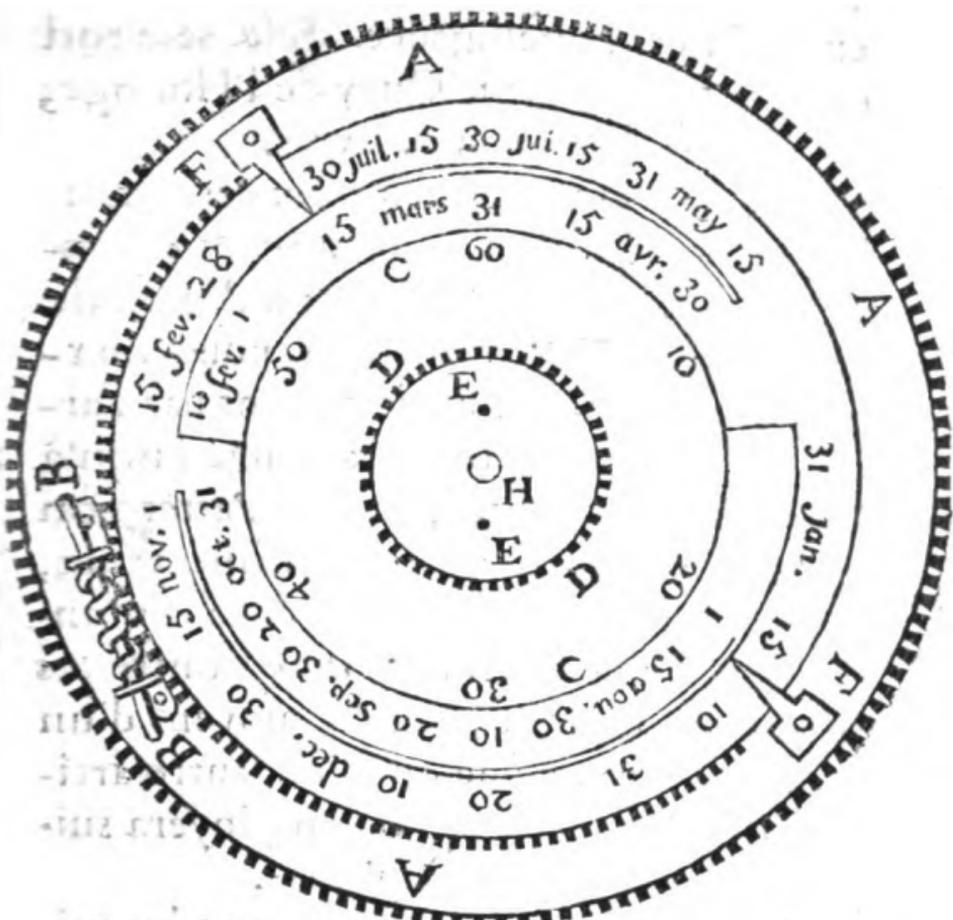
Sur l'autre bout du même canon sera  
rivée

## 24 MERCURE DE FRANCE

rivée la petite roüe , qui d'ordinaire sert à faire tourner les aiguilles ; elle aura sur son plan deux chevilles rivées ; lesquelles serviront à lever la détente pour faire sonner les heures et les demies ; on doit remarquer que le Cadran , son canon et la petite roüe , étant rivez ensemble , ne formeront qu'une seule piece.

Une vis sans fin , dont les bouts de ses pivots seront quarrés , sera attachée sur le champ de la grande roüe du mouvement , elle engrennera dans des dents faites à la circonférence du Cadran mobile , et servira à le faire tourner au moyen d'une clef , pour mettre le quantième du mois sous l'une des alidades , comme on le peut voir dans la Figure suivante , où les lettres A A marquent le champ de la grande roüe du mouvement d'un grosse Horloge ; B B. la vis sans fin ; D D. la petite roüe qui sert à faire tourner les éguilles ; E E. les chevilles qui sont attachées ou rivées sur son plan ; C C. et A A. représentent le côté du Cadran mobile , où seront gravées les minutes et les quantièmes des mois ; F F. les alidades qui seront attachées avec une vis sur le champ de la grande roüe , comme le montre la Figure.

Quand



Quand la roüe du mouvement d'une Horloge fera son tour en deux ou trois heures, le Cadran mobile sera divisé en un pareil nombre de fois 60. minutes, et sa circonférence n'aura de dents qu'à proportion.

Dans les Memoires de l'Académie, année 1725. page 73. et 74. M. Dufay a décrit amplement les moyens de tracer les Cadrans mobiles à l'occasion d'une Machine qu'il a imaginée, laquelle étant analogue au Cadran que je propose, peut

B ca

1926 **MERCURE DE FRANCE**  
en faciliter l'intelligence. Elle se vend  
chez M. Bion , sur le Quay de l'Horloge,  
le prix est d'environ 4. livres.

Ce qui vient d'être dit concerne seulement les Horloges qui marquent et sonnent simplement les heures ; à l'égard de celles qui seront construites pour marquer les minutes immédiatement par l'arbre de la grande roüe prolongé jusqu'à l'aiguille des minutes, on aura l'attention d'affermir le Cadran sur le même arbre, lequel tournera à frottement dans la grande roüe, laquelle sera affermie contre les parois du Cadran, par le moyen d'un ressort en pas d'âne ou d'un autre artifice de Mécanique qu'on employera suivant qu'on le jugera à propos.

Aux Horloges qui marqueront les minutes sur des Cadrans fort éloignez de leur cage, on placera des rouleaux aux endroits où il y aura le plus de frottement, et l'on aura toujours attention que les roües de renvoi et celle qui portera les chevilles, soient assez grandes pour faire disparaître, autant qu'il sera possible, toutes les variations qui pourroient être produites sur l'aiguille des minutes par les jeux ou balottemens qu'on doit absolument laisser entre les dentures des soies, pour qu'elles tournent librement.

II

SEPTEMBRE. 1734. 1927

Il est aussi rare en France d'y voir de grosses Horloges marquer les minutes, qu'il est commun en Angleterre d'en voir qui les marquent sur plusieurs Cadrans; cependant cette addition n'est ni d'une grande dépense ni d'une grande difficulté dans l'exécution; d'ailleurs elle est si commode pour voir distinctement les parties de l'heure, qu'il est à souhaiter qu'à l'avenir nos Horlogers en gros, imitent en cela ceux de Londres, aussi souvent que l'intérieur des Clochers ou des autres Edifices le permettra.

Comme on remonte ordinairement les Horloges tous les jours, il sera aisé à ceux qui sont chargez de ce soin, de mettre en même-temps le Cadran mobile sur le quantième du mois: par ce moyen, qui est très-simple, les Horloges suivront exactement les variations du Soleil, et seront par conséquent plus justes et incomparablement plus aisées à régler par ceux qui n'ont aucune connoissance des variations du Soleil ni des Tables qui les indiquent.



B ij NOU



## NOUVEAUX AVIS.

*A Mlle de Séricourt.*

**P**our l'illustre victoire, où sans espoir j'aspire,  
 Un Mortel vainement soupire ;  
 Je ne l'ai que trop éprouvé ;  
 C'est au vainqueur de tout ce qui respire,  
 Que ce triomphe est réservé.

Inhumaine Silvie, ou souffrez que j'expire ,  
 Ou soumettez-vous à l'Empire

Du Dieu que vos rigueurs ont si long-temps  
 bravé.

Quand la Parque secourable ,  
 Favorisant mon dessein ,  
 Prend son Cizeau favorable  
 Pour terminer mon destin ,  
 Esperance trop frivole !  
 Bien-tôt un geste , un regard ,  
 Un soupir , une parole ,  
 Quelquefois dite au hazard ,  
 A l'ennui qui me désole  
 Vient m'arracher avec art.

J'espere, et rien ne suit la trompeuse esperance  
 Qui m'annonçoit de plus beaux jours.  
 D'une legere complaisance

Lorsque

Lorsque vous empruntez le perfide secours,  
 C'est pour vous ménager la cruelle assurance  
 D'éterniser mes maux ainsi que mes amours.  
 Jusques dans vos faveurs, implacable ennemie,  
 Vous voulez seulement augmenter mes malheurs,

Et vous ne prolongez ma vie,

Que pour prolonger mes douleurs.

Vous méprisez les menaces cruelles

Que l'amour vous fait par ma voix,

Et vos appas toujours rebelles

Refusent d'obéir à ses aimables Loix.

Par un hazard peu connu de nos Belles,

Vous avez sçû vous soustraire \* à ses droits,

Mais comptiez-vous sur des erreurs nouvelles ?

Il ne s'est trompé qu'une fois.

Pensez-vous que toujours surprise

Sa main vous porte encor des coups mal assurez,

Et qu'une seconde méprise

Va détourner les traits qui vous sont préparez à

Si l'autre jour ce Dieu qui regne dans Cithere,

Ne blessa pas votre superbe cœur,

C'est qu'il croyoit qu'un effort ordinaire

Lui suffiroit pour s'en rendre vainqueur.

Fier de cette audace si belle,

Qui fait respecter son Carquois,

\* *Allusion à une Piece de l'Auteur, intitulée, la Méprise de l'Amour, adressée à la même Personne et insérée dans le Mercure*

Il ne crut pas qu'une simple Mortelle  
 Pût si long-temps retarder ses exploits ;  
 Qu'il lui fallût user d'une adresse nouvelle ;  
 Pour vous rendre sensible aux charmes de ses  
 loix.

Non , malgré ce voile mystique  
 Dont les Fils d'Apollon lui couvrirent les yeux ;  
 Il voyoit clair , l'Instrument symbolique  
 A l'abri de ses traits n'auroit pas mis les Dieux.  
 Mais pour blesser votre cœur indocile ,  
 Il lui falloit un Art nouveau ;  
 Le but n'étoit pas difficile ,  
 Pour peu qu'il eût pris soin d'écartier son ban-  
 deau.

Le Dieu transporté de rage ,  
 Le déchire dans l'instant ,  
 Et pour réparer l'outrage  
 D'un combat deshonorant ,  
 Vole à cet Antre sauvage ,  
 Où le Cyclope écumant ,  
 A Vénus offre pour gage  
 D'un amour reconnoissant ,  
 Le dur et pénible ouvrage  
 D'un trait jadis triomphant ,  
 Dont la Belle fait usage  
 Pour armer le jeune Enfant ,  
 Qui soumet à l'esclavage  
 Le plus hardi Conquerant ;  
 Et gouteroit l'avantage

D'un

D'un succès toujours constant,  
 S'il n'eût exigé l'hommage  
 D'un cœur trop indifférent.

Vulcain avec plaisir offre son ministère  
 A l'aimable Enfant de Cypris.  
 Quand on obtient tout de la Mere,  
 Que peut-on refuser au Fils ?

Il fabrique lui-même un trait inévitable,  
 Un trait propre à nous venger,  
 Et pour ce travail admirable,  
 Il va jusqu'à négliger  
 Le privilège redoutable,  
 Qu'il obtint jadis de forger  
 Le Tonnerre formidable

Dont Jupiter écrase le coupable  
 Qui s'obstine à l'outrager.

Rendez-vous, belle Silvie,  
 Aimez, tout vous y convie,  
 Ainsi l'ordonnent les Dieux.

Mais si pour adoucir leur jong imperieux,  
 Ils laissoient par faveur à leur belle Ennemie

Le choix de l'objet de ses vœux ;  
 Souvenez vous, je vous prie,

De cet Amant malheureux,

Qui sans craindre l'Amour ni sa vaine furie,  
 Vous instruisoit de sa bizarerie,  
 Et de ce que son Art a de plus dangereux.

*Par M. Soumard Desforges.*

B iijj

EX.



*EXTRAIT d'un Memoire lû à l'Académie Royale des Belles-Lettres de Caën, le 8 Juillet 1734. sur quelques Observations Anatomiques, faites à l'ouverture du Corps d'un jeune homme de 16 ans, mort en cette Ville, le 11 Juin de la même année, ensuite d'un violent battement de cœur.*

**M**R Artur, Docteur en Medecine en l'Université de Caën, Auteur de ce Memoire, commence par observer, que ce jeune homme n'a jamais jouï d'une bonne santé; et que dès son enfance il a essuyé diverses maladies, qui ont dû préparer de longue main ses parents à le perdre. Ces maladies étoient, entr'autres, des Rhumatismes, des Paralysies, des Contractions convulsives de tous les membres, quelquefois si violentes, que (au rapport de ses parents) souvent en marchant ses jambes se croisoient malgré les efforts qu'il faisoit, jusqu'au point de l'empêcher absolument de marcher, et même jusqu'à le faire tomber.

Enfin, après avoir été longtems incommodé de douleurs d'estomach, d'envies de

SEPTEMBRE 1734. 1935

de vomir , de dégouts , il commença , il y a cinq ou six mois , à se plaindre d'un grand battement de cœur. Ce battement s'est fait sentir depuis ce tems là jusqu'à sa mort ; mais il n'étoit pas toujours également violent. Quand il étoit plus rude, le malade tomboit en foiblesse.

Le cinquième de Juin ce battement devint plus violent que jamais. Non seulement il repoussoit fortement la main , lorsqu'on l'appliquoit sur le cœur ; mais on pouvoit encore en entendre le bruit à une petite distance. Il continua jusqu'au 11. de ce mois ( que ce jeune homme mourut à 4 heures du matin ) avec la même violence ; sans que les remedes qu'on jugea à propos de lui faire produisissent aucun bon effet sensible , excepté deux saignées , qui ne le soulagèrent cependant que pour quelques heures.

Comme ce battement de cœur fut alors beaucoup plus violent qu'il n'avoit encore été , les Symptomes qui l'accompagnerent furent aussi plus considérables qu'auparavant. Une grande difficulté de respirer ; le pouls dur , petit , fréquent , intermittent ; une froideur assez sensible des extrémités , furent ceux qu'on remarqua principalement.

Le malade disoit qu'il sentoit comme

B v

une

1934 **MERCURE DE FRANCE**  
une boule qui se mouvoit dans la poitrine à l'endroit du cœur ; il étoit d'ailleurs fort maigre , jaune et livide.

Ses parens ayant résolu de le faire ouvrir , l'Auteur s'y trouva le soir , avec *M. Dudoïnes* Medecin , et *M. de La Peyre*, fils , Chirurgien , qui fit l'ouverture. On observa d'abord , que l'extrémité du Sternum et les Cartilages des côtes qui s'y attachent , étoient élevez et arrondis en dehors.

En coupant les Cartilages des côtes du côté droit , on vit sortir de cette cavité de la Poitrine une liqueur aqueuse et assez claire , qui remplissoit presque tout le vuide , que laissoit le Lobe droit du Poulmon.

Le Sternum et les Cartilages des côtes levez , on apperçut le cœur enveloppé du Pericarde , qui sembloit occuper tout le côté gauche de la Poitrine.

Le Pericarde étoit adhérent par tout au Mediastin et au Diaphragme. Le Lobe gauche du Poulmon l'étoit à la Plevre. Toutes ces membranes étoient extrêmement dessechées , dures et racornies.

On n'apperçut pas une goutte d'eau dans le Pericarde , dont le cœur , trois fois plus gros qu'il ne devoit être naturellement , remplissoit presque entièrement

ment la capacité. Les Vaisseaux du cœur étoient en bon état, ainsi que le Ventricule et l'Oreillette gauche; mais le Ventricule droit étoit très dilaté et ses parois très émincées. L'Oreillette du même côté étoit aussi extrêmement dilatée.

Les Oreillettes et les Ventrículos étoient remplis de sang coagulé. Il y avoit entr'autres dans le Ventricule droit, une assez grosse masse de sang, d'une figure irréguliere et aussi solide que le doit être le foye. Cette masse occupoit une bonne partie de la cavité de ce Ventricule, dans lequel on la trouva flotante. Sa solidité fit juger à tout le monde qu'elle y séjournoit depuis longtems.

A l'ouverture du Bas-ventre on vit le foye fort gros, entierement Skirreux et adhérent par toute sa partie convexe au Diaphragme; la vesicule du fiel étoit très-tenduë et pleine. On ne poussa pas les rechreches plus loin.

L'état de toutes ces parties connus, l'Auteur donne ses conjectures sur l'origine et le progrès de leur mauvaise disposition; après quoi il explique les Symptomes qui accompagnoient ce battement de cœur.

Il regarde l'épaississement de la Lymphes et le dessechement du genre nerveux;

comme la cause première de tout le mal : *inde prima mali labes*. Le diamètre de tous les Vaisseaux diminué par le dessechement et le racornissement de leurs membranes , les humeurs grossieres et visqueuses , ne pouvant plus couler dans les Capillaires , s'y sont arrêtées et les ont engorgés. De-là l'obstruction , le Skirre et la grosseur du foye : *Humor obstructionis autor* (dit Fernel ) *primum quidem tenues jecoris venas implet et infarcit ; auctus deinde , hinc etiam in omnem visceris substantiam redundat , et eam , perinde atque venas , obstruit : quod si multò plenior cumuletur , jecur in amplam molem distendit , tumque viscus turgidum ac tumens apparet. Tempore humor siccescit , et vi caloris tenui parte dissipatâ , reliquus totus obdurescit , cujus permistione jecoris substantia labefactatur , verusque tandem Skirrus emergit.*

De-là encore l'hydropisie de poitrine , la Lymphe épaisse et grossiere ne pouvant plus se faire un passage dans les vaisseaux limphatiques de cette partie , les a enfin ouverts et s'est épanchée dans cette cavité.

Une infinité de vaisseaux capillaires ainsi obstruez dans toutes les parties , les liqueurs qui couloient auparavant dans  
ces

ces capillaires , ne pouvant plus y passer , ont reflué dans les grands vaisseaux : *Eo enim facilius itur , ubi sentitur resistentiarum minus.* Elles y ont augmenté la puissance des fluides , en diminuant celle des solides , dont les ressorts trop allongez par la quantité des liqueurs , n'ont pû les maîtriser assez. Outre que l'épaississement naturel de ces liqueurs augmenté par l'épanchement de la partie sereuse dans la poitrine , rendoit encore plus grande la *renitence* des humeurs à la force impulsive du cœur et des vaisseaux. Le mouvement du sang en est devenu plus lent ; et la lenteur de sa circulation a mis le comble à ses mauvaises qualitez. Ainsi le sang , de jour en jour plus sec , plus épais , plus pésant , tombant en quantité ( vû la plénitude des grands vaisseaux ) dans l'Oreillette droite , en a peu à peu forcé les ressorts ; ces ressorts une fois forcez , la dilatation de l'Oreillette n'a pas tardé à devenir aussi grande qu'on l'a observé.

La dilatation du ventricule droit a suivi d'un pas égal celle de son Oreillette. On sçait que l'usage des Oreillettes est de recevoir le sang que les veines rapportent des extrémitéz ou des poulmons au cœur , et de le verser ensuite

par

1938 **MERCURE DE FRANCE**  
par mesure dans les Ventricules. Or l'Oreillette droite , agrandie par sa dilatation , recevoit à la fois de la veine cave , et versoit ensuite dans son Ventricule plus de sang qu'il n'en pouvoit naturellement contenir ; par conséquent la dilatation de ce Ventricule étoit une suite nécessaire de la dilatation de son Oreillette.

Le Ventricule droit , continuë l'Auteur , n'a pû se dilater sans que les parties se soient étenduës en tout sens. Le volume du cœur augmenté par là , a occupé presque toute la capacité du Péricarde , qu'il auroit sans doute entièrement remplie dans la suite , si le malade eut vécu plus longtems ; et alors le Péricarde , qui n'auroit pas manqué de se coler à la substance du cœur , auroit peut-être échapé aux yeux d'un Anatomiste peu diligent , et eut donné lieu à quelqu'autre ( *M. Lamy* ) de soutenir qu'il ne se trouve point dans tous les sujets ; qu'ainsi il est inutile et qu'on peut vivre sans lui.

Les parois du Ventricule n'ont pû s'étendre en tout sens , sans devenir plus minces ; et elles n'ont pû devenir plus minces sans devenir plus foibles. Ce Ventricule a insi affoibli ne pouvoit surmon-  
ter

ter entierement la résistance qu'opposoit à sa force contractive , la quantité de sang qui l'accabloit ; et quand il auroit pû vaincre cette résistance , le Ventricule gauche et son Oreillette étant demeurez dans leur état naturel , n'auroient pas reçu tout le sang qu'il leur auroit envoyé. Ainsi la plus grande partie du sang dont il étoit rempli a dû rester dans sa cavité malgré ses contractions ; et ce sang tendant continuellement à le dilater , le Ventricule à dû faire aussi de continuels efforts pour le pousser dans l'Artere Pulmonaire. Les battemens du cœur en sont devenus plus fréquents et plus rudes : à quoi contribuoit encore la capacité du Pericarde qui désormais trop petite , eu égard au volume du cœur , gênoit ses mouvements.

Les violents battemens du cœur , 1°. ont consumé l'eau du Pericarde : 2°. poussant continuellement les côtes en dehors , ils ont donné à leurs Cartilages encore mous , la figure qu'on leur remarqua : 3°. comprimant le Lobe gauche du poulmon et l'appliquant fortement aux côtes , en même tems qu'ils pousoient avec une égale force le Pericarde , vers le Mediastin et le Diaphragme , ils ont produit l'adhérence de toutes ces

1940 MERCURE DE FRANCE  
ces parties, à l'aide de la Lympe extrêmement épaisse et visqueuse, qui sortoit de ces membranes.

Cette viscosité de la Lympe a encore produit l'adhérence du Foye au Diaphragme ; à quoi ont contribué le volume du cœur, et l'eau contenuë dans la cavité droite de la poitrine, qui forçoient le Diaphragme de s'applâtir et de s'approcher du Foye, dont la grosseur a aussi facilité cette adhérence.

A l'égard de la masse de sang coagulé trouvée dans le Ventricule droit, c'est, dit l'Auteur, une suite de sa foiblesse et de la mauvaise qualité du sang. La cavité de ce Ventricule très-dilatée, et ses parois très-émincées, il n'étoit pas en état, comme on l'a déjà dit, de pousser dans l'Artere des poulmons tout le sang qu'il recevoit de son Oreillette. Une partie de ce sang y a donc séjourné ; et le peu de force de ce Ventricule favorisant la disposition des humeurs à se coaguler, cette masse s'y est formée et endurcie.

M. Artur vient ensuite à l'explication des Symptomes qui accompagnèrent ce battement de cœur ; et d'abord, on peut alléguer, dit-il, deux causes principales de l'inégalité des battements du cœur, qui étoient tantôt plus et tantôt moins violents.

violents. On peut attribuer cette inégalité à un retrécissement, tantôt plus, tantôt moins considérable de l'Artere poulmonaire, produit par la crispation des nerfs qui s'y distribuent. Ces nerfs ainsi fronchez et crispez diminuant le diametre de l'Artere, rendoient la sortie du sang plus difficile, et devoient par conséquent augmenter la violence des battemens du cœur, qui se trouvant alors plus accablé de sang, faisoit de plus grands efforts pour le pousser dans l'Artere et s'en décharger. On peut encore attribuer cette inégalité à la masse de sang coagulé qu'on trouva dans le Ventricule droit. Il est assez croyable, dit l'Auteur, qu'elle s'y est formée dès le commencement de sa dilatation; et cette masse qui étoit composée de deux parties, l'une beaucoup plus grande que l'autre, et jointes ensemble par une espee d'isthme ou de cordon de la grosseur d'une petite plume à écrire et long de cinq ou six lignes, pouvoit assez facilement s'embarasser quelquefois dans les colonnes charnuës du Ventricule, et alors ne flotant presque point du tout dans sa cavité, elle ne pouvoit boucher l'ouverture de l'Artere poulmonaire, dans laquelle le Ventricule, quoique gêné, pousoit néanmoins le

sang.

1942 MERCURE DE FRANC  
sang moins difficilement : au lieu que  
cette masse se débarassant de tems en  
tems d'entre les colonnes charnuës et  
flottant tout à fait dans la cavité du Ven-  
tricule , devoit se présenter souvent à  
l'embouchure de l'Artere , rendre la sor-  
tie du sang plus difficile et occasionner  
des battemens de cœur plus fréquents  
et plus rudes qu' auparavant.

Les défaillances dont le malade étoit  
pris dans ce tems-là , venoient de la trop  
petite quantité de sang que le cœur en-  
voyoit alors dans toutes les parties , et  
qui ne suffisoit pas pour entretenir la  
circulation et maintenir l'équilibre entre  
la puissance des solides et celle des li-  
queurs , qui , comme dit *M. Hecquet* ;  
doivent s'exercer sans se détruire et lutter  
sans se vaincre.

Les causes de la difficulté de respirer  
sont sensibles. Le cœur extrêmement  
gros et dans un mouvement continuel  
et violent , gênoit le Lobe gauche du  
poulmon , et ne permettoit pas à l'air de  
s'insinuer librement dans ses vesicules :  
le Lobe droit étoit comprimé par l'eau  
épanchée dans sa cavité ; et cette eau ,  
remplissant presque entierement le vui-  
de , que le poulmon affaissé laissoit dans  
cette partie de la poitrine , n'opposoit  
pas

**S E P T E M B R E. 1734. 1943**

pas une moindre résistance à l'air qui auroit dû y entrer. L'Auteur ajoute encore, que les membranes ( et sur tout le Diaphragme , adhérent d'ailleurs au foye ) extrêmement dures et racornies , ayant perdu leur souplesse , ne se prêtoient qu'à peine à la respiration; qui, vû tout cela , ne pouvoit ne pas être très difficile.

Les causes du pouls dur , petit , fréquent , intermittent , ne sont pas moins manifestes. Les fibres des Arteres froncées et crispées le rendoient dur ; il étoit petit , à cause du peu de sang que les Arteres recevoient du cœur à chaque battement ; les fréquents battemens du cœur le rendoient fréquent ; enfin cette masse de sang coagulé se présentant incessamment à l'ouverture de l'Artere des poulmons , et ne lui permettant pas de recevoir à chaque battement le sang que le Ventricule tâchoit vainement d'y faire entrer , a dû le rendre intermittent.

La froideur des extrémitéz venoit de la même cause ; les différentes parties du corps n'ont de chaleur qu'autant que le sang leur en communique ; ainsi dans le cas présent les extrémitéz ne recevant pas à beaucoup près tout le sang qu'elles devoient recevoir , la chaleur n'a pû se conserver dans ces parties , aussi grande qu'elle devoit être.

Enfin la boule que le malade sentoit se mouvoir dans sa poitrine , à l'endroit du cœur , n'étoit autre chose , que cette masse de sang coagulé que les efforts du Ventricule droit faisoient mouvoir sans cesse dans la cavité. Je sçai bien , dit l'Auteur , que les personnes qui sont sujettes aux maladies Histeriques éprouvent souvent quelque chose de semblable. Mais il y a cependant cette différence , que la boule qu'elles croient sentir, semble s'élever du fond du bas-ventre jusqu'au haut de la poitrine ; au lieu que le jeune homme dont il s'agit ici la sentit toujours précisément à l'endroit du cœur. Ainsi , continue M. Artur , ce sont deux Phénomènes différents , qu'on ne sçauroit expliquer de la même manière , et quelque que puisse être la cause de la boule que sentent les Histeriques , il s'en faut tenir à cette masse de sang , pour rendre raison de celle que ce malade sentoit se mouvoir dans sa poitrine &c.



SEPTEMBRE. 1734. 1945



## IMPROMPTU,

*A une Dame qui se mirois dans l'eau.*

**V**oulez vous imiter Narcisse  
Dans son amour et son supplice ?  
De soi-même insensé Rival,  
Iris, si telle est votre envie,  
Attachez vous à la copie,  
Et cedez moi l'original.



*REFLEXIONS sur la nouvelle  
Reponse de M. de S. Aubin, intitulée  
Suite de la Dissertation sur le Flux et  
Reflux de la Mer.*

**M** De S. Aubin m'honora d'une Ré-  
ponse dans le mois d'Avril der-  
nier à l'objection que j'avois proposée  
dans le Mercure de Mars précédent, sur  
le mouvement annuel du Flux et Reflux  
de la Mer. Ici, il en fait une autre à la  
replique que je lui ai faite et qui n'a pu  
paroître que dans le deuxième volume  
du mois de Juin.

Il convient que la difficulté qui est entre nous , se réduit à sçavoir si la pression que la Lune fait sur les eaux de la Mer , est plus indirecte dans le tems des Solstices que dans celui des Equinoxes ; ce qui doit produire une Marée moins considérable que dans le tems des Equinoxes. Dans sa premiere réponse il avoit avancé cela sans l'avoir prouvé. Dans la seconde , qui est celle dont il s'agit ici , moyennant les raisons qu'il en apporte , la chose lui paroît démontrée.

Avant que de m'en convaincre , M. de S. Aubin me permettra de faire ici quelques réflexions sur les raisons qu'il apporte de cette pression indirecte dans le tems des Solstices , et sur les autres parties de sa Dissertation.

Voici comme il s'explique d'abord :

» Dans le tems des Solstices le Flux n'arrive pas alors , en conséquence de la pression des eaux qui sont sous le Tropique où la Lune se trouve , mais par celle qui se fait d'une manière fort indirecte aux environs de l'Equateur , sur la même partie de l'Océan , où est la plus grande étendue et la plus grande profondeur de ses eaux exposées à la Lune.

Cette nouvelle explication me paroît défect.

SEPT E M B R E. 1734. 1947  
défectueuse pour trois raisons principales.

La première , parce que je ne vois pas pourquoi la Lune se trouvant aux Tropiques , la pression se doit faire à l'Equateur ; il m'a toujours semblé que la cause doit être présente à son effet : or la Lune étant aux Tropiques , elle n'est pas prescrite à l'Equateur ; donc elle ne peut y causer de pression.

La seconde raison est qu'il n'y a rien qui empêche que la pression de la Lune ne tombe sur les Tropiques comme sur l'Equateur. La raison qui , selon que l'Auteur semble l'insinuer, peut en empêcher , c'est qu'il y a plus d'étendue et de profondeur d'eau à l'Equateur qu'aux Tropiques ; mais je ne sçai si mon sçavant Adversaire fait bien attention qu'il suffit de jeter les yeux sur les Cartes Geographiques pour se convaincre qu'il y a du moins autant d'étendue des eaux, par exemple, au Tropique du Capricorne qu'à l'Equateur. Quant à la profondeur, si elle n'est pas tout-à-fait la même, elle est du moins suffisante pour recevoir la pression de la Lune. Il faut donc convenir que dans le tems des Solstices la pression se fait aux Tropiques et non à l'Equateur , puisque je ne vois rien autre chose

chose qui en puisse empêcher.

Enfin la troisième raison et qui est décisive , c'est une observation que j'ai déjà citée dans mon objection. En deux mots je crois devoir la remettre devant les yeux du lecteur : la Lune se trouvant au Tropicque du Capricorne sous notre horizon , nous avons aussi-tôt la Marée sur notre horizon , que si la Lune répondoit au Tropicque du Cancer sur le même horizon. Ce Phenomene arrive suivant les meilleurs Physiciens , parce que la Lune répondant au Tropicque du Capricorne sous notre horizon , sa pression est dirigée vers le Tropicque du Cancer sur notre horizon. La raison en est que dans le tems des Solstices la Terre ne présente pas directement à la Lune le plan des Tropiques , mais plutôt le plan d'un Cercle qui se tire d'un Tropicque à l'autre , ensorte que lorsque la Lune se trouve au Tropicque du Cancer , sa pression passant par le centre de la Terre , va se faire sentir au Tropicque du Capricorne. Il en est ainsi lorsqu'elle se trouve au Tropicque du Capricorne , sa pression est dirigée vers le Tropicque du Cancer à la partie qui lui est directement opposée , et la raison de tout ceci , c'est que le Cercle auquel la Lune répond

pour

SEPTEMBRE. 1734. 1949

pour lors , prend la place et la même situation par rapport à la Lune que l'Equateur , auquel elle répondoit dans le tems de l'Equinoxe : or si dans le tems des Solstices la pression ne se fait pas sur la partie des eaux où se trouve le Tropic , mais à l'Equateur , comment cette pression pourra-t-elle se faire sentir à l'autre Tropic , pour qu'on ait aussi-tôt la Marée, que si elle y étoit présente ? c'est ce que je ne vois pas pouvoir s'expliquer dans les principes de M. de S. Aubin. On ne peut donc pas dire que la Lune , se trouvant aux Tropiques, la pression se fasse d'une maniere fort indirecte aux environs de l'Equateur.

Passons aux autres parties de sa Dissertation. Il dit dans la seconde partie , que son Hypothese nouvelle , que j'ai dit dans ma replique ne pas regarder l'état présent de la question , n'est pas indifférente à l'objet dont il s'agit ; mais n'est-ce pas le mouvement annuel expliqué dans le sentiment des Philosophes d'aujourd'hui que j'ai attaqué dans mon objection , et dont M. de S. Aubin a pris la deffense, qui est l'objet dont il s'agit ? Il en conviendra sans doute : or si M. de S. Aubin propose une nouvelle Hypothese , n'est-ce pas changer l'objet  
C dont

2950 **MERCURE DE FRANCE**  
dont il s'agit , puisque je n'ai pas attaqué  
le mouvement annuel dans les différen-  
tes Hypotheses qu'on pourroit imaginer,  
mais dans celle qui étoit suivie de tout  
le monde ? et n'est-ce pas m'abandonner  
le champ de Bataille , que de laisser celle-  
ci pour en suivre une nouvelle et conve-  
nir qu'elle est insuffisante ? ce qui me  
suffit. J'ai donc eu raison de dire que la  
nouvelle Hypothese ne regardoit point  
l'état présent de la question et ne pou-  
voit servir à résoudre mon objection et  
qu'ainsi elle étoit indifférente à l'objet  
dont il s'agit. Cependant examinons cette  
nouvelle Hypothese, et voyons si on pour-  
roit la substituer à la place de l'ancienne,  
pour expliquer ce mouvement : elle con-  
siste , dit M. de S. Aubin , à regarder le  
parallelisme de la Terre comme une posi-  
tion toujours droite de son axe , et sui-  
vant cette construction la Lune décrit  
effectivement le Cercle du Tropicque :  
cet endroit suffit pour faire voir l'insuffi-  
sance de cette Hypothese ; et il ne faut  
que citer l'observation dont je viens de  
parler pour la détruire , car , si la Lune  
répond au Cercle du Tropicque et non  
pas à un grand Cercle de la Terre , qui  
se tire d'un Tropicque à l'autre , comment  
sa pression pourra-t-elle se faire sentir

SEPTEMBRE 1734. 195

à la partie de l'autre Tropicque qui lui est directement opposée ? c'est ce qui ne peut s'expliquer suivant le sentiment de l'Auteur. En voilà assez pour faire voir l'inutilité de cette Hypothese ; et pour dire qu'outre qu'elle ne va point contre mon objection , c'est qu'elle est contraire aux observations.

Enfin M. de S. Aubin me prie de ne pas confondre le Perihelie avec le Perigée. Je le veux de tout mon cœur ; mais comme ni l'un ni l'autre ne peut servir à expliquer le mouvement annuel , passons cet article.

Voilà les Réflexions que j'ai cru devoir faire sur la Dissertation de M. de S. Aubin. Quand cette dispute sera finie , je me propose de donner une nouvelle objection , qui épuisera , s'il se peut , le fond de cette matiere , et sur laquelle je prierai les habiles Physiciens , comme M. de S. Aubin , de me donner leur avis.



*IMITATION d'une Fable Latine  
inserée dans le Mercure de Novembre  
1732.*

**C** Olin dans un Vivier cherchoit de quoi souper ;

Aucun autre Pêcheur n'usoit de plus d'adresse ;

**C ij**      **Man**

# 1952 MERCURE DE FRANCE

Mais aucun des Poissons ne s'y laissa tromper

Malgré son extrême finesse ;

Las d'attendre, il prend le parti

De retourner chez lui , comme il en est sorti ,

Avec sa faim , sans espoir de capture ;

Maudissant et la rive , et l'Onde et l'hameçon ;

Qui n'avoit pas daigné lui fournir un Poisson.

Dans cette triste conjoncture

Il entend s'élever dans les airs un grand bruit ;

Il s'arrête tout court : il regarde, Une Gruë

Avec un Poisson frais s'enfuit ;

De ses cruelles sœurs une avide cohue ,

Afin de lui ravir son butin, la poursuit.

( Hélas ! pareille noise est souvent avinée

Entre les Animaux que la raison conduit :

Mon Pêcheur , à l'instant , en haut jette une  
pierre ,

A dessein seulement de finir leurs débats ;

Car , quant au Poisson frais , il ne s'en doutoit pas.

L'oiseau reçoit le coup ; le butin tombe à terre.

Colin le ramassant dans son panier l'enserre ,

Surpris de voir venir du pays des Oiseaux ,

Un bien qu'il a cherché vainement dans les Eaux ,

Ainsi , pour se joüer des actions humaines ,

La Nature et le Sort sont souvent travestis.

Ce que l'une refuse à nos soins , à nos peines ,

L'autre nous le donne *Gratis*.

F. M. F.

LET



*LÉTTRE écrite d'Auxerre à M. Mail-  
lart, Avocat en Parlement, touchant les  
anciennes Manumissions, par M. L.  
C. et S. de la Cathedrale.*

**C**omme il m'a paru, Monsieur, qu'on a été assez content de la Lettre dans laquelle je m'é suis un peu étendu sur la Manumission, à l'occasion de ce qu'en avoit écrit M. P. d'Orleans, et qu'il a été satisfait lui-même de la maniere dont je l'ai traitée en retouchant quelques-unes de ses pensées; (a) je reviens à la charge sur la même matiere, et je vous envoie quelques remarques qui se sont presentées sur le même sujet. Je le fais d'autant plus volontiers, que quelques-unes peuvent convenir au Glossaire de la moyenne et basse Latinité, auquel j'apprends par la Préface de la nouvelle Edition, que vous avez eu part.

Je me suis bien douté que l'on trouveroit fort singuliere la condition apposée dans la Manumission dont j'ai fourni l'exemple tiré des Archives de l'Abbaye

(a) *Mercur*e de Juin 1732. I. vol. p. 1141.  
et *Janvier* 1733. p. 182.

1754 MERCURE DE FRANCE  
de Crisenon en notre Diocèse d'Auxerre.  
Les Sçavans Auteurs de cette nouvelle  
Edition n'ont pas manqué d'en faire une  
observation à la page 452. de leur qua-  
trième volume. Je croi que l'exemple  
que je vais joindre à celui-là , pourra  
rendre le premier moins singulier , tant  
je trouve de ressemblance entre l'un et  
l'autre. Je l'ai tiré d'une copie fidelement  
prise sur l'original qui s'est trouvé mêlé  
parmi des Parchemins abandonnez com-  
me inutiles à un ouvrier ; car il y avoit  
ici dans le siècle dernier des Personnes  
fort portées à livrer au bras séculier ces  
sortes de Parchemins réputez inutiles.  
Cet Acte est ainsi conçu :

*Omnibus presentes litteras inspecturis :  
Officialis Autissiodorensis, Salutem in Do-  
mino. Noveritis quòd in nostra presentia  
constitutus Amauricus filius Allemagni de  
Monestallo recognovit et confessus fuit in  
judicio coram nobis , quòd Capitulum Au-  
tissiodorensis Ecclesia permotum pietatis in-  
sulta , ipsum Amauricum hominem Ecclesia  
ipsius Capituli ad hoc manumiserant et libe-  
rum esse volebant et concesserant , ut idem  
Amauricus obsque uxore Domino famuletur  
in absequiis Divinorum : Volens dictus  
Amauricus et concedens coram nobis , quòd  
si ipsum uxorem ducere contigerit , vel ion-*

SEPTEMBRE. 1734. 1953

*suram dimittere clericalem, pristina conditioni subjaceat alligatus. In cujus rei testimonium, ad petitionem dicti Amaurici sigillum curia Autissiodorensis presentibus litteris duximus apponendum. Datum anno Domini M. ducesimo septuagesimo tertio die Mercurii post Festum B. Lucia virginis. sign. Guido. . . .*

*Monestallum* est Monétau, Villages situé à une lieue au dessous d'Auxerre vers le Septentrion, lequel a été connu dans Paris les années dernières, par la dénomination qu'il donnoit à des Coches d'eau, qui prenoient leur essor du rivage de ce lieu-là, pour descendre le long de l'Yonne et de la Seine. Il est composé aujourd'hui de deux Terres, sçavoir de l'ancien Champigny qui étoit au rivage Occidental, dont-il est parlé dans le Pere Labbe, (a) et du petit Monétau, qui est au rivage Oriental, lequel originairement a eu seul le nom de Monétau. Ceci soit dit en faveur de ceux, qui, comme vous, sont curieux des Topographies Diocésaines. La tournure de l'Acte que je viens de rapporter m'a fait ressouvenir, Monsieur, que sa singularité pourroit bien venir de l'attention particuliere qu'ont eu nos Anciens du treizième siècle à l'é-

(a) *Bibl. nova Manuscript. Tome 1. p. 448.*

1956 MERCURE DE FRANCE  
gard du Droit de Main-morte. Car j'ai  
lû ce qui suit dans la compilation de nos  
anciens Statuts : *Anno 1254. in compoto*  
( a ) *S. Lucia statuimus quòd filiis homi-*  
*num Ecclesia nostra non fiat manumissio*  
*quantùm ad Tonsuram clericalem nisi certa*  
*die ad hoc specialiter à Capitulo assignata ,*  
*et sub certa forma , et in Capitulo generali.*  
On s'éloignoit alors le moins qu'on pou-  
voit des anciens usages , et l'on n'hono-  
roit point de ce nom , des pratiques qui  
n'avoient tout au plus d'antiquité que  
l'âge d'un homme ou de deux.

Ces sortes d'affranchissemens donnez  
pour la Tonsure Clericale ont fait tom-  
ber un de mes amis, qui est mort en pré-  
parant l'Histoire de Nevers , dans une  
méprise de laquelle j'ai cru devoir vous  
faire part. Je n'en parle qu'en consé-  
quence de quelques Lettres qu'il écrivit  
de Paris en 1725. au Sieur Desmarettes ,  
alors résidant à Nevers , dont j'ai eu  
communication. Il s'étoit proposé d'avan-  
cer dans son Histoire , cette maxime  
generale , qu'encore au quatorzième siècle ,  
*les Evêques avant que de donner la Ton-*  
*sure à qui que ce soit , devoient obtenir le*

( a ) *Compotus signifie un compte , on les ren-*  
*doit en plein Chapitre à la Sainte Luce et aux Ca-*  
*lendes de May.*

SEPTEMBRE. 1734. 1957

*consentement de leur Chapitre : et il se fondoit sur ce qu'on trouve deux Actes l'un de 1323. l'autre de 1329. par lesquels l'Evêque de Nevers demande au Chanoines de son Eglise la permission de Tonsurer certaines personnes. \* Et sur ce qu'on objectoit à cet Historien qu'il s'agissoit de conferer la Tonsure à des hommes serfs , il répondoit que ces serfs étant dans une Terre du Temporel de l'Evêque , et non de celui du Chapitre ; il ne pouvoit y avoir que la raison generale de la Tonsure en tant que Tonsure , qui eut obligé le Prélat de faire ces démarches ; mais il me paroît qu'il n'étoit dans cette opinion , que parce qu'il ne faisoit pas attention , qu'alors les Evêques ne se désaisissoient d'aucun droit de leur temporel sans la participation du Chapitre qui leur survit toujours , et qui , comme je vous l'ai oüi dire , à une copro-*

*\* Dom Dolet dit qu'il avoit vu ces Lettres dans un ancien Martyrologe de l'Eglise de Nevers , qui étoit le plus récent entre tous ceux que cette Eglise conservoit autrefois en manuscrit. Mais il est à craindre que ce Livre n'ait été compris dans le nombre des manuscrits de la même Eglise , qui furent vendus il y a quelques années à des Anglois passans , malgré l'opposition de quelques Chanoines. Je ne sçai au reste si cette vente si blamable n'est point antérieure à l'an 1725.*

C V

priest

1958 MERCURE DE FRANCE  
prieté. Et comme les affranchissemens  
apportoient avec eux une diminution  
de droit sur les particuliers de ces mêmes  
Terres , il étoit besoin d'employer la for-  
malité du consentement de ceux qui ne  
sont censez faire qu'un corps avec l'Evê-  
que. Ce fut donc , selon moi , pour cette  
raison que Pierre Bertrand Evêque de  
Nevers demanda aux Chanoinesses Con-  
freres, leur agrément pour donner la Ton-  
sure Clericale à un nommé Jean Le Roy,  
qu'il désigne ainsi : *Johannes Regis de  
Albigniaco homo noster ratione Episcopatus  
nostri* ; et on doit dire la même chose de  
l'autre Acte.

Je n'ai pas beaucoup recherché ce qui  
regarde les autres Eglises sur cette ma-  
tiere ; mais j'ai trouvé ici que lorsque  
l'Evêque affranchissoit des serfs de ses  
Terres au treizième siècle , il faisoit ap-  
prouver cet affranchissement par le corps  
des Chanoines : et réciproquement lors-  
que les Chanoines donnoient Manumis-  
sion aux hommes de leurs Seigneuries ,  
l'Acte étoit terminé par la confirmation  
de l'Evêque. Vous n'hésitez point ,  
Monsieur , à ce qui me paroît , de con-  
clure de tout ceci , que Dom Dolet en  
question , prenoit ce qui avoit été fait  
envers des hommes regardez comme serfs,  
comme

SEPTEMBRE 1734 1959

comme s'il eut été fait sur l'homme considéré comme homme , ou comme tiré de la société civile.

Le même Historien de Nevers dont l'Ouvrage a été malheureusement perdu lors de son décès , écrivoit encore à son ami , conformément à ce que dit Gul Coquille dans son Histoire du Nivernois, et dans son Livre sur la Coutume du même pays , que Jean Germain qui fut Evêque de Nevers et ensuite de Châlons sur Saone au quinzième siècle , mourut , tout Evêque qu'il étoit , dans l'état de servitude. La preuve qu'il en donne est qu'après son décès arrivé en 1400. Charles de Bourgogne Comte de Nevers obtint par Arrêt contre le Procureur General du Roy tous les biens délaissés par ce Prélat. Je vous prie, M. de vouloir bien prendre la peine d'examiner si cette preuve est parfaitement convaincante , et s'il n'y a pas sujet de douter de la vérité du fait , vû la contradiction qui se trouve parmi les Ecrivains sur le Lieu de la naissance de cet Evêque. Au surplus on trouve sur cette matiere bien de l'érudition dans M. de la Thaumassiere , *Coutumes locales de Berry* , Chapitres 4. 5. 6. et suivans , Edition de 1679. Je suis &c.

L \* \* \* C.

C 41

BOU



*BOUQUET* envoyé par M. V. D. G.  
à Mlle . . . le jour de sa Fête, l'Auteur  
étant malade.

**S**I le mal qui cause ma peine  
Ne m'avoit pas, belle Clairon,  
Fait quitter le sacré Vallon,  
J'aurois un beau sujet pour exercer ma Veine ;  
Je sçai que l'Aurore demain  
Nous annoncera votre Fête ;  
Je voudrois rimer, mais en vain,  
Dès que je prens la plume en main  
Mon mal redouble et me monte à la tête.  
Dieux ! que mon sort est accablant !  
Sans ma funeste maladie  
Je pourrois en ce jour contenter mon envie,  
Faire de vos Vertus un éloge éclatant,  
Celebrer dans mes Vers la beauté qui m'enchanté,  
Le vif éclat de vos beaux yeux,  
Votre air insinuant, ce Port majestueux,  
Cette taille toute charmante.  
Que dis-je ? votre aimable humeur  
Offriroit à ma Muse une vaste carrière ;  
Et sur tout, votre esprit délicat et sincère,  
Qui depuis long-temps dans mon cœur,  
( Cet aveu dût-il vous déplaire )  
A nourri la plus vive ardeur.

**Mais**

Mais hélas ! ma veine affoiblie

Par le mal presque'anéantie ,

Sur un sujet si beau ne feroit que blanchir.

Aussi , belle Clairon , je n'ose vous offrir ,

Accablé sous le poids d'une telle disgrâce ,

Que ce petit Bouquet de fleurs :

De parer votre sein accordez-lui la grace ;

Grands Dieux ! s'il obtient cette place ,

Qui n'envieroit pas son bonheur!



*REMARQUES au sujet d'une Inscription du Grand-Cloître de la Chartreuse de Paris.*

**C**ette Inscription est au bas d'un Tableau de 15. pieds de large sur 4. de hauteur , peint sur bois et scellé dans le mur du grand Cloître , du côté de l'Eglise. On y voit représentée à genoux Jeanne de Chatillon , fille unique de Jean de Chatillon , Comte de Blois , &c. et d'Alix de Bretagne , Epouse de Pierre de France , cinquième fils de saint Louis , suivie de XIV. Chartreux , aussi à genoux devant l'Image de la Sainte Vierge , tenant l'Enfant-Jesus entre ses mains , la Princesse lui adressant cette Priere que le Peintre fait sortir de sa bouche.

*Vierge*

1962 MERCURE DE FRANCE  
*Vierge Mère et Pucelle , à son cher Ficus présente*  
**XIII. Freres qui prient pour moy.**

Et l'Enfant Jesus lui répond :

*Ma Fille , reprends le Don que tu me fais*  
*Et te rens \* tous tes mesfets.*

L'Inscription dont on va parler est ,  
comme on vient de le dire , tout au bas  
et ne faisant qu'un corps avec le Tableau,  
lequel est orné au haut dans toute sa  
largeur de 17. Ecussons des Armes de  
France et de Chatillon , alternativement.  
Les premieres de Fleurs de Lys d'or, sans  
nombre , à la bordure de gueules , les  
secondes de gueules à 3. pals de Vair , au  
chef d'or.

L'Inscription est en grandes Lettres ,  
caracteres Romains et en trois lignes sur  
la largeur du Tableau. Elle contient ce  
qui suit.

» L'an de grace 1712. cet ancien Mo-  
» nument de la pieté de Madame Jeanne  
» de Chatillon , Comtesse de Blois , qui  
» fut accordée à 10. ans et mariée à 12. à  
» M. Pierre de France , Comte d'Alen-  
» çon , fils de S. Louis , fut dressé pour  
» conserver la memoire d'une Fondation

*Il y a lieu de croire que ce mot rens , est une*  
*méprise pour dire remets , qui étoit , sans doute ,*  
*sur l'Original.*

» qu'elle

SEPTEMBRE. 1734. 1963  
» qu'elle fit de XIV. Chartreux à Paris,  
» et a été renouvelé, conformément à  
» son original cy-dessous sur plâtre, par  
» les ordres de Très-Hauts et Très-Illus-  
» tres Seigneurs Claude-Elzéar, Comte  
» de Chatillon, et Alexis-Henry, Che-  
» valiers des Ordres du Roy, Freres, pour  
» empêcher que la longueur des temps  
» n'achevât de le détruire, et conserver à  
» la Posterité la memoire d'une si illustre  
» Parenté.

Avant que d'entamer le fonds de ces Remarques, il se présente d'abord une obscurité, qui m'a arrêté à la premiere lecture de l'Inscription; l'Auteur qui l'a composée, ou le Peintre qui l'a écrite, apprend que l'an 1712. *cet ancien Monument fut dressé*; comment un Monument du XIII. siecle peut-il avoir été dressé en 1712? On a, sans doute, voulu dire *renouvelé*, terme qui se trouve en effet employé plus bas; ce qui n'empêche pas que la premiere exposition ne présente une espece de contre-sens; mais venons au Fait essentiel.

Ce Fait est pareillement exprimé dans la premiere ligne de notre Inscription, mais en termes si clairs, qu'on ne peut s'y méprendre. L'Auteur dit que *Jeanne de Châtillon fut accordée à 10. ans et mariée*

1964 MERCURE DE FRANCE  
à 12. à Pierre de France , Comte d'Alençon , &c. Ce qui ne s'accorde pas avec l'Histoire , ni avec les Titres , et emporte d'ailleurs une contradiction particuliere dont il sera parlé en son lieu.

A l'égard de l'Histoire , je n'ai presque ici besoin que de celle de la Maison de Châtillon , composée il y a plus de cent ans , par André Duchesne , avec cette capacité et cette exactitude , que tout le Monde reconnoît dans cet Écrivain. On y trouve au Chapitre VII. du XIII. Livre , en parlant de Jeanne de Châtillon , que l'Auteur qualifie de *Comtesse de Blois , de Chartres , de Dunois , d'Alençon et du Perche* , ces paroles importantes à notre Sujet.

» Devant qu'elle eût atteint l'âge de  
» neuf ans , ses Pere et Mere l'accorde-  
» rent en mariage avec M. Pierre de Fran-  
» ce , fils du Roy S. Louis , et de Margue-  
» rite de Provence , sa Femme.

L'Extrait du Traité de Mariage est ensuite rapporté parmi les Preuves de l'Histoire , selon la coûtume de notre Historien , qui est de ne rien dire d'important qui ne soit appuyé sur des Actes autentiques , ou sur des preuves solides et incontestables. Comme cet Extrait n'est pas long , il est bon de le placer ici , en omettant

**SEPTEMBRE. 1734. 1969**  
tant seulement les formules et les qua-  
litez. »

» Universis, &c. Habitæ sunt conven-  
» tiones super Matrimonio contrahendo,  
» &c. Videlicet quod idem Petrus dictam  
» Joannam infra tres menses postquam  
» ipsa duodecimum annum ætatis suæ  
» compleverit, accipiet in Uxorem, et ip-  
» sa eum accipiet in Maritum, si sancta  
» Ecclesia in hoc consenserit: nisi defor-  
» mitas seu turpis infirmitas, vel aliud  
» impedimentum rationabile in aliqua  
» Personarum appareret ante contractum  
» matrimonium inter ipsos. Et hanc con-  
» ventionem præfatus Dominus Rex vo-  
» luit, et in hoc consensit, &c Actum.  
» Parisiis Anno Domini M. C. C. LXIII.  
» Mense Februario.

Selon ce Traité, le Mariage devoit être  
consommé dans les trois mois après que  
la Princesse auroit eû douze ans accom-  
plis. C'est apparamment ce qui a autho-  
risé, ou plutôt ce qui a trompé l'Auteur  
de l'Inscription, lequel a ignoré, sans  
doute, que le Mariage ne fut célébré et  
consommé qu'environ dix ans après. C'est  
le témoignage qu'en rend Guillaume de  
Nangis, Religieux de S. Denis, Auteur  
contemporain, qui a écrit l'Histoire de  
S. Louis et celle de Philippe III. son fils,  
imprimé

1966 MERCURE DE FRANCE  
imprimées dans le Recueil (a) de Dom.  
L. Dachery. *Anno Domini MCCLXXIII.*  
*Petrus Comes Allensois, Regis Francia,*  
*Philippi, Frater, accepit in conjugem Joan-*  
*nam, Joannis Comitis Blesensis Filiam,*  
dit cet Auteur.

Je dis que le Mariage ne fut consommé qu'environ dix ans après ; car l'exactitude de l'Historien de la Maison de Châtillon est si grande, qu'il conteste à Nangis son Epoque de 1273. prétendant qu'il y a erreur d'environ deux ans ; et il le prouve en produisant des Lettres datées de l'année 1271. par lesquelles Pierre Comte d'Alençon, *du consentement et volonté de Jeanne de Châtillon, sa femme, confirme certain Transport (a) comme jouissant dès-lors de la Comté de Chartres, fait par Erard de Valery, Chambrier de France et Connétable de Champagne.* » Et de là se reconnoît, dit A. Dachesne, que » Guill. de Nangis, *on sa Chronique Latine manuscrite, a mal rapporté la célébration de leurs Nôces à l'an 1273.*

Comme l'erreur de Nangis, Auteur

(a) *Spicilegium Dachery, T. III. pag. 43. Edit. de 1723.*

(2) *Le Prince ne pouvoit jouir de ce Domaine que comme Epoux et après la célébration du Mariage, &c.*

d'ailleurs

**S E P T E M B R E.** 1734. 1967  
d'ailleurs si exact, ne me paroît pas ici  
considerable, on pourroit peut être lever  
la difficulté, du moins la diminuer par la  
maniere de compter, qui étoit en usage  
du temps de S. Louis, temps auquel on  
commençoit l'année à Pâques, ce qui  
ne peut manquer d'operer quelque diffé-  
rence.

Il paroît cependant que les Auteurs de  
l'Histoire Généalogique de la Royale Mai-  
son de France, &c. et les Editeurs du  
Dictionnaire Historique, n'ont eu aucun  
égard, on ne sçait pas trop pourquoi, ni  
à l'autorité de Nangis, qu'ils n'ont pas  
ignorée, ni à celle de Duchesne, appuyée  
sur un titre autentique, rapporté dans  
son Histoire. Les uns et les autres ont  
fixé l'accomplissement du Mariage de  
Jeanne de Châtillon à l'année 1272. con-  
venant tous qu'elle fut accordée en 1263.  
ce que personne ne peut contester.

Quoiqu'il en soit de l'année précise de  
l'union conjugale du Prince en de la Prin-  
cesse, il doit passer pour très-constant  
qu'elle ne s'est faite ni dans la douzième  
année de l'âge de Jeanne de Châtillon,  
comme il est marqué dans l'Inscription,  
ni dans la treizième, comme il étoit sti-  
pulé dans l'Acte d'Accord, cy-devant  
rapporté. Il y a plus, c'est qu'en suppo-  
sant

**1968 MERCURE DE FRANCE**  
sant le contraire, c'est-à-dire le Mariage  
celebré et accompli à 12. ou à 13. ans de  
l'âge de la Princesse, Pierre de France  
l'auroit épousée, lui n'étant encore âgé  
que de dix ans, et en voici la preuve en  
deux mots.

Le Roy S. Louis eut onze Enfans de  
son Mariage avec Marguerite de Proven-  
vence ; six Princes et cinq Princesses. Les  
Princes sont, 1. Louis, mort jeune, dont  
on voit le Tombeau à l'Abbaye de Royau-  
mont. 2. Philippe, qui regna après le  
Roy son Pere. 3. Jean, mort jeune, aus-  
si inhumé à Royaumont. 4. Un autre  
Jean, surnommé *Tristan*, né à Damiette  
en Egypte en 1250. durant la Captivité  
du Roy, qui eut deux ans après la Prin-  
cesse Blanche, (a) seconde du nom, née  
à Jaffe ou Jopé, dans la Palestine. Saint  
Louis partit deux autres années après de  
S. Jean d'Acre ou Ptolémaïde, sçavoir,  
le 24. Avril 1254. pour revenir en Fran-  
ce, où n'âquit l'année suivante notre Pier-  
re de France, Comte d'Alençon 5. fils du  
S. Roy, qui eut pour 6<sup>e</sup> fils Robert, et

(a) *Ce sont les deux seuls Enfans que S. Louis  
ait eus dans le Levant, et comme, selon tous les  
Historiens, il revint en France en 1254. sans mar-  
quer que la Reine fût enceinte, Pierre le 5. de ses  
fils. ne peut être venu au Monde que d'année d'après.*  
dernier

SEPTEMBRE. 1734. 1969  
dernier Comte de Clermont, Tige de la  
Maison regnante de Bourbon.

Ainsi Pierre de France, venu au monde en 1255. après le retour de S. Louis de la Terre Sainte, n'avoit en 1263, que se fit l'accord de son Mariage avec Jeanne de Châtillon, seulement que 8. ans, et la Princesse dix; en sorte que s'ils eussent été mariez deux ans après, comme le dit l'Inscription, le Prince n'autoit eu alors que dix ans et la Princesse 12. ce qui n'est pas croyable; au lieu qu'en suivant l'autorité de l'Histoire et celle des Titres, on reconnoît que Pierre, Comte d'Alençon, revenu d'Afrique, où il avoit accompagné le Roy son Pere, combattu avec lui au Siege de Tunis, et assisté à sa mort en l'année 1270. se trouva en état d'épouser en 1271. ou 1272. étant alors âgé d'environ 17. ans.

Ce Prince mourut à Salerne, dans la Poïille, Province du Royaume de Naples, et non pas en Sicile, comme le dit Mézeray, le 6. Avril de l'année 1283. et non en 1282. comme les Compilateurs de Moreri l'ont marqué dans l'Edition de 1725. ne laissant point d'Enfans de Jeanne de Châtillon, de quoi Mézeray convient. On peut voir là-dessus la Critique de Duchesne sur cinq Au-  
teurs

1970 MERCURE DE FRANCE  
teurs qui lui donnent une Fille , née de ce Mariage, qu'ils nomment Mahaut d'Alençon. D'autres , comme les Auteurs de l'Histoire Généalogique de la Maison de France, et les Editeurs de Moreri, veulent qu'il naquît deux Princes de ce même Mariage, sçavoir, *Louis et Philippe*, qu'ils disent être morts jeunes. Quoiqu'il en soit, Guill. de Nangis et Jean de Paris, Chanoine de S. Victor, assurent dans leurs Chroniques, conformément aux Titres, que Jeanne de Châtillon mourut sans Enfans, et que sa succession échut à Hugues de Châtillon, Comte de S. Paul, à Guy et Jacques, ses freres, à Gaucher de Châtillon, leur cousin, &c. Le Corps du Prince son Epoux fut apporté en France et inhumé aux Cordeliers de Paris; son cœur fut porté dans l'Eglise des Dominicains de la même Ville.

A l'égard de la Princesse sa veuve, elle *passa le reste de ses jours en une sainte et perpetuelle viduité*, dit l'Historien de sa Maison. A l'exemple de ses Pere et Mere, qui ayant hérité de la pieté de leurs Ancêtres, avoient fondé les Dominicains de Blois et l'Abbaye de Filles de l'Ordre de sainte Claire, dite de la Guiche, près de la même Ville, où ils sont l'un et l'autre inhumés, Jeanne de Châtillon

Châtillon, fit à la Chartreuse de Paris la Fondation dont il s'agit ici.

Jacques du Breül, Moine de S. Germain des Prez, Auteur d'un grand Ouvrage sur les Antiquitez de Paris, après avoir écrit dans un long détail le premier établissement des Chartreux, d'abord à Gentilly, et ensuite au Château de Vauvert auprès de Paris, les progrès de cet établissement, qui furent foibles par le malheur des temps, malgré la pieté et la bonne volonté d'un saint Monarque, en sorte que ce ne fut qu'après le départ de ce Prince pour l'Afrique, où il mourut, qu'on bâtit les huit premières Cellules, l'Auteur, dis-je, que je viens de citer, raconte de la maniere qui suit, page 468. ce qui regarde ce Monument de la pieté de Jeanne de Châtillon.

« Depuis Noble et Puissante Dame  
 « Jeanne de Châtillon, Comtesse d'Alençon, de Blois et de Chartres, femme jadis de Pierre Comte d'Alençon, \*  
 « troisième fils du Roy S. Louis, et elle

\* *L'Auteur se trompe. Il est démontré que ce Prince étoit le V. fils de S. Louis.*

*Le P. Felibien a fait la même faute dans son Histoire de la Ville de Paris; et le P. Daniel s'est aussi trompé en nommant Pierre de France le IV. fils de S. Louis, dans son Histoire de France.*

» fille

1972 **MERCURE DE FRANCE**  
 » fille unique de Jean de Châtillon, Com-  
 » te de S. Paul, et desdites Comtez de Blois  
 » et Chartres, ayant fait bâtir quatorze  
 » Celles pour quatorze Religieux, pour  
 » la Fondation d'iceux leur donna onze-  
 » vingt livres. Tournois de rente annuelle  
 » et perpetuelle, et admortie par Lettres  
 » passées l'an de grace 1290. au mois de  
 » Mars, et au mois de Mars audit an, con-  
 » firmées par le Roy, &c. laquelle Fon-  
 » dation se voit encore représentée en  
 » vieille peinture dans la muraille dudit  
 » grand Cloître, à l'endroit où souloit  
 » être la Porte pour aller à la premiere  
 » Eglise ou Chapelle de Vauvert. Laquel-  
 » le Dame trépassa le 29. Janvier 1291.

Elle avoit fait son Testament un ou deux jours auparavant et nommé pour Exécuteurs douze Personnes distinguées par leur rang, ou par leur probité. Pierre Evêque d'Orleans, étoit le premier; parmi les autres on trouve Jean, Prieur de Vauvert de Paris, de l'Ordre de Charreusse, et Guillaume d'Orillac, Physicien ou Medecin de la Princesse.

Elle donna à tant de gens par ce Testament, que ses legs, dit l'Historien, monterent à plus de six-vingt mille livres, somme de grande valeur en ce temps; &c. De plus elle légua une somme

me

SEPTEMBRE. 1734. 1973

me pour envoyer du secours à la Terre Sainte, imitant en cela la pieté de la Princesse sa Mere, Alix de Bretagne, qui en avoit fait le voyage peu de temps auparavant.

L'Historien ajoûte qu'elle fut l'une des plus riches Princesses de France, et ornée de grandes qualitez. » Bru de Roy, Niece » et Belle-sœur de plusieurs Rois et Roy- » nes, Tante de Roy, et Femme de Fils » de Roy; elle acquit encore par sa sain- » te et pieuse vie ce glorieux éloge, que » lui attribüé le Chanoine de S. Victor, » que (a) sa mort fut dévoté, précieuse de- » vant Dieu, et continuellement recomman- » dable en la memoire d'aucuns.

Son Corps fut inhumé à l'Abbaye de la Guiche (b) auprès de ses Peré et Mere, qui en sont les Fondateurs. L'Oblitaire de l'Eglise des Chartreux de Paris ne pouvoit pas manquer de faire mention de sa Mort. En voici les termes, qui sont aussi un Monument de la reconnoissance de ces saints Religieux envers leurs Bien-

(a) *Cujus mors devota Deo ut creditur, pretiosa ab aliquibus habetur jugi memoria commendanda.*  
Joan. Victoria. an. M. CC. XCI.

(b) Dans les Preuves de l'Histoire de la Maison de Châtillon, cette Abbaye est nommée l'Abbaye de la Garde Notre-Dame, assise au Lieu de la Guiche, près Blois.

D factrice

1974 MERCURE DE FRANCE  
faictrice. *III. Kal. Febr. Obiit inclita Memoria D. JOANNA Comitissa Blesensis, quæ pro sustentatione XIIII. Monachorum, dedit nobis CCXX. Libras parvorum Turon. annui redditus, et fecit construi XIII. Cellas pro eisdem. Item. dedit LX. solidos redditus pro pitantia in die Anniversarii sui.*

On peut dire que la Fondation de Jeanne de Châtillon fut non-seulement d'un grand secours à la nouvelle Chartreuse de Paris, mais encore qu'elle eut des suites avantageuses par le grand exemple que donna cette pieuse Princesse, exemple qui fut imité successivement par plusieurs autres Princes et Princesses, singulièrement par Jeanne d'Evreux, Reine de France et de Navarre, Epouse de Philippe le Bel, laquelle en 1341. fit encore augmenter les Bâtimens, et en particulier le nombre des Cellules.

Ainsi on ne sauroit trop louer le zele et la sage précaution des pieuses et illustres Personnes, qui dans ces derniers temps, ont donné leurs soins pour conserver la memoire d'un si grand bienfait, en faisant revivre l'ancien Monument de la piété d'une auguste Parente, par un autre Monument qui exprime la même chose, tel que celui qui a donné lieu à ces Remarques.



O D E

*Sur le Jugement dernier.*

**Q**uel Spectacle se découvre  
 A mes timides regards ?  
 La Voûte Celeste s'ouvre,  
 Qu'entens-je de toutes parts ?  
 Les vents soufflent, les Mers grondent ;  
 Les Elemens se confondent  
 Par des mouvemens divers ;  
 Et brisant enfin leur digue,  
 Font une funeste ligue  
 Pour détruire l'Univers.



Le Pere du jour expire ;  
 L'horreur, le trouble et la nuit  
 Etablissent leur Empire ;  
 La Lune sanglante fuit.  
 Les feux du Ciel se consomment,  
 Et des feux nouveaux s'allument,  
 Dont la lugubre clarté  
 Est le terrible présage  
 De cet instant qui partage  
 Le temps et l'Eternité.



Un son égal au Tonnerre  
 Anime l'Airain fatal,  
 Qui donne à toute la Terre  
 Le redoutable signal.  
 A cette voix menaçante  
 La Mort même obéissante  
 Ouvre son avare sein,  
 Et je vois par tout le Monde,  
 D'une poussiere féconde  
 Renaître le Genre Humain;



Parmi cet immense nombre  
 De Morts tremblans, éperdus,  
 Regne une tristesse sombre.  
 Tous les rangs sont confondus,  
 Déchus de leurs avantages,  
 Les Rois, les Héros, les Sages  
 Reconnoissent aujourd'hui,  
 Qu'Esclaves d'un même Maître,  
 Au moment qu'il veut paroître,  
 Tout s'éclipse devant lui,



Pour annoncer sa venue  
 Le Ciel s'embrase d'Eclairs.  
 Je l'apperçois dans la Nuë  
 Assis au milieu des Airs,  
 Sa Sainteté le couronne,

Sa Majesté l'environne,  
 Le foudre part de ses yeux,  
 Et sur son front la Justice  
 Menace d'un prompt supplice  
 Les Mortels audacieux.



Quels effroyables symptômes  
 Cause le nouveau Soleil  
 En dissipant les fantômes  
 Produits par un long sommeil !  
 Saisi d'une peur soudaine,  
 Le Juste se croit à peine  
 A couvert de son courroux ;  
 Et l'on entend les Coupables  
 Pousser ces cris lamentables ;  
 Montagnes tombez sur nous.



Un Livre affreux se déplie ;  
 Où par des traits éclatans,  
 Le doigt du Seigneur publie  
 L'Histoire de tous les temps.  
 En vain l'injuste artifice  
 Auroit sçû peindre son vice  
 Des couleurs de la vertu,  
 La verité souveraine  
 Détruit l'apparence vaine  
 Dont il étoit revêtu.



# 1978 MERCURE DE FRANCE

Severe Juge , bon Pere ,  
Dieu sépare sans retour  
Les objets de sa colere  
Des objets de son amour.  
Son implacable vengeance  
Et sa divine clémence  
Rendent par un juste accord ,  
L'Arrêt de mort et de vie ,  
Qui du Saint et de l'impie  
Finit pour jamais le sort.



Il commande , et les abymes  
A sa parole s'ouvrants ,  
Engloutissent les Victimes  
Qu'il livre aux feux dévorants ;  
Et du séjour de la joye ,  
Lui-même traçant la voye ,  
Les Justes vont triomphants ,  
Jouir du riche héritage  
Qu'il a promis pour partage  
A ses fideles Enfants.



**LETTRE**



*LETTRE de M. . . . au sujet du  
Traité de l'Origine de l'Ame, &c.*

**J**E vous ai promis, Monsieur sur la fin de ma dernière Lettre, imprimée dans le Mercure de Juillet 1734. de vous rendre compte du *Traité de l'Origine de l'Ame, tiré des Ecrits de S. Augustin*, par le même Editeur des deux nouvelles Lettres de ce saint Docteur de l'Eglise, et qui est imprimé dans le même volume, chez la Veuve Mazieres. Je vais tâcher de satisfaire à mon engagement.

Le *Traité de l'Origine de l'Ame* a cet avantage, qu'en un fort petit volume il renferme tout ce que S. Augustin a dit sur ce sujet en plusieurs Livres différens, et que ce qu'on n'entend pas dans l'Original, même après de sérieuses réflexions, y est mis à la portée de tout le monde: C'est un effet de l'esprit de précision et de système de l'Auteur; la clarté y regne par tout, et la conviction suit de près. Comme c'est la fin où tout Ecrivain doit viser, on ne peut mieux faire que de marcher sur ses traces et parcourir par ordre les huit Chapitres dont son Ouvrage est composé.

D iiiij Dans

Dans le premier , après avoir décrit l'excellence de l'Âme et l'étenduë de ses lumieres , il fait voir que quelque effort qu'elle ait fait , elle n'est jamais parvenuë au point de connoître son origine. » Ce » qui augmente, dit-il, son embarras et ses » tenebres , c'est le dogme du peché ori- » ginel. Il est vrai que ce dogme semble » heurter la raison et la pousser à bout. » Cependant sans ce dogme l'homme est » incompréhensible. Cette perpetuelle » contradiction dans laquelle il est avec » lui-même ; cet assemblage , cet assorti- » ment d'excellence et de misere dans un » même sujet ; ces sentimens de gloire et » de bassesse qui l'occupent tour-à-tour , » et qui tantôt l'élevent jusqu'à Dieu , et » tantôt le font ramper avec les bêtes ; en » un mot , ces deux loix contraires , la » loi de l'esprit et de la chair , qui le dé- » chirent et le combattent en même-tems , » font qu'il est un énigme auquel il ne » voit goutte.

Il représente ici les efforts qu'ont fait les Anciens pour percer ces tenebres, mais, dit-il , trouvant que l'abisme étoit trop profond, ils ont eu recours à des chimeres et à des défaites, qu'un Philosophe embarrassé appelle à son secours, quand il se voit destitué de raisons et d'autoritez. » La foi  
 » seule

» seule, ajoute-t'il, donne la clef d'un  
 » mystere que l'esprit humain ne sçauroit  
 » penetrer; elle nous apprend que tous  
 » les hommes ont peché en Adam; et,  
 » comme cette verité ne nous est pas plu-  
 » tôt connuë, qu'elle nous devient fami-  
 » liere; aussi-tôt nos doutes s'éclaircissent  
 » mais elle ne leve pas le voile qui cou-  
 » vre l'origine de notre Ame, et ne nous  
 » aide point à découvrir comment elle a  
 » pû pécher en Adam, entre lequel et  
 » nous il y a un si long intervalle et une  
 » si grande distance; ni comment le pe-  
 » ché du premier homme peut être le  
 » nôtre, vû que nous n'existions pas lors  
 » de sa prévarication et qu'un peché n'est  
 » peché qu'en tant qu'il est volontaire.

Ces difficultez ont donné lieu à plu-  
 sieurs systêmes; S. Augustin, qui, entre  
 les Anciens et les Modernes, est l'Auteur  
 qui a le plus travaillé et fait le plus d'ef-  
 forts pour éclaircir ce mystere, réduit au  
 nombre de quatre les sentimens qu'il dit  
 qu'il est permis d'embrasser touchant l'o-  
 rigine de l'Ame; sçavoir, ou qu'elle vient  
 par voye de propagation de celle d'Adam,  
 ou que Dieu l'a créée à mesure que naissent  
 les hommes, ou que toutes les Ames ayant  
 été créées à la naissance des temps, Dieu

les envoie dans les corps de ceux qui  
 D v viennent

1982 MERCURE DE FRANCE  
viennent au monde , ou enfin qu'elles-  
mêmes viennent s'y placer. Mais ce Pere  
avertit qu'aucun de ces quatre sentimens  
n'est absolument certain , que tous ont  
des suites dont on ne sçauroit se tirer ,  
et qu'ainsi on ne peut sans témérité se dé-  
clarer pour aucun à l'exclusion des autres.  
Ce qui a porté ce saint Docteur à garder  
une parfaite neutralité à cet égard , et  
d'avoüer même en mourant qu'il n'a ja-  
mais sçû quelle étoit l'origine de l'Ame.

L'Auteur finit en faisant voir que tous  
les Peres qui sont venus depuis , ont fait  
gloire de marcher sur les traces de S. Au-  
gustin , et qu'il y a eû dans tous les sie-  
cles des Théologiens qui ont tenu le mê-  
me langage que S. Augustin..

Le second Chapitre fait voir deux cho-  
ses interessantes. La premiere , que c'est à  
tort qu'on qualifie le sentiment de la créa-  
tion journaliere des Ames, du nom de sen-  
timent de S. Jérôme , puisque Lactance  
avoit tenu et enseigné ce Sentiment long-  
temps auparavant. La seconde , que pen-  
dant la vie de S. Augustin personne ne fut  
impunément le défenseur de ce senti-  
ment : témoin l'Evêque Optat , Vincent  
Victor , et S. Jerôme. S. Augustin entraî-  
na tout le monde et tout le monde se fit  
un devoir d'honorer son triomphe et de  
dire

dire avec S. Jérôme, » qu'on ne se dé-  
 » partiroit jamais de la résolution qu'on  
 » avoit prise de l'aimer, de s'attacher à  
 » lui, de l'honorer, de l'admirer et de  
 » soutenir ses sentimens.

On montre ensuite que S. Augustin ne se déclaroit si vivement contre le sentiment de la création journaliere des Ames, que parce que ce sentiment favorisoit ouvertement le Pélagianisme. Enfin on établit sur des preuves incontestables que la Lettre de S. Jérôme à Marcellin et à Anapsychie, que presque tous les Critiques mettent peu de temps après 410. doit être portée nécessairement jusqu'en 413. ni plutôt ni plus tard.

Tout le troisiéme Chapitre roule sur ce point de Doctrine, que le sentiment de la création journaliere des Ames, n'a jamais été érigé en Dogme; et l'on oppose au Cardinal Bellarmin, qui prétend le contraire, l'autorité de Pamélius, d'Estius et du Cardinal Noris. On soutient sur tout avec ce dernier, que non-seulement S. Augustin n'a jamais varié, mais encore qu'aujourd'hui même il n'embrasseroit pas le sentiment reçu dans l'Ecole, à moins qu'on ne trouvât moyen de le concilier avec le dogme du peché originel.

D vj      Dans

Dans le quatrième Chapitre on entame les raisons que S. Augustin employoit à combattre le Systême de la création journaliere. » La premiere difficulté , dit l'Auteur , que ce Pere pousse avec beaucoup de force , c'est d'expliquer comment les Ames méritent d'être souillées en vertu de l'union seule qu'elles contractent avec le corps qu'elles animent.

» Remarquez , ajoute t'il , que la difficulté dont il est ici question , ne regarde point la maniere dont les Ames contractent le peché originel, dès-là seulement qu'elles sont unies au corps de peché ; mais elle a pour objet ce qui de leur part leur a fait meriter d'être envoyées dans des corps qui devoient ainsi les souiller et les rendre coupables. » On confond aisément ces deux questions , et l'on répond à l'une quand on est interrogé sur l'autre. Il est vrai qu'on ne se tire pas pour cela d'affaire ; mais on croit beaucoup gagner en changeant l'état de la question , et en dépaissant son Adversaire , en quoi on ne fait que s'aveugler.

L'Auteur employe le cinquième Chapitre à mettre dans tout son jour un Passage de l'Ecriture , contre lequel S. Jérôme , tout Partisan déclaré qu'il étoit

étoit du sentiment de la création journaliere , n'eut rien à répliquer. Ce Pere pressé par Marcellin et par Rufin , de dire ce qu'il pensoit sur l'origine des Ames ; leur avoüa qu'il croyoit que Dieu crée journellement les Ames et les envoie dans les corps à mesure que naissent les enfans , s'appuyant sur ces paroles du Sauveur : *Mon Pere ne cesse point d'agir.* S. Augustin répond que Dieu agit sans cesse , non en créant de nouvelles Créatures , mais en prenant soin de celles qu'il a d'abord créées ; qu'autrement il iroit contre ce qui est formellement marqué dans la Genèse , où il est dit que *Dieu se reposa après avoir mis la derniere main à tous ses Ouvrages.*

S. Augustin fait voir ici que les Adversaires sont réduits à dire , ou que Dieu au commencement des temps créa un individu de chaque espece , et dans ce cas que ce qu'il fait tous les jours n'est point une création , mais une multiplication des individus ; ou enfin qu'il créa une matiere ou substance préexistante , qui devoit servir à la formation des individus. Mais ce Pere fait toucher incontinent au doigt , que l'une et l'autre réponse est insoutenable ; car selon la premiere il reste toujours à dire d'où Dieu

LIII

» tire ces individus. On n'oseroit avancer,  
 » dit-il, que ce soit du néant, sans faire  
 » violence à l'Écriture, qui dit en un en-  
 droit, que *dès le sixième jour Dieu acheva*  
*l'ouvrage entier de la Création*, et dans un  
 autre, que *Dieu a créé toutes choses à la fois*.

Quant à la matière ou substance pré-  
 existante, S. Augustin demande quelle  
 elle est? Quel nom elle a? Quelle est sa  
 forme? quel rang elle tient parmi les au-  
 tres Créatures? Si elle vit ou si elle ne vit  
 pas? Si elle vit, que fait-elle? Quelle  
 part a-t-elle à ce qui arrive dans l'Uni-  
 vers? mène-t-elle une vie heureuse, ou  
 une vie malheureuse, ou une vie qui ne  
 soit ni l'un ni l'autre? Et poussant ainsi  
 une chaîne de questions toutes plus em-  
 barrassantes les unes que les autres, il  
 oblige les Défenseurs du Système de la  
 Création journalière à garder le silence.

Dans le sixième Chapitre on propose  
 contre le sentiment de la création des  
 Ames une difficulté que S. Augustin ne  
 croit pas qu'on puisse jamais lever. C'est,  
 dit-il, que selon l'Oracle de S. Paul, la  
 concupiscence ne résidant ni dans le corps  
 seul ni dans l'esprit séparément, mais  
 dans l'un et dans l'autre tout à la fois,  
 il est évident que sans l'Ame la chair  
 ne sçauroit avoir de concupiscence,  
 ainsi

ainsi l'Ame sortant des mains de Dieu innocente et sans concupiscence, on ne voit pas que le corps dans lequel elle passe, puisse lui communiquer la concupiscence qu'il n'avoit pas lui-même auparavant.

Cette difficulté devient plus grande, si pourtant elle peut le devenir en faisant attention à deux veritez, auxquelles elle est liée; l'une consiste en ce que dans l'homme ce n'est point le corps, mais l'Ame qui commande, qui meut et regle tout; l'autre, en ce que, selon S. Augustin, le peché du premier homme commença par l'Ame; elle conçut d'abord des pensées de vanité, puis elle y consentit, et le peché qu'elle commit par ce consentement, infecta généralement le corps et l'Ame.

Sur ces principes il ne paroît pas que ce soit le corps qui communique à l'Ame le peché originel; il n'a nul pouvoir sur elle, au contraire il lui est soumis et inferieur. D'autre part, si dans les descendans d'Adam le peché procede de la même maniere qu'il a procedé dans Adam, l'Ame doit contracter le peché originel plutôt que le corps.

Le septième Chapitre représente le penchant que S. Augustin avoit pour le senti-

sentiment de la propagation des Ames, ou plutôt pour la clarté que ce sentiment répandoit sur le dogme du peché Originel. C'est ce qu'il faut bien distinguer, et ce qu'on ne fait pas ordinairement.

» Cependant, dit l'Auteur, S. Augustin  
 » a toujours été au-dessus de son pen-  
 » chant, il l'a même sacrifié à ses lumie-  
 » res. Envain voyoit-il ce sentiment suivi  
 » par la plus grande partie des Occiden-  
 » taux; vainement trouvoit-il qu'il ex-  
 » pliquoit mieux comment l'homme he-  
 » ritoit de la prévarication d'Adam; il ne  
 » le tenoit pas pour cela plus assuré que  
 » l'autre, parce que quand il étoit ques-  
 » tion de dire ou même de concevoir de  
 » quelle maniere une substance telle que  
 » celle de l'Ame, pouvoit produire d'au-  
 » tres Ames par voye de propagation,  
 » tant de difficultez insurmontables, tant  
 » de grossieres absurditez se présentoient  
 » en foule à son esprit, qu'il étoit obli-  
 » gé d'abandonner ses recherches et de  
 » laisser là le sentiment de la propaga-  
 » tion pour ce qu'il étoit. Il avouoit mê-  
 » me confidemment à ses amis, que ceux  
 » qui s'étoient déclarez en faveur de ce  
 » sentiment, ne sçavoient ni ce qu'ils di-  
 » soient, ni ce qu'ils soutenoient, ni ne  
 » voyoient le danger qu'il y avoit à le  
 » défendre

Vient

Vient enfin le huitième et le dernier Chapitre , à l'égard duquel on sent bien que ceux qui l'ont précédé n'étoient que préparatoires. En effet il n'a été parlé jusqu'ici que des sentimens que S. Augustin a formellement rejeté , au lieu qu'en cet endroit on traite de celui qu'on peut regarder comme le sentiment favori de ce Pere. Aussi l'inculque-t'il partout dans ses Ecrits, en observant toujours qu'il ne l'a embrassé qu'après avoir examiné à fond la question de l'Origine de l'Ame , et tourné en tous sens les Passages de l'Ecriture , sur lesquels il le fonde. Ce sentiment est que l'Ame a été créée au premier instant du Monde avec les autres Créatures. Comme il seroit inutile d'entasser ici quantité de Passages qui disent tous la même chose , je me bornerai à un seul , sur le modele duquel on peut assurer que tous les autres sont faits. » Après cet examen et ces recherches , dit S. Augustin , à moins » qu'on n'apporte une raison convaincante , ou quelque Passage précis de l'Ecriture qui détruise mes principes , le » plus sûr est de croire que l'homme a » été formé le sixième jour , en telle sorte que pendant que *la raison causale* du » corps humain résidoit encore dans la  
matiere

1990 MERCURE DE FRANCE

» matiere , dont l'Univers devoit être  
» composé , l'Ame fut créée au moment  
» et de la même maniere que le jour le  
» fut au commencement des temps , et  
» qu'elle demeura cachée dans les Ouv-  
» vrages de Dieu , jusqu'à ce que le Créa-  
» teur la fit couler dans le corps qu'il for-  
» ma du limon de la Terre.

L'Auteur rapporte ensuite une autori-  
té qui doit donner de la vogue au senti-  
ment de S. Augustin , c'est le premier  
Canon du Concile qu'on appelle par ex-  
cellence *le grand Concile de Latran* ; Con-  
cile non-seulement Oecuménique et reçu  
sans contradiction , mais encore compo-  
sé des Peres de l'Eglise Latine et de l'E-  
glise Grecque , et des Députez de pres-  
que toutes les Nations Catholiques. Voi-  
ci ce Canon : » Nous faisons profession  
» de croire fermement et simplement  
» que Dieu Créateur de toutes choses  
» visibles et invisibles , spirituelles et cor-  
» porelles , a tiré ensemble du néant par  
» sa toute-puissance au premier instant  
» du Monde , l'une et l'autre Créature ,  
» la spirituelle et la corporelle , l'Angé-  
» lique et ensuite l'humaine , comme com-  
» posée d'esprit et de corps.

» Ce Canon , dit l'Auteur , est Syno-  
nyme de ces paroles de l'Ecclesiastique ;

*Celui*

SEPTEMBRE. 1734. 199

» *Celui qui vit éternellement a créé toutes*  
» *choses ensemble*, que S. Augustin a tou-  
» jours eu devant les yeux, et qui, rap-  
» prochées de l'Histoire de la Création  
» tracée par Moïse, concilient au Systê-  
» me du saint Docteur toute la probabili-  
» té dont lui-même le croyoit susceptible.  
» Bien plus, si l'on en croit M. de Sacy  
» et Dom Calmet, S. Augustin ne s'est  
» déterminé en faveur de ce sentiment,  
» que parce qu'il s'y est crû forcé en quel-  
» que sorte par cette parole de l'Écriture,  
» *Qui vivit in æternum, creavit omnia si-*  
» *mul*, laquelle lui a parû ne pouvoir s'en-  
» tendre qu'en ce sens : *Celui qui vit de*  
» *toute éternité, a créé toutes choses en un*  
» *même instant.*

Enfin notre Auteur, pour accréditer de plus en plus le sentiment de S. Augustin, lui donne une antiquité antérieure à celle du siècle de ce Père; et pour en trouver le véritable Auteur, il remonte non-seulement jusqu'à S. Clément d'Alexandrie et aux premiers Fidéles, mais encore jusqu'aux Juifs, chez lesquels il soutient, sur la Foi de Philon, qu'il étoit en vogue et généralement enseigné.

Ici finit l'Auteur; vous jugez bien, Monsieur, que je n'irai pas plus loin que lui. Je suis, &c.

*A Paris le 29. Août 1734.*



## S O N N E T.

**L**E Pêcheur étendu sur un charmant Rivage,  
Ne pense qu'aux Poissons qu'il a pris dans les  
Eaux ;

Le Guerrier s'entretient des combats, des assauts  
Que dans les Champs de Mars livra son grand  
courage.

Le Nocher en tout lieu parle de pilotage ;  
Le Berger à son tour de ses tendres Agneaux ;  
Le Maquignon aussi parle de ses Chevaux  
L'Avare à tout propos vante, épargne et ménage.

Le Philosophe allant en mille et mille Lieux ;  
Aime à s'entretenir des Astres et des Cieux ;  
Chacun aime à parler de ce que son cœur aime ;

Pour moi , plein des attraits dont mon cœur est  
épris,  
J'aime à m'entretenir dans mon ardeur extrême,  
De tout ce que je sens pour la divine Iris.

RE-



*R E P O N S E* du R. P. Penchinat,  
à la Lettre inserée dans le *Mercure*  
d'Août dernier, au sujet de la Carte  
*Historique des Comtes de Provence.*

**J**E viens, Monsieur, de voir dans le  
dernier *Mercure*, que M. Giberti,  
Médecin du Lieu de Pernes, ne souscrit  
pas à ce que vous avez avancé en parlant  
de ma Carte Historique et Chronologi-  
que des anciens Comtes de Provence.  
Vous avez dit dans le *Mercure* d'Avril  
que je donnois beaucoup de clarté à l'éta-  
blissement des premiers Comtes de Provence,  
et que l'on ne trouvoit que des obscuritez  
dans la plûpart des Historiens qui ont écrit  
sur ce sujet. Ce Médecin prétend au con-  
traire que je me suis enveloppé dans le  
même nuage que je croyois avoir dissipé  
dans les anciens Ecrivains sur l'His-  
toire de Provence. Apparamment qu'il  
n'a ni vû, ni lû mon Ouvrage, puisqu'il  
m'attribuë des méprises dont il est lui-  
même l'Auteur. Il ne s'est tenu qu'au  
court Extrait que vous en avez fait, et il  
ne l'a pas même bien entendu. Cette préci-  
pitation de jugement l'a jetté dans des er-  
reurs

1994 MERCURE DE FRANCE  
reurs de fait , qu'il me suffira d'indiquer  
ici pour servir de Réponse à sa Lettre  
Critique.

Premiere erreur. M. Giberti dit que  
Boson , fils de Buves , Comte d'Ardenne,  
eut cinq fils , Louis Boson , Boson II.  
Guillaume I. Rotbold et Pons , que les  
quatre premiers succederent à leur Pere au  
Royaume de Provence. Je ne m'attache-  
rai pas à lui montrer la fausseté de cette  
Généalogie ; peut-être l'a-t'il tirée de  
quelque Ecrivain qui s'est trompé. Ce  
qui est extraordinaire, c'est qu'après qu'il  
a dit que Boson I. eut cinq enfans , dont  
quatre lui succederent après sa mort , il  
ajoute dans l'article suivant ( page 1769.)  
*Boson II. mourut sans enfans , comme on  
suppose que fit Boson I. qui en étoit le Pere.*  
Comment comprendre que quatre fils  
se succedent à la Souveraineté après la  
mort de leur pere , si leur pere est mort  
sans laisser aucun enfant ? Cette façon  
de parler a été pour moi un vrai Para-  
doxe ; M. Giberti l'appelle pourtant une  
clarté de Narration ; qu'il nous apprenne  
donc ce que l'on doit nommer ténèbres.

Cette erreur est suivie d'une équivo-  
que qu'il m'attribuë et qu'il n'a faite, sans  
doute , que par inadvertance. Il prétend  
que je fais regner Boson , fils de Buves ,  
Comte

SEPTEMBRE. 1734. 1955.

Comte d'Ardenne, 23. ans après sa mort, et cela parce que, selon lui, j'ai pris Boson fils pour Boson pere. Je ne puis répondre à cette imputation qu'en le renvoyant à la lecture de la Description de la Provence, qui est à la tête de ma Carte; il verra là que je distingue ceux qui ont régné en Provence en qualité de Rois, d'avec ceux qui n'y ont régné qu'avec le titre de Comtes; que je reconnois deux Bosons, l'un fils de Buves, Comte d'Ardenne, qui regnoit en 879. avec le titre de Roy d'Arles et de Provence, et un autre Boson, fils de Rotbold de Bourgogne, qui posseda la Provence, non pas en qualité de Roy, mais en qualité de Comte Souverain. C'est ce dernier que j'appelle premier Comte de Provence, auquel ont succédé jusqu'à présent les Comtes du même Pays. Boson fils de Buves, Comte d'Ardenne, et Boson, fils de Rodbold, sont deux hommes differens, et les faire regner, l'un 44. ans après l'autre, ce n'est confondre ni les temps, ni les Personnes; j'en appelle au jugement de tous les Généalogistes.

C'est par une suite du deffaut de lecture que mon Adversaire prétend encore que j'ai confondu Ingerberge, belle-mere de Boson, fils de Buves, avec Ingerberge.

1996 MERCURE DE FRANCE  
gerberge, fille de ce Boson, et mere de  
Boson, fils de Rotbold. Si la ressem-  
blance des noms, quoique différenciée  
par les titres qui les suivent, doit  
produire ces sortes d'équivoques; il fau-  
dra donc à l'avenir inventer autant de  
nouveaux noms qu'il paroîtra de nou-  
velles Personnes dans le Monde.

Seconde erreur. Il nous représente Hu-  
gues, Roy d'Italie, comme un Prince,  
qui par la faveur de l'Empereur vient  
s'emparer du Comté de Provence, et il ne  
dit pas sur quoi Hugues établissdit le  
droit qu'il prétendoit y avoir. Si Hugues  
s'empara de la Provence, M. Giberti de-  
voit du moins lui assigner un temps de  
Regne, et c'est ce qu'il n'a pas fait, et  
qu'il auroit été embarrassé de faire. Je  
ne veux pour le convaincre de son er-  
reur, que rapporter ici la Généalogie des  
Comtes de Provence, qu'il donne dans  
sa Critique.

*Généalogie des Comtes de Provence, selon  
M. Giberti.*

Boson I. fils de Buves.

Louis Boson.

Guillaume I.

Boson II.

Rotbold.

Pons.

Parmi

SEPTEMBRE. 1734. 199

Parmi tous ces Princes on ne voit aucun Hugues ; quel est donc le temps où il a régné en Provence après l'avoir prise sur les Bosons , avant que de la donner à Berthe , sa Niece ? Il cite Moreri pour son garant , et il n'est aucun Auteur qui lui soit plus contraire.

*Généalogie des Comtes de Provence  
selon Moreri.*

Rotbold.

Boson I.

Rotbold II.

Boson , Comte d'Arles.

Guillaume I.

Guillaume II.

Guillaume III. dit Guillhen.

Peut-on trouver quelque conformité entre ces deux Généalogies ? oserois-je penser que M. Giberti cite ordinairement les Auteurs sans les avoir lûs ? Non , j'aime mieux croire que c'est ici une autre équivoque dans laquelle il est tombé pour n'avoir pas assez réfléchi. Il a , sans doute , confondu les Rois d'Arles et de Bourgogne , selon Moreri , avec les Comtes de Provence , et il a pris la Généalogie des premiers pour celle des seconds ; il n'en est pourtant aucune qui soit conforme à ce qu'il avance. Il peut s'en ins-

E truire

1298 **MERCURE DE FRANCE**  
truire en lisant l'article qui regarde ces  
différens Princes, et il sera étonné lui-  
même de sa méprise.

Ce qu'il ignore, au reste, ou ce qu'il  
feint d'ignorer au sujet de Hugues, c'est  
que ce Prince étoit fils de Berthe, de la  
Maison de Lorraine, issue de celle de  
France, et qui avoit eu la Provence en  
partage. C'est en cette qualité que Hu-  
gues regardoit la Provence comme un  
Etat qui lui appartenoit. Mais comme  
nos Rois, en vertu de la Loi Salique,  
prétendoient que tout ce qui avoit été sé-  
paré du Royaume par le partage qui fut  
fait entre les Enfans de Louis le Germa-  
nique, étoit reversible à la Couronne  
dès qu'il n'y auroit plus d'Enfans mâles  
de la Branche de Lorraine; de-là les Rois  
de la France ne souffrirent qu'avec peine  
que Hugues voulut s'emparer de la Pro-  
vence en qualité de fils de Berthe de  
Lorraine.

Il est vrai que Boson, fils de Buves,  
se fit déclarer Roy d'Arles et de Pro-  
vence, en vertu de son Mariage avec  
Hermengarde, fille de Louïs II. Empe-  
reur d'Occident; mais ce ne fut que par la  
force des Armes et à la faveur des trou-  
bles qui desoloient la France. On pré-  
tend même que Charles le Gras qui ré-  
gissoit

gissoit le Royaume pendant l'Enfance de Charles le Simple, obligea Boson à lui en faire hommage. M. Giberti souhaiteroit peut-être de plus grands éclaircissemens pour le mettre bien au fait de tous ces traits de l'Histoire; mais les bornes d'une Lettre ne me laissent pas cette liberté.

Ce Medecin n'a fait jusques ici que suposer des erreurs dans ma Carte et des anacronismes qu'il m'a imputez; le dernier article de sa Lettre est proprement le seul où il exerce sa Critique, et cela parce que je ne suis pas de son sentiment au sujet de Gilbert, Comte de Provence. Il prétend que Gilbert est fils de Guillaume III. dit *Taillefer*, Comte de Toulouse. J'aurois volontiers adopté son opinion, s'il ne l'avoit pas fondée sur une troisième erreur plus sensible que les deux premières. Il avance que ce Guillaume III. eut pour fils Pons, Geoffroy, Gilbert et Bertrand; il appelle sans cesse Moreri à son secours, et Moreri sert toujours à détruire ce qu'il avance. 1°. Guillaume Comte de Toulouse, dit *Taillefer*, étoit Guillaume II. selon Moreri, et non pas III. ainsi qu'il l'a prétendu. 2°. Pons, fils de Guillaume, dit *Taillefer*, a succédé à son Pere au Comté

E ij de

35037

2000 MÉRCURE DE FRANCE  
de Toulouse , et l'un et l'autre n'ont ja-  
mais regné en Provence. Le fait est con-  
nu de tous les Historiens ; qu'il se don-  
ne la patience de les lire ; ce défaut de  
reflexion l'a engagé dans une troisième  
équivoque , ayant pris Guillaume I.  
Comte de Toulouse pour Guillaume III.  
Comte de Provence, dit Guilhen , et non  
pas *Taillefer* , Ayeul maternel de Gil-  
bert. Mais si , selon lui , Bertrand est  
Cadet de Gilbert , pourquoi Bertrand  
a-t'il regné avant Gilbert son frere aî-  
né , ainsi que tous les Historiens le rap-  
portent ?

Ce qui me surprend davantage , c'est  
que mon Critique me renvoye à chaque  
instant au Dictionnaire de Moreri , et que  
Moreri ne lui soit favorable dans au-  
cun des Articles qu'il adopte. M. Giberti  
ne doit pas ignorer que les Dictionnaires  
Historiques ne doivent servir aux Sça-  
vans que comme des Tables propres à  
indiquer les Auteurs qui ont travaillé sur  
l'Histoire ; que ces sortes de Livres sont  
très-souvent l'Ouvrage de plusieurs Edi-  
teurs , qui en ont puisé les Articles dans  
des sources différentes et quelquefois op-  
posées , cet avis ne lui sera peut être pas  
inutile , il lira plus exactement les bons  
Auteurs , et le Public recevra alors avec  
confiance





## LOGOGYPHE.

**N**E me cherchez pas loin ; peut-être en ce moment

Me trouverai-je en votre ajustement.

Tel est , Lecteur , mon avantage ,

Que je sers en tous lieux , en tout temps , à tout  
Âge.

Pris d'une autre façon

Je change de figure et de condition.

Je me trouve à la Cour, dans les Champs, à la Ville,  
Mon métier , quoique vil , n'en est pas moins  
utile.

Prenez mon tout , examinez-le bien ,

Vous y pourrez trouver sans grand mystère  
Certaine chose aux Mortels nécessaire ,

Et don; l'usage est fort ancien.

Continuez. Quoique je ne sois rien ,

J'étois long-temps avant le premier homme.

1. 4. 3. je vous offre un arbre dont la pomme  
Peut contenter vos desirs curieux.

2. 3. et 5. mon chant est des moins gracieux.

6. 2. 1. 5. je broye et réduis en poussière ;

Un régal assez ordinaire.

De mes membres épars prenez les trois premiers ;  
Je préside pour lors aux Chansons des Bergers.

*D . . . de Conches , en Normandie.*

*AU-*

AUTRE.

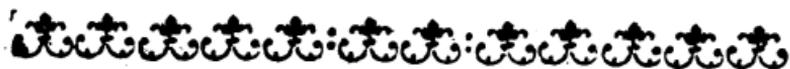
**D'**Un attentat celebre Auteur séditioneux,  
 Porte de tous les maux, source en crimes fé-  
 conde ;  
 Un Monstre détesté pour le malheur du monde ;  
 Par un coupable effort m'enfanta dans les Cieux.

Aux charmes de ma tête on fait par tout des  
 vœux ,  
 Et sur elle le bien comme le mal se fonde ;  
 Mais parmi les horreurs dont l'univers abonde ,  
 Je compte que qui l'a n'en repait que ses yeux.

Si vous m'ôtez deux pieds, sans le secours d'un  
 autre ,  
 En vain pour m'animer vous employez le vôtre ;  
 Sans être corps vivant, je reçois et rends l'air ;  
 Farouche, gracieux, triste, gai, doux, severe,  
 Chaque coup que je porte est prompt comme un  
 éclair ,  
 Quand trois dernieres parts vont après la pre-  
 miere.

*Par L. R. P. C.*





## NOUVELLES LITTÉRAIRES

DES BEAUX ARTS, &amp;c.

**L**ES VIES DES HOMMES ILLUSTRÉS de Plutarque, traduites en François, avec des Remarques Historiques et Critiques. Nouvelle Edition, revûë, corrigée et augmentée de plusieurs Notes, et d'un 9<sup>e</sup> Tome. *Par M. Dacier*, de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, Secrétaire perpétuel de l'Académie Française, Garde des Livres du Cabinet du Louvre. *A Paris, chez Pierre Emery, Quay des Augustins, à S. Benoît, 1734. in 4. 9. volumes.* Ce neuvième Tome contient les Vies des Hommes Illustres omises par Plutarque; sçavoir, Annibal, *par M. Dacier*, Enée, Tullus-Hostilius, Aristomene, Tarquin l'Ancien, L. Junius - Brutus, Gélon, Cyrus, Jason, publiées en Anglois il y a quelques années *par M. Thomas Rowe*, et traduites en François par M. l'Abbé Bellenger, déjà connu dans la République des Lettres par quelques Ouvrages qui lui font honneur.

DICTIONNAIRES LATINS, Méthodiques,  
propres

SEPTEMBRE 1734. 2035  
propres à enseigner en peu de temps  
tous les mots de cette Langue aux En-  
fans en les divertissant, par *M. de Val-*  
*lange*. A Paris, chez *A. Gandoüin*, *B.*  
*Laisnel*, *J. B. La Mesle* et autres, 1734.  
petite Brochure de 48. pages.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE pour servir  
de continuation à celle de *M. l'Abbé*  
*Fleury*, Tomes 33. et 34. depuis l'an  
1562. jusqu'en 1569. chez *Mariette*, ruë  
*S. Jacques*, aux Colomnes d'Hercule.

ANATOMIE CHIRURGICALE, ou Des-  
cription exacte des parties du Corps Hu-  
main, avec des Remarques utiles aux  
Chirurgiens dans la pratique de leur Art,  
par *Palsin*. Nouvelle Edition, accompa-  
gnée de Notes dans le premier volume;  
et refondue dans le second par *M. B.*  
*Boudon*, Docteur en Médecine. On y  
a joint les Observations Anatomiques et  
Chirurgicales de *M. Ruysch*, traduites du  
Latin, et celles de *M. Brisseau*, avec 58.  
Planches en Taille-douce; chez *Cavelier*,  
ruë *S. Jacques*, 2. vol. in 12.

RÉCUEIL des Lettres de Madame la  
Marquise de Sévigné, à Madame la Com-  
tesse de Grignan sa fille, 1734. A Paris,  
E v chez

2006 MERCURE DE FRANCE  
chez Nicolas Simart, rue S. Jacques, au  
Dauphin, in 12. 4. volumes. Tome I.  
pp. 452. Tome II. pp. 483. Tome III.  
pp. 479. Tome IV. pp. 441. non compris  
la Table des Matieres.

CODE CRIMINEL de l'Empereur Char-  
les V. vulgairement appelé *la Caroline*,  
contenant les Loix qui sont suivies dans  
les Juridictions Criminelles de l'Empi-  
re, et à l'usage des Conseils de Guerre  
des Troupes-Suisses. Par *M. Vogel*, Grand-  
Juge des Gardes Suisses du Roy. Chez  
*Claude Simon*, rue des Maçons, du côté  
de la rue des Mathurins, in 4.

SUPPLEMENT à la premiere Edition de  
l'Histoire du Peuple de Dieu, tiré de  
la nouvelle Edition de 1734. contenant  
la suite des Prophéties de l'Ancien Tes-  
tament, l'Histoire de Job, les Cartes  
nécessaires pour l'intelligence de l'His-  
toire Sainte, des Sommaires Chronologi-  
ques fort exacts, et une Table gene-  
rale des Matieres qui sont renfermées  
dans tout l'Ouvrage. Par le P. *Isaac-Jo-  
seph Berruyer*, de la Compagnie de Jesus.  
A Paris, chez *Pierre Prault*, Quay de  
Gèvres, 1734. in 4.

CONSIDERATIONS sur les causes de la  
grandeur

SEPTEMBRE 1734 2007  
grandeur et de la décadence de l'Empire  
Romain. *Chez Huart et Clousier, rue saint  
Jacques. vol. in 12.*

HISTOIRE ROMAINE, par les PP. Ca-  
tron et Roüillé, Tome 18. contenant l'His-  
toire du Triumvirat d'Octavien-Cesar,  
de Marc-Antoine et de Lepide. *Chez Rol-  
lin, Quay des Augustins, Coignard et  
Delespine, rue S. Jacques.*

L'ESPRIT DE L'EGLISE dans la Récita-  
tion de cette Partie de l'Office qu'on ap-  
pelle *Complies*, en forme de Dialogue  
entre le Maître et le Disciple. *A Paris,  
chez André Cailleau, Quay des Augus-  
tins, 1734. vol. in 12. p p. 439.*

LES HOMMES, Tome second. *A Pa-  
ris, rue S. Jacques, chez Henry, 1734. in  
12. de 376. pages sans le Discours Pré-  
liminaire et les Tables.*

Ce que nous avons dit du premier  
volume de cet Ouvrage lorsqu'il parut,  
nous engage à donner une idée du se-  
cond Tome.

L'intention de l'Auteur, comme il  
s'en explique dès la seconde page de son  
Discours, est d'engager les hommes à  
se servir de ce qu'ils ont de bon pour

E vj     corriger

2008 MERCURE DE FRANCE  
corriger ce qu'ils ont de mauvais. Aussi,  
dit-il, pour y contribuer de notre part,  
nous sommes-nous attachés principale-  
ment à leur faire comprendre combien  
l'impression que font, le mauvais pour  
le bon, le faux pour le vrai, l'apparent  
pour le réel, influé dans tous les écarts  
où l'on donne, quand on s'y prête sans  
réflexion. Car sans le désordre qui en  
résulte et qui confond tout; les téné-  
bres de notre esprit et les foiblesses de  
notre cœur, quoique la punition d'un  
crime justement méritée, n'auroient nui-  
que jusqu'à un certain point à l'acqui-  
sition des connoissances qui nous se-  
roient utiles et au progrès des vertus,  
qui seules pourroient nous rendre soli-  
dement heureux.

La funeste disposition où peut-être le  
plus grand nombre se trouve, ne m'a  
point rebuté, continuë l'Auteur, très-  
convaincu qu'à force de crier et de tou-  
tes les façons contre tout ce qui rend  
méprisable ou ridicule dans la vie, au  
moins empêche t'on que la corruption  
des mœurs et l'insensibilité sur le reste  
ne soient poussées aussi loin qu'elles l'au-  
roient été si elles n'avoient trouvé de ri-  
gides Censeurs.

Il ne me reste, dit-il, qu'à renouveler  
les

les mêmes protestations que j'ai faites dans mon premier volume, que je n'ai eû personne en particulier en vûe dans tout ce que j'ai écrit, que j'abhorre la malignité qui en feroit de mauvaises applications. Eh ! de quel front oserois-je me produire, si me mettant au rang de ceux qui ne cherchent qu'à inspirer l'amour de toutes les vertus, j'avois à me reprocher de les sacrifier moi-même à l'indigne bassesse de caracteriser quelqu'un d'une maniere odieuse ? Je le proteste donc, et je le publie ; les réflexions les portraits, les caracteres que j'ai particularisez, autant que je l'ai pû, afin qu'ils en fissent plus d'impression, sont tous d'après mon imagination, dirigez néanmoins par la connoissance generale des vices et des deffauts si communs dans notre siecle et sur lesquels j'ai fort réfléchi.

Les justes applaudissemens dûs à cet Ouvrage, naissent de ce que nous venons de rapporter, et l'on pourra juger par là du mérite, des sentimens, de la pénétration et du stile de l'Auteur.

Quelques Articles pris au hazard, pourront aider à donner une juste idée de ce Livre qui paroît très-utile pour inspirer l'amour de la vertu et l'horreur du vice ;  
mais

mais qui n'est susceptible d'Extrait que par des mains plus habiles que les nôtres.

La présomption ne peut être renduë que par l'idée orgueilleuse qu'on a de soy ; idée qui fait qu'on se préfère à tout et qu'on méprise les autres. On peut dire que ce vice est le fils le plus vivant de l'amour propre et celui néanmoins que ce pere aveugle voudroit le moins produire s'il lui étoit possible.

Comment caractériser ces especes de Curieux qui veulent tout sçavoir, sans prendre même aucun intérêt aux choses sur lesquelles ils ne peuvent s'empêcher de questionner ? Gens aussi impolis qu' inexplicables et que rien ne peut corriger. *Que portes-tu dans ce paquet enveloppé,* dit un homme de cette trempe à un jeune domestique qui passoit ? *Ne voyez-vous pas bien, Monsieur,* lui répliqua-t'il, *que ce paquet n'est enveloppé qu'afin qu'on ne sçache pas ce que je porte.*

Rien ne montre mieux combien on est né petit, que ce goût excessif de vouloir être instruit de tout ce qui ne mérite pas la moindre attention.

Etrange curiosité encore ! qui rend spectateurs de la mort d'un malheureux qui périt sur l'échaffaut. Sans doute la seule corruption de l'homme a rendu  
néces-

nécessaire qu'une Scene qui devoit se passer dans le centre de la terre , se passât à la vûë de tout un peuple. Mais , à dire vrai , ceux qui s'y trouvent présens , qui y courent , qui payent même d'un gros argent le plaisir de voir ce cruel spectacle mieux à leur aise , et qui se flattent pourtant de n'avoir pas besoin de pareils exemples pour s'abstenir des crimes qui mènent à la roüe ; tous ces Curieux ne sont-ils que curieux ? Peuvent-ils absolument n'être point soupçonnés d'un fond de dureté à qui il n'a manqué peut-être pour les mettre à la place de celui dont le supplice les amuse , que la même indigence qui l'a conduit au crime ?

Est-ce pure curiosité ou goût naturel ? Si c'est curiosité , cette curiosité est-elle sage ou folle , ingénieuse ou ridicule , qui engage un homme à troquer la plus belle portion de son bien contre un Tableau , une Porcelaine , un Bronze , une Fleur , une Coquille ? Il faut , sans doute , que ce goût soit d'un grand relief pour la belle réputation , puisqu'il résout tant de gens à s'appauvrir , malgré le peu de cas qu'on fait des Pauvres.

Mais s'il est naturel , à la vûë d'une chose rare et singulière , de souhaiter d'en devenir le possesseur , ne seroit-il pas aussi

2012 MERCURE DE FRANCE  
aussi dans l'ordre de compter avec soi  
avant que de songer à se l'approprier au  
prix de toute son aisance ? Mais coûte  
que coûte, peut-on laisser à quelqu'au-  
tre le plaisir d'avoir en sa possession une  
pincée du crâne de Dagobert, un fil du  
cordon de l'épée de Charlemagne, une  
mouche de la Pucelle d'Orléans ? Quelle  
avance, pour parvenir à être un homme  
distingué, que de posséder seul ce qui ne  
paroît beau qu'à un seul homme !

Une situation bien nuisible pour juger  
sainement du caractère des autres, c'est  
la disposition dans laquelle on se trouve  
à leur égard. Trop d'amitié pour eux,  
ou trop d'antipathie, trouble également  
et met hors d'état de démêler tout le  
bon ou tout le mauvais qu'ils peuvent  
avoir. Tout paroît beau dans ceux qu'on  
aime, rien ne paroît de mise dans ceux  
qu'on n'aime point. Aussi, que de gens  
estimez parce qu'ils sont aimez ! et que  
de gens qu'on méprise parce qu'on ne les  
aime pas !

Se tuer chez les Romains dans la vûe  
d'être utile à sa Patrie, étoit dans un  
temps un titre qui divinisoit un homme,  
et dans un autre, subjuguier cette Patrie,  
faisoit d'un Usurpateur un Héros.

On voudroit pour la satisfaction des  
Grands

Grands et pour le bien de la Société, qu'ils voulussent se tirer de l'oisiveté dans laquelle ils languissent la moitié de leur vie ; qu'ils fussent moins indifferens sur l'utilité de s'instruire d'une infinité de choses qu'il est si honteux d'ignorer. Sans doute , qu'aidez comme ils le sont , ils feroient tout un autre progrès que le commun des hommes dans toutes sortes de connoissances.

S'il est difficile de plaire à tout le monde , il ne l'est pas beaucoup moins de ne déplaire à personne. Importante reflexion à faire pour une infinité de gens qui auroient des choses essentielles pour se faire aimer , s'ils n'avoient pas des riens qui les rendent haïssables !

Quelque legere attention à la fierté et à la dureté des uns , à l'avidité et à la bassesse des autres , rapproche en idée presque tout le haut et le bas d'une Cour. Ce que les petits font auprès d'un grand , le grand le fait auprès d'un plus grand que lui.

Ce qui fait la félicité de la moitié du monde , seroit peut-être un supplice pour la moitié de l'autre. Cela seul suffiroit presque pour juger sainement du plus ou du moins de justesse dans l'esprit de chaque homme sur l'idée du véritable bonheur.

AMUSEMENS DU COEUR ET DE L'ESPRIT,  
Ouvrage Périodique. *A Paris, chez Di-*  
*dot, Quay des Augustins, près le Pont*  
*S. Michel, 1734. in 12.*

Voici encore une feuille hebdomadaire  
qui paroît tout nouvellement; l'Ouvrage  
est bien écrit et paroît remplir le titre  
qu'il porte; quelques fragmens en feront  
connoître le stile et le caractere.

On cherche en vain le plaisir, on ne  
trouve que l'amusement. On s'en accom-  
mode, et bien-tôt il usurpe le nom de  
ce plaisir qui nous a manqué. Cependant  
ces deux sentimens se ressemblent peu;  
que leurs effets sont differens! L'amuse-  
ment se contente de nous préserver de  
l'ennui, il nous aide à supporter la vie  
sans dégoût, mais il ne nous donne point  
d'attachement pour elle; le plaisir, au  
contraire, nous attache à notre Etre et  
nous le fait aimer, il nous lie plus inti-  
mement à nous-mêmes qui devenons heu-  
reux. Il semble que l'amour propre renais-  
se avec lui et qu'il en reçoive une nouvel-  
le force. L'un occupe notre esprit seul et  
laisse le cœur dans un état d'indifference  
et d'inertie; \* l'autre le saisit et l'occupe,  
et l'esprit est bientôt subjugué. L'un char-  
me et séduit la tristesse; l'autre la ban-  
nit absolument et se met à sa place.

\* Il est à souhaiter qu'Inertie fasse fortune.

Le plaisir devient un besoin plus pressant après les peines et les fatigues. Plus il nous a manqué de temps, plus nous le désirons avec ardeur, et voilà la source de cette grande vivacité qu'il acquiert par les peines passées, car ce n'est pas la sensation agréable, qui fait précisément le plaisir, c'est l'ardeur avec laquelle on a désiré, qui lui donne le goût de la volupté. Nous jouissons moins des momens du plaisir, que nous ne retournons sur ceux où nous l'avons désiré.

Un Petit-Maître est un homme qui veut vous persuader de son mérite, à force de faire signifier à toutes ses façons que lui-même en est très-convaincu. C'est-là le point essentiel. La mesure de ses agrémens est celle de la bonne opinion qu'il a de sa personne, &c.

A la page 52. de la troisième Feuille, l'Auteur établit cette différence entre l'esprit et le bon sens.

Le bon sens est, à mon avis, dit-il, le don de voir juste, et l'esprit est le don de voir. L'esprit est l'imagination brute, dont le bon sens est la règle. Il est peut-être de l'esprit sans bon sens, mais il ne peut point être de bon sens sans un peu d'esprit: car on peut voir, sans voir juste, mais on ne voit pas juste, quand

2016 MERCURE DE FRANCE  
quand on ne voit point du tout. Le bon sens , aidé de peu d'esprit , ne verra dans un objet que les choses qui y sont , et souvent il ne les verra pas toutes. Le bon sens aidé de beaucoup d'esprit , verra les objets par leurs endroits les plus brillans ; il ne lui échappera aucune de leurs convenances , il leur prêtera tous les agrémens dont ils sont susceptibles. En un mot , pour finir cette legere esquisse de l'esprit et de la raison ; la raison c'est la regle de l'esprit , et l'esprit les graces de la raison.

LES VIES DES SAINTS pour tous les jours de l'année , avec l'Histoire des Misteres de N. S. *Nouvelle Edition* , augmentée à la fin de chaque Vie , de différentes Pratiques et Pieces tirées des principales Actions des Saints. *Chez Lotin , rue S. Jacques , et Dessaint , rue S. Jean de Beauvais , 2. vol. in 4.*

AVANTURES de Clamades et de Clarmonde , traduites de l'Espagnol. *A Paris , rue S. Jacques , chez Morin , et Quay des Quatre Nations , chez Nyon fils , 1734. in 12.*

LE JARDINIER SOLITAIRE , contenant  
la

SEPTEMBRE. 1734. 2017  
la Méthode de faire et cultiver un Jardin Fruitier et Potager , et plusieurs Experiences nouvelles , avec des Reflexions sur la Culture des Arbres. *Ruë S. Jacques, chez le Mercier fils , in 12. avec figures. Prix 2. livres.*

LE DROIT DE LA NATURE ET DES GENS , ou Sistême general des Principes les plus importants de la Morale , de la Jurisprudence et de la Politique , *par le Baron de Puffendorf, traduit du Latin par Jean Barbeyrac, Docteur et Professeur en Droit dans l'Université de Groningue , avec des Notes du Traducteur , et une Préface qui sert d'introduction à tout l'Ouvrage. Cinquième Edition , revûe de nouveau et fort augmentée. A Amsterdam et se vend à Paris , chez Briasson , ruë S: Jacques , à la Science , 1734. deux vol, in 4. premier vol. 716. pages , sans l'Épître Dédicatoire , l'Avertissement , la Préface et la Table. Second. vol. 613. pages , sans les Tables et trois Harangues Latines.*

BIBLIOTHEQUE des Ecrivains de Médecine , tant anciens que Modernes , où l'on trouve leurs noms rangez par ordre alphabétique , leurs Vies en abrégé , leurs Opinions , leurs Ecrits accompagnez d'u-

nc

2018 MERCURE DE FRANCE  
ne Critique ou d'un Jugement modeste  
et leurs différentes Sectes, ce qui forme  
une Histoire vraiment vniuerselle de la  
Médecine, par *Jean-Jacques Manget*,  
Docteur en Medecine, et Premier Me-  
decin du Roy de Prusse. *A Genève*, aux  
dépens de *Perathon et de Cramer*, 1731.  
*in fol.* 4. vol. Tome I. pp. 587. Tom. II.  
pp. 790. Tom. III. pp. 88-570. Tom.  
IV. pp. 699. sans compter la Table.  
Planches détachées xvi. *L'Ouvrage est  
en Latin.*

STILE UNIVERSEL de toutes les Cours  
et Juridictions du Royaume, pour l'ins-  
truction des Matieres Criminelles, sui-  
vant l'Ordonnance de Louis XIV. du  
mois d'Août 1670. Par *M. Gauwet*. Nou-  
velle Edition en 2. vol. *in 12.* Chez *Etien-  
ne Ganeau*, rue S. Jacques, *prix 5. livres*  
relié. On trouvera aussi le même Livre en  
2. volumes *in 4.*

LES VIES DES SS. PP. DES DESERTS et  
de quelques Saintes, écrites par des Peres  
de l'Eglise et autres anciens Auteurs Ec-  
clesiastiques, Grecs et Latins, traduites  
en François par *M. Arnaud d'Andilly*.  
Nouvelle Edition. Chez *Louis Josse*, rue  
S. Jacques, 1733. *in 8.* 3. volumes.

OPERE

SEPT EMBRE. 1734. 2019

OPERE FISICO-MEDICHE, Stampate e  
Manuscritte del Cavalier *Antonio Valis-*  
*nieri*, raccolte da *Antonio*, suo Figliolo,  
corredate d'una Prefazione in genere So-  
pra tutte, e di una particolare Sopra il  
Vocabulario della Historia Naturale.  
*Chez Sebastien Coleti, à Venise, en 3.*  
*volumes in folio.*

LEGS d'un Medecin à sa Patrie, con-  
tenant ce qu'il a recueilli lui-même pen-  
dant 49. ans de pratique; ou Exposé de  
diverses Maladies qui surviennent au  
Genre Humain, fait avec tant de clarté  
que chacun y peut reconnoître la nature  
de son mal, avec les divers Remedes  
pour chaque Maladie, fidèlement indi-  
quez; le tout à l'usage des Familles. Com-  
posé en Anglois par *M. Rover*, Bachelier  
en Medecine, et traduit en François par  
un de ses Amis. *A la Haye, chez Henry*  
*Scheurleer, 1734. in 12.*

VOYAGE de Rabbi Benjamin, fils de  
Jona de Tudele, en Europe, en Asie et  
en Afrique, depuis l'Espagne jusqu'à la  
Chine. Où l'on trouve plusieurs choses  
remarquables concernant l'Histoire et la  
Géographie, et particulièrement l'Etat  
des Juifs au XII. siecle. Traduit de l'Hé-  
breu

1020 **MERCURE DE FRANCE**  
brevé et enrichi de Notes et de Dissertations Historiques et Critiques sur ces Voyages. Par J. P. Baratier, Etudiant en Théologie. A Amsterdam, chez Westein et Smith, in 8. 2. volumes.

**MEMOIRES ET REFLEXIONS** sur les principaux Evenemens du Regne de Louis XIV. et sur le caractere de ceux qui y ont eû la principale part. Par M. le Marquis de la Fare. Nouvelle Edition, où l'on a ajoûté quelques Remarques. A Amsterdam, chez J. F. Bernard, 1734. in 8.

**ABREGE' CHRONOLOGIQUE** et Historique de l'Origine, du progrès et de l'état actuel de la Maison du Roy et de toutes les Troupes de France, tant d'Infanterie que de Cavalerie et de Dragons, avec des Instructions pour servir à leur Histoire, et un Journal Historique des Sieges, Batailles, Combats et Attaques où ces Corps se sont trouvez depuis leur Institution. Le tout tiré des Livres des Gages de la Chambre des Comptes, Extraordinaire des Guerres, Manuscrits, tant de la Bibliothèque du Roy, que des Particuliers. Par M. Simon Lamoral le Pipre de Neuville, Chanoine de la Collegiale de Notre-Dame à Huy, Aumônier de l'Ordre de S. Michel

SEPTEMBRE 1734. 202  
chel de S. A. S. E. de Cologne, et cy-  
devant Conseiller Ecclesiastique et Au-  
mônier de feu S. A. S. E. de Cologne  
*Joseph Clement*. Tome I. contenant les  
Gardés du Corps et Gendarmes de la  
Garde. A Liege, chez *Evrard Kints*,  
1734. in 4. Cet Ouvrage est orné de  
Vignettes et d'un grand nombre d'Ar-  
moiries en Taille-douce.

*Montalant*, Libraire à Paris, donne  
avis au Public qu'il distribue le huitième  
volume du *Recueil Historique d'Actes,*  
*Négociations, Mémoires et Traitez,* de-  
puis la Paix d'Utrecht jusqu'à present. Par  
*M. Roussel*. On trouve aussi chez lui le  
Corps entier de cet Ouvrage; il détache  
aussi les Tomes pour ceux qui n'ont  
point ce Recueil complet.

Le même Libraire débite encore les  
11. et 12. volumes des *Memoires pour ser-*  
*vir à l'Histoire du 18. siecle,* contenant les  
*Négociations, Traitez, Résolutions et au-*  
*tres documens authentiques,* concernant les  
*Affaires d'Etat.* Par *M. de Lamberti*. Il  
vend les Corps complets et les volumes  
séparez pour ceux qui en ont besoin.

F. PRO

PROGRAMME de l'Académie Royale  
des Belles-Lettres, Sciences et Arts de  
Bordeaux.

L'Académie ayant été obligée de réserver les deux Prix qu'elle devoit distribuer cette année, elle s'est déterminée à proposer les mêmes Sujets pour l'année prochaine; sçavoir, pour l'un des deux Prix, *la Formation des Pierres*; et pour l'autre, *la cause de la dureté, mollesse et fluidité des corps*. Chaque Prix est une Médaille d'or, fondé à perpétuité par feu M. le Duc de LA FORGE, de la valeur de trois cent livres.

On pourra renvoyer les mêmes Dissertations avec les corrections et les additions qu'on jugera utiles. Elles ne seront reçûes que jusqu'au premier May prochain inclusivement, et elles pourront être en Latin ou en François. On recommande qu'elles soient écrites en caractères bien lisibles.

Pour donner aux Auteurs le temps nécessaire à la perfection de leurs Ouvrages, l'Académie leur propose à présent les deux Sujets des deux Prix qu'elle distribuera le 25. d'Août 1736. Le premier, sur *l'action et l'utilité des Bains*. Le second, sur *la cause des Tremblemens de*  
qu'au

SEPTEMBRE 1734. 2023  
Terre. Les Dissertations seront reçûes jus-  
qu'au premier de May de la même an-  
née 1736.

Au bas des Dissertations, il y aura une  
Sentence, et l'Auteur mettra dans un  
billet séparé et cacheté, la même Sen-  
tence, avec son nom, son adresse et ses  
qualitez, d'une façon qui ne puisse pas  
former d'équivoque.

*Les Paquets seront affranchis de port, et  
adressez à M. Sarreau, Secretaire de l'A-  
cadémie, rue de Gourgues, ou au sieur Brun,  
Imprimeur Agregé de l'Académie, rue  
S. Fâmes.*

A Bordeaux, le 25. Août 1734.

On trouve chez le sieur *Brun*, le Recueil  
complet en 4. volumes in 12. de toutes  
les Dissertations qui ont remporté le Prix,  
par le Jugement de l'Académie de Bor-  
deaux.

## AD CUPIDINEM DE LEONILLA:

### EPIGRAMMA.

**I** Neautum qua me nuper devinxit ocellis ;

*Ipsa vocat natum me Leonilla suum ,*

*En me ô jam solitos hostis ne verte furores ;*

*Jam fratri frater parco, Cupido tuo.*

F ij CAU.

*CAUSE* plaidée en François, par les  
Rhétoriciens du Collège de LOUIS LE  
GRAND, le Vendredi 27. jour d'Août.

## S U J E T.

Un riche et sçavant Citoyen, zélé pour le progrès des Arts et des Sciences, qui peuvent contribuer à l'avantage du Public, se sent un goût et un attrait particulier pour quatre Professions, dont les divers objets lui paroissent tendre à cette fin.

La Profession de Pilote, celle d'Ingénieur, celle de Mécanicien, celle d'Astronome, sont à son gré si estimables en ce genre, qu'il se détermine à fonder quatre Places pour d'excellens Maîtres, qui en perfectionnent et en perpétuent les Exercices. Il affermit ces Fondations par un Contrat en bonne forme, dans lequel il assigne à perpétuité des sommes différentes pour servir d'appointemens à ces nouveaux Maîtres. Il veut que l'on proportionne chaque Pension annuelle au mérite plus ou moins grand de chacune de leurs Professions.

Comme elles balancent son estime et qu'il ne sçait à laquelle donner la préférence, il en laisse la décision à un Tribunal





SEPTEMBRE. 1734. 2025  
bunal composé de Connoisseurs et de  
Juges éclairés sur le prix de ces Arts.  
Quatre Concurrans font valoir leurs  
prétentions. C'est le sujet de cette Cause.

*Par le P. de la Sante, Professeur de  
Rhétorique.*

Nous donnerons un Extrait de ces  
Plaidoyers, qui ont reçu beaucoup d'ap-  
plaudissemens d'une illustre et nombreu-  
se Assemblée.

*SUITE des Médailles du Roy.*

La nouvelle Médaille du Roy, dont  
nous donnons ici la Gravûre, a été frap-  
pée au sujet de la Conquête du Mila-  
nès. On y voit d'un côté le Buste de S. M.  
avec la Légende ordinaire, et sur le Re-  
vers le Milanès, sous la figure d'une  
Femme couronnée de Tours, portant une  
main sur le Bouclier de ses Armes, pros-  
ternée aux pieds d'un Mars François, qui  
lui tend la main. Pour Légende MARS  
ULTOR, et dans l'Exergue, INSUBRIA  
AUSTRIACIS EREPTA. M. DCC. XXXIII.

Deux habiles Maîtres en ont gravé les  
Coins; M. Rottier, celui de la Tête du  
Roy, et M. Ruik, celui du Revers.

! Tout ce qui marque du goût et du génie,

F iij mérite

mérite de justes éloges , sur tout dans les Beaux-Arts ; voici le cas d'en donner à l'Estampe que le sieur Aveline vient de graver d'après un Tableau de *Berghem* , que le sieur Uquier apporta l'année passée d'Hollande , lequel a 5. pieds de large sur 4. pieds 5. pouces de haut ; c'est un des plus grands et des plus beaux qu'on voye de ce celebre Peintre , qui excelloit, sur tout pour les Animaux et le Paysage ; l'Estampe que nous annonçons est de ce caractere ; on y voit deux femmes , dont l'une est assise sur un Mulet , une autre debout , filant sa quenouïlle , un Berger, gardant son Troupeau ; Moutons , Vaches , &c. Les Curieux sçavent que les plus belles Estampes d'après les Tableaux de *Berghem* , sont des *Vischer* ; celle-cy peut être mise au rang des plus belles que ces habiles Maîtres ayent gravées. Elle se débite avec beaucoup de succès chez le sieur Uquier , au bas du Quay de la Mégisserie , vis-à-vis la porte du Châtelet.

On trouve chez le même Marchand , une autre nouvelle Estampe en hauteur , représentant *Andromede* , qui a un très-grand débit ; elle est dessinée et gravée par le sieur Boucher , de l'Académie Royale de Peinture , dont les talens sont très-connus.

On

On trouve aussi chez le même, des Cartouches gravez d'après le sieur de la Joie, de la même Académie, duquel nous avons eu occasion de parler plus d'une fois avec éloge.

Il vient aussi de paroître une Estampe nouvellement gravée, avec un soin et un art admirable, par le sieur Thomassin, d'après un des plus beaux Tableaux de M. de Troy; ce Morceau est recommandable; non par une grande composition, on sçait qu'elles coûtent peu à cet habile Maître, mais par une noble simplicité, une finesse et un goût exquis. C'est une Vierge assise, l'Enfant Jesus sur ses genoux et son Berceau auprès: le fond est une Architecture rustique.

On trouve cette Estampe chez l'Auteur, Place des Victoires, et chez le sieur *Dun-  
obange*, rue S. Jacques.

*Simon Cuvé*, né à Ivry, à une lieuë de Paris, Sculpteur en Bas-relief et en Médailles, mourut à Paris le 19. du mois d'Août dernier, dans la 54. année de son âge. Il a travaillé à plusieurs Pièces d'argenterie pour les Eglises, comme Croix, Lampes et Chandeliers. Les Ouvrages qu'il a faits pour l'Eglise de S. Jean en

2028 MERCURE DE FRANCE  
Grève à Paris et pour l'Abbaye de S. Van-  
drille, Diocèse de Rouën, sont des preu-  
ves durables de sa capacité et de l'excel-  
lence où il a porté son Art.

Il réussissoit aussi en Bijoux, comme  
Tabatieres, Etais, Porcelaines et Vases  
garnis d'or, dans lesquels il paroît une  
délicatesse rare et une finesse extrême-  
ment recherchée.

Il joignoit à ses talens des mœurs pu-  
res et religieuses, la douceur et la mo-  
destie se remarquoient dans toutes ses  
actions et faisoient son principal carac-  
tere. Il avoit même beaucoup de goût  
pour les Lettres, qualité qui n'est pas  
commune dans un homme qui n'avoit  
point eu le temps de les cultiver.

Son talent s'est sur tout signalé dans  
les Médailles et Médaillons, qu'il com-  
posoit et réparoit parfaitement. C'est de  
sa main que sont sortis les vingt-cinq  
Médaillons qui se trouvent dans le Vo-  
lume *in folio* du *Parnasse François* de  
M. Tiron du Tillet. L'exacte propriété,  
l'élégante précision et le goût exquis qui  
regnent dans ces Ouvrages, dont les Têtes  
et les Revers sont d'une richesse et d'une  
beauté achevée, feront long-temps  
honneur à la memoire de ce Sculpteur.

On peut dire de lui ce qu'Ovide, dans  
deux

deux Vers du troisiéme Livre de ses Fastes , dit de *Marmorius* , à qui *Numa* fit faire plusieurs Boucliers semblables à l'*Ancile* ou Bouclier merveilleux , que les Romains s'imaginoient leur être tombé du Ciel.

*Marmorius motum , fabra ne exactior Artis ;  
Difficile est illud dicere , clausit opus.*

Comme le Public pourroit ne pas être bien informé de la retraite de M. de *Woolhouse* , celebre Médecin Oculiste , à cause de son grand âge , on nous prie d'avertir que pour continuer à lui être utile , il a mis en possession de tous ses secrets concernant l'Art Ophthalmique , le sieur *Babelin* , l'un de ses Eleves , en état de lui succeder , ayant travaillé dix années consécutives sous le même M. de *Woolhouse*. Depuis près de quatre années que le sieur de *Woolhouse* s'est retiré , le sieur *Babelin* n'a cessé de travailler et de donner à connoître sa capacité.

Il demeure toujours aux Quinze-Vingts , rue S. Honoré , Cour de la Pompe , attendant l'Appartement qu'occupoit M. de *Woolhouse* , où on le trouve depuis huit heures jusqu'à midy , et depuis une heure jusqu'à trois.

F v On

On nous prie d'avertir que le sieur le Roux, demeurant ruë de Charonne, au coin de la Fontaine, Fauxbourg S. Antoine, a un moyen particulier et très-aisé pour mouler toutes sortes de Reliefs et Bas-reliefs, de Plantes, de Fleurs, Médailles, &c. par le moyen d'une Pâte qu'il vend à juste prix.

Le sieur Corrette, Maître de Musique, vient de donner au Public son premier Livre de Pieces de Clavecin, Oeuvre XII. on le vend 6. livres en blanc; on le trouve chez *Boivin*, ruë S. Honoré, à la Regle d'or, et chez le *Clerc*, ruë du Roule, à la Croix d'or.

*LETTRÉ* sur cinq nouveaux Ecrans instructifs, que la Veuve Rondet vient de donner au Public; ils contiennent les Empereurs d'Orient, d'Occident, les Empereurs Turcs, &c.

**J**E vous sçais un gré infini, Monsieur, des nouveaux Ecrans que vous m'avez envoyez. Ces Ecrans sont des abrezes faits avec autant de goût que d'exactitude. Ils plaisent à la Jeunesse, et la préparent à faire un jour une étude sérieuse de l'Histoire; ils fournissent aux personnes formées des Sujets agréables d'entretiens et de conversation. On doit tenir compte à l'Auteur d'un travail qui rend les plaisirs utiles et tourne en jeu

jeu et en amusement le sérieux de l'étude. Après nous avoir donné une suite des Empereurs d'Orient et d'Occident, il nous doit encore l'Histoire des Papes, qui a une liaison si essentielle avec ces Empires. J'ay l'honneur d'être \* \* \*

Ces Ecrans, dont la suite entière est de trente-six, se vendent chez *Guérard*, Marchand de Papier, demeurant *ruë du Petit Pont Notre-Dame, près le petit Châtelet, à l'Image Notre-Dame, à Paris*. Les Marchands de Paris ou de Province, n'auront qu'à s'adresser audit *Guérard*, qui seul les vend. On trouvera aussi chez lui toutes sortes d'Ecrans nouveaux, en peinture, fins et communs, des plus à la mode.

LE COURS DU PO, dédié au Roy par son très-humble, très-obéissant et très-fidèle Serviteur et Sujet, le P. Placide, *Augustin Déchaussé*, et Géographe ordinaire de S. M. Avec Privilege renouvelé pour 15. ans. A Paris, chez *Berey*, Graveur, *ruë S. Jacques, devant la Fontaine S. Severin, à la Princesse de Savoie*.

Cinq Cartes, dressées avec toute l'exactitude possible et très-bien gravées, représentent dans cet Ouvrage du R. P. Placide, le Cours du Po, depuis la source de cette fameuse Riviere dans les Montagnes du Marquisat de Saluce, jusqu'à ses Embouchures dans le Golphe de Venise, après avoir parcouru une partie du Piemont, du Montferrat, du Milanez,

F vj du

2032 MERCURE DE FRANCE  
du Duché de Mantouïe, du Duché de  
Ferrare, et des Etats de Venise.

La qualité que prend ici l'Auteur de  
*Géographe du Roy*, n'est point un vain  
Titre. Elle est fondée sur un Brevet ex-  
près que le feu Roy voulut bien lui ac-  
corder, en consideration de plusieurs  
Ouvrages publics et particuliers, exécutez  
par les ordres de S. M. Il a eu pour Maî-  
tre dans la Géographie, le fameux Pierre  
Duval, son Beau-frere, dont il a tou-  
jours suivi l'exactitude et la netteté.

Le Dimanche 19. Septembre, le R. P.  
Placide eut l'honneur de présenter au  
Roy le *PLAN du Combat de Parme*,  
*donné le 29. Juin 1734. où l'Armée des*  
*deux Couronnes a battu celle de l'Empe-*  
*reur.* Sa Majesté, qui avoit déjà reçu très-  
favorablement la Carte du Cours du Po,  
reçut avec satisfaction ce nouvel Ouvra-  
ge, et répondit avec beaucoup de bonté  
au petit Discours que lui fit le P. Placide  
sur le sujet de ce Plan.

Ajoûtons en faveur de la vertu et de  
la verité, que ce Pere ne s'est jamais oc-  
cupé de la Géographie que dans ses heu-  
res de loisir et destinées au délassement  
de l'esprit, ayant toujours préféré et  
rempli exactement tous les devoirs de  
son Etat; ce qui lui a attiré, sans doute,  
des

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS.

ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS.

des Benedictions particulieres, puisque  
 âgé de quatre-vingt six ans, il se porte  
 parfaitement bien, et qu'il a encore prê-  
 ché avec autant de force que d'édifica-  
 tion le jour de la Fête de la Nativité de  
 la sainte Vierge derniere.

Le Plan du Combat de Parme, qui  
 est un fort beau Morceau dans son gen-  
 re, se vend par *Michel Buquet, Portier*  
*des Augustins Déchaussez de la Place des*  
*Victoires.*



C O U P L E T S.

**L**E beau Tircis dans un Boccage.  
 Chantoit l'objet de son amour ;  
 Le Rossignol par son ramage  
 Sembloit le chanter à son tour.  
 Seconde-moi, doux Interprete,  
 Disoit le Berger malheureux,  
 Joins aux doux sons de ma Musette  
 Tes accens les plus amoureux.



Echoz, dites à ma Bergere  
 Ce que mes yeux ont dit cent fois ;  
 Que n'ai-je pas-fait pour lui plaire ?  
 J'ai mêlé mes chants à sa voix,

J'ai

J'ai gardé sa Brebis chérie ,  
 J'ai caressé souvent son Chien ,  
 Et l'ingrate fuit la Prairie  
 Où son Troupeau se joint au mien.



Tandis que ce Berger si tendre  
 Soulageoit ainsi ses tourmens ,  
 La Bergere se fit entendre ,  
 Et reconnût ses doux accens.  
 Viens, cher Tircis, disoit la Belle,  
 C'est toi qui fais tous mes plaisirs ,  
 Amant soumis, Amant fidele ,  
 Je partage tous tes soupirs.



Plein de l'ardeur qu'Amour inspire  
 Le Berger joint cette Beauté ,  
 Et pleure, il gémit, il soupire ;  
 La Bergere, de son côté ,  
 Le considerant d'un air tendre ,  
 « Lui dit, je me rends à tes feux ,  
 « Hélas! pourrais-je m'en deffendre ?  
 « L'Amour veut que tu sois heureux.



« Aimons-nous, tout nous y convie ,  
 « Aimons pour le plaisir d'aimer.  
 « Qu'il est doux de passer sa vie  
 « Après d'un fidele Berger ?

Lois

- » Loin du tumulte et des allarmes  
 » Voyons ici couler nos jours,  
 » L'Amour seul fera tous nos charmes ;  
 » Aimons, Tircis, aimons toujours.

*D'Aix, P. A. B. Avocat.*

*MENUET de la Tendresse.*

**A**imable Nanette,  
 Un Dieu dans ce Vallon nous appelle tous deux ;  
 Dans cette Retraite  
 Venez faire briller vos yeux ;  
 Des plaisirs charmants  
 Connus des seuls Amans  
 Marqueront sans fin tous nos momens ;  
 Jusqu'aux Echos d'alentour,  
 Tout y parle en faveur de l'Amour.

*MENUET de la Guerre.*

**L**E son de ce Tambour  
 Me réveille et la nuit et le jour ;  
 Courons, braves Soldats  
 Aux Combats ;  
 La Victoire accompagne nos pas :  
 Philisbourg est rendu ;  
 L'Allemand battu,  
 Va, tout éperdu ;  
 Boire son vin ;  
 De crainte en fuir

*Qui*

Que dans peu , malgré lui ,  
Nous ne vuidions son muid.

Ces Menuets , dont la Musique est de  
M. Charles , ont été jouiez à l'Opera Co-  
mique , et goûtez du Public. ,



## S P E C T A C L E S .

*LA PUPILLE*, Comédie de M. Fagan,  
*Extrait.*

### A C T E U R S .

Ariste, Tuteur, *le sieur de Montmesnil.*  
Julie, Pupille, *la Dlle Gaussin.*  
Orgon, Ami d'Ariste, *le sieur Duchemin.*  
Le Marquis, neveu d'Orgon, *le sieur*  
*Grandval.*  
Lizette, Suivante de Julie, *la Dlle Quinaut.*

**C**ette Piece, dont M. Fagan est l'Au-  
teur, a été reçue si favorablement  
du Public, que nous ne pouvons assez  
nous empresser de lui en donner la plus  
juste idée qu'il nous sera possible. L'ac-  
tion Théâtrale se passe dans l'Apparte-  
ment d'*Ariste. Valere*, jeune Marquis,  
neveu d'*Orgon*, lequel est ami d'*Ariste*,  
s'est

s'est mis en tête qu'il est aimé de *Julie* ; son caractere a paru un peu chargé , mais il n'y a que trop de Petits-Maîtres qui lui ressemblent , et d'ailleurs l'Auteur ne pouvoit mieux le faire contraster avec l'Amant modeste qu'il vouloit rendre heureux. Orgon s'étant laissé persuader par son neveu , qu'il est du dernier bien avec *Julie* , la demande en mariage pour ce Marquis étourdi , à *Ariste* , qui paroît surpris du mystere que sa Pucille lui en a fait , attendu qu'il l'a laissée dans une entiere liberté sur le choix d'un Epoux. *Julie* vient ; *Ariste* dit à Orgon qu'il vaut mieux qu'il lui parle en particulier , pour ménager sa timidité , et se retire. *Julie* reste avec *Lisette* , sa Suivante , à qui elle témoigne une indifférence pour le Marquis , à laquelle on pourroit donner le nom de mépris ; elle aime son Tuteur en secret ; mais elle n'ose en faire confidence à *Lisette* ; elle en fait pourtant assez connoître pour mettre les Spectateurs au fait : voici comment elle s'explique , parlant à *Lisette* , à propos des étourderies du Marquis ; *je connois quelqu'un à qui on ne sauroit reprocher aucun de ces deffants , qui est humble , sensé , poli , bienfaisant , qui sçait plaire sans les dehors affectez , et les airs étourdis*  
*qui*

qui font valoir tant d'autres hommes, &c. la difficulté est d'instruire de mon choix celui que j'aime, &c. je crains qu'il n'approuve pas mon amour, et s'il m'arrivoit d'en faire l'avou, et que j'essuyasse un refus, j'en mourrais de douleur. Lisette n'en peut rien tirer de plus.

Ariste vient et fait retirer cette Suivante pour parler à Julie avec plus de liberté; il dit à part : Elle m'a quelquefois entendu parler du Marquis comme d'un homme peu formé; elle craint, sans doute, que je ne la désapprouve.

Julie, à son tour, dit à part : quel parti prendre avec un homme trop modeste, pour rien entendre? Ariste se plaint doucement à Julie du peu de confiance qu'elle a en lui. Il lui dit que depuis un temps il la trouve rêveuse, inquiète, embarrassée, et que cela lui fait assez connoître que quelqu'un a scû la toucher. Julie lui répond : J'en conviendrai, Monsieur, oui, quelqu'un a scû me plaire; mais ne tenez point compte de ce qu'on a pu vous dire, et ne me demandez point qui est celui pour qui j'ai du penchant; car je ne puis me résoudre à vous le déclarer, &c. je ne pouvois pas mieux choisir; la raison, l'honneur, tout s'accorde avec mon amour, &c. Cet amour a commencé, en sortant du Convent, quand  
j'ai

*J'ai commencé à vivre avec vous, &c. Ce seroit à vous à nommer celui que j'aime : Je vois bien que vous ne m'entendez pas. Après bien des interrogations et des réponses qui ne servent qu'à éclaircir les Spectateurs, qui sont mieux au fait qu'Ariste & Julie dit à son Tuteur : Puisque vous le voulez, je vais donc tâcher de mieux expliquer, &c. Vous trouverez aisément celui que j'aime ; je vais vous laisser avec lui ; représentez-lui qu'il est peu convenable à une fille de se déclarer la première ; déterminez-le à m'épargner cette honte ; je vous laisse avec lui ; c'est, je croi, vous le faire connoître d'un façon à ne pas vous méprendre.*

Ariste se voyant seul, ne sçait comment expliquer ce que Julie vient de lui dire ; ces paroles équivoques produisent un coup de Théâtre généralement applaudi ; à mesure que Julie quitte Ariste, le Marquis entre, ce qui fait dire à Ariste : *Je ne l'avois pas vû d'abord ; mais voilà l'énigme expliquée.* Julie étant rentrée avec le Marquis, dont la brusque arrivée est un fâcheux contretemps pour elle ; Ariste les laisse ensemble, en disant, je vais trouver Orgon, et lui dire que tout va selon ses intentions. Julie fait connoître au Marquis qu'elle est très-surprise de tout ce qui se passe ; qu'elle auroit désabusé son

Tuteur

Tuteur, si la surprise où elle étoit le lui avoit permis; le Marquis se croit toujours aimé, et attribué tout ce que Julie veut lui persuader à une bienséance mal entendue; Ariste et Orgon arrivent; ils sont très-surpris de trouver les prétendus Amans dans une situation à leur faire entendre qu'ils se boudent. Ils leur demandent ce que cela veut dire; Julie dit à Ariste: *Vous êtes dans l'erreur à mon égard; je vous y ai laissé, parce que je n'ai pas crû que les conséquences en seroient si promptes ni si sérieuses; mais je me trouve forcée de vous dire que vous ne m'avez point entendu;* le Marquis, sans se mettre beaucoup en peine du sérieux de Julie, dit à Orgon et à Ariste: *Il est bon de vous dire que nous avons eu quelque petite altercation ensemble. Mademoiselle, sur un mot se révolte et fait la méchante.* Ariste, croyant que ce n'est en effet qu'une petite broüillerie, dit à Julie, qui ne veut pas s'expliquer davantage: *Je vous en conjure, faites cesser ce mystere.* Julie, picquée au vif de ce qu'il ne l'a pas encore entendue, lui répond: *Non, Monsieur, contre toute raison, j'ai fait voir le foible de mon cœur; j'ai fait connaître celui pour qui je me déclarois; mais ses interprétations fausses, la conduite qu'il observe avec moi, m'avertissent assez que je n'en ai que trop dit;* elle rentre.

Orgon fait des reproches à son neveu, et le presse d'aller demander pardon à Julie; le Marquis proteste qu'il n'en fera rien, puisqu'il est l'offensé; Lisette vient ajouter un surcroît à l'erreur d'où Ariste n'est pas encore sorti; elle dit que sa Maîtresse est dans une colere qui lui fait trop voir qu'elle aime le Marquis, ce qu'elle prétend prouver par ces mots qu'elle lui a entendu dire: *Ah! dans quel trouble me jette ce Valere; qu'il me cause d'embarras et de peine! quel supplice d'aimer sans retour!*

Ce que Lisette rapporte ne laisse plus douter Ariste et Orgon de l'amour de Julie pour Valere; ce dernier n'avoit pas besoin de cette dernière preuve, son amour propre lui suffisoit. Orgon, son Oncle, lui ordonne d'aller faire excuse à une Maîtresse dont il est si tendrement aimé; le Marquis s'y refuse et fait le cruel; Ariste l'en reprend et lui parle ainsi: *Julie étant forcée par son ascendant à se déclarer pour vous, il ne vous sied pas, Monsieur, d'user de rigueur. Etre aimé, est un bien digne d'envie, et le plus bel appanage de l'humanité; mais c'est en abuser que de manquer d'égards pour les personnes qui nous rendent hommage et de ne pas épargner à un sexe plein de charmes jusqu'à la moindre inquiétude.*

*quiétude.* Le Marquis s'opiniâtre dans le dessein de ne point faire d'avances et se retire. Lisette dit à Ariste que Julie lui demande un moment d'entretien en particulier, ce qui oblige Orgon à se retirer.

En attendant Julie, Ariste réfléchit sur tout ce qui s'est passé, et commence à se douter de quelque chose; voici comme il s'exprime : *l'homme le plus en garde contre la présomption, est encore bien foible de ce côté-là. J'ai pu interpréter deux fois en ma faveur les paroles de Julie. Oüi, Ariste tu as beau rougir, il t'est venu deux fois en idée qu'on te faisoit une déclaration d'amour, à toi ! à toi ! quelle extravagance !* Il rejette un moment après cette pensée, et semble ne plus douter du bonheur du Marquis. Julie vient ; c'est ici le second coup de Théâtre qui a réüni tous les suffrages en faveur de la Piece. Julie parle ainsi à Ariste : *Vous me voyez revenir, Monsieur, quoique je vous aye quitté avec assez de vivacité. J'ai fait réflexion que ce pouvoit être un sage moïse dans celui que je veux avoir pour Epoux, qui le fait douter de mon penchant ; je voudrois répondre aux objections qu'il pourroit me faire et l'assurer combien il est digne de mon estime, &c. Je suis pour la dernière fois résolüe de découvrir mes véritables sentimens ; mais, comme*  
il

il en coûte toujours infiniment à les déclarer, je cherche quelque innocent stratagème, et je pense qu'une Lettre m'épargneroit une partie de ma honte. Ariste le trouve bon ; Julie le prie d'écrire lui-même la Lettre qu'elle va lui dicter ; il y consent aussi.

Nous donnons ici la Lettre, qui dénuée du jeu de Théâtre, ne peut que beaucoup perdre sous les yeux du Lecteur ; la voici :

*Vous êtes trop intelligent pour ne pas savoir le secret de mon cœur ; mais un excès de modestie vous empêche d'en convenir. Tout vous fait voir que je vous aime ; oui, c'est vous que j'aime ; m'entendez-vous ? Je vous suis déjà attachée par la reconnoissance ; mais j'y joins un sentiment désintéressé, et pour vous prouver que vous devez bien plus à mon penchant, je voudrois n'avoir point reçu de vous tant de soins généreux dans mon enfance... Cette dernière phrase, qui ne peut guères s'adresser qu'à un Tuteur, frappe Ariste ; surpris, il se leve du siege où il s'étoit assis pour écrire ; il demande l'explication de ces derniers mots à Julie, et lui dit qu'apparemment c'est par distraction qu'elle a dicté cela, elle en convient d'une maniere embarrassée ; Ariste lui demande ce qu'elle veut substituer à cela. J'en ai dit assez,*

Julie

lui répond-elle, *pour me fairez entendre.* Ariste veut envoyer le Billet au Marquis; Julie lui dit qu'il le faut, puisqu'il croit qu'elle doit le faire; il la donne à un Laquais; elle n'est pas maîtresse d'un mouvement qui lui échappe pour l'arrêter; Ariste lui en demande la cause; et lui dit: *N'est-ce pas au Marquis? Oui, Monsieur, encore une fois,* lui dit-elle, *qui peut vous arrêter? De quel trouble suis-je agitée!* dit Julie à part. *Quels coups redoublez attaquent ma raison?* dit aussi à part Ariste.

Lisette vient; Ariste se retire brusquement, et Julie en fait de-même. Lisette surprise, réfléchit sur ce dernier incident, et voyant revenir Ariste plongé dans une profonde rêverie, elle rentre en disant à part: *Je ne laisse plus Julie en repos qu'elle ne m'ait avoué son foible; elle m'en fera confidence, ou me donnera mon congé.*

Ariste se rappelle tout ce qui s'est passé; la Lettre que Julie lui a dictée, lui paroît d'un ton à ne pouvoir vraisemblablement s'adresser à Valere; il se livre à la douce esperance d'être aimé; mais sa modestie détruit cette flateuse image; il finit son Monologue par ces mots: *Ciel! quelle est ma foiblesse! osé-je croire qu'elle pense à moi! allons; rendons-nous justice une bonne*

*bonne fois , et convenons que pour quelques apparences , il y a cent raisons qui détruisent une idée si ridicule.*

Nous avons conduit nos Lecteurs trop près du dénoüement , pour faire languir son attente par un nouvel incident qui mérite plutôt le nom de *lazzi* , que de jeu de Théâtre ; après que Lisette a bercé quelque temps Orgon de la chimerique esperance d'être le Médor de notre Angélique , et qu'Orgon en a triomphé aux yeux de son Neveu ; Julie vient , et pressée par Orgon et par Valere , de nommer son vainqueur , elle leur dit : *Les discours que l'on tient à présent me touchent peu ; je renonce à tout engagement ; mais il est vrai qu'un autre que vous avoit quelque empire sur mon cœur ; Ces dernieres paroles enhardissent enfin Ariste , il se jette à ses pieds et lui dit : Ah ! Julie , refusez donc aussi Ariste , qu'une passion sincere oblige à se jeter à vos genoux ; qui jusques à present n'a osé se livrer à un espoir trop flatteur , ni vous découvrir ses sentimens , parce qu'il se croit cent fois indigne de vous , mais qui de tous les hommes est le plus passionné.* Julie dénoüe la Piece par cette réponse : *Je viens de refuser Orgon et le Marquis ; l'un m'accuse de caprice , l'autre de singularité ; un troisième refus m'attireroit*

G sans

2046 **MERCURE DE FRANCE**  
*sans doute , un reproche plus sensible ; j'accepte votre main , Ariste.*

La Piece finit par un Divertissement que le Marquis avoit préparé pour lui-même. Ariste chante cet Air :

La saine Philosophie,  
Severe sur nos desirs,  
Nous porte à passer la vie  
Loin des turbulens plaisirs ;  
Mais les Jeux , Enfans de la tendresse ,  
Peuvent être admis dans sa Cour ;  
Et je préfere la sagesse  
Qui se pare des traits de l'Amour.

On danse.

*Ariste.*

Du jeune et malheureux Atyr  
Cybelle envioit la conquête.  
Anacréon aux cheveux gris,  
De Myrthes couronnoit sa tête.  
En vain un tendre sentiment  
D'Hebé semble être le partage ;  
Tant qu'on respire , on est Amant ;  
L'Amour est de tout âge.

*Orgon.*

Je suis vieux , et j'ai si long-temps  
Près du beau Sexe fait tapage ,  
Que je me croyois hors des rangs ;

Mais

Mais plus entreprenant que sage,  
 Dans le moment Il m'a suffi  
 D'entendre parler Mariage ;  
 Mon cœur acceptoit le deffi ;  
 L'Amour est de tout âge.

Toute la Musique , qui a été fort goûtée , est de M. Mouret.

Le Lundi 30. du mois dernier , les Comédiens François donnerent la premiere Représentation de l'*Amant Misterieux*, Comédie en Vers et en trois Actes , et des *Courses de Tempé*, Pastorale en un Acte , en Vers , avec un Divertissement , des Vaudevilles et un Ballet. Le Public n'applaudit que la dernière de ces deux Pieces , qu'on représente avec succès ; l'Auteur a retiré la premiere.

Nous ne parlerons ici que de la petite Piece , dont la Scene se passe dans la fameuse Vallée de Tempé , entre *Cele-mante* , *Sylvandre* et *Hylas* , Amis et Amans de *Thémire* , Bergere , et de *Doris* , sa Sœur. Ces deux derniers Rôles sont remplis par les Dllles *Quinant* et *Gaussin* , et les autres par les sieurs d'*Angerville* , *Dufresne* et *Granval*.

Quoique cette Piece n'ait pas eu tout

le succès que la première Représentation sembla promettre, les vrais connoisseurs lui ont rendu la justice qu'elle mérite, et son ingénieux Auteur peut se flatter que l'impression fera beaucoup plus d'honneur à son Ouvrage que la Représentation. Voici de quoi il s'y agit.

*Sylvandre* arrivé depuis peu à la fameuse Vallée de Tempé, y a pris de l'amour pour *Thémire*, fille de *Polemon*. Quoiqu'il soit aimé de sa Bergere, il n'est pas sans inquiétude; un Rival plus riche que lui, la demande en mariage à son Père, et obtient son consentement; il s'emporte contre ce Rival préféré qui s'appelle *Hylas*; sa colere éclatte même contre *Thémire*, parce qu'elle n'est pas, à beaucoup près, aussi vive que lui. Elle fait plus; elle semble inviter *Hylas* à poursuivre son projet; elle a ses raisons pour cela; elle ne veut pas en dire davantage à *Sylvandre*, pour le punir de ses emportemens; elle laisse ce soin à sa sœur *Doris*, qu'elle en instruit par des mots équivoques, dont *Sylvandre* ne peut pénétrer le véritable sens. *Doris* s'acquitte du soin dont *Thémire* vient de la charger, et c'est ici que commence l'exposition qui se fait peut-être un peu trop attendre :

En

En memoire de la fuite ,  
 Ou pour unique recours ,  
 Daphné fut ici réduite ,  
 Parmi nous est une Loy  
 Qui permet à nos Bergeres ,  
 Quand d'impitoyables Peres  
 Tyranisent notre foy ,  
 D'é luder en fuyant leurs volonte z severes ;  
 Reste à l'objet de ce mépris  
 D'atteindre , s'il peut , la Rebelle ,  
 D'une course , en un mor , nous devenons le prix ;  
 Et pour la course solemnelle ,  
 Au gré de la Bergere , un bel espace est pris ;  
 Mais si nous avons la victoire ,  
 Notre loy , sur un ehoix un peu mieux consulté  
 Des parens pour un an suspend l'autorité ;  
 Dès son enfance donc , ainsi qu'on le peut croire ,  
 Une fille s'exerce à la legereté .  
 Aussi , dirai-je à notre gloire ,  
 Qu'instruites à l'agilité ,  
 Nous primons dans cet exercice ,  
 Et que plus d'un bon Coureur  
 Entre tous les jours en lice ,  
 Sans qu'aucun y réüssisse ,  
 Ni s'en tire à son honneur .

Par cette exposition , Sylvandre ap-  
 prend que c'est à tort qu'il s'est fâché  
 contre Thémire , puisqu'elle n'a porté

G iij Hylas

Hylas à persister dans son dessein, que parce qu'elle étoit plus sûre de vaincre à la course un Amant sexagenaire, qu'un plus jeune, à qui son Pere auroit pû la destiner malgré elle. Sylvandre n'est pas plutôt rassuré de ce côté-là, qu'on l'alarme d'un autre.

*Celemante*, son ancien Ami, avec qui il s'est un peu broüillé, vient annoncer à Hylas, que Polemon a changé de dessein et qu'il l'a choisi pour Gendre. Hylas n'en veut rien croire; Doris qui se croit aimée de *Celemante*, a encore plus de peine à se persuader un changement où elle trouve si peu d'apparence; il n'en est pas de même du jaloux Sylvandre, à peine en doute-t'il un moment; il défie *Celemante* à un combat des plus sanglants; dont ce prétendu Rival ne fait que rire.

Thémire qui passe pour l'Attalante de Tempé, le défie à son tour, mais c'est seulement au combat de la Course; *Celemante* accepte le défi; la Course se fait hors de la Scene; Thémire au desespoir vient annoncer à Doris qu'elle a été vaincûe par ce perfide; Sylvandre, qui arrive, leur dit qu'il auroit puni ce traître ami, si Polemon ne lui eût retenu le bras et détourné le javelot dont il alloit le percer.

SEPTEMBRE. 1734. 2051  
percer. Celemante vient enfin débrouïl-  
ler le cahos. Voici comment il s'y prend ,  
sur le ton railleur qui lui est ordinaire.

*A Thémire.*

Eh bien, Thémire, les remords  
N'ont pas du scelerat empêché la victoire ?

*A Doris.*

Pour vous je gagerois le prix de mes efforts  
Que déjà du Traité vous perdez la mémoire.

*A Sylvandre.*

Et toi, si Polemon n'eût retenu ton bras,  
Tu donnois au Vainqueur une belle Couronne,  
En verité, tous trois vous êtes bien ingrats ;

Et vous ne mériteriez pas . . . .

Mais, je suis bon ; je vous pardonne.

Comme Sylvandre se livre à de nou-  
veaux transports de colere, il les calme  
par ces Vers :

Sylvandre, admire ici le zele

D'un Ami constant et fideile.

Je ne pouvois en ta faveur,

Comme je fais, disposer d'elle ( *de Thémire* )

Ni d'un fâcheux délai t'épargner la rigueur.

*A Thémire.*

Je viens à Polemon d'en porter la nouvelle,

En lui demandant votre Sœur ;

G iij.

Au

Au double mariage il souscrit de bon cœur ,  
 Et son impatience égale au moins la nôtre.  
 Ainsi donc j'ai dû vaincre et j'ai vaincu pour vous ;  
 Qu'on se fasse justice à présent l'un et l'autre ;  
 Thémire , de ma main recevez ces Epoux ;  
 Vous , Doris , pardonnez au vôtre.

*A Sylvandre.*

Et toi , si tu le veux , maintenant battons-nous.

Un dénouement si heureux ne pouvoit manquer d'être généralement applaudi ; aussi l'a-t'il été. Nos Lecteurs attendent ici que nous leur apprenions les Remarques Critiques du Public ; voici tout ce qui en est venu jusqu'à nous ; on auroit voulu que le Rôle d'Hylas fût racourci de moitié , sur tout dans les premières Scènes , qui font trop attendre l'exposition ; quelques Spectateurs , peut-être trop austeres , en auroient voulu bannir certaines expressions équivoques , quoiqu'elles soient très-susceptibles d'une explication favorable ; pour la versification , on n'y trouve point d'autre deffaut que d'être trop élevée pour des Bergers ; en effet , l'Auteur accoutumé à emboucher la Trompette , a un peu trop enflé le chalumeau. Le Lecteur en jugera par ces Vers de Thémire au désespéré Sylvandre.

J'ai

J'ai dit aussi que rien ne pourroit me résoudre  
 A couronner d'autres Amours ;  
 Que l'on verroit plutôt les Rochers se dissoudre,  
 Penée interrompre son cours ;  
 Nos Monts sacrez réduits en poudre  
 Dans ce délicieux Vallon ;  
 Et le Laurier frappé du foudre ,  
 Sur le front même d'Apollon.

En effet ces huit Vers ne sont-ils pas dignes de l'Epique le plus pompeux ?

La Piece finit par un Balet fort ingénieux , composé par le sieur d'Angeville, de l'Académie Royale de Musique , et très-bien executé. La Symphonie et les Airs , qui ont été applaudis , sont de M. Rameau.

Les mêmes Comédiens ont reçu une Tragi-Comédie , qu'ils doivent donner au commencement du mois d'Octobre. Cette Piece est intitulée *Lydie* ; elle est précédée d'un Prologue , et suivie d'un Divertissement. M. le Chevalier Pelegrin en est l'Auteur.

L'Académie Royale de Musique , continuë les Représentations de la Pastorale d'*Acis et Galatée* , qu'on voit toujours avec plaisir. On donna le 19. de ce mois ,

G. v. à la

2054 MERCURE DE FRANCE  
à la fin de cette Piece , un nouveau Di-  
vertissement de Danses , qui a pour titre,  
*les Plaisirs Champêtres* , dont la Musique  
est du sieur Rebelle Pere , qui a été très-  
applaudie. Ce Divertissement , composé  
par le sieur Blondi , est executé dans la  
plus grande perfection et d'une maniere  
vive et brillante , par les Dlls *Camargo*  
et *Mariette* , et par les sieurs *Dumoulin* ,  
*Dupré* , *Maltaire* et *Javilliers* ; on n'a gué-  
res vû de Morceaux mieux caracterisez  
ni plus picquants.

On prépare l'Opera de *Philomele* , qu'on  
doit donner le mois prochain.

Le 15. Septembre , les Comédiens Ita-  
liens donnerent une petite Piece nouvelle  
d'un Acte , en Vers , de M. de Boissy ,  
qui a pour titre , *les Billets Doux* , laquelle  
a été reçûë très-favorablement du Public,  
elle fut suivie d'un Divertissement de  
M. Mouret , qui a été applaudi. Nous en  
parlerons plus au long.

Le 27. les mêmes Comédiens donne-  
rent la premiere Représentation d'une  
Piece nouvelle , en Prose et en cinq Ac-  
tes , ayant pour titre , *les Heureuses Four-  
beries*. C'est une ancienne Comédie Ita-  
lienne , dont le Sujet est tiré de Plaute ,  
qui a été mise au Théâtre par le sieur  
Ricoboni

Ricoboni. On n'en a donné qu'une Représentation.

Le 6. Septembre, l'Opera Comique donna deux Pieces nouvelles, d'un Acte chacune, avec des Divertissemens. Elles ont pour titre, le *Fleuve Scamandre* et le *Nouvelliste*, dont on pourra parler plus au long.

Le 21. on donna encore une Piece nouvelle en un Acte, intitulée, *les Deux Freres*, qui fut précédée du *Nouvelliste*, dans laquelle le sieur Gherardi, qu'on avoit vû jouer autrefois sur ce Théâtre, représenta le principal Rôle avec applaudissement.



## NOUVELLES ETRANGERES.

### P O L O G N E.

**L**E Palatin de Volhinie, dont les Troupes sont augmentées considerablement depuis qu'il a été joint par tous les Seigneurs et les Gentils hommes de son Palatinat, s'est avancé vers la Masovie, pour être à portée de secourir la Noblesse de Pologne, qui persiste dans la résolution de ne point reconnoître l'Electeur de Saxe. On assure qu'un grand nombre de Gentilshommes, de divers Palatinats, est disposé à entrer dans la Confédération faite en faveur du Roy, par la Noblesse des Palatinats de Russie et de Podolie.

Les Seigneurs Polonois, qui étoient à Dantsick pendant le Siege, ont été forcez par les Moscovites, d'écrire au Pape une Lettre qui porte qu'ils se sont soumis à l'Electeur de Saxe.

Toutes les instances que les Magistrats de Dantsick ont faites, pour que l'Electeur de Saxe leur remît le Fort de Wechselmunde, ont été inutiles, et ce Prince a déclaré que les Troupes Saxonnnes qui y sont en garnison, y demeureroient jusqu'à l'entiere pacification des troubles qui divisent le Royaume, et en effet toutes les Troupes Saxonnnes sont décampées pour aller occuper les Quartiers qui leur sont destinez, et le General Bose n'a laissé que 500 hommes dans ce Fort.

Le Comte de Munick, dès que les Magistrats de Dantsick eurent remis au General Lesci les 200000. écus que la Ville s'étoit engagée à payer dans le mois passé à la Czarine, donna ses ordres pour que les Troupes Moscovites décampassent et qu'elles marchassent vers la Grande-Pologne sur quatre colonnes; les deux premières partirent, l'une le 22. et l'autre le 24. du mois dernier, et elles prirent la route de Lowitz; les deux autres ont dû se mettre en marche à la fin du même mois, et se rendre dans les environs de Tikoczin.

Le Staroste Jacisiski s'est avancé avec le Corps de Troupes de la Couronne, qu'il commande près de Peterkau, où il devoit être joint par la Noblesse des Palatinats de Russie, de Volhinie et de Podolie, et par un grand nombre de Gentilshommes de plusieurs autres Provinces, qui sont entrez dans la nouvelle Confederation faite pour soutenir les droits du Roy et la liberté de la Nation.

AN

SEPTEMBRE. 1734. 2057

Au Commencement de ce mois , le Palatin de Lublin , qui s'étoit approché de Lowitz avec un Corps de Troupes d'environ 25000. hommes et 12. Pieces de Canon , se dispoſoit à aſſieger Warſovie , dont il avoit appris que la Garniſon n'étoit compoſée que de 800. Moſcovites et de 200. Saxons , mais il s'eſt déterminé depuis à marcher vers le Palatinat de Sandomir , où eſt le rendez-vous general des Troupes de la Couronne et de la Nobleſe , qui eſt entrée dans la nouvelle Confédération faite en faveur du Roy. L'Electeur de Saxe a fait écrire à ce General pour l'engager à quitter le parti de S. M. mais il a répondu que le Serment qu'il a prêté dans la Diète generale de Convocation , ne lui permettoit point de reconnoître un Etranger pour Roy , et que quand même S. M. renonceroit à la Couronne , il ne pourroit , ſans commettre un parjure , ſe ſoumettre qu'à un Souverain élu librement par les Polonois et choiſi dans le Corps de la Nobleſſe.

On a appris de Rome , que dans l'Audience que le Pape accorda le 20. Août au Comte Lagnasco , Miniſtre de l'Electeur de Saxe , S. S. le chargea d'écrire à ce Prince , qu'elle deſaprouvoit fort ſa conduite au ſujet du Primat du Royaume de Pologne , et lui déclara qu'à l'égard de l'Evêché vacant en Pologne , auquel l'Electeur ſon Maître avoit nommé , S. S. ne vouloit avoir aucun égard à cette nomination.

Le Comte de Munich eſt enfin parti le 8. de ce mois pour retourner à Petersbourg.

Un Détachement des Troupes du Roy s'étant approché de Warſovie , il entra dans un des Fauxbourgs de la Ville , et y força quelques maiſons , entre autres celle du Caſtellan de Radom , d'où on enleva pluſieurs chevaux.

## S U E D E.

**L**E Roy a nommé le Baron Hopken , un de ses Chambellans , pour aller à Constantinople avec caractere d'Envoyé Extraordinaire , et M. Carlson doit accompagner ce Ministre en qualité de Secrétaire d'Ambassade.

Le Traité d'Alliance entre la Suede et le Danemark , est signé , mais les Articles n'en seront rendus publics qu'après la séparation des Etats du Royaume

## A L L E M A G N E.

**L**'Empereur a nommé le Comte Maximilien de Staremberg , et les Comtes de Jorger , de Derliak et de Schlick , Commissaires pour instruire le procès du Comte Caraffe , Feldt-Maréchal , accusé de n'avoir pas fait tout ce qu'il auroit pû pour empêcher l'entrée des Espagnols dans le Royaume de Naples.

Le Marquis de Rubi est parti de Vienne pour aller prendre possession de la Viceroyauté de Sicile.

## I T A L I E.

**L**E 27. Août , le Chevalier d'Orleans , Grand-Prieur de France , qui étoit arrivé la veille à Rome avec le Duc de d'Amville , et quelques Officiers des Galeres Françaises , alla à l'Audience du Pape , et Sa Sainteté le reçût avec beaucoup de marques de distinction.

Il partit de Rome le premier de ce mois avec le Duc de d'Amville et les Officiers dont on vient de parler. Le Pape lui a accordé le Bref qu'il sollicitoit depuis quelque temps , pour pouvoir conferer tous les cinq ans une des Commanderies qui

qui vaqueront dans le Grand-Prieuré de France.

Sur la fin du mois dernier, l'Evêque de Cordoue, Ministre du Roy d'Espagne à la Cour de Rome, eut plusieurs Conférences avec le Cardinal Olivieri, Secrétaire des Brefs, et le Cardinal Gentile, Secrétaire de la Datterie, au sujet d'une Dispense que le Roy d'Espagne a demandée pour l'Infant Don Louis, à qui S. M. C. destine l'Archevêché de Tolède.

Selon les avis reçus de Genes, la Garnison qui étoit dans la Ville de Final, et que les Habitans avoient obligée d'en sortir, y est rentrée, ainsi que le Gouverneur, qui y a fait publier l'Amnistie que la République a accordée à ceux qui avoient pris les Armes, et l'on compte qu'il paroîtra bien-tôt un Decret pour supprimer les nouvelles Impositions qui avoient excité le soulèvement.

Les Rebelles de l'Isle de Corse avoient paru désirer de rentrer dans l'obéissance, pourvu qu'on leur accordât le pardon de leur conduite passée, et le Sénat avoit nommé des Commissaires pour écouter leurs propositions, mais on assure qu'ayant reçu depuis peu une grande quantité d'Armes et de Munitions de guerre, ils se sont déterminés à se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

On a appris depuis que Mrs Hugues Fiesco et Pierre-Marie Giustiniani, que le Sénat a nommé Commissaires pour écouter les propositions des Rebelles de l'Isle de Corse, partirent pour cette Isle le 25. du mois passé, et qu'ils ont reçu ordre de se relâcher sur tous les points dans lesquels l'autorité de la République ne se trouveroit pas commise, mais on craint qu'ils n'érussissent point, et on assure que les Rebelles sont déterminés à tout sacrifier pour former dans leur  
Isle

Isle une République particuliere et indépendante; qu'ils ont réglé le plan suivant lequel elle sera gouvernée, et établi des Loix, tant pour le Civil que pour le Criminel, et qu'ils doivent se mettre sous la protection d'une Puissance Etrangere, qui leur a fourni déjà des secours d'Armes et de Munitions.

On apprend de Venise, que le Grand-Seigneur a consenti que les Vaisseaux de la République attaquent et coulent à fond tous les Bâtimens des Corsaires de Barbarie qu'ils rencontreront dans les Mers de la domination de l'Empire Ottoman pourvû que ce soit hors de la portée du Canon des Places qui appartiennent à Sa Hautesse.

## DE NAPLES ET SICILE.

ON a appris de Naples, qu'on y avoit porté quantité de matieres d'argent pour frapper de nouvelles Espèces au Coin du Roy, avec cette Legende, *Carolus Borboinus, Rex Neapolis.*

Les Imperiaux qui se sont retirez dans la Citadelle de Villa Campina, se defendent toujours avec beaucoup de valeur, mais on espere qu'ils seront bien tôt forcez de se rendre.

Les Galeres de France, que commande le Chevalier d'Orleans, Grand-Prieur de France, qui étoient allées à Gallipoli, pour empêcher la Garnison de recevoir aucun secours du côté de la Mer, pendant que la Place étoit assiegée, sont revenues à Naples depuis qu'elle a été réduite sous l'obéissance de Sa Majesté.

Quelques-uns des Officiers des Troupes de l'Empereur, que les Espagnols ont faits prisonniers de guerre, et qu'on avoit envoyez à Bary, sur leur parole, avoient tenté d'engager une partie des Habitans à livrer leur Ville à deux Régimens.

Régimens Imperiaux qui devoient venir de Trieste pour s'en emparer, mais ce projet a été découvert, et on a arrêté ceux qui avoient promis de le favoriser.

Il est arrivé d'Istrie, un grand nombre de Déserteurs des Troupes Imperiales qui y sont en quartier, et ils ont rapporté que les Galeres de l'Empereur, qui s'étoient retirées dans le Port de Messine, l'avoient abandonné pour aller à Fiume, où elles sont actuellement.

Les Troupes qui doivent être employées à la conquête de la Sicile, et qui forment un Corps de 18000. hommes d'Infanterie et de 2000. de Cavalerie, acheverent de s'embarquer le 23. du mois dernier, et le lendemain la Flotte destinée à transporter ces Troupes et les munitions nécessaires, laquelle est composée de 360. voiles, se mit en Mer avec un vent favorable.

Quelques jours avant le départ de la Flotte, il arriva à Naples des Dépntez de la Noblesse Sicilienne, pour assurer le Roy du désir sincere que les Habitans avoient de se soumettre à lui; et ils confirmerent à S. M. que les Imperiaux avoient abandonné Palerme, et la plupart des Places de cette Isle, et qu'ils avoient résolu de ne deffendre que Messine et Siracuse.

Quatorze Bâtimens chargez de Canons, de Mortiers et d'une grande quantité de munitions, arriverent d'Espagne à Naples sur la fin du mois dernier, sous l'escorte d'un Vaisseau de Guerre, qui apporta une somme considerable et beaucoup de Porcelaines et d'autres présens que la Reine d'Espagne envoie au Roy son Fils.

Tous les fonds que S. M. avoit empruntez aux Banques de Naples avant son départ pour Gaëtte, ont été remboursez depuis trois semaines ou en-  
viron.

2062 MERCURE DE FRANCE  
viron , avec une partie des Especes nouvellement  
fabriquées.

Le Roy a ordonné qu'on instruisit le procès  
de ceux des Habitans de Bari , qui avoient pro-  
mis à quelques Officiers Imperiaux prisonniers  
dans la Ville , de favoriser le projet qu'ils avoient  
formé de la faire rentrer sous la domination de  
l'Empereur.

Le Duc de Bitonto , qui commande les Trou-  
pes destinées à la conquête de la Sicile , et qui a  
sous ses ordres les Comtes de Marsillac et de  
Maceda , les Marquis de Las-Minas et de Ca-  
sareale et le Duc de Castropignano , Lieutenant  
Generaux , a donné avis au Roy , que le 29. du  
mois dernier il avoit débarqué avec la Cavalerie  
et une partie de l'Infanterie à la Rade de Solanto,  
entre Palerme et Termini , et que les Troupes  
commandées par le Comte de Marsillac étoient  
descendues à la Tour del Faro , que la Garnison  
avoit d'abord abandonnée après avoir encloué le  
Canon.

S. M. a appris par les Lettres du même Gene-  
ral , que toute la Noblesse Sicilienne s'empres-  
soit de se rendre au Camp , et que le Sénat et les Dé-  
putés des Etats du Royaume devoient y venir le  
30. pour prêter serment de fidélité.

Le Duc de Bitonto marque en même-temps  
qu'il se dispoit à attaquer le Fort de Castela-  
mare pendant qu'un Détachement de Cavalerie  
investiroit Siracuse , où le General Roma , qui  
commandoit à Palerme , étoit actuellement avec  
les Ministres et les principaux Officiers Impe-  
riaux. Il ajoûte qu'on croyoit que la Garnison  
de Melazzo , qui n'est que de 150. hommes avoit  
ordre de se retirer à Messine , mais qu'il pre-  
noit des mesures pour lui couper le chemin et  
pour

pour s'emparer de cette Place et du Château de Termini.

Ce General compte d'assujettir bien-tôt le plat Pays et de recevoir les revenus de l'Isle, dont les échéances étoient prêtes à expirer.

La Ville de Civirella del Tronto, qui est située dans l'Abruzze ulterieure sur la Montagne d'Ascoli, a été contrainte de se rendre, et la Garnison a été faite prisonniere de guerre.

Les 8. Galeres de France qui étoient revenues à Naples de Gallipoli il y a quelque temps, quitterent ce Port le 20. du mois dernier pour retourner à Marseille.

Les dernieres Lettres de Sicile marquent que le 30. Août les Troupes Espagnoles qui étoient arrivées la veille à la Rade de Solanto, acheverent de débarquer, que le Duc de Bitonto en ayant fait la Revuë, trouva qu'il ne s'étoit pas écarté un seul homme, et que dans le passage on n'avoit perdu que 30. Chevaux.

Le même jour, le Sénat, à la tête duquel étoient le Prince de Palagonia, et le fils aîné du Preteur du Royaume de Sicile, se rendit au Camp des Espagnols pour prêter serment de fidelité au Roy de Naples, et il y fût suivi par un concours extraordinaire de la Noblesse et du peuple qui marquoient la joie qu'ils avoient de passer sous la domination de S. M.

Le landemain le Duc de Bitonto, après avoir donné ordre de débarquer l'Artillerie pour attaquer le Château de Castelamare où il y a 300. Imperiaux, se mit en marche avec le corps de troupes qu'il commande, et il alla camper à *Mala Spina*, où il reçût au nom du Roy l'hommage de plusieurs Barons, et d'un grand nombre de Gentils-hommes qui n'avoient pû se trouver au lieu du débarquement.

Le Sénat ayant envoyé le 2. de ce mois une Députation au Duc de Bitonto pour l'informer que tout étoit prest pour sa réception dans cette Ville , ce General , accompagné de tous les Generaux et de la pluspart des Officiers de l'Armée , alla à cheval de la maison de Plaisance du Duc d'Esperlinga , où il étoit logé , au Convent de Sainte Therese , où le Senat et la Noblesse l'attendoient ; et étant monté avec le Prince de Borera , premier Baron du Royaume , le Preteur et quelques uns des principaux Senateurs dans le Carosse du Senat , qui étoit précédé par la Compagnie des Hallebardiers , il fit son entrée dans la Ville par la porte neuve. Après avoir traversé la Place du Cosaro qui étoit ornée magnifiquement , et dans laquelle , ainsi que dans toutes les rues par où il passa , les Troupes étoient rangées en haye et sous les armes , il se rendit à l'Eglise Cathedrale à la porte de laquelle il fût reçu par l'Archevêque et par le Chapitre , et il assista au *Te Deum*. Le Roy fut ensuite proclamé , et le Duc de Bitonto , que S. M. a déclaré Viceroy de Sicile , ayant juré que les privileges de la Ville lui seroient conservez sous le nouveau Gouvernement , il fut conduit au Palais par le Senat.

Le 2. de ce mois , ce General détacha deux Regimens de Cavalerie et un de Dragons pour aller resserter les Garnisons de Syracuse et de Trapani , dont le Blocus doit être formé par une partie des Troupes ; commandées par le Comte de Marsillac. Termini est actuellement occupé par les Espagnols qui ont envoyé des detachemens pour s'emparer de Melazzo , d'Augusta , et de Catane , et l'on comptoit que le 12. toutes les Places , où il y a Garnison Imperiale , seroient investies.

Deux

Deux Tartanes qui appor-toient à Palerme de Melazzo des piquets, des fascines et du charbon, ont été prises par quelques-uns des Vaisseaux qui sont à la rade de Solanto, et le Prince de Monforte s'est rendu maître de deux autres Batiments qui alloient à Messine et qui étoient chargez de munitions, et de huit Canons de bronze. La Garnison de la premiere de ces deux Places en étoit sortie pour se retirer à Messine; mais ayant scû que le Prince de Calveruso s'étoit posté dans un défilé pour lui couper le chemin, elle est rentrée dans Melazzo; et comme elle y manque de vivres, et de munitions, elle sera bien-tôt forçée de se rendre prisonniere de Guerre.

Les paysans des environs de Mola et de Taor-bina en ont attaqué les Garnisons qui s'étoient mises aussi en marche pour se rendre à Messine, ils ont tué la plus grande partie de ceux dont elles étoient composées, et ils ont fait prisonniers un Lieutenant et 54. Soldats.

Le Comte de Marsillac, qui commande les Troupes débarquées à la Tour *del Faro* a écrit au Duc de Bitonto, qu'ayant été joint à *la Gruta* par un grand nombre de paysans armez, il avoit marché le 30. du mois dernier à Sainte Marie de Jesus qui n'est qu'à deux milles de Messine, et que les habitans de cette derniere Ville, malgré les efforts du Prince de Lobkowits pour les en empêcher, lui avoient envoié des Deputez qui l'ont assuré qu'ils étoient prêts à recevoir les Troupes du Roi dès qu'on auroit pû obliger le Prince de Lobkowits de se retirer dans la Citadelle. Ce Lieutenant General ajoute que les Imperiaux avoient abandonné les Châteaux de Matagrifone et de Castellazo, et qu'ils paroissent determi-nez à ne defendre que celui de Gonzague, où ils avoient mis une Garnison de 400. hommes.

## GRANDE BRETAGNE.

ON apprend de Londres, que le 3. de ce mois, la Princesse Amélie, prenant le divertissement de la Chasse du Cerf, avec leurs Majestez dans le nouveau Parc de Richemond, tomba de cheval, et que sa jupe s'étant accrochée au pommeau de la selle, elle fut emportée fort loin, mais qu'elle ne se fit aucun mal; et qu'elle eût continué de suivre la Chasse, si la Reine ne l'eût obligée de retourner à Kensington, où elle fut saignée.



## MORTS DES PAYS ETRANGERS.

LE 14. Août 1734. *Alexandre Aldobrandini*. Cardinal, Prêtre, de l'Eglise Romaine, du Titre des 4. Saints Couronnez, et Légat de Ferrare, Créature du Pape regnant, mourut d'une rétention d'urine à Ferrare, âgé de 71. ans, 3. mois, 14. jours, étant né à Florence le premier May 1663. Ce Cardinal, qui avoit été fait Clerc de la Chambre Apostolique au mois de May 1706 fut déclaré Nonce à Naples le premier Août 1707. et Sacré en qualité d'Archevêque de Rhodes le 20. Novembre suivant. Il fut transféré le 27. Septembre 1712. de la Nonciature de Naples à celle de Venise, où il ne fit son Entrée publique que le 5. May 1714. Il en partit le 16. Septembre 1720. pour se rendre, avec le même caractère, à la Cour d'Espagne, où il arriva le 7. Novembre suivant. Il fit en qualité de Légat le 11. Septembre  
bre

bre 1731. la fonction de suppléer les ceremonies du Baptême à l'Infante d'Espagne, aujourd'hui Princesse de Brezil. Le Pape regnant, dont il étoit compatriote, le déclara Cardinal le 2. Octobre 1730. et la Barette lui ayant été envoyée à Séville, où il étoit à la suite de la Cour, il la reçut des mains du Roy Catholique le 26. Décembre suivant. Il partit de Séville le 18. Avril 1731. et étant de retour à Rome, il y fit son Entrée solennelle le 15. Juillet suivant, et reçut ensuite le Chapeau des mains du Pape le 19. du même mois. S. S. ayant fait la fonction de lui fermer et ouvrir la bouche dans les Consistoires tenus les 6. Août et 3. Septembre de la même année, lui assigna son Titre et le mit en même-temps des Congrégations des Evêques et Reguli-ers de l'Immunité, de la Propagation de la Foi, et de la Consulte. Il se rendit ensuite à sa Légation de Ferrare, à laquelle il avoit été nommé le 11. Décembre 1730. Il y a eu de la Famille Aldobrandini 9. Cardinaux et un Pape, sous le nom de Clément VIII. élu le 30. Janvier 1592. et mort le 3. Mars 1605.

Le 3. de ce mois, le Prince Chrétien-Louis, Margrave de Brandebourg, Oncle du Roy de Prusse, mourut au Château de Malchow, âgé de 57. ans.

### ARMÉE D'ALLEMAGNE.

**O**N a pris du Camp de Wilstert, que l'Armée du Roy qui étoit campée à Kuppenheim et aux environs depuis le 24 du mois dernier y resta jusqu'au 3 de ce mois à l'exception des 8 Bataillons et des 34 Escadrons commandez par M. de Quadt, que le Maréchal d'Asfeld

feldt fit partir de Lybersheim pour s'avancer du côté d'Offembourg, et pour reconnoître les Villages de la Vallée de la Kinch, desquels on pourroit tirer des fourages.

Le 2 de ce mois, le Maréchal d'Asfeldt fit partir du Camp de Kuppenheim l'artillerie et les gros bagages; le lendemain il marcha avec l'Armée qui étoit séparée en différents quartiers et il alla camper à Stoloffen, la droite à ce Village et la gauche à celui d'Igelsheim.

Le Prince de Tingry campa le même jour à Byhl avec la Maison du Roy, et les Brigades de Normandie, de Lyonois, d'Ouroy et d'Artois, et les Régiments de Bourgogne et de Provence.

Le 4, l'Armée du Roy alla camper à Bischen, et elle y séjourna le lendemain. Elle arriva le 6 dans le Camp de Wilstett, d'où elle devoit marcher le 7 vers Offembourg.

Le même jour que le Maréchal d'Asfeldt quitta le Camp de Kuppenheim, il détacha de l'Armée 8 Bataillons et 15 Escadrons, sous les ordres du Comte de Belleisle, lequel passa le Rhin au Fort-Louis, et alla camper près de Landau, afin d'être à portée de s'opposer aux entreprises que les Ennemis pourroient former du côté du Spireback.

Le Marquis de Leuville est à Lauterbourg avec le corps de Troupes qu'il commande.

Le Maréchal d'Asfeldt arriva le 7 de ce mois au Camp d'Offembourg, et il y trouva le corps de Troupes commandé par M. de Quadr.

L'Armée du Roy composée de 39 Bataillons et de 52 Escadrons est campée sur deux Lignes, la droite à Offembourg, où est le quartier général, et la gauche à Eberswihl.

Le

Le Prince de Tingry est campé avec 18 Bataillons, et la Maison du Roy à Renchen, pour être à portée de tirer des fourages de la Vallée d'Oberkirch, où le Maréchal d'Asfeldt a envoyé un Détachement d'Infanterie. Il en a fait avancer deux autres à Wilster, et à Gengenbach.

Un Détachement de 30 Dragons commandé par M. Desbournais, qu'on avoit envoyé reconnoître un fourage, ayant rencontré cent Hussarts des Ennemis, les attaqua avec tant de valeur, qu'il les mit en déroute, après en avoir blessé et pris quelques-uns.

Le Prince Eugène qui avoit paru vouloir s'avancer à Schwetsinguen, Maison de plaisance de l'Electeur Palatin, étoit encore le 2 de ce mois dans son Camp sur le Necker, et depuis qu'il a détaché le Prince de Hesse avec une partie de son Armée pour aller occuper le Poste d'Hailbron, et pour couvrir le Wirtemberg, il n'a fait faire aucun mouvement aux Troupes qui sont restées sous ses ordres.

Le General Petracht, qui étoit à Volfach lorsque l'Armée du Roy arriva au Camp d'Offembourg, en partit le 8 Septembre avec son Détachement qui est de 4 à 5000 hommes pour aller camper à Holengraven près de la Vallée de Saint Pierre; et comme il avoit laissé quelques Troupes à Volfach, le Maréchal d'Asfeldt fit marcher le 6 au matin le Comte de Saxe avec 1200 hommes d'Infanterie et 100 Dragons ou Hussarts pour s'avancer à Bibrach, d'où il sera en état d'empêcher les courses que ce corps de Troupes et celles du General Petracht pourroient faire.

Le Prince Eugène est campé sur le Necker;

son quartier General est à Heidelberg , la droite à Wiblingen , le centre à Kerioh , et la gauche à Rohibach. Il a fait avancer à Schwetsinguen 1000 hommes d'Infanterie , et un Regiment de Hussards ; il a un Détachement de 1000 hommes à Brokhausen , un autre à Brihl près du Rhin , et il a envoyé à Eppingen trois Regiments de Cavalerie qui partirent de son Camp le 7 de ce mois.

On assure que sa Cavalerie est en très-mauvais état par la nécessité où elle est d'aller fourager à dix ou onze lieues , les subsistances que le Prince Eugene tire de la Souabe par charriots , ou qu'il fait venir par bateaux , ne pouvant suffire à son Armée.

### ARMÉE D'ITALIE.

**O**N a appris de Camp sous Guastalla , que le 15 de ce mois , à six heures du matin , un corps de 10000 hommes de l'Armée des Impériaux s'avança sur la Secchia , et qu'il passa cette Rivière à gué vis-à-vis de la Cassine de Bardella , entre la Maison que le Maréchal de Broglie occupoit , et celle du Comte de Beuil.

Le Détachement de 50 hommes qui gardoit le gué , n'ayant pû s'opposer à ce passage , les Ennemis s'emparèrent de la maison du Maréchal de Broglie avant que les deux Bataillons du Regiment Dauphin campez à la droite et à la gauche de cette maison pussent l'occuper.

Le Maréchal de Broglie eut à peine le tems de se retirer par les derrieres pour aller se mettre à la tête de la Brigade de Champagne qui étoit le corps de Troupes le plus à portée de lui.

Les

Les Imperiaux attaquèrent d'abord la Brigade de Dauphin, et ils firent avancer en même tems vers Bondanello un corps d'Infanterie et des Detachemens de Cavalerie pour empêcher la Brigade de Picardie, et les Regiments de Cavalerie de Chepy et de la Feronaye de venir au secours de la Brigade de Dauphin, laquelle étoit si fort affoiblie par les travailleurs qu'on en avoit tirez et par les gardes qu'on relevoit, qu'il ne lui fut pas possible de résister à la superiorité des Ennemis.

Le Roy de Sardaigne et le Maréchal de Coigny, ayant été informez du mouvement des Ennemis, se rendirent à la tête de la Ligne où ils trouverent le Maréchal de Broglie qui avoit fait mettre en Bataille les Brigades de Champagne et d'Auvergne. Celles du Roy et d'Anjou s'y étant jointes, on fit avancer ces quatre Brigades sur un Naville qui étoit à sec, entre la Brigade de Champagne et celle de Dauphin; mais les Ennemis s'y étant portez avec des forces superieures, sur tout en Cavalerie, et s'étant emparez d'une digue qui leur donnoit l'avantage du terrain, les Brigades Françoises se retirèrent derriere un autre Naville parallele au premier, et par ce mouvement on abandonna Quistello, dont on avoit retiré une partie des troupes et l'artillerie.

Le Comte de Waldeck, General Major des Troupes de l'Empereur, s'étant avancé pour reconnoître ce mouvement de nos Troupes, fut tué d'un coup de canon.

L'Armée des Alliez passa la nuit derriere ce dernier Naville, et elle fut jointe avant le jour par les 5 Regiments de Dragons qui étoient à Regiolo, par 7 Escadrons de Cavalerie des

Troupes du Roy, et par 5 Escadrons de celles du Roy de Sardaigne.

La Brigade de Picardie et les Regiments de Cavalerie de Chepy et de la Feronaye marcherent vers Guastalla, et les Corps de Cavalerie qui étoient à Carpy et à Corregio prirent la même route.

Le Roy de Sardaigne et le Maréchal de Coigny avoient compté d'attaquer les Ennemis le 16. mais ayant reconnu à la pointe du jour que l'Armée des Imperiaux, après avoir laissé devant Quistello un Détachement d'Infanterie s'avançoit, ils prirent le parti de marcher par la droite vers Guastalla pour s'opposer à l'exécution du projet que les Ennemis paroisoient avoir formé de s'en emparer, et d'ôter aux Alliez la communication avec leurs Ponts. Le Marquis de Maillebois commanda l'arriere-garde dans cette marche, qui se fit en très-bon ordre malgré le feu de quelques Détachements de Cavalerie et de Hussarts que les Ennemis avoient fait avancer pour inquiéter cette arriere-garde.

Il y a eu dans cette occasion environ 400 hommes de tuez ou de blessez de part et d'autre; deux Bataillons des Troupes du Roy de Sardaigne, et un Détachement de 400 hommes des Troupes Françoises, qui étoient sous les ordres de M. de Montrozier, Lieutenant Colonel, au poste de la *Propositure*, et à qui on avoit envoyé ordre de se retirer par San Benedetto, n'en ayant pas eu le tems, ont été faits prisonniers.

Quelques Brigades Françoises dont les Officiers uniquement occupez de leur devoir, n'ont pas songé à faire revenir leurs chevaux de la pâture ont perdu une partie de leurs Equipages. Le Maréchal de Broglie a perdu le sien, ainsi que quelques Officiers Généraux.

SEPTEMBRE. 1734. 2073

L'Armée des Alliez arriva auprès de Guastalla le 17 au matin , et elle campa , la droite au confluent de la Botta et du Crostolo , et la gauche au Po , près du retranchement de la tête des Ponts.

Le 19 Septembre , les Imperiaux s'avancerent en Bataille pour attaquer l'Armée des Alliez campée depuis le 17 sous Guastalla.

Le Roy de Sardaigne ayant fait avec les Maréchaux de Coigny et de Broglie ses dispositions pour marcher aux Ennemis , il fit attaquer leur droite.

La Bataille commença à dix heures du matin , et dura jusqu'à cinq heures et demie du soir avec une grande vivacité et un feu presque continuel.

Les Ennemis ont combattu avec beaucoup de courage , et ils ont changé plusieurs fois la disposition de leurs Troupes pour pouvoir pénétrer par le centre ou par les aîles ; mais leur Infanterie et leur Cavalerie ayant toujours été repoussées et entièrement renversées en plusieurs Endroits , ils se retirèrent poursuivis par les Carabiniers et les Dragons.



## F R A N C E.

*Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.*

**L**E 7. de ce mois , la Reine se rendit à la Chapelle du Château de Versailles , & après y avoir entendu la Messe , Sa Majesté fut relevée de ses couches

H iij avec

2074 **MERCURE DE FRANCE**  
avec les cérémonies accoutumées, par  
l'Abbé de Pontac, son Aumônier en  
quartier.

Le 11. S. M. entendit la Messe dans la  
même Chapelle, et elle continua par  
les mains du Cardinal de Fleury, son  
Grand Aumônier.

Le 8. Septembre, jour de la Fête de  
la Nativité de la Vierge, on chanta au  
Concert Spirituel du Château des Thuil-  
leries, *Lauda Jerusalem*, &c. Motet de M.  
de la Lande qui fut suivi d'un autre Mo-  
tet nouveau à grand Chœur, les Sieurs  
Jeliotte et Berard en chanterent un petit  
à deux voix de M. Mourer, qui fut très-  
applaudi, et après plusieurs pièces de  
Symphonie, le Concert finit par le *Con-  
fitebor*, &c. autre Motet de M. de la Lande.

On nous écrit de Toulon que le 19.  
du mois dernier, les Maire et Consuls  
Lieutenans de Roi de cette Ville, firent  
faire dans l'Eglise Cathedrale un Servi-  
ce solennel pour le repos de l'ame du  
Maréchal Duc de Villars, Gouverneur  
de Provence, et Gouverneur particulier  
de Toulon. Le R. P. Dalkemant Jesuite  
prononça l'Oraison funébre avec beau-  
coup d'éloquence : Le Marquis de Mar-  
nezia,

nezia, Brigadier des Armées du Roi, Commandant de la Place, y assista, étant à la tête de tout le Corps de Ville. Les Officiers de Justice, les Corps de la Marine, et de la garnison, qui avoient été invités, y assisterent avec toute la Noblesse de la Ville, et des Environs.

Le 19. de ce mois, les Députés des Etats d'Artois eurent audience du Roy, étant présentés par le Prince Charles de Lorraine, Gouverneur de la Province, en survivance du Duc d'Elbœuf, et par M. d'Angeryilliers, Ministre et Secrétaire d'Etat. Ils y furent conduits en la manière accoutumée par M. de Bourla-  
maque, Aide des Cérémonies. La Députation étoit composée de l'Evêque d'Ar-  
ras pour le Clergé, qui porta la parole, du Comte de Dieval pour la Noblesse, et de M. Lagneau, Avocat, Député du Tiers-Etat.

Le Roi a nommé M. Rostignol, Maître des Requêtes, pour remplacer dans l'Intendance d'Auvergne M. Trudaine, auquel S. M. a accordé il y a déjà quel-  
que temps la Charge d'Intendant des Fi-  
nances dont M. de Gaumont, Conseil-

2076 **MERCURE DE FRANCE**  
ler d'Etat, a demandé au Roi la permission de se demettre.

Le Comte de Broglie, fils aîné du Maréchal de Broglie arriva à Versailles le 26. de ce mois vers les neuf heures du matin, avec la nouvelle de la Victoire remportée sur les Impériaux par les troupes de S. M. et celles du Roi de Sardaigne dans la Baraille donnée près de Guastalla le 19. de ce mois. Aussitôt que le Roi eut appris cette nouvelle, S. M. se rendit à la Chapelle du Château, où elle assista au *Te Deum* qui y fut chanté pour remercier Dieu de cetre Victoire.

Le Comte de Clermont, le Prince de Conty, le Prince de Dombes, et le Comte d'Eu, sont arrivés à Versailles depuis quelques jours de l'armée d'Allemagne.

M. Thomé de S. Georges à qui le Roi avoit accordé l'agrément du Régiment de Foix, étant mort depuis de la blessure qu'il avoit reçue au combat de Parme, Sa Majesté a donné l'agrément de ce Régiment au Marquis de Bouteville, Capitaine d'une des Compagnies du Régiment Royal des Carabiniers.

**OBSEQUES**

SEPTEMBRE. 1734. 207. 79

*OBSEQUES de M. le Maréchal de<sup>er</sup>  
Bervick, faites dans la Ville de Limoges.*

**M**rs. les Consuls et Corps de Ville de la Ville de Limoges, Capitale du Gouvernement du Maréchal de Bervick, qui ont fait les honneurs et la dépense de cette Cérémonie, en ayant fixé le jour au 23. d'Août, ils y firent inviter le Présidial, le Bureau des Finances, les Officiers de l'Élection, de la Cour des Monnoyes, ceux des Juridictions Royales, le Clergé des deux Chapitres, des trois Abbayes, des 12. Paroisses de la Ville, des deux Séminaires, et des onze Communautés Religieuses, ainsi que toutes les Personnes de distinction de la Ville et des environs.

Les Consuls extraordinairement accompagnés, et revêtus de leurs habits de cérémonie, se rendirent au Palais sur les neuf heures du matin pour y prendre le Présidial. Ces Corps passerent devant l'Hôtel de Ville, dont la façade étoit toute tendue de noir, et les Tentures semées d'Ecussons aux armes du Maréchal de Bervick.

La marche se fit dans cet ordre. L'Érat Major des Troupes Bourgeoises avec leur Drapeau étoit à la tête. Ces Trou-

H v pes

<sup>24</sup>  
12078 **MERCURE DE FRANCE**  
pes suivoient sur deux lignes, distribuées en plusieurs Compagnies, faisant ensemble environ 400. Bourgeois avec leurs Officiers, tous habillés de noir, portant les armes renversées, et les Tambours couverts d'un crêpe.

Après cette Milice suivoit le Présidial et le Corps de Ville sur deux lignes, le Présidial à droite précédé des Huissiers, et les Consuls et Officiers municipaux à gauche, précédés par les valets de Ville & par les Gardes du Comte Descars Lieutenant de Roi, et par ceux du feu Maréchal de Berwick; les derniers étoient vêtus de noir et portoient de longs crêpes.

La marche étoit fermée par d'autres Gardes, commandés pour contenir la grande foule du peuple: Cependant les Tambours ne cessèrent de battre d'une manière lugubre, et toutes les cloches de la Ville de sonner tristement. La douleur et la consternation étoient peintes sur tous les visages.

C'est en cet ordre qu'on arriva à l'Eglise Cathédrale dont la principale Porte étoit gardée par des Brigades de la Mârechaussée. Tout le Porraill étoit tendu de noir; et l'Eglise l'étoit en dedans jusqu'aux voûtes. Tous les Fauteuils et  
toutes

SEPTEMBRE. 1734. 2079  
toutes les chaises que devoient occuper  
le Clergé, les Magistrats, &c. étoient  
couverts de drap noir.

Après avoir traversé la Nef, le Prési-  
dial et le Corps de Ville se séparèrent  
pour entrer en même tems et par des  
Portes différentes dans le Chœur, où s'é-  
toient auparavant rendus M. l'Evêque de  
Limoges, M. de Tourni Intendant de la  
Généralité, et Madame l'Intendante.

Le Clergé, les Communautés Sécu-  
lières et Régulières, et les Personnes de  
condition occupèrent en même tems  
leurs places.

Entre le Chœur et le Sanctuaire on  
avoit élevé un grand Catafalque de 15  
pieds de hauteur. La Representation étoit  
couverte d'un drap mortuaire de velours  
noir, orné de galons et de franges d'ar-  
gent. Au dessus du drap mortuaire étoient  
placés la Couronne Ducale, le Bâton de  
Maréchal de France, et les autres Pièces  
d'honneur couvertes d'un grand crêpe.  
Deux Héraults avec leurs armes furent  
placés aux deux angles de la première fa-  
ce du Catafalque, et y restèrent pendant  
tout le Service. Les degrés étoient rem-  
plis de grands Chandeliers d'argent qui  
contenoient plus de cent flambeaux de  
cire blanche.

à 10 heures

H vj

Tout

Tout le Sanctuaire tendu de drap noir avec des bandes de velours , étoit éclairé de plusieurs Lustres garnis d'une infinité de bougies , ce qui joint aux cierges de l'Autel , et aux flambeaux du Catafalque , faisoit un luminaire très-éclatant. On avoit placé par intervalles sur toutes les tentures un grand nombre d'Escussons aux armes du Maréchal de Berwick.

La Grande Messe fut solennellement célébrée , et chantée par une très-nombreuse Musique, M. l'Évêque , M. l'Intendant , Me. l'Intendante , les Officiers du Présidial , les Consuls , &c. allèrent à l'Offrande ; et à la fin du Service , ils allèrent tous jeter de l'Eau bénite sur la Representation.

Le R. P. Machat , de la Compagnie de Jesus , prononça ensuite l'Oraison Funèbre avec beaucoup d'éloquence. Il avoit pris pour Texte ces paroles du I. Liv. des Machabées , ch. 12. *¶ 43. Exceptis eum cum honore & dedit ei munera ; & precepit exercitibus suis ut obedirent ei , sicut sibi.* On n'entrera ici dans aucun détail à cet égard , parceque l'Auteur flate le Public de lui communiquer son Ouvrage.

C'est ainsi que la Ville de Limoges ,  
 Capitale

SEPTEMBRE. 1734. 208

Capitale de la Province de Limosin, s'est acquitée d'un triste et indispensable devoir à l'égard de l'un de ses plus illustres et de ses plus renommés Gouverneurs \*, le second qui s'est acquis une gloire immortelle par une vie et par une mort toute héroïque.

*BE'NEFICES DONNE'S.*

**L'**Abbaye de Chery, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Reims, à l'Abbé de la Garlaye, Comte de Lyon, et Aumônier de S. M.

Celle de Montiers-Ramey, Ordre de Saint Benoist, Diocèse de Troyes, à l'Abbé Chauvelin, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine.

Celle de Valcroissant, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Dié, à l'Abbé Boüets, Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Valence.

Et celle de Charon, Ordre de Saint Augustin, Diocèse de Chartres, à l'Abbé Courcault, Curé de la Paroisse de Saint Jacques du Haut-pas de Paris.

Le Mercredi, 22. Septembre, la Rei-

\* M. de Turenne étoit Gouverneur du Limosin, lorsqu'il fut tué commandant l'Armée du Roi.

2082 **MERCURE DE FRANCE**  
ne seconde Douairière d'Espagne , alla à  
l'Abbaye de Saint Victor : elle fut reçue  
à la porte de l'Eglise au son des cloches  
par l'Abbé et les Chanoines. Le Duc  
de Fitz-James , Abbé Commandataire  
de cette Abbaye , presenta l'Eau bénite  
à Sa Majesté Catholique , et M. de Lon-  
güeil , Grand Prieur , lui offrit la Croix  
qu'elle adora à genoux , puis s'étant le-  
vée , M. l'Abbé lui fit un compliment.

La Reine fut ensuite conduite au son  
de l'Orgue , à un Prie-Dieu préparé au  
milieu du Chœur ; et après avoir fait sa  
prière , elle alla à la Sacristie , à la Bi-  
bliothèque , et dans la Maison , d'où elle  
sortit par la Cour Abbatiale.

*LETTRE de M. P. L. J. écrite de  
Dijon le 13. Août 1734.*

**J'**Admire , Monsieur , votre exactitude  
à vous informer des nouvelles de D.  
sans vous mettre en peine de nous donner  
de celles d'V , Souffrez que je vous en de-  
mande , avant que de vous satisfaire :  
Ne s'agit-il que de pluye ou de beau tems  
tout ce qui vient d'un ami est intéressant.

Plout-il chez vous ? fait-il beau tems ?

Vos Laboueurs s'ont-ils contens ?

Votre maison est-elle belle ?

La grêle vous épargne-t-elle ?  
 Enfin mille sujets de cette qualité  
 Auroient dû prévenir ma curiosité.  
 De la pêche & du jeu les agréables charmes  
 Se succèdent-ils tour à tour ?  
 Le gibier des Bois d'alentour  
 Eprouve-t-il souvent l'adresse de vos armes ?  
 Vos Temples sont-ils respectés ?  
 Le Tonnerre brise les nôtres.  
 Ses traits de tout mortel à bon droit redoutés,  
 Osent-ils pénétrer la majesté des vôtres ?

Dimanche 8. d'Août il tomba sur l'E-  
 glise N. D. Le coup fut si violent & si  
 furieux , que notre ami

Dont vous connoissez le courage  
 Et la rare intrépidité ,  
 En fut si fort épouvanté ,  
 Que changeant trois fois de visage ,  
 Les yeux levés au Tout-puissant ,  
 Pleurant , sanglotant , gémissant ,  
 » Seigneur , dit-il , que dans l'orage  
 » J'invoque toujours ardemment ,  
 » Dissipez l'affreuse tempête ,  
 » Qui va crever sur notre tête ,  
 » Je vous en conjure instamment :  
 » Une sanglante discipline  
 » Baira cette faveur divine ;

Soyez

« Soyez attentif à mes vœux ,  
 « Et secourez un malheureux..

Vous attendez une lettre de M. vain  
 espoir !

M . . . ne vous déplaît ,  
 Doit argumenter à la Thèse ,  
 Qui s'ouvrira Lundi prochain.  
 Dans cette fameuse querelle  
 Où malgré lui l'honneur l'appelle ,  
 Secondé du Père . . .  
 Il n'a pas le loisir de rire ,  
 De mettre la plume à la main ,  
 Et s'amuser à vous écrire.

Occupé d'un soin important ,  
 Un plus noble destin l'attend.  
 Déjà dans l'ardeur qui l'entraîne ,  
 Il a depuis une semaine  
 Consulté Gassendi , Pourchot ,  
 S. Thomas , Aristote , Scot ,  
 Duhan , Barbai , Rohault , Descartes.  
 Au bruit de ces noms étonnans ,  
 La timide troupe s'écarte ,  
 J'entens celle des Soutenans.  
 Du Héros sûr de la victoire  
 Ils ne pourront parer les coups ,  
 Et seront contraints à genoux ,  
 D'avouer leur honse & sa gloire.

Amé

Armé d'un subtil argument,  
 Il fera plus dans un moment  
 D'horreur, de trouble & de ravage,  
 Que jamais en dix ou douze ans,  
 Parmi des poulets impruissans,  
 Un Renard ne fit de carnage.

Je suis, Monsieur, &c.

P. L. J. de D.

*EXPLICATION des 2. Enigmes  
 & des deux Logogryphes inserez dans le  
 Mercure de France du mois d'Aoust  
 dernier.*

SI je n'avois deviné Poile,  
 Je voudrois que comme un enfant,  
 A qui verge l'esprit dévoile,  
 On me remît au Rudiment,  
 Ou même encore à l'U voyelle,  
 Mais pour vous, sçavante femelle,  
 Qui sous un spectacle sanglant,  
 De Boucherie à votre bouche,  
 Nous conduisez si joliment:  
 Il est vrai, cet objet me touche,  
 Et d'amoureux tempérament,  
 Soit raison, scrupule, ou caprice,  
 Cela me fait jeter au vent,  
 Tout espoir d'un bon Bénéfice.

*Michel Lombard, Avocat d'Estampes.*

On ne manque point dans ce Journal de faire mention des personnes qui vivent fort long-tems, mais on n'en parle qu'après leur mort : il est bien plus agréable pour nous de célébrer les vieillards avant le terme fatal, et bien plus agréable aussi pour ceux qui sont à peu près dans la même classe d'être battés par de tels exemples de l'esperance de pousser la vie encore plus loin. Un particulier âgé de 123. ans donne lieu à cet article, sur lequel un Procureur au Parlement de Toulouse nous écrit ce qui suit.

*Durand Estival*, travailleur de Terre du Village de Carbonnières, Paroisse Saint Mear en Quercy, Diocèse de Cahors, fut oüi en qualité de témoin, dans une Enquête faite le 11. Octobre 1730. devant le Sieur Mage Juge de Leyme, Sénéchaussée de Lauzerte; il étoit alors âgé de 119. ans, et déposa sur un fait qu'il dit avoir vu depuis 92. ans; cette Enquête est produite dans un Procès pendant au Parlement de Toulouse; et cet homme est actuellement en vie, se portant fort bien, au rapport des gens du País, qui assurent qu'il n'a jamais fait d'autre remède pour sa santé, que celui de se purger avec de la poudre à canon, dont

dont il met la valeur d'une charge de fusil dans un bouillon, ou dans du vin, ce qui lui arrive pourtant rarement.



MORTS, NAISSANCES

et Mariages.

**L**E 26 Août 1734. D. Rose Sophie de Beauport, Epouse de Pierre-Etienne le Noir, Ecuyer, Seigneur de Cindré, mourut à Paris fort jeune, après être accouchée à 6 mois de terme d'un enfant qui n'a pas vécu.

Le 31. mourut dans un âge fort avancé Louis de Bonsens des Espinets, Prêtre du Diocèse de Rouen, Chanoine de la Sainte Chapelle du Palais à Paris, et autrefois de l'Eglise de Lisieux, ancien Abbé Commandataire de l'Abbaye Royale de Baulieu, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Langres, dont il s'étoit démis au mois de Mars 1733. après en avoir été titulaire pendant près de 46 ans, aussi ancien Prieur de Coudes et de S. Lubin. Il étoit fils d'Alexandre de Bonsens, Seigneur des Espinets, et de Marguerite du Bose d'Esmandreville, mariés par Contrat du 10 May 1647. et frere d'Adrien Bonsens, Seigneur des Espinets, Ecuyer ordinaire du Roy, commandant la petite Ecurie.

Le premier Septembre 1734. Jacques-Ennemond-Thibert des Martrais, Conseiller Secrétaire du Roy, Maison Couronne de France et de ses Finances, reçu en cette Charge en 1723. ancien Receveur des Consignations du Conseil,

du Parlement de Paris et autres Juridictions, mourut à sa maison du Port à l'Anglois près de Paris, âgé de plus de 80 ans, laissant de feuë D. Marguerite - Madeleine de la Grange-Trianon, sa première femme, morte le 15 Novembre 1716. une fille unique, mariée le 22 Decembre 1733. avec Jacques-Alexandre Briçonnet, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, frère puîné de François-Guillaume Briçonnet, Président en la troisième Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris.

Le 6. D. *Catherine le Mercier*, veuve depuis le mois de Février 1733. de Philippe le Febvre, Conseiller Secretaire du Roy Maison Couronne de France et de ses Finances, Receveur General des Finances de la Generalité de Soissons, ci-devant Fermier General des Fermes unies de S. M. mourut à Paris, laissant plusieurs enfans, dont l'aîné Philippe le Febvre, né le 16 Janvier 1705. Président au Bureau des Finances de la Generalité de Rouën, fut reçu Conseiller en la Cour des Aydes de Paris, le 28 Novembre 1732.

Le 11. mourut à Paris D. *Eugene Miotte*, femme de Jean Préaudeau, Conseiller Secretaire du Roy, Maison Couronne de France et de ses Finances.

D. *Louise-Jeanne Armande de Melun*, Epouse de Louis-Gabriel, Vicomte de Melun, Lieutenant General des Armées du Roy, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de S. Louis, Commandant pour le Roy à Abbeville, Seigneur de la Cossonnière, de Douvas, &c. mourut à Paris le 23 de ce mois, âgée d'environ 44 ans.

D. *Charlotte-Leonine de Vintimille du Luc*, Epouse de M. Jean-Aymar de Nicolai, Chevalier, Premier Président de la Chambre des Comp-

Comptes de Paris , accoucha le 9 Septembre d'un fils , qui fut tenu sur les Fonts , et nommé Aymar Charles , par M. Jean Aymar de Nicolai son Ayeul , et par Dame N. . . . . de Refuge , Marquise du Luc , son Ayeule.

: Le 14 Septembre , *Marie-Jacques Verani de Karemnes* , Receveur des Tailles de l'Election de Montdidier , épousa D. Marie-Angelique de Laleu , fille de N. . . . . de Laleu , Conseiller du Roy , Notaire au Châtelet de Paris , et ancien Echevin. La nouvelle Epouse a une sœur mariée à M. Duplex de Bacquencourt , Fermier General. M. le Curé de S. Paul fit à cette occasion un petit Discours fort édifiant sur le bonheur d'une éducation chrétienne , solide & distinguée , et exhorta la jeune mariée à ne point perdre de veüe ce trésor , dont elle étoit redevable à une Mere qui par ses Instructions et par sa sage conduite servoit d'exemple à toute sa Famille , & à toute la Paroisse.



*SUITE DE LA RELATION,  
de la Victoire remportée sur les Imperiaux  
dans la Bataille donnée près de Guastalla.*

LE Prince de Mautauban , Brigadier et Colonel du Regiment de Picardie , qui est arrivé à Versailles le 28 de ce mois à onze heures du soir , et qui a apporté les Etendarts et les Tableaux des Timbales prises sur les Ennemis , a appris au Roy les détails qu'on va lire.

Le Comte de Königseg , General de l'Armée de l'Empereur , ayant fait passer la Secchia à tou-

toutes ses Troupes le 15 du mois de Septembre, comme on l'a déjà dit; il s'avança le lendemain vers Gonzaga dans le dessein d'arriver avant l'Armée des Alliez à Guastalla, dont il avoit formé le projet de s'emparer, mais le parti que le Roy de Sardaigne et le Maréchal de Coigny avoient pris le 16 au matin de se rapprocher de cette Place, détermina le Comte de Königseg à faire marcher son Armée à Luzara, où elle arriva le 18 au soir.

Le 19 à la pointe du jour, les Imperiaux partirent de Luzara, et s'avancèrent en Bataille pour aller attaquer les Alliez campez sous Guastalla, leur droite à la Botta, leur gauche au Po, et avoient en arriere quelques Corps de réserve.

Le Roy de Sardaigne ayant été informé de la marche des Ennemis, se rendit avec le Maréchal de Coigny et le Maréchal de Broglie à la tête de la Ligne, et il donna ses ordres pour mettre l'Armée en Bataille. Il reconnut par la disposition dans laquelle les Ennemis se présentoient, qu'ils portoient toutes leurs forces du côté du Po, et s'étant déterminé à faire resserrer la Ligne de l'Armée qui étoit trop étendue, il raprocha la droite à un Village près de Guastalla, et fit occuper par la Cavalerie de la droite le terrain qui étoit entre ce Village et le Crostolo. Il apuya l'Infanterie de la gauche à une chaussée qui va de Guastalla à Luzara, et plaça un Corps de Cavalerie depuis cette chaussée jusqu'au Po, dans une petite plaine assez découverte.

Les Ennemis dont le projet étoit de nous attaquer par notre gauche dans l'espérance de l'enfoncer, et de pénétrer jusqu'aux retranchemens de

de la tête de nos Ponts , ayant fait avancer la plus grande partie de leur Cavalerie dans la plaine , qui est entre le Po et la chaussée , le Roi de Sardaigne les fit attaquer par le Comte de Châtillon et le Duc d'Harcourt à la tête de la Cavalerie de notre gauche , composée d'un Escadron des Gardes du Corps du Roi de Sardaigne , et des Regimens de Cavalerie , Royal Piémont , d'Orleans , de Vogué , de Brissac , de Chepy et de Cossé. Les Cuirassiers de l'Empereur , qui s'étoient avancez en tres-bon ordre , ne purent résister à notre Cavalerie , et ils furent repoussez jusqu'à l'entrée d'un bois qui est au-delà de la petite plaine , dans laquelle la Bataille commença par cette attaque , vers les dix heures et demie du matin.

Le Corps de notre Cavalerie s'étant remis en bataille , celle des ennemis reparut dans la plaine sur une colonne de deux Escadrons de front , et dont la droite étoit appuyée à quelques broussailles qui étoient le long du Po. Le Comte de Châtillon attaqua cette colonne , il la repoussa , et en poursuivant les ennemis il fut blessé d'un coup de fusil à la jambe. Après cette seconde charge , notre Cavalerie dont le commandement étoit resté au Duc d'Harcourt , alla se reformer sur le Champ de bataille.

Le Maréchal de Broglie qui commandoit la droite de l'Armée , jugeant que la principale action de la Bataille se passeroit à la gauche , alla joindre le Maréchal de Coigny qui commandoit à cette gauche , où les Regimens de Cavalerie de Toulouse et de Rozen étoient arrivez sous les ordres du Vicomte de Melun, Lieutenant General , et du Comte de la Motte Houdancourt , Maréchal de Camp.

La

La Cavalerie ennemie, qui depuis qu'elle avoit été repoussée dans la seconde action, n'avoit paré qu'à l'entrée du bois, s'avança dans la plaine, étant soutenüe à sa droite et à sa gauche de deux colonnes d'Infanterie.

Dès que la colonne de l'Infanterie qui étoit à la gauche fut en bataille, les ennemis s'arretèrent, et du centre de leur gauche ils firent partir un feu effroiable d'Artillerie, et ils jetterent des bombes sur nos escadrons : l'Infanterie de leur droite qui étant postée dans les broussailles étoit plus près de notre Cavalerie, fit en même tems un grand feu de mousqueterie, que nos troupes soutinrent sans s'ébranler, et avec une fermeté admirable.

Le Maréchal de Coigny pour opposer un feu égal à celui des ennemis, fit placer sur sa gauche quelques pieces de Canon qui furent très bien servies, et qui produisirent beaucoup d'effet pendant la Bataille. Il fit avancer de l'Infanterie vis-à-vis celle des ennemis, et il fit venir de la droite de l'Armée la Brigade de Souvré, pendant que le Maréchal de Broglie y envoya celles de Picardie et du Roy.

La Brigade de Souvré fut placée dans un angle entre la ligne de la Cavalerie et la chaussée ; celle de Picardie dans des broussailles à la droite, et en avant de la Cavalerie, et cette disposition empêcha l'Infanterie ennemie qui étoit à la gauche de leur Cavalerie, de faire aucun mouvement. Le Maréchal de Coigny ayant fait venir du centre et de la droite les Regimens d'Infanterie Dauphin, d'Orléans, de Tessé et de Luxembourg, il les fit passer derriere la premiere ligne de la Cavalerie, et il les plaça à la gauche de cette ligne sous les ordres du Comte de Boissieu, et du  
Marquis

Marquis de Chatte, Maréchaux de Camp. Ces 4-Regiments s'étant mis en bataille vis-à-vis de l'Infanterie ennemie postée dans les broussailles, ils la chargerent la bayonette au bout du fusil, avec tant de courage, qu'ils la repousserent bien avant dans le bois. Le Marquis de Chatte fut blessé dangereusement dans cette attaque, le Marquis de Tessé le fut à la jambe, et le Marquis de Pezé y recut un coup de fusil dans le bras.

Les Brigades des Carabiniers, le Regiment des Cuirassiers, ceux de Beuvron et de la Feronaye arriverent dans le même temps à la gauche, sous les ordres du Marquis de Savines, Lieutenant General, et de M. du Cayla, Maréchal de Camp. Le Marquis de Bonas, Lieutenant General, le Marquis d'Epinaÿ, et le Comte de Coigny, Maréchaux de Camp, allerent aussi à la gauche avec les trois Regiments de Dragons Dauphin, d'Armenonville, et de Vibraye. Les Dragons mirent pied à terre, et ils allerent ainsi que la Brigade du Roy, que M. d'Affry, Lieutenant General, avoit amenée, se joindre à l'Infanterie qui venoit de charger les ennemis sous les ordres du Comte de Boissieux.

Les Regiments de Cavalerie qui étoient arrivés à la gauche, ayant mis le Maréchal de Coigny en état d'étendre la ligne de Cavalerie jusqu'au Po, les ennemis craignirent qu'il n'eut dessein de les prendre en flanc, et ils étendirent aussi leur ligne, en plaçant leur Infanterie dans un bois taillis fort épais qui est sur le bord de cette riviere. Pendant ce mouvement leur Cavalerie s'étant repliée dans le bois à colonnes renversées, le Maréchal de Coigny profita de cet instant, pour faire charger par les Brigades du Roy, de Dauphin, de Souvré, et par les Dragons à pied,

I l'Infanterie

l'Infanterie des ennemis , qui étoit dans le bois , et qui fut entièrement renversée. Le Marquis de Pezé , qui n'avoit pas voulu se retirer après sa première blessure , reçut à cette attaque un coup de fusil au travers du corps.

Les Carabiniers ayant chargé en même temps , et ayant trouvé devant eux un corps d'Infanterie qu'ils ne pouvoient forcer , étant à cheval , M. de Valcourt , Brigadier qui les commandoit depuis que M. de la Motte , et le Comte de Parabere avoient été blessez au commencement de l'attaque à la tête de ce Corps , fit mettre pied à terre à 40 Carabiniers par Escadrons , et les fit marcher aux ennemis le sabre à la main. Cette action courageuse intimida si fort le corps d'Infanterie , qu'il prit la fuite avec le reste de celle qui avoit été renversée dans le bois. Ce fut en forçant les ennemis d'abandonner la plaine , que M. d'Affry fut tué , et le Marquis de Souvré blessé.

La colonne d'Infanterie postée à la gauche des ennemis entre leur Cavalerie et la chaussée , se retira de la plaine sans avoir chargé , et aiant repassé de l'autre côté de cette chaussée , elle alla attaquer avec la plus grande vivacité le centre de notre Infanterie , que le Roy de Sardaigne dans la première disposition avoit placé entre la chaussée et le grand chemin de Guastalla à Luzara ; mais cette colonne fut repoussée avec une très-grande perte de la part des ennemis. Depuis la blessure du Marquis de Lannion , le Comte de Lautrec commandoit dans ce poste ; le Marquis d'Estaing , le Marquis d'Armentieres , M. de Villemur , et le Marquis de Fodoas , furent blessez à cette attaque.

Les Imperiaux n'étant point rebutés par ces mauvais

mauvais succès, firent un dernier effort en se portant par leur gauche sur le chemin de Luzara où on avoit placé quatre pieces de canon, soutenues de deux Bataillons du Regiment du Maine et de celui de Nivernois. Le Marquis de Maillebois, Lieutenant General, qui commandoit ces troupes, après avoir soutenu cette attaque, marcha sur la chaussée pour prendre les ennemis en flanc et de front, il les renversa, et les obligea à prendre la fuite après avoir perdu beaucoup de monde. La Bataille finit par cette dernière action, dans laquelle le Marquis d'Avaray, et le Comte de Boissieu furent blessez.

Dans le moment que les Imperiaux eurent abandonné le Champ de bataille, le Roy de Sardaigne et le Maréchal de Coigny, commanderent le Marquis de Savines, le Marquis de Bonas le Marquis d'Epinaÿ et le Comte de Coigny, pour marcher avec les Brigades d'Auvergne et du Roy, les Carabiniers et les Dragons à la poursuite des Ennemis. Ils les suivirent jusqu'à un mille du Champ de bataille, et le Marquis de Bonas ayant fait attaquer une Cassine près de la Chaussée, dans laquelle les Imperiaux avoient laissé quelques Troupes pour favoriser leur retraite, elle fut emportée, la bayonette au bout du fusil, par les Brigades d'Auvergne et du Roy, et par les Dragons à pied, l'Infanterie et la Cavalerie des Ennemis n'ayant pû résister au courage de nos Troupes. M. de Cadeville, le Prince de Montauban, le Comte de Biron, Brigadiers, se trouverent à l'attaque de cette Cassine, où on a trouvé plusieurs pieces de Canon.

Les Ennemis se sont retirez au de là du Zéro, vers Montegiana : le Roy de Sardaigne et le Maréchal de Coigny ayant marché avec l'Armée

2095 **MERCURE DE FRANCE**  
pour suivre les Ennemis, ils allerent le 20. camper à Luzara.

La Bataille de Guastalla sera toujours glorieuse pour les Troupes du Roy et pour celles du Roy de Sardaigne, qui se sont également distinguées par leur courage en attaquant, et par leur fermeté en soutenant les efforts des Ennemis. La premiere disposition des Troupes faite par le Roy de Sardaigne et les differens ordres qu'il a donnés pendant la Bataille, suivant les mouvemens des Ennemis, méritent autant d'éloges que la valeur avec laquelle ce Prince s'est porté dans tous les Endroits où sa présence pouvoit être nécessaire. Le Maréchal de Coigny et le Maréchal de Broglie ont donné en cette occasion de nouvelles preuves de leur valeur et de leur zele pour la gloire des Armes du Roy, à laquelle les Officiers Generaux et tous les Officiers de l'Armée ont beaucoup contribué par leur conduite et par leur intrépidité.

Les Impériaux, qui ont été repoussez dans toutes leurs attaques et dont quelques Bataillons et Escadrons ont été entierement renversez, ont fait une perte très-considerable; et dont on n'a pas encore un détail exact. Le Prince Louis de Wirtemberg, Lieutenant General, qui avoit commandé leur Armée depuis la mort du Comte de Mercy jusqu'à l'arrivée du Comte de Königseg, le Prince de Saxe Gotha; le Major General Baleyra et le neveu du Comte de Königseg, ont été tuez. On assure que le Comte de Colmenci-ro l'a été aussi, et que le Comte de Vachtendonck, General Major, a été blessé très-dangereusement.

Les Ennemis ont eu un grand nombre de leurs Officiers Majors, de leurs Colonels et des autres Officiers

Officiers tuez ou blessez. Plusieurs Officiers et 500. Soldats ont été faits prisonniers dans différentes Cassines, et quoique pendant la Bataille ils ayent fait enlever leurs blessez, dont ils ont rempli près de 200. Chariots, ils en ont laissé sur le Champ de bataille 900. qu'on a fait porter dans nos Hôpitaux.

Il n'a pas encore été possible de sçavoir combien nous avons eü d'Officiers et de Soldats tuez ou blessez dans cette Bataille, qui a duré près de huit heures avec un feu d'Artillerie et de Mousqueterie presque continuel et avec beaucoup de courage de part et d'autre. Nous y avons perdu M. d'Affry, Lieutenant General, M. de Monjeon, Brigadier et Lieutenant-Colonel du Régiment de Cavalerie de Brissac, le Marquis de Juigné, Colonel-Lieutenant du Régiment d'Infanterie d'Orléans, mort de la blessure qu'il avoit reçüe à la Bataille, et le Marquis de Guébriant, Capitaine dans le Régiment du Roy, auquel S. M. avoit accordé depuis peu l'agrément du Régiment de Luxembourg.

Les principaux Officiers qui ont été blessez dans cette Bataille, sont, le Marquis de Lannion, Lieutenant General, qui a eu la jambe fracassée d'un coup de fusil; le Comte de Châtillon, Lieutenant General et Mestre de Camp General de la Cavalerie, blessé à la jambe d'un coup de fusil; le Duc d'Harcourt, Lieutenant General, d'un coup de fusil dans le bras, le Marquis de Pezé, Lieutenant General, et Maréchal General des Logis de l'Armée, très dangereusement blessé d'un coup de fusil au travers du corps, et de deux autres dans le bras; M. de Louvigny, Maréchal de Camp, à la cuisse considerablement; le Marquis d'Estaing et le Comte de Boissieu, Maréchaux

2097 **MERCURE DE FRANCE**  
de Camp, à la cuisse légèrement; le Marquis de Chatte, Maréchal de Camp, d'un coup de fusil au travers du corps; M. de la Motte et le Comte de Parabere, Brigadiers et Commandans deux Brigades des Carabiniers, blessez dangereusement; le Marquis d'Avaray, Brigadier et Colonel du Régiment de Nivernois, blessé au genouil assez dangereusement; le Marquis d'Armentieres, Colonel du Régiment d'Anjou, au col d'un coup de fusil; M. de Villemur, Colonel du Régiment de Bassigny, d'un coup de fusil dans la cuisse; le Marquis de Souvré, Colonel d'un Régiment d'Infanterie, d'un coup de sabre à la tête et de deux coups de fusil; le Marquis de Tessé, à qui le Roy a accordé l'agrément du Régiment d'Infanterie de la Reine, blessé à la tête de celui de Tessé, d'un coup de fusil qui lui casse le petit os de la jambe; le Marquis de Fodoas, Colonel d'un Régiment d'infanterie, et le Comte de Guerchy, blessés d'un coup de fusil au bras.



## ARRESTS NOTABLES.

**A** R R E S T du Conseil d'Etat, du 3. Juillet, qui ordonne la Couverture de la partie de l'Egout qui s'étend le long de la rue du Faux-bourg Montmartre, depuis le Cours jusqu'à la Barriere, et qui confirme les Propriétaires des Maisons du nouveau Quartier de la Grange Bâteliere, dans l'Exemption à perpetuité du Logement des Gardes Suisses et Françoises, et autres Gens de Guerre.

AUTRE

SEPTEMBRE 1734. 2009

**AUTRE** du 13. Juillet, qui ordonne qu'en payant par les Habitans de la Ville et Gouvernement de Calais en base Picardie, la somme de 30000. liv. par chacune année, tant que le Dixième aura lieu, ils demeureront déchargés de l'exécution de la Déclaration du 17. Novembre 1733.

**AUTRE** du 24. Juillet, qui ordonne que la somme de deux cent soixante-quinze mille livres à quoi a été fixé l'abonnement annuel du Dixième pour les Etats de Lille, Douay et Orchies, il en sera payé par les Châtellenies la somme de cent soixante-deux mille cinq cens livres; et par les Villes de Lille, Douay et Orchies, celle de cent douze mille cinq cens livres.

**AUTRE** du 31. Juillet, portant pareille exemption du Dixième, en payant par les Etats de Languedoc la somme de treize cens cinquante mille livres par chacune année.

**EDIT** du Roy, portant rétablissement d'un Office triennal de Greffier Conservateur des saisies et oppositions au Trésor Royal. Donné à Versailles, au mois de Juillet 1734. Registré en Parlement et en la Chambre des Comptes.

**ARREST** du 3. Août portant Exemption, en payant par les Etats et Vicomté de Soule, Generalité d'Auch, la somme de 5500. livres.

**AUTRE** du même jour, portant pareille exemption pour les Habitans du Pays de Labour, en payant par eux la somme de 10000. livres.

**ARREST** du Grand-Conseil du Roy, du  
I iiii 5.

## 2100 MERCURE DE FRANCE

5. Août, qui juge que les Hauts-Justiciers ont droit, à l'exclusion des Bas et Moyens-Justiciers, de faire apposer les Scellez par leurs Officiers sur les Effets des Curez des Paroisses des Bas-Justiciers.

**AUTRE** du 7. Août, portant pareille exemption, en payant par les Habitans de la Ville et Gouvernement de Boulogne, la somme de 65000. livres.

**AUTRE** du 24. Août, qui ordonne qu'en payant par les Députez des Pays de Bresse, Bugey et Gex, la somme de deux cent quinze mille livres par chacun an, tant et si long-temps que le Dixième aura lieu, lesdits Pays de Bresse, Bugey et Gex demeureront déchargez de l'exécution de la Déclaration du 17. Novem. dernier.

**AUTRE** du 24. Août, qui ordonne qu'il sera procédé par Mrs les Intendans des Provinces et Generalitez du Royaume, à l'adjudication de la fourniture de l'Etape aux Troupes de S. M. pour l'année 1735.

**ORDONNANCE** du Roy, concernant les Milices, du 25. Août 1734. par laquelle il est dit que S. M. jugeant qu'il pourroit convenir au bien de son service, de faire hyverner sur la Frontiere une partie de ses Milices, et considérant la dépense et le trouble que causeroit dans les Paroisses le remplacement en entier des Miliciens qui ont accompli les quatre années de service qui leur avoient été prescrites par les précédentes Ordonnances; voulant aussi mettre de plus en plus les cent vingt-trois Bataillons qui  
sont

sont actuellement sur pied , en état de servir utilement , elle a ordonné et ordonne ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le licenciement des Miliciens levez en execution de l'Ordonnance du 12. Octobre 1730. demeurera prorogé pendant deux années , à commencer du premier Janvier 1735. qui expireront à pareil jour de l'année 1737. Fait S. M. très-expresses deffenses ausdits Miliciens de quitter pendant ledit temps sans congé, les Bataillons où ils doivent servir , à peine d'être poursuivis comme déserteurs et punis suivant la rigueur des Ordonnances. Veut néanmoins S. M. qu'il soit donné dans chaque Bataillon 30. congez d'ancienneté , à pareil nombre de ceux d'entre les Miliciens dont les quatre années de service seront expirées , suivant les états qui en seront fournis par les Intendants , qui auront attention à y comprendre par préférence , ceux dont la présence est la plus nécessaire à leur famille.

I I. Les Miliciens morts , désertez ou engagez par ordre de S. M. pour servir ailleurs , seront remplacez suivant la répartition qui sera faite par l'Intendant de chaque Province ou Generalité , sur les Paroisses en dépendant , en conformité des états qui lui seront à cet effet envoyez par le Secretaire d'Etat ayant le département de la guerre. Il sera fourni par les Paroisses à chaque nouveau Milicien un bon chapeau , une veste ou camisolle d'étoffe ordinaire du Pays , une paire de souliers , une paire de guêtres , deux chemises de toile et un havresac , elles payeront en outre 8. livres en argent , dont 3. livres seront délivrées au Milicien , et les 5. livres restaus appliqués aux frais de la levée.

III. Les jeunes gens mariez , de l'âge de 20.

I v ans

ans et au-dessous, de taille et de force convenable à servir, seront dorénavant assujettis à tirer au sort, concurremment avec les garçons sans qu'aucun puisse en être dispensé, pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce puisse être, et à leur deffaut le sort sera tiré entre tous les hommes mariez, de l'âge de 40. ans et au-dessous.

IV. Lorsqu'il se présentera des garçons ou même des hommes mariez, de l'âge et de la taille prescrite pour servir volontairement pour une Paroisse pendant 4. années, S. M. trouve bon qu'ils y soient admis, pourvû qu'ils soient originaires de la même Paroisse, ou du moins qu'ils y habitent depuis six mois et qu'ils soient nez de parens domiciliez dans le ressort de la Jurisdiction Royale dont la Paroisse sera dépendante; à l'effet de quoi ils seront porteurs de leur Extrait Baptistaire, qu'ils remettront au Subdelegué.

V. Chacun des 123. Bataillons de Milice sera dorénavant de 13. Compagnies, dont une de Grenadiers, de 48. hommes, qui seront tirez des douze Compagnies de Fusiliers, à raison de 4. par Compagnie; au moyen de quoi elles seront réduites à 46. hommes, les Officiers non compris.

VI. Il sera entretenu un Enseigne dans chacune des trois premières Compagnies de chaque Bataillon, pour porter les Drapeaux.

VII. Sa Majesté veut, pour maintenir dans une égale force les Bataillons qui sont réunis, ou qui le seront dans la suite, sous le commandement d'un même Colonel, que les Compagnies desdits Bataillons y servent suivant le rang de leurs Capitaines; que celles des Grenadiers soient placées suivant leur ancienneté, à la tête de chaque Bataillon; que la Compagnie du Colonel

Colonel , et celle du Lieutenant-Colonel (où il s'en trouvera) soient au premier Bataillon , que la Compagnie du premier Capitaine , soit dans le second , et qu'il en ait le commandement ; que la Compagnie du second Capitaine soit dans le premier Bataillon ; et que les autres Compagnies soient de même distribuées suivant leur rang , dans le même ordre , lequel sera observé toutes les fois qu'il en vaquera dans l'un ou l'autre desdits Bataillons.

Si dans les Bataillons réunis sous le commandement d'un même Colonel , il ne se trouve point de Lieutenant-Colonel , Sa Majesté veut que le premier Capitaine des deux Bataillons , soit avec sa Compagnie au premier Bataillon , et qu'il commande les deux Bataillons en l'absence du Colonel ; que le second Capitaine soit au second , et qu'il en ait le commandement ; le troisième Capitaine dans le premier Bataillon , et que les autres Compagnies soient de même distribuées suivant leur rang.

Lorsqu'il y aura un ou plusieurs Bataillons sous le commandement d'un Colonel , ils auront le titre de Regiment , et porteront son nom avec celui de la province d'où ils seront ,

Les Bataillons à la tête desquels il n'y a point de Colonel , continueront à porter le nom du Commandant et de la province d'où ils sont , sans avoir le titre de Regiment.

Lorsqu'il se trouvera des charges vacantes dans les Bataillons commandez par un Colonel , il proposera au Secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre , des sujets capables de les bien remplir , en les choisissant autant qu'il se pourra entre les Gentils-hommes des provinces dont sont les Bataillons ; et les Commandans des Batail-

lons qui ne sont pas encore réunis, en useront de même à cet égard. Les quatre articles suivants reglent la paye, à commencer au premier Octobre, de chaque compagnie de Grenadiers, Fusiliers, Etats-Majors, et bas Officiers, auxquels S. M. ordonne de se conformer &c.

**ARREST** du 29. Août, qui proroge pendant une année seulement la permission accordée aux Négocians des Ports et Villes Maritimes du Royaume, d'envoyer leurs Vaisseaux directement en Irlande, pour y acheter des Bœufs et Chairs salées, et les transporter ensuite aux Isles et Colonies Françoises.

**AUTRE** du même jour, concernant la Teinture des Laines destinées pour les Tapisseries communes.

**EDIT** portant création de Rentes viagères en forme de Tontine. Donné à Versailles au mois d'Août 1734.

Louis, par la grace de Dieu, Roy de France et de Navarre : A tous presens et à venir, Salut. L'empressement avec lequel ont été levées les Rentes viagères créées en forme de Tontine par notre Edit du mois de Novembre 1733. n'ayant pas permis à nos Sujets de différentes Provinces de notre Royaume, à beaucoup de Particuliers de notre bonne Ville de Paris, et aux Etrangers d'y placer leurs fonds ; et étant informé qu'ils auroient souhaité que cette Tontine eût été composée d'un plus grand nombre d'Actions, ou qu'il nous plût de leur en accorder une seconde, Nous nous y serions d'autant plus volontiers déterminé qu'une création de

Rens

Rentes viagères est de tous les expédiens le moins onéreux à l'Etat, pour Nous procurer les secours nécessaires au payement des dépenses de la Guerre; et Nous aurions jugé à propos pour donner le tems, tant à nos Sujets qu'aux Etrangers, de lever lesdites Rentes viagères, d'annoncer la présente création quelques mois avant l'ouverture du Bureau, qui en doit être faite en notre Trésor Royal, pour y recevoir les deniers capitaux desdites Rentes, comme aussi d'accorder par une augmentation progressive de Classe en Classe un denier plus fort aux Acquéreurs desdites Rentes, de former les Classes de cinq années au lieu de dix, pour mettre plus de proportion entre les âges, et de réduire le nombre des subdivisions de chaque Classe, afin que les Rentiers survivans jouissent de Rentes plus considérables, qui est l'objet ordinaire et le plus intéressant des Tontines. A ces causes et autres à ce Nous mouvans, de l'avis de notre Conseil, et de notre certaine science, pleine puissance et autorité Royale, Nous avons par notre présent Edit perpetuel et irrévocable, dit, statué et ordonné, disons, statuons et ordonnons, voulons et Nous plaît.

ARTICLE PREMIER

Que par les Commissaires, qui seront par Nous députés, il soit vendu et aliéné à nos chers et bien amez les Prevôt des Marchands et Echevins de notre bonne Ville de Paris, quatorze cens soixante-trois mille livres actuelles et effectives de Rentes viagères, à prendre sur le produit de nos droits d'Aydes et Gabelles et des Cinq grosses Fermes, que nous avons déclaré et déclarons spécialement et par privilège affectez et hypothéquez au payement des arriérés

## 2106 MERCURE DE FRANCE

desdites Rentes, même par préférence à la partie de notre Trésor Royal.

II. Voulons que les constitutions particulières en soient faites par les Prévôt des Marchands et Echevins de notre bonne Ville de Paris, à ceux de nos Sujets, aux Etrangers non naturalisez, même à ceux qui sont demeurans hors de notre Royaume, Pays, Terres et Seigneuries de notre obéissance, qui les voudront acquérir, renonçant pour cet effet à tous droits d'aubaine et autres qui pourroient Nous appartenir, même à ceux de confiscation, en cas que les particuliers, au profit de qui lesdites Rentes seront constituées, fussent Sujets des Princes et Etats contre lesquels Nous serions en guerre, dont Nous les avons relevés et dispensés.

III. Voulons que les Contrats de constitution desdites Rentes soient passés pardevant tels Notaires que les Acquéreurs voudront choisir, pour en jouir par eux leur vie durant, comme de leur propre chose, vrai et loyal acquêt, pleinement & paisiblement en vertu de leurs Contrats, et en être payés actuellement et effectivement par demi-année à Bureau ouvert, en deux payemens par chacun an, sans que lesdites Rentes puissent être réduites ni retranchées, sous quelque prétexte que ce puisse être; et seront les Contrats desdites Rentes délivrés gratuitement aux Acquéreurs par les Notaires auxquels il sera par Nous pourvû d'un salaire raisonnable.

IV. Les quatorze cens soixante-trois mille livres de Rentes seront distribuées en quinze Classes, ainsi qu'il suit; Sçavoir, vingt-quatre mille livres à la première Classe, depuis un an jusqu'à cinq ans accomplis; vingt-quatre mille  
livres

livres à la seconde, depuis cinq ans jusqu'à dix; vingt-quatre mille livres à la troisième, depuis dix ans jusqu'à quinze; soixante-douze mille livres à la quatrième, depuis quinze ans jusqu'à vingt; soixante-quinze mille livres à la cinquième depuis vingt ans jusqu'à vingt-cinq; cent quatre mille livres à la sixième, depuis vingt-cinq ans jusqu'à trente; cent huit mille livres à la septième, depuis trente ans jusqu'à trente-cinq, cent quarante mille livres à la huitième, depuis trente-cinq jusqu'à quarante; cent cinquante mille livres à la neuvième, depuis quarante ans jusqu'à quarante-cinq; cent quatre-vingt mille livres à la dixième, depuis quarante-cinq ans jusqu'à cinquante; cent quatre-vingt-six mille livres à la onzième, depuis cinquante ans jusqu'à cinquante-cinq; quatre-vingt-seize mille livres à la douzième, depuis cinquante-cinq ans jusqu'à soixante; quatre-vingt-dix-neuf mille livres à la treizième, depuis soixante ans jusqu'à soixante-cinq; cent huit mille livres à la quatorzième, depuis soixante-cinq ans jusqu'à soixante-dix; et soixante dix-huit mille livres à la quinzième et dernière Classe, depuis soixante-dix ans jusqu'à soixante-quinze ans et au-dessus.

V. Chaque Action sera de trois cens livres de capital, et il sera permis à chaque Rentier d'en prendre tel nombre qu'il lui plaira dans chaque subdivision de sa Classe, pour lesquelles il lui sera expédié un ou plusieurs Contrats à son choix.

VI. Ordonnons que les Rentiers desdites Classes seront payez des intérêts de leurs capitaux, ainsi qu'il suit, pour raison de chaque Action de trois cens livres; Sçavoir, de vingt-quatre

quatre livres pour ceux de la première, seconde, troisième et quatrième Classes ; de vingt-cinq livres pour ceux de la cinquième ; de vingt-six livres pour ceux de la sixième ; de vingt-sept livres pour ceux de la septième ; de vingt-huit livres pour ceux de la huitième ; de vingt-neuf livres pour ceux de la neuvième ; de trente livres pour ceux de la dixième, de trente-une livres pour ceux de la onzième ; de trente-deux livres pour ceux de la douzième ; de trente-trois livres pour ceux de la treizième ; de trente-six livres pour ceux de la quatorzième, et de trente-neuf livres pour ceux de la quinzième et dernière Classe.

VII. Et pour assurer de plus fortes jouissances aux Survivanciers de chaque Classe, elles seront subdivisées ; sçavoir, la première Classe en trois parties de huit mille livres chacune, la seconde en trois parties de huit mille livres, la troisième en trois parties de huit mille livres, la quatrième en neuf parties de huit mille livres, la cinquième en neuf parties de huit mille trois cents trente-trois livres six sols huit deniers, la sixième en douze parties de huit mille six cents soixante-six livres treize sols quatre deniers, la septième en douze parties de neuf mille livres, la huitième en quinze parties de neuf mille six cents trente-trois livres six sols huit deniers, la neuvième en quinze parties de neuf mille six cents soixante-six livres treize sols quatre deniers, la dixième en dix-huit parties de dix mille livres, la onzième en dix-huit parties de dix mille trois cents trente-trois livres six sols huit deniers, la douzième en neuf parties de dix mille six cents soixante-six livres treize sols quatre deniers, la treizième en neuf parties d'onze mille

mille livres , la quatorzième en neuf parties de douze mille livres , la quinzième et dernière Classe en six parties de treize mille livres.

VIII. Comme Nous assurons par la présente création à ceux de nos Sujets qui leveront les Rentes viagères des différentes Classes un denier plus fort de leurs capitaux , et par conséquent des jouissances pendant leur vie plus considérables que celles des précédentes Tontines , voulons qu'après leur décès , un quart des arrerages dont ils jouissoient en soit éteint à la décharge de nos revenus , que les autres trois quarts appartiennent par accroissement aux survivans de leur même subdivision, et qu'ils soient distribuez entre-eux d'année en année , jusqu'au dernier mourant , ensorte que le dernier vivant de chaque subdivision de chacune desdites Classes recueillera seul les trois quarts du revenu des capitaux qui composeront ladite subdivision , et toutes les Rentes comprises en icelle demeureront éteintes et amorties à notre profit après la mort du dernier Rentier.

IX. Ceux qui acquerront lesdites Rentes , seront tenus de justifier leur âge par des Extraits Baptistaires en bonne forme et dûement légalisez ou Actes de notoriété équipolens ; et à l'égard des Etrangers demeurans hors de notre Royaume , ils seront tenus , outre lesdits Extraits Baptistaires ou autres Actes équipolens , de rapporter des Certificats de nos Ambassadeurs , Envoyez , Résidens ou Consuls de la Nation Française dans les Cours, Etats ou Villes étrangères où ils demeureront , portant qu'ils se sont présentez devant eux et qu'ils leur ont représenté lesdits Extraits Baptistaires ou autres Actes équipolens , et seront lesdits Extraits Baptistaires ou autres Actes équipolens

équipolens annexez aux minutes des Contrats de constitution desdites Rentes.

X. Le Bureau sera ouvert à notre Tresor Royal au premier Novembre prochain, pour y recevoir les deniers capitaux desdites rentes, & en délivrer des Quittances, sur lesquelles les Contrats seront passés, pour être ensuite procédé à la confection des Listes de chaque Classe, & par Nous pourvû à la distribution du fonds nécessaire pour le paiement des Rentes de chacune, suivant & conformément à ce qui est ordonné par l'Art. vi. du present Edir.

XI. Ceux qui acquereront lesdites Rentes viagères avant le premier Janvier prochain, en auront la jouissance à commencer du premier Octobre précédent, & ceux qui les acquereront avant le premier Avril 1735. en jouiront du premier Janvier audit an, lequel temps passé le Bureau de la Recette desdits Capitaux demeurera fermé.

XII. Le paiement des arrérages desdites rentes se fera par les Payeurs, qui seront créés à cet effet, & ainsi qu'il se pratique pour les autres Rentes de l'Hôtel de Ville, ausquels Payeurs le fonds sera remis chaque année par les Fermiers de nos Aydes & Gabelles, & autres Fermes.

XIII. Voulons que la présente Tontine soit dirigée en la même forme & maniere que celle du mois de Novembre dernier.

XIV. Et comme il est important d'empêcher qu'on ne puisse, sous des noms supposés, sur de fausses quittances, & sur des quittances signées par des Rentiers avant leur décès, recevoir le paiement des arrérages desdites Rentes à notre préjudice, & à celui du droit d'accroissement.

ment acquis aux Survivans, voulons & ordonnons que les Quittances soient passées par les Rentiers domiciliés à Paris, par devant les mêmes Notaires qui auront expédié les Contrats de Constitution, qui attesteront que le Rentier au nom duquel la Quittance sera passée, est actuellement en vie, & s'est présenté devant eux lors de la passation de ladite Quittance, de la vérité desquelles chacun desdits Notaires demeurera civilement responsable, sans que lesdits Rentiers soient obligés de rapporter d'autre Certificat de vie, dont nous les avons dispensés; à l'égard de ceux qui demeurent dans les Provinces de notre Royaume, ils pourront faire recevoir les arrérages de leurs Rentes sur des procurations en bonne forme, passées devant Notaires, & légalisées par le Juge ordinaire du lieu de la résidence desdits Notaires, qui certifiera au pied desdites procurations la vie desdits Rentiers: & ceux qui sont demeurans hors de notre Royaume, seront tenus de rapporter des Certificats de vie, passés devant Notaires ou autres personnes publiques en présence de deux Témoins, qui attesteront avoir vû dans le jour & parlé audit Rentier, le tout légalisé par nos Ambassadeurs, Envoyés, Résidens ou Consuls de la Nation Françoisse, dans les Cours, Etats & Villes étrangères, où ils sont demeurans; & dans tous les cas ci dessus seront les Quittances passées devant Notaires, comme il se pratique pour toutes les autres rentes viagères par Nous duës. Voulons au surplus que notre Declaration du 27. Decembre 1727. qui établit des peines contre ceux qui recevroient induëment les arrérages des Rentes viagères constituées sur l'Hôtel de Ville de Paris, soit exécutée selon sa forme & teneur pour les Rentes créées.

2122 MERCURE DE FRANCE  
créées par le present Edit ; & que dans le cas où les Notaires ne connoïtroient pas assez les Rentiers pour certifier leur existence , il y soit supplée conformément à ladite Declaration , par l'intervention de deux personnes domiciliées à Paris , qui attesteront l'existence desdits Rentiers.

XV. Et pour d'autant plus favoriser les Acquéreurs desdites Rentes viagères , voulons que les arrérages , à quelque somme qu'ils puissent monter par l'accroissement de la part des prédécédés , ne puissent être saisis sous quelque prétexte que ce soit , pas même pour nos propres affaires , & en outre que les Rentes qui seront acquises par les Etrangers , soient exemptes de toutes Lettres de marque & de représailles , pour quelque cause que ce soit.

XVI. Les arrérages desdites rentes qui seront dûs au jour du décès de chacun des Rentiers , seront payés à leurs veuves , enfans & héritiers , en rapportant , outre l'Extrait mortuaire en bonne forme , bien & dûement legalisé , la Grosse du Contrat de constitution.

XVII. Les Peres & Meres qui auront acquis desdites Rentes viagères sous le nom d'aucuns de leurs enfans , jouiront des arrérages sans être tenus d'en rendre aucun compte jusqu'à ce qu'ils en aient disposé au profit de leursdits enfans.

XVIII. Ceux de nos Sujets taillables qui acquerront desdites Rentes viagères , ne pourront être imposés à la Taille à plus grande somme pour raison de ladite acquisition , ni même pour l'accroissement dont ils pourront jouir dans la suite.

XIX. Les Acquéreurs desdites rentes pourront faire passer les Contrats sous le nom de telles personnes qu'ils voudront choisir , pour en  
jouir

SEPTEMBRE. 1734. 2123

joûir tant par eux que par ceux qu'ils nommeront sur leurs Quittances, dont il sera fait mention dans les Quittances du Garde de notre Trésor Royal et dans lesdits Contrats, et l'existence des personnes nommées par lesdits Aquereurs, sera justifiée pour recevoir les arrérages et accroissemens dans les formes cy-dessus.

**XX.** Voulons que s'il arrive quelque contestation pour raison du payement desdites Rentes viagères, forme ou validité des quittances des Rentiers, ou touchant quelque autre chose concernant lesdites Rentes, la connoissance en appartienne aux Prévôt des Marchands et Echevins de notre bonne Ville de Paris, auxquels nous en avons attribué toute Cour, Jurisdiction et connoissance, pour être par eux lesdites contestations décidées sommairement et sans frais en première instance, et par appel en notre Cour de Parlement de Paris, nonobstant et sans préjudice duquel appel les Jugemens rendus par lesdits Prévôt des Marchands et Echevins seront exécutez par provision. Si donnons, &c. Registré au Parlement, le 31 Août.

**DECLARATION** du Roy, du 3. Septembre, qui réunit à la Sénéchaussée et Siege Présidial d'Angers, les Offices de Lieutenant General Ancien et Mi-trienal, et Alternatif et Mi-trienal de Police de ladite Ville. Registrée au Parlement, &c.

**SENTENCE** de Police du même jour, au sujet des abus qui se commettent dans les Elections des Commis Allumeurs des Chandelles dans les Lanternes publiques.

**ARREST** du Conseil d'Etat Privé, du 6.  
Sep.

## 2122 MERCURE DE FRANCE

Septembre, qui de l'avis de M. le Garde des Sceaux, ordonne aux Porteurs des Souscriptions du Livre intitulé, *Les Oeuvres de S. Basile*, de retirer leurs Exemplaires dans le terme de six mois pour tout délai, à compter de ce jour, sinon et ledit temps passé, que les Exemplaires non retirés seront et demeureront acquis à Jean Baptiste Coignard, Imprimeur, &c. à la charge de donner incessamment avis du présent Arrêt dans les Journaux, Mercurès, &c.

ARREST du Parlement, du 7. Septembre, qui condamne Marie Deane, veuve Tassard, à être atrachée au Carcan, avec Ecriteaux devant et derriere, portant ces mots : *Maquerelle publique*.

---

### A P P R O B A T I O N .

J'ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, le *Mercurè de France du mois de Septembre*, et j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 7. Octobre 1734.

HARDION.

---

## T A B L E

Pieces Fugitives. Le Vallon de la Lune, <i>Poème</i> ,	1904
Suite de la Lettre au sujet des Lunes Pascales,	1910
La Flaterie, <i>Poème</i> ,	1918
Memoire pour faire sonner le temps vrai aux Horloges,	1922
Avis à Mlle . . . <i>Poème</i> ,	1928
	Extrait

<b>Extrait d'un Memoire lu à l'Académie de Caën,</b>	1932
<b>Impromptu ,</b>	1945
<b>Reflexions sur le Flux et Reflux de la Mer ,</b> <i>ibid.</i>	
<b>Imitation d'une Fable Latine ,</b>	1951
<b>Lettre écrite sur les Manumissions ,</b>	1953
<b>Bouquet à Mlle * * *</b>	1960
<b>Remarques sur une Inscription du Cloître des Chartreux ,</b>	1961
<b>Ode sur le Jugement dernier ,</b>	1975
<b>Lettre au sujet du Traité de l'Origine de l'Amé,</b>	1979
<b>Sonnet ,</b>	1992
<b>Réponse au sujet de la Carte Historique des Comtes de Provence ,</b>	1993
<b>Enigmes et Logogryphes ,</b>	2001
<b>NOUVELLES LITTERAIRES , DES BEAUX-ARTS, &amp;c.</b>	2004
<b>Les Hommes , Tome II.</b>	2007
<b>Le Droit de la Nature et des Gens ,</b>	2017
<b>Bibliothèque des Ecrivains de Médecine ,</b>	2018
<b>Abregé Chronologique et Historique de la Maison du Roy ,</b>	2020
<b>Académie de Bordeaux , Programme ,</b>	2022
<b>Epigramme Latine ,</b>	2023
<b>Médailles du Roy gravées en taille-douce ,</b>	2025
<b>Estampes nouvelles ,</b>	2026
<b>Nouveaux Ecrans ,</b>	2030
<b>Le Cours du Po du P. Placide en 5. Cartes ,</b>	2031
<b>Plan du Combat de Parme ,</b>	2033
<b>Chansons notées ,</b>	<i>ibid.</i>
<b>Spectacles. La Pupile , Extrait ,</b>	2034
<b>L'Amant Misterieux , et les Courses de Temps , Extrait ,</b>	2047
<b>Nouvelles Etrangères, de Pologne ,</b>	2055
<b>De Suede , Allemagne et Italie ,</b>	2058
	<b>De</b>

De Naples et Sicile ,	2060
Grande-Bretagne ,	2066
Morts des Pays Etrangers ,	<i>ibid.</i>
Armée d'Allemagne ,	2067
Armée d'Italie ,	2070
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	2073
Obseques du Maréchal de Berwick à Limoges ,	2077
Benefices donnez.	2081
Lettre en Prose et en Vers , sur un coup de Tonnerre , &c.	2082
Explication des Enigmes en Vers ,	2085
Hommé vivant âgé de 123. ans ,	2086
Morts, Naissances et Mariages ,	2087
Relation de la Bataille de Guastalla ,	2089
Arrêts notables ,	2097.

---

*Errata d'Août.*

**P** Age 1869. ligne 3. arriva de , *lisez* arriva à .

---

*Fautes à corriger dans ce Livre.*

**P** Age 1908. ligne dernière , n'en , *lisez* s'en.  
 P. 2024. ligne 2. peuvent , *l.* pouvant.  
 P. 2025. *l.* dernière , génie , *l.* talent.

*La Médaille gravée doit regarder la page* 2025  
*La Chanson notée la page* 2031.

# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY

OCTOBRE. 1734



A. PARIS,

GUILLAUME CAVELIER,  
rue S. Jacques.

chez } LA VEUVE PISSOT, Quay de  
Conty, à la descente du Pont-Neuf.  
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXIV.

*Avec Approbation & Privilège du Roy.*

---

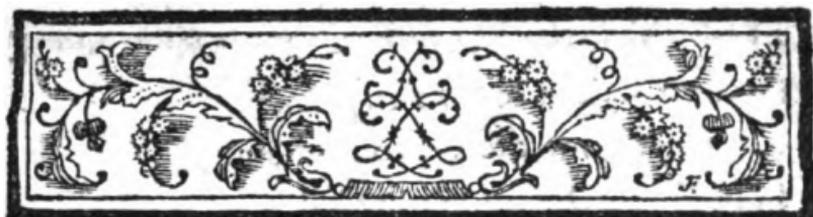
## A V I S.

**L'**ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetex aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire venir.

— On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaitent avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X X X X . S O L S .



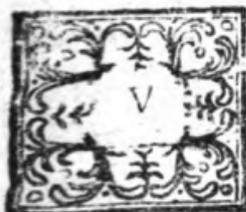
MERCURE  
DE FRANCE,  
DÉDIÉ AU ROY.  
OCTOBRE. 1734.

\*\*\*\*\*  
*PIECES FUGITIVES,*  
*en Vers et en Prose.*

---

LA SOLITUDE.  
O D E

*A Madame la Comtesse de C....*



Ous voulez donc, divine Astrée,  
Sonnant retraite avant le temps,  
Désoler de notre Contrée ?  
Les misérables Habitans

Vous voulez dans la Solitude  
Livrer à leur inquietude  
Les cœurs qui vivent de vous voir :

A ij

## 2126 MERCURE DE FRANCE

Et contemplant le bien suprême,  
Toujours contente de vous-même,  
Laissez le reste au désespoir !



Ah ! plus vous y trouverez de charmes,  
Plus je redoute d'en parler,  
Je prévois les torrens de larmes  
Que vous allez faire couler.  
Vos beaux yeux sont pareils à l'Astre  
Dont l'absence fait le désastre  
De cent et cent climats divers ;  
Pour courte que soit sa demeure,  
Par une Eclipse d'un quart d'heure,  
Il fait pâlir tout l'Univers.



Je veux que l'Art et la Nature  
Ornent ce Cabinet joli ;  
Et qu'à l'envi de la Peinture  
La dorure l'ait embelli ;  
Je veux que sa charmante vûë  
Porte vos regards dans la nuë,  
Après avoir yû cent Hameaux ;  
Après avoir sur la Terrasse  
Gouté le frais , loüé la grace  
De vos Tilleuls , de vos Ormeaux.



Je veux que la riante Flore

A votre Jardin portatif  
 Donne tout l'éclat que l'Aurore  
 Prête à son teint le plus naïf ;  
 Que votre Terre obéissante  
 Pousse une moisson odorante  
 De Tubereuses , de Jasmîns ?  
 Ils moutront avant que de naître ,  
 De honte de n'oser paroître  
 Près de la blancheur de vos mains.



Laissez à l'âge des Poupées :  
 Ce puerile amusement ,  
 Où les jeunes ames trompées  
 Se figurent tant d'agrément ;  
 Ces Cabinets ornez de glaces ,  
 Ces pots de fleurs sur des Terrasses ,  
 Qui ne vous disent jamais rien ;  
 Chacun à part , où tous en somme ,  
 Ne valent pas d'un galant homme  
 Le plus médiocre entretien.



Regnez Astrée. A votre Empire  
 Ajoûtez de nouveaux Sujets ,  
 Regnez. Qu'en vous la Cour admire  
 Le plus beau de tous les Objets.  
 Que les vainqueurs de l'Italie ,  
 Par leurs triomphes embellie ,

A iij Viennent

## 2128 MERCURE DE FRANCE

Viennent les mettre à vos genoux ,  
Et jurer à toute la Terre  
Qu'ils n'ont rien trouvé dans leur guerre  
De si redoutable que vous.



Quel triomphe sera le vôtre !  
Lorsque les Graces et l'Amour  
Vous en présenteront un autre  
Des Conquerans de Philisbourg !  
Ces jeunes Guerriers intrépides ,  
Autant de Mars , autant d'Aleides  
Soumis par votre seul aspect ,  
Vous déclareront Souveraine  
Du Rhin et du grand Capitaine,  
Qu'ils ont tenu dans le respect.



Lorsque tant d'illustres Esclaves  
Seront soumis à vos Beutez ,  
La Cour , l'Armée, et tous ses Braves  
Asservis à vos volontez ;  
Avoüez que vos Paysages ,  
Vos Fleurs , vos Oyseaux et leurs cages  
N'ont rien d'égal à ce plaisir ;  
Et qu'un moment de cette gloire,  
Vaut mieux qu'un an de chambre noire ,  
La plus belle qu'on pût choisir.



Mais

Mais , vous me direz qu'une cause  
 Plus intéressante pour vous ;  
 C'est qu'il faut donner quelque chose  
 Au souvenir de votre Epoux.  
 Ah ! Madame , ce sont chimères ,  
 Ce souvenir ne touche gueres  
 Un corps en cendres converti ,  
 Et pour l'ame, nous pouvons croire  
 Que dans la peine, ou dans la gloire ,  
 Elle a déjà pris son parti.



L'Amour a bien fini des peines  
 Plus cuisantes que votre enuy ,  
 Et les ressources sont certaines ,  
 Si tôt qu'on a recours à lui.  
 Par lui vous boirez dans la Coupe  
 D'un Héros choisi de sa Troupe ,  
 Et qui vous conviendra le mieux ,  
 Si votre deuil ne se termine  
 Par un riche Manteau d'Hermine  
 Propre à vous essuyer les yeux.

DE SENECE.



A iij LET-



LETTRE de M. . . . . sur les  
Memoires du R. P. Nicéron.

**J**'Ai, Monsieur, à vous rendre compte  
aujourd'hui du XXV. et XXVI. Tom.  
des *Memoires pour servir à l'Histoire des  
Hommes Illustres dans la Republique des  
Lettres*, qui continuent d'être publiez  
avec succès chez le Sr Briasson, Libraire  
rue S. Jacques.

Le premier de ces deux Tomes con-  
tient l'Histoire de 37. Sçavans dont voici  
les noms. *Charles Aretin, Jean Aretin,  
Leonard Aretin, Philippe Beroald, Phi-  
lippe Beroald le jeune, Zacharie Boverius,  
Herman Buschius, Constantin Cajetan,  
Jean-Galbert de Campistron, Guillaume de  
Catel, Jean-Jacques Chifflet, Jules Chifflet,  
Jean Chifflet, Henri-Thomas Chifflet,  
Claude Chifflet, Philippe Chifflet, Pierre-  
François Chifflet, Claude Fauchet, Bap-  
tiste Garini, Jean Herbinus, Paul Jove,  
Philippe Labbe, Georges Mackensie, Ga-  
briel Madelenet, Jean Mayret, Jean de  
Mandeville, Pierre Morin, Thomas Mo-  
rus, Pierre Pomponace, Philippe Desportes,  
Nicolas Rapin, Jean Reuchlin, Thomas  
Rhoe,*

Rhoe, André Rossotti, Torquato Tasso, Guichard-Joseph Duverney, et Jean-Antoine Viperoni.

Comme vous avez connu M. de Campistron et que ses Ouvrages ont de la réputation, je croi que vous ne serez pas fâché de sçavoir de quelle maniere il est parlé de lui dans ces Memoires. Voici son Article.

*Jean-Galbert de Campistron*, nâquit à Toulouse l'an 1656. d'une bonne et ancienne famille, qui a été souvent honorée du Capitoulat. Il fit toutes ses Etudes dans cette Ville, et se sentant du gout pour la Poësie il s'appliqua à cet Art préférablement à tout autre.

Les remontrances fréquentes qu'il s'attira au sujet d'une inclination, dont sa famille appréhendoit les suites, le portèrent à quitter de bonne heure sa Patrie pour venir à Paris, où il esperoit d'ailleurs de perfectionner son gout pour la Poësie. Il y eut en effet bientôt fait connoissance avec les fameux Poëtes qui vivoient alors, et qui l'aidèrent de leurs conseils.

La Tragédie de *Virginie* qu'il composa quelque tems après, et qui eut quelque succès, le fit connoître d'une maniere avantageuse. Il lia par là amitié avec

A. N. R. R. R.

## 2132 MERCURE DE FRANCE

*Raisin* le Comédien , ch:z qui il demeura quelques années , pendant lesquelles il se vit en société avec plusieurs personnes d'esprit , qui se faisoient un plaisir de voir *Raisin* , homme d'un caractère enjouié et aimable.

La réputation qu'il acquit alors par ses Pièces de Theatre ne le rendit pas plus riche , et il demeura dans un état peu aisé , jusqu'à-ce qu'il fut ass:z heureux pour avoir accès auprès de M. le Duc de Vendôme. Ce fut M. Racine à qui Campistron étoit lié particulièrement, qui le produisit auprès de lui. Ce Prince avoit prié Racine de se charger des Vers qu'il vouloit mêler dans la Fête qu'il faisoit préparer en 1686. à Anet, pour M. le Dauphin ; mais Racine s'en étant excusé, il lui offrit Campistron, comme l'homme le plus capable de répondre à ses intentions. Le succès répondit aux espérances que Racine avoit fait concevoir de lui , et l'Opera d'*Acis et de Galatée*, qu'il composa pour cette Fête , en fit le principal ornement.

M. de Vendôme fut si satisfait de sa Pièce , et si touché de la generosité avec laquelle il refusa une somme considerable qu'il lui offrit , qu'il le prit chez lui , lui donna peu à peu toute sa confiance ;

et

et se l'attacha pour toujours en lui conférant quelque tems après la Charge de Secrétaire General des Galeres.

Campistron témoigna dans cet Emploi un désintéressement parfait, négligeant les profits les plus considérables, qu'il auroit pû faire, même legitimelement. Sa négligence à répondre aux Lettres qu'on lui écrivoit est la seule chose qu'on lui ait pû reprocher, et M. Palaprat nous apprend dans son Discours sur la Comédie de *l'Important*, que Campistron avoit là-dessus une réputation si bien établie, qu'un jour qu'il bruloit un tas considerable de Lettres, M. de Vendôme qui lui voyoit faire cette expédition, dit à ceux qui se trouvèrent présens, *le voilà tout occupé à faire ses réponses.* M. Palaprat remarque au même endroit que son écriture étoit presque indechiffable.

Quoique Campistron fut plutôt auprès de M. de Vendôme pour partager ses plaisirs que pour avoir soin de ses affaires, on peut dire cependant qu'il l'a utilement servi. Ce Prince qui se faisoit un plaisir de combler de biens ceux qui lui étoient attachez, n'est pas demeuré en reste avec lui. Outre le Marquisat de *Penango* dans le Montferrat, il lui procura en Espagne la Commanderie de *Chimenes* de l'Ordre

## 2134 MERCURE DE FRANCE

Militaire de S. Jacques , et il y a lieu de croire qu'il en eut reçu encore de plus grands bienfaits , si dans le tems qu'il avoit le plus de droit de les esperer , il n'avoit pas demandé à se retirer dans sa Patrie. M. de Vendôme fit ce qu'il pût pour le retenir , mais inutilement , et Campistron partit malgré lui. Ce Prince fut fort piqué de cette retraite , et accusa Campistron d'ingratitude ; mais celui-ci n'étoit peut-être pas aussi coupable qu'on pourroit se l'imaginer. Les parties de plaisir continuelles dans lesquelles il étoit obligé d'accompagner M. de Vendôme , avoient altéré considérablement sa santé , et il n'étoit plus en état de continuer sans danger le genre de vie qu'il avoit mené jusques-là.

Il se rendit donc à Toulouse , où il fit au mois de Novembre 1710. une des plus illustres alliances qu'il y pouvoit faire , en épousant *Mlle de Casaubon de Maniban* , d'une des plus considerables Familles du Pays. Il étoit de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse , et il fut en 1701. Capitoul de cette Ville. Son mérite lui procura une entrée à l'Académie Françoisé , où il fut reçu à la place de M. de Segrais le 16 Juin de la même année 1701. Le choix qu'on fit de lui en  
cette

cette occasion lui fut d'autant plus honorable que cette Compagnie venoit de prendre une résolution contraire à la Maxime, qu'elle avoit religieusement observée jusques-là, de ne recevoir personne qui ne l'eut auparavant demandé.

Campistron mena à Toulouse une vie tranquille et paisible, cheri et recherché par les personnes les plus distinguées. Le 11 May 1723. l'Archevêque de Toulouse l'ayant mené dîner à *Balma* sa Maison de Plaisance, et l'ayant ramené le soir, Campistron voulut prendre des porteurs de chaise sur la place de S. Etienne pour s'en retourner chez lui: mais comme ils faisoient quelque difficulté de le porter à cause de sa pesanteur et de l'éloignement de sa maison, il se mit en colere, et leur donna quelques coups de canne; cette colere jointe à la répletion que lui causoit le grand repas qu'il avoit fait chez l'Archevêque, le fit aussi-tôt après tomber en apoplexie. On le porta chez un Chirurgien, qui le saigna, et delà chez lui, où il mourut quelques heures après et le même jour. Il étoit alors âgé de 67 ans.

Voici le Catalogue de ses Ouvrages.

1. *Discours prononcé à sa Reception, à l'Académie Française. Paris 1701. in 4.*

1736 MERCURE DE FRANCE

2. *Virginie Tragédie.* C'est sa première Piece.

3. *Arminius Tragédie.*

4. *Andronic Tragédie.* C'est sa plus Belle Piece , et elle eut un succès si prodigieux , que les Comédiens après avoir fait payer le double aux vingt premières Representations , l'ayant remise au simple , furent obligez par la multitude des Spectateurs de la remettre de nouveau au double , principalement pour se ménager de la place sur le Theatre pour les Acteurs.

5. *Alcibiade* , Tragédie. Cette Piece a ses Partisans , et il faut avouer qu'il y a des Vers admirables et des pensées nobles; mais les Caractères n'y sont pas si bien soutenus que dans *Andronic*. Un Anonyme a publié dans le Mercure du mois de Juin 1721. que l'*Alcibiade* n'étoit autre chose que le *Themistocle de Du Ryer* , non seulement pour la conduite totale , mais même pour quantité de Vers copiez tout de suite ; mais Campistron a trouvé un Défenseur en la personne de M. Gourdon de Bath de Toulouse , qui dans une Lettre inserée dans le septième volume de la Bibliothèque Française pag. 20 , assure que l'*Alcibiade* et le *Themistocle* ne se ressemblent en presque aucune de leurs

**OCTOBRE. 1754. 1237**  
leurs parties , et qu'il n'y a qu'un seul  
trait dans la premiere de ces Pieces qui  
soit imité de l'autre.

6. *Phocion* , Tragedie.

7. *Adrien* , Tragedie.

8. *Tiridate* , Tragedie. Cette Piece est  
aussi une de ses meilleures. Ce sont là  
les 7 Tragedies qu'on a de lui ; elles ont  
d'abord été imprimées séparément , et  
on les a ensuite réunies , comme on le  
dira plus bas.

9. *Le Jaloux désabusé* , Comédie en  
Vers et en cinq Actes. 10. *Acis et Galatée* ,  
Pastorale Heroïque mise en Musique par  
Lully 1687.

11. *Achille* , Tragedie mise en Musi-  
que par Collasse 1688. Cet Opera ne  
réussit pas , ce qui donna occasion à  
l'Epigramme suivante.

Entre Campistron et Collasse

Grand débat s'éleva au Parnasse

Sur ce que l'Opera n'eût pas un sort heureux ;  
De son mauvais succès nul ne se croit coupable ,

L'un dit que la Musique est plate et miserable ,  
L'autre, que la conduite et les Vers sont affreux ;  
Et le grand Apollon toujours Juge équitable ,  
Trouve qu'ils ont raison tous deux.

12. *Alcide* , ou le Triomphe d'Hercule ;  
Tra-

2138. **MERCURE DE FRANCE**  
Tragedie mise en Musique par Louïs  
Lully et Marais 1693. Cet Ouvrage n'eut  
pas un succès plus heureux que le préce-  
dent, comme il paroît par ce badinage,  
qui fut fait à son sujet.

A force de forger on devient forgeron ;  
Il n'en est pas ainsi du pauvre Campistron ;  
Au lieu d'avancer il recule ;  
Voyez Hercule.

Il s'est fait de son vivant 8 Editions  
de ses Oeuvres en Francè ; celle de 1707.  
et les suivantes doivent être préférées aux  
précédentes, parce qu'elles sont augmen-  
tées de la Comédie intitulée, *le Faloux  
désabusé*. La huitième est de l'an 1715.  
en un seul vol. comme les autres. Il en  
a paru en Hollande une nouvelle plus  
ample sous ce titre : *Oeuvres de M. de  
Campistron* de l'Académie Française. Nou-  
velle Edition corrigée et augmentée de  
plusieurs Pieces qui ne se trouvent pas  
dans la dernière qui a été faite à Paris en  
1715. *Amsterdam 1722. in 12. 2 vol.* qui  
font en tout 498 pages. Les Pieces ajou-  
tées à cette Edition sont, une Comédie  
en cinq Actes et en Prose : intitulée  
*L'Anante Amant*, qui n'avoit pas encore  
vû le jour, et que l'Auteur même n'avoit  
pas voulu qu'on imprimât. Un Discours

pro-

OCTOBRE. 1734. 2139

prononcé aux Jeux Floraux de Toulouse, et trois Lettres en Vers, la première à la Princesse des Ursins, la seconde au Roy de Sicile, et la troisième au Duc de Vendôme.

Je passe, Monsieur, au XXVI. tome des Memoires, sur lequel je ne pourrai pas m'arrêter longtems, pour ne pas excéder les bornes d'une Lettre. Il est composé de 32 articles, qui me paroissent fort bien remplis. J'aurois bien voulu insérer ici celui de *Jean Chardin* célèbre Voyageur, je me contenterai de vous l'indiquer et de vous dire que je fais encore un cas particulier des Articles qui concernent d'autres Voyageurs fameux, tels que *Leunclavius*, *Wansleb*, *la Loubere*, *le Comte Marsigli*, qui joignoient la Science et la Critique à la Curiosité. On pourra juger de la grande capacité du premier par ses differents Ouvrages, dont les titres sont rapportez et raisonnez dans le Catalogue imprimé à la fin de sa vie: il n'est point parlé, je ne sçai pourquoi, dans ce Catalogue, d'un Ouvrage curieux de *Leunclavius* sur les Tombeaux des Empereurs Turcs qu'on voit principalement à Constantinople en différentes Mosquées. Il a été imprimé à Francfort en 1591. sous ce titre singulier *Libitinarius Index Osmanidarum*. Je suis, &c.



## LE COMMERCE.

## P O E M E.

**J**E chante ce grand Art qui, méprisant les Ondes,  
Va chercher fierement les trésors des deux  
Mondes,

Cet Art qui chaque jour vient enrichir nos Ports  
Des biens que la Nature a mis sur d'autres Bords.

Je consacre tes dons au Temple de Mémoire,  
Mercure, (1) sers mon zèle, il y va de ta gloire.

L'homme vivoit jadis esclave des besoins ;  
Il veut s'en affranchir, mais inutiles soins !

Le Destin le dévoie à l'affreuse indigence,  
Infortuné destin ! il cherche l'abondance ;

Elle ne paroît point au gré de ses souhaits ;

Il désire toujours, n'obtiendra t'il jamais ?

Que vois-je ! il est tiré du sein de sa misère ;

C'est un Dieu qui lui prête une main salutaire.

Où le fils de Maïa (2) se présente à mes yeux,

Divinité propice, il paroît en ces Lieux

Où l'on voit le Liban (3) dont la tête chenuë

(1) *Mercure est le Dieu des Marchands et l'Instigateur du Commerce.*

(2) *Mercure, fils de Maïa.*

(3) *Le Liban, Mont de Phénicie, s'étend le long de la Côte vis-à-vis de Tyr.*

S'éleve vers les Cieux et se perd dans la nuë.

Fils d'Agenor, (1) dit-il, quel voile tencebeux

Vous dérobe un secrets qui doit vous rendre heu-  
reux ?

Dignes d'un autre sort, c'est trop vous mécon-  
noître,

Pour jouir de leurs biens les Dieux vous ont fait  
naître,

Écoutez-moi, bientôt vous serez enrichis,

D'une longue indigence à jamais affranchis.

Que du Liban voisin les Cedres inutiles,

Pour traverser les Mers prêtent leurs troncs do-  
ciles,

Et qu'une agile Proûte ouvrant le sein des Eaux,

D'un vol hardi vous mene en des Pais nou-  
veaux ;

Intrépides, allez du Couchant à l'Aurore,

Parcourez l'Atlantide (2) et les Rives du More ;

Remplis d'un noble espoir, allez . . . sur d'autres  
Bords

La Nature pour vous fait naître des trésors ;

Ne Craignez pas des Mers les vagues écumantes,

Ni des fiers Aquilons les haleines bruyantes,

Je vais prier Neptune, et ce Dieu contre vous.

(1) Les Tyriens reconnoissent Agenor pour le  
Fondateur de leur Ville. Ils ont été les premiers  
Commerçans.

(2) Les Anciens donnoient ce nom aux Terres  
qui sont au-delà du D. troit de Gibraltar. Selon  
Diodore, les Phéniciens y aborderent.

N'ar-

## ACTE II. MERCURE DE FRANCE

N'armera pas des vents l'indomptable cour-  
roux.

Il dit : soudain il part ; quel mouvement rapide  
Transporte une Forêt sur la Plaine liquide ?

Tout un Peuple au travail immole son repos ;

L'Air retentit de cris. On va fendre les flots.

Le Matelot actif dans l'ardeur qui l'enflâme :

A fait blanchir les Eaux sous les coups de sa  
Rame.

On s'éloigne du Port , et les regards confus

Vainement cherchent Tyr ; ils ne le trouvent  
plus.

Déjà par les Tritons cette Flote guidée ,

Voit de plus d'un climat la Rive désirée.

Sur ces hommes errans déjà tout l'Univers

A répandu les dons de ses trésors divers.

Dans les Antres pour eux les Métaux se pro-  
duisent ,

Et pour eux à l'envi les campagnes s'épuisent ,

Ils sont comblez de biens , et leurs nombreux  
Vaisseaux

Flotent tout orgueilleux des plus riches far-  
deaux :

Cet amas digne fruit de l'humaine industrie

De l'heureux Tyrien enrichit la Patrie ;

Quel essoin de beautez s'offre de toutes parts ?

Où suis- je , et quels objets ont frappé mes re-  
gards ?

L'Univers est ici prodigue en ses largesses ,

Et les Mers et la Terre étalent leurs richesses.

Pat.

Par quel enchantement le Pactole (1) en ces  
Lieux

Vient porter le tribut de ses flots précieux ?  
Je contemple ces biens que l'avarice adore,  
Les trésors de l'Hidaspe (2) et les pleurs de l'Au-  
rore,

Du beau Sexe bientôt superbes ornemens,  
Il sçauront dans les cœurs lui former des Amans;  
Les dons des Sabéens (3) faits aux Dieux de  
l'Empire,

Chargent de leurs parfums les aîles de Zéphire;  
Sur la Toile de l'Inde (4) où brillent les couleurs,  
L'Art Rival du Printemps, fait éclore des fleurs.

L'à j'entends raisonner (5) le Métal de l'Ibere,  
Le Fer que cent besoins ont rendu nécessaire,  
Hélas! faut-il, qu'un jour armant des Bataillons  
Du sang humain il ose abreuver les sillons!  
Heureux Peuple du Sere (6) empruntez la parure;  
Bel Ouvrage d'un Ver instruit par la Nature;

(1) *Pactole, Fleuve de Lidie; on croioit qu'il vouloit de l'or.*

(2) *Les Diamans se trouvent près de l'Hidaspe. Selon la Fable, les Perles sont formées des pleurs de l'Aurore.*

(3) *L'Encens vient de l'Arabie.*

(4) *Les Indiennes.*

(5) *On tiroit le Fer des Mines des Calibes, Peuples d'Espagne.*

(6) *Seres, connus sous ce nom dans l'ancienne Géographie; c'est de leur Pays que sont venus les Vers à Soye.*

Pour

## 1144 MERCURE DE FRANCE

Pour vous Tarente (1) a vû dépouïller ses Brebis  
 Et l'Art en forme à Tyr le tissu des habits ;  
 Ici molles Toisons (2) dont la Thrace est parée,  
 Vous vangez les Mortels des rigueurs de Borée.  
 Là d'un suc (3) étranger les prodiges nouveaux  
 De la cruelle Parque arrètent les ciseaux.  
 Beaux Lieux (4) pour vous Cerés a traversé les  
 Ondes ,  
 Recevez les présens de ses Plaines fécondes ,  
 Elle a quitté l'Ethna , mémorable cercueil  
 D'un Tiran dont les feux éternisent l'orgueil.  
 Quel spectacle étonnant ! je vois sur le Rivage  
 De Mortels différens de mœurs et de langage ,  
 Du Commerce naissant l'effort industrieux ,  
 Malgré l'éloignement rapproche tous les Lieux.  
 Son magique pouvoir réunit des Contrées  
 Par d'immenses Remparts autrefois séparées ,  
 Un seul Peuple est formé de cent Peuples divers,  
 Tyr dans un court espace enferme l'Univers.  
 Déjà suivant les Loix d'un équitable échange  
 Des richesses du monde il se fait un mélange ,  
 L'Etranger de ses biens dédaignant les appas

(1) Les belles Laines dont on faisoit la Pourpre Tyrienne , venoient de Tarente.

(2) Fourrures.

(3) Les Drogues Médicinales.

(4) La Sicile fertile en bled , désignée par l'Ethna ; Encelade fut ensereli sous ce Mont , et les flammes de ce Volcan marquent l'impuisante colere de ce Géant puni.

Un

Par le droit du trafic obtient ce qu'il n'a pas.  
 Un autre s'affranchit du joug de l'indigence ;  
 Tous nâgent dans le sein d'une heureuse opu-  
 lence.

Commerce avantageux d'un immuable cours  
 Puisse-tu désormais pour nous couler toujours!

Par L. C. Arc... de Marseille, à Condom.

\*\*\*\*\*

*S U I T E des Questions Élémentaires et  
 Pédagogiques, tirées de la Bibliothèque  
 des Enfans, contenant le Système du  
 Bureau Typographique.*

1. **P**our reprendre la suite des Questions Élémentaires, on demande si l'on doit bientôt exercer la mémoire des Enfans? Et si l'on doit les mettre sur le Latin ou sur le François, sur la Prose ou les Vers, sur l'Historique ou le Moral? Le sensible et le moral, variés à l'infini, ne doivent-ils pas être employez pour les y amener? Pour l'étude de l'Historie et de la Géographie, est-il mieux de commencer par la création et par Adam; ou par l'année courante, ou de montrer en même-temps les deux extrémités du fil Historique, pour descendre d'un côté et remonter de l'autre?

2. Quelle est la meilleure maniere d'exercer la voix et la mémoire d'un Enfant? Seroit-ce de lui faire simplement apprendre par cœur et articuler des Regles et des Leçons entassées sans choix et sans raison? Les Méthodes par demandes et par réponses, ainsi apprises, instruisent-elles

les réellement les Enfans, autant qu'elles les font briller et qu'elles sont commodes aux Méthodes vulgaires ?

3. Un Enfant peut-il apprendre et comprendre les Regles autrement que par l'usage des Livres expliquez et par la pratique des têmes corrigéz ? Est-il meilleur de lui faire retenir par cœur les Regles de la Grammaire en Vers ou en Prose, que de les lui faire pratiquer en les apprenant ou avant que de les apprendre, &c ? Un Enfant de 5. 6. ou 7. ans qui les apprend avant que de les pratiquer, a-t'il quelque avantage sur celui qui les pratique avant que de les avoir apprises ?

4. D'où vient que les Enfans qui ont tant de mémoire oublient si facilement la correction des fautes et des sollecismes ? Est-ce uniquement leur faute, ou faute de sagacité ?

5. Doit on le peu de Latin que l'on a conservé et retenu, à l'étude des Regles dont on ne se souvient plus, ou aux versions et aux compositions qui pendant bien des années. ont fait la plus grande occupation des Ecoliers ?

6. N'est-ce pas abuser de la mémoire d'un Enfant et l'interroger en vain, si l'on néglige de s'assurer de son attention et de son intelligence ? ne doit-on avoir en vûe que l'exercice de sa mémoire ? le choix des leçons sur cet article peut-il être indifférent ?

7. Est-il mieux d'asservir un Enfant à des mots qu'à des idées, quand il s'agira de lui faire rapporter quelque chose de ce qu'il aura lû ou entendu lire ? Ne faut-il pas instruire l'esprit en cultivant la memoire, bien loin de se contenter de la simple articulation des Leçons par demandes et par réponses, selon la Méthode vulgaire ?

8. Mais est-il important de faire apprendre quelque

quelque chose par cœur aux Enfans avant qu'ils soient capables d'application et de réflexion, et en attendant le développement, la suite et la liaison des idées, ou l'action de réfléchir avec l'intelligence des mots articulés ?

9. Pour cultiver et connoître la mémoire d'un Enfant à proportion de son âge, de ses forces et de ses facultés, l'essentiel n'est-il pas de bien choisir les sujets, de tenir l'Enfant en haleine ; de ne le pas charger beaucoup par jour, de lui donner peu chaque leçon ? Mais de continuer sans interruption et d'ajouter les leçons les unes aux autres, pour essayer de faire réciter la semaine et les mois le plutôt qu'on le pourra ?

10. Les images de la Fable et de l'Histoire ne sont-elles pas le meilleur moyen d'amuser un Enfant, de le rendre attentif et de l'instruire ? Les images parlent aux yeux et les discours aux oreilles, ne doit-on pas employer en même-temps la double voix qui des sens passe à l'esprit ?

11. Lequel est pour lors le plus aisé, de faire passer le Catéchisme abstrait à l'esprit par l'oreille, ou d'y faire passer l'*a, b, c*, matériel et sensible par les yeux ?

12. L'Enfant qui a de l'oreille pour la Musique ou pour la Danse, enfin pour le nombre et l'harmonie, aura-t'il plus de disposition pour apprendre à parler, à lire, à traduire et à composer, que n'en aura l'Enfant du même âge dont l'oreille musicale est dure ou fautive ?

13. L'Enfant privé du coup d'œil et de l'imagination, n'aura-t'il pas aussi moins de goût pour le Dessin, pour l'écriture, pour la Peinture, pour la Sculpture, pour l'Arithmétique, pour les Mécaniques, pour le génie, et enfin pour les autres Arts et Métiers, dont l'œil est le souverain Juge ?

14. Ne doit-on pas condamner la Méthode des Maîtres qui questionnent trop tôt sur la théorie du Rudiment, et qui supposent mal à propos qu'un Enfant ayant lû, appris et récité ses déclinaisons, ses conjugaisons, et ses regles, sera prêt à répondre à toutes les questions qu'on pourra lui faire là-dessus?

15. Comment s'y prend-on pour montrer la Langue d'usage à un Enfant qui n'a presque point de memoire? Le dégoût des Enfans enseignez suivant la Méthode vulgaire, ne prouve-t'il pas l'imperfection de cette même Méthode qui les oblige trop tôt d'apprendre par cœur des paradigmes et des regles dont ils ne peuvent encore comprendre l'usage?

16. La Méthode generale et infructueuse de faire apprendre par cœur aux petits Enfans bien des choses qu'ils ne peuvent comprendre, n'est-elle pas contraire au but que l'on doit se proposer de l'intelligence plutôt que de l'articulation? La Méthode, qui dès le premier jour de l'exercice, fait aller ensemble la théorie et la pratique, n'est-elle pas incomparablement préférable à la Méthode qui est obligée d'attendre des années avant que de pouvoir faire pratiquer?

17. N'est-il pas mieux au commencement de diviser en trois les parties du discours, que de les diviser en 8. ou 9. puisque les indéclinables, déclinables et conjugables comprennent toutes les parties du discours, et ne suffit-il pas de sous-diviser ensuite ces trois parties quand l'Enfant les sçait distinguer encore plus par sentiment que par les terminaisons? &c.

18. Les Grammairiens ont-ils eu raison de donner aux Enfans pour paradigmes de la premiere déclinaison des mots inconnus, et qui ne  
leur

leur réveillent aucune idée, comme le mot *Musa*, la *Muse*, aussi clair pour eux que celui de *Blictra*, la *Blictre*? Est-il nécessaire d'embarasser d'abord les petits Enfans par les déclinaisons d'*Eneas*, Enée, d'*Athens*, la Ville d'Athènes, de *Penelope*, la femme d'Ulisse, &c. dont ils n'auront pas besoin de long-temps?

19. Un seul paradigme ne suffit-il pas d'abord à chaque déclinaison, sans avoir recours trop tôt, par exemple, à *Orpheus*, Orphée, à *Parisii*, la Ville de Paris, à *Templum*, le Temple? &c.

20. Pourquoi les Grammairiens ont-ils préféré dans le paradigme de la troisième déclinaison un exemple à contraction, comme *Pater*, *Patris*, au lieu de choisir un mot qui conservât l'entier nominatif dans les autres, comme celui de *Soror*, *Sororis*? &c.

21. Ne peut-on différer la doctrine longue et composée des différens paradigmes, des noms neutres, des noms adjectifs, des degrés de comparaison, &c. à un temps convenable qu'à celui des premières leçons de l'Enfant, qui demandent toute la simplicité possible?

22. Peut-on suivre à l'égard de la déclinaison des pronoms, une meilleure Méthode que celle de la déclinaison pratique des noms, comme on l'a fait dans le Rudiment pratique de la Bibliothèque des Enfans, imprimé chez Witte, près de S. Yves, rue S. Jacques?

23. Pour montrer à un Enfant la manière de conjuguer les Verbes, ne suffit-il pas d'abord de leur donner une idée des trois temps, *passé*, *présent* et *avenir*, et une idée des terminaisons sur le Verbe substantif *sum*, *je suis*, et ensuite sur une seule conjugaison active?

24. N'est-il pas mieux de faire conjuguer al-

ternativement le même temps du double mode, que de faire conjuguer tous les tems de chaque mode séparément, et de faire ensuite changer de Verbe à chaque temps, à chaque nombre et à chaque personne des-temps de la conjugaison, à proportion des idées de l'Enfant ?

25. Les Rudimens vulgaires ne doivent-ils pas être regardez comme le Répertoire et les Tables des déclinaisons et des conjugaisons, qui dans l'étude des Langues, sont le supplément ou les Préliminaires des Dictionnaires Latins ?

26. D'où vient que les Enfans en general sont si long-temps à apprendre par cœur les déclinaisons et les conjugaisons, et encore plus à pouvoir répondre sans hesiter et à les pratiquer en expliquant et en composant avant que de sçavoir écrire ?

27. Selon la Méthode vulgaire, l'Enfant qui ne sçait pas écrire, peut-il pratiquer avec les Livres les conjugaisons et les déclinaisons aussi-bien que l'Enfant qui travaille sur la Table de son Bureau avec le Rudiment pratique et l'Imprimerie mouvante de son Colombier ?

28. La Méthode qui donne d'abord de petits exemples pratiques des indéclinables, des déclinaibles et des conjugables, n'est-elle pas instructive et préférable à celle qui ne donne que fort tard des mots théoriques et sans application ?

29. Ne peut-on pas faire pratiquer à un Enfant la premiere déclinaison et la premiere conjugaison avant qu'il ait appris toutes les autres ? Ne peut-on pas faire pratiquer à un Enfant les conjugaisons actives avant qu'il ait appris par cœur les passives ? Ainsi des conjugaisons et des déclinaisons régulières, avant que de lui apprendre les irrégulières ? Et la Méthode du Rudiment pratique

pratique et Typographique, n'est-elle pas en ceà préférable à la Méthode vulgaire ? N'est-il pas plus aisé et plus instructif de tirer les déclinaisons et les conjugaisons Latines d'un Texte Latin dont on cherche l'explication, que d'un Texte François que l'on cherche à mettre en Latin ?

30. Y a-t'il pas plus de rapport connu en cherchant à remonter du François au Latin, qu'en cherchant à descendre du Latin au François ? l'art conjectural en fait de composition Latine, est-il plus aisé qu'en fait de traduction Latine ? Les Apotiquaires, quand il s'agira de la vie des hommes et de leur santé, mettront-ils plus facilement en Latin qu'ils ne traduiront en François des Ordonnances de Medecin ?

31. La construction chiffrée et numerotée du Texte de Phedre, ou celle des Textes mot à mot interlinaires, ne parlent-elles pas aux yeux d'un petit Enfant et ne l'instruisent-elles pas autant que la construction qu'on lui fait seulement de vive voix ?

32. Ne seroit-il pas mieux au commencement de donner des phrases litterales et vraies pour le singulier et le plurier, que de donner des phrases fausses ou équivoques de civilité et de ceremonie touchant ce même plurier et singulier en tutoyant pour l'un et non pour l'autre ?

33. Ne pourroit-on pas exercer utilement un Enfant mis au Latin, en lui donnant quelquefois du François demi Latin ou des phrases litterales en latinisme, c'est-à-dire, dont les mots François fussent rangez comme ceux du Latin ?

34. Quand l'Enfant sçait écrire passablement, n'est-il pas bien de lui faire copier chaque jour de nouveaux mots qu'il rencontre dans ses Textes Latins ? Ne seroit-il pas même bon de commen-

2152 MERCURE DE FRANCE  
ser le vocabulaire de l'Enfant dès qu'on lui donne des mots à décliner sur les exemples et les paradigmes qu'on lui a montrez ?

35. Ne peut-on pas aussi tirer un grand avantage des Listes que l'on fera des mots irréguliers pour le genre, la déclinaison, la conjugaison, &c ?

36. Le Vocabulaire et le Dictionnaire pratique, divisé en 5. colonnes ; sçavoir, la première pour les Verbes, la seconde pour les Adjectifs, la troisième pour les Substantifs, la quatrième pour les Indéclinables, et la cinquième pour les Noms propres, ce Vocabulaire augmenté par jour, n'est-il pas plus proportionné à l'enfance qu'un Dictionnaire tout fait ?



## O D E.

### SUR LA VANITE' DE L'HOMME.

**V**ain jôiet d'une longue guerre,  
Comment vois-je couler mes ans ?  
Rien ne pourra-t'il sur la Terre  
Fixer mes desirs inconstans ?  
Epris du bonheur veritable,  
Par tout je cherche un bien durable ;  
De mes travaux quel est le prix ?  
Mon œil ne voit rien de solide,  
Et mon cœur n'est jamais si vuide,  
Qu'après que mes vœux sont remplis.



D'où naît donc l'orgueil qui t'anime ?  
 Mortel , reconnois ton néant.  
 Conçu dans les horreurs du crime ,  
 Les pleurs te suivent en naissant.  
 Ton enfance n'est que foiblesse ,  
 Tout est fureur dans ta jeunesse ;  
 Dans l'âge mûr que de travers !  
 De maux ta vieillesse est suivie,  
 Et tu ne jouis de la vie  
 Qu'à mesure que tu la perds.



Mais c'est en vain que je déplore  
 Les malheurs dont l'homme est atteint ;  
 Il fut grand , il veut l'être encore ;  
 Rien ne peut vaincre son instinct.  
 Orgueilleux jusqu'en sa bassesse ,  
 Il contrepese avec adresse  
 Toutes les rigueurs de son sort ;  
 L'eût-on crû ? Pour avoir la gloire  
 De vivre à jamais dans l'Histoire ,  
 Il craint peu de souffrir la mort.



Suivi des horreurs de la guerre ,  
 Où court ce jeune Ambitieux ,  
 Qui vainqueur de toute la Terre ,  
 Semble encor menacer les Cieux :  
 Tout fuit , tout tremble en sa présence.

## 2254 MERCURE DE FRANCE

Au milieu de tant de puissance ,  
Hélas ! quel sera son destin ?  
Mille Peuples qu'il humilie  
Ne peuvent rien contre sa vie ;  
Il va périr dans un festin.



Mais je veux qu'au jeune Alexandre  
Ces égaremens soient permis.  
Tout Roy , dans un âge si tendre ,  
Ne peut être tel que LOUIS.  
Que prétend César en furie ?  
Croit-il en perdant sa Patrie ,  
S'immortaliser pour toujours ?  
Et les jours si prompts dans leur fuite  
Ne coulent-ils pas assez vite  
Sans en précipiter le cours ?



Qu'entends-je ? C'est la voix des Sages.  
Silence ; Peuples , écoutons.  
Apprenons nos vrais avantages  
De la bouche de ces Catons.  
Mais quoi ? Si l'un forme un Système,  
L'autre , avec une ardeur extrême ,  
M'en démontre la fausseté.  
Ainsi l'un l'autre ils se trahissent ,  
Et leurs disputes n'aboutissent  
Qu'à prouver mieux leur vanité.

Quoy

Quoy ! je pourrois , comme Epicure ,  
 'Accorder tout à mon plaisir ?  
 Non , non. L' Auteur de la Nature  
 M' en deffend même le desir.  
 M'attacherois-je à Diogene ?  
 Mon cœur de sa sagesse vaine ,  
 Hait trop les austeres leçons.  
 Quelque moderé qu'il semble être ,  
 Je vois sa Vanité paroître  
 Au travers de ses vieux haillons.



Suivons . . . mais non , portons la vûë  
 Sur des objets plus précieux ;  
 Cette sagesse prétenduë ,  
 N'offre que folie à mes yeux.  
 Cherchons une utile richesse ;  
 Dans les biens , l'éclat , la noblesse ;  
 Nous trouverons un doux repos ;  
 Mais Ciel ! quel orage s'éleve !  
 Le vent change , un instant m'enleve  
 Tout le fruit de mes longs travaux.



Descends des Cieux , Docte Minerve ,  
 Vien désormais remplir mes vœux ;  
 C'est à toi que le Ciel réserve  
 La gloire de me rendre heureux.

Que de douceur dans les Sciences !  
 Par de nouvelles connoissances  
 Tous les jours je suis enchanté.  
 Ah ! c'est-là le bonheur suprême :  
 J'apprends à jouïr de moi-même,  
 Et je trouve la vérité.



Insensé ! que viens-je de dire ?  
 Moins je sçais , plus je crois sçavoir  
 Un faux éclat vient-il me luire ?  
 Mon œil ébloüi croit tout voir.  
 Déjà ma raison veut connoître  
 L'essence du souverain Etre ,  
 Elle sonde , elle approfondit . . .  
 O vanité du cœur de l'homme !  
 Que fais-je ? Il ne faut qu'un Atôme  
 Pour faire échoïer mon esprit.



C'est ainsi que sans votre grace ,  
 Seigneur , tout n'est que Vanité.  
 Le Sage même , quoi qu'il fasse ,  
 Par ce Torrent est emporté.  
 Oüi , quand il méprise la gloire ,  
 Il veut qu'au Temple de Memoire  
 Chacun lise à jamais son Nom.  
 Et moi-même par cet Ouvrage ,



» des occupations que me donnoit mon  
 » attachement à M. de Harlay Archevê-  
 » que de Paris , de faire une nouvelle  
 » Histoire de France , qu'il se fit lire avec  
 » plaisir. Dans la vûë de perpetuer ce  
 » zele , je fonde des Prix qui seront  
 » donnez aux personnes de quelque sexé,  
 » de quelque nation , état et profession  
 » qu'elles soient , qui auront fait les trois  
 » plus belles Pieces de Prose Françoisé  
 » d'environ une demi heure de lecture  
 » chacune ; les trois plus belles Pieces  
 » en Vers Heroïques François au moins  
 » au nombre de 100 ; trois Odes Latines  
 » au moins de dix Strophes , chaque  
 » Strophe de quatre Vers de la mesure  
 » de l'Ode d'Horace : *Odi profanum*  
 » *vulgus et arceo* : et les trois plus belles  
 » Pieces de Musique , toutes à la loüange  
 » de la Nation , ou de quelques-uns des  
 » Grands Hommes qu'elle a produits dans  
 » l'Eglise , dans l'Epée , dans la Magis-  
 » trature , dans les Sciences et dans les  
 » Arts , suivant le sujet qui sera designé  
 » par les Juges des Prix.

» Ces Prix se donneront de quatre en  
 » quatre ans, à l'instar de ceux qui se don-  
 » noient en Grece aux Jeux Olympiques.  
 » Le sujet sur lequel on travaillera , sera  
 » annoncé dans les Gazettes , Mercurés

et Journaux , et par des Affiches à Pa-  
 ris deux ans avant la premiere Olym-  
 piade Françoisé , je veux dire , avant la  
 premiere Distribution des Prix , et ainsi  
 des suivantes. La Distribution des Prix  
 de Prose se fera le premier Dimanche  
 de Juillet , celle des Prix de Vers Fran-  
 çois le Dimanche suivant , celle des  
 Prix des Odes Latines le Dimanche  
 d'après , et celle des Prix de Musique ,  
 ou le quatrième Dimanche de Juillet ,  
 ou le premier du mois d'Août. On ne  
 remettra point la Distribution quand  
 même les Pieces des Aspirants ne se  
 trouveroient pas excellentes , en ce cas  
 les Prix seront donnez aux moins mau-  
 vaises. Si elles étoient absolument mau-  
 vaises , on ne pourra remettre la Dis-  
 tribution que d'un an.

Ceux qui aspireront aux Prix , re-  
 mettront au plus tard à la fin de Jan-  
 vier leurs Pieces cachetées , sans nom ,  
 et distinguées seulement par un Passage  
 de l'écriture et par les premiers mots  
 de leurs Pieces , entre les mains , le  
 port franc si elles viennent de Province ,  
 de celui qui sera nommé dans l'Affiche  
 pour les recevoir. Les Pieces qui auront  
 remporté des Prix , et celles qui , sans en  
 remporter , mériteront de voir le jour ,  
 seront

## 160 MERCURE DE FRANCE

» seront imprimées et on en donnera le  
» profit à l'Imprimeur qui sera choisi par  
» les Juges des Prix , en donnant par lui  
» un nombre d'Exemplaires , qui seront  
» distribuez aux Personnes de rang le  
» jour de la Distribution des Prix. Mon  
» Portrait par Jouvenet sera mis dans la  
» Salle où se fera la Distribution , pour  
» exciter les Gens plus riches que moi à  
» concourir à la gloire de la Nation. Ce  
» Portrait qui est dans mon Appartement  
» sera donné à la Compagnie ou Maison  
» qui acceptera ma fondation.

» Le premier Prix de Prose Françoisé,  
» le premier Prix des Vers Heroïques  
» François et celui des Odes Latines , sera  
» chacun de 1000 liv. le second chacun  
» de 400 liv. et le troisiéme de 300. livres.  
» A l'égard des Prix de Musique , ne  
» pouvant pas être si forts , attendu ce  
» qu'il en coûtera pour faire chanter les  
» Pieces des Aspirants aux Prix ; le pre-  
» mier sera de 400 liv. et les deux autres  
» de 300 liv. chacun.

» Tous ces Prix seront des Medailles  
» d'or de la valeur marquée ci-dessus ,  
» où sera d'un côté la France assise sur  
» un Trône , couronnée de Laurier , et  
» revêtuë du Manteau Royal , ayant à  
» droite les Symboles des différentes Di-  
» gnitez,

» gnitez , et à gauche les Symboles des  
 » Sciences et des Arts , et au Revers mon  
 » Portrait , et pour Legende : LUDOVICUS  
 » LE GENDRE HISTORIÆ FRANCICÆ  
 » SCRIPTOR : Si ceux qui auront remporté  
 » des Prix , aiment mieux de l'argent  
 » comptant , on leur en payera la valeur  
 » en ce cas on gardera les Medailles pour  
 » l'Olympiade suivante On avertira le  
 » Public dans les Gazettes et Journaux  
 » qu'une Piece marquée par tel Passage  
 » remporté tel Prix.

» Je donne et legue pour la fondation  
 » des Prix ci-dessus , circonstances et  
 » dépendances , et y affecte spécialement  
 » la Rente perpetuelle de 440 liv. par an,  
 » à moi dûë par Mrs les Chanoines de  
 » S. Benoît de Paris , les 1469 liv. aussi  
 » de Rente perpetuelle que j'ai sur l'Hô-  
 » tel de Ville de Paris , et 554 liv. 18 sols  
 » 8 deniers sur Mrs du Chapitre de Pa-  
 » ris ; Mrs du Chapitre m'ayant rem-  
 » boursé cette Rente , de ce fonds et de  
 » ce que j'y ai joint je me suis fait sur  
 » les R. P. Carmes de la Place Maubert  
 » 636 liv. 7 sols 2 deniers de Rente per-  
 » petuelle que je substitué à la Rente que  
 » j'avois sur le Chapitre pour parfaire la  
 » somme de 2463. liv. 18 sols 8 d. \* &c.

\* On omet ici la suite de cette Article, qui n'im-  
 » presse en rien la Littérature.

## 2762 MERCURE DE FRANCE

» Comme ces Prix ne se donneront que  
» de quatre ans en quatre ans , et que ces  
» 463 liv. 18 sols 8 deniers de charges  
» annuelles déduites , il reste 2000 liv.  
» tous les ans , ce qui produira 8000 liv.  
» à chaque Olympiade , en voici la Des-  
» tination : 1700 liv. pour les trois Prix  
» de Prose François , autant pour les  
» trois Prix de Vers François , autant  
» pour les trois Prix des Odes Latines.  
» 1000 liv. pour les trois Prix de Musique.  
» Le Sujet de la Musique sera la premiere  
» fois le Pseaume : *Omnes Gentes plaudite*  
» *manibus* , et dans les Olympiades sui-  
» vantes , ce sera l'Ode Latine qui aura  
» remporté le premier Prix de la Distri-  
» bution précédente. 300 liv. pour la  
» décoration du Lieu où se fera la Distri-  
» bution des Prix. 150 liv. en Jettons  
» partageables entre les Personnes qui  
» voudront bien prendre le soin de ce  
» qui la regarde. Autres 150 liv. en Jet-  
» tons partageables entre les Juges des  
» Prix. 1000 liv. à un Homme de belle  
» voix qui lira les Pieces victorieuses , et  
» qui avant que de les lire fera , à la pre-  
» miere séance , un petit Discours sur le  
» sujet de l'Assemblée. 30 liv. à des Trom-  
» pettes et Hautbois qui joueront des  
» Fanfares en lieux à ne la point incom-  
» moder

» moder. 30 liv. partageables entre les  
 » Suisses et autres qui garderont les por-  
 » tes. 200 liv. pour les frais de l'Annonce  
 » du sujet sur lequel on travaillera , et  
 » 300 liv. pour les Musiciens et Joueurs  
 » d'Instruments qui exécuteront les Pié-  
 » ces de Musique des Aspirants aux Prix.  
 » A l'égard des 740 liv. restantes , où ils  
 » serviront à augmenter les articles qui  
 » paroîtront trop foibles , ou ils iront  
 » au profit de la Compagnie ou Maison  
 » qui acceptera ces Fondations.

» Ayant eû l'honneur d'être Chanoine  
 » de l'Eglise de Paris plus de 40 ans , et  
 » Dignité depuis 9 à 10 ans , et ma fon-  
 » dation ne pouvant être à charge au  
 » Chapitre , je prie très - humblement  
 » Mrs nos Confreres de vouloir l'accep-  
 » ter. S'ils me font cet honneur , je me  
 » remets pour l'exécution à leur pruden-  
 » ce. Ils seront les Juges du mérite des  
 » Pieces , qui aspireront aux Prix et en  
 » indiqueront le sujet. S'ils acceptent  
 » ma Fondation , je prie très - humble-  
 » ment M. le Doyen , M. le Chambrier  
 » et M. Loyau , ou son Successeur dans  
 » la Recette du Chapitre , de vouloir  
 » être les Exécuteurs de mon Testament,  
 » et de joindre leurs prieres aux miennes  
 » pour obtenir de M. l'Archevêque que  
 » la

» la Distribution des Prix se fasse dans la  
 » Grande Salle de l'Archevêché , et de  
 » vouloir honorer de sa présence la céré-  
 » monie.

» Si Mrs du Chapitre n'agrément pas ce  
 » que j'ai l'honneur de leur proposer , je  
 » transporte donne et legue aux R. P.  
 » Cordeliers du Grand Convent de Paris  
 » lesdites Fondations , circonstances et  
 » dépendances , et les Rentes y affectées  
 » aux mêmes conditions. En ce cas des  
 » Notables du Convent , le Pere Gar-  
 » dien à la tête , suplieront très hum-  
 » blement Mrs les Gens du Roy du Par-  
 » lement , qui sont les Zelateurs nez de  
 » la gloire de la Nation , de vouloir ho-  
 » norer de leur présence la Distribution  
 » des Prix , d'être les Juges de ces Prix ,  
 » et d'en indiquer le sujet. Si la Fonda-  
 » tion n'est point acceptée par le Discre-  
 » toire de ce Grand Convent , je supplie  
 » très-humblement ces Mrs de la placer  
 » où ils le jugeront à propos.

» Si elle s'exécute par toute autre  
 » Compagnie que par le Chapitre de Pa-  
 » ris , je prie très-humblement M. l'Ab-  
 » bé de la Chasse , Chanoine de Paris ,  
 » M. l'Abbé d'Aubonne aussi Chanoine  
 » de Paris , M. le plus ancien des Substi-  
 » tuts de M. le Procureur General , M. le  
 » Rece-

» Receveur du Chapitre de Paris , de  
 » vouloir être les Exécuteurs de ce mîeſt  
 » Testament , et d'agréeer les mêmes  
 » marques \* de reconnoiſſance marquées  
 » ci-deſſus.

» Il eſt ſurprenant qu'à Roëien , Ville  
 » ſi célèbre et qui a produit dans tous  
 » les tems de ſi beaux et de ſi bons Es-  
 » prits , il ne s'y ſoit point formé de  
 » Societé de Gens de Lettres , et que pour  
 » animér la jeunefſe , qui a du talent ,  
 » on n'y diſtribue point de Prix honora-  
 » bles et Publics. Dans le deſir que j'au-  
 » rois qu'on y établiſt des Jeux Floſaux  
 » comme à Toulouse , je donne et legue  
 » pour cela à l'Hôtel de Ville de Roëien,  
 » les deux Rentes perpetuelles que j'ai à  
 » prendre par an , l'une de 500 liv. au  
 » denier 22 , ſur le Convent des Peres  
 » Celeſtins à Paris , et l'autre de 600 liv.  
 » ſur le Convent des Peres de la Mercy  
 » au Marais , auſſi de Paris , faiſant en-  
 » ſemble la ſomme de 1100 liv. par an,  
 » eſperant que par les liberalitez ou de  
 » l'Hôtel de Ville , ou de particuliers ,

\* Un Diamant ou Baſſin d'argent de cinquante  
 piſtoles , avec un Exempleire de ſon Hiſtoire de  
 France , un Exempleire de la Vie Latine de M. de  
 Harlay , et deux de celle du Cardinal d'Amboiſe,  
 auſſi de ſa compoſition.

» Zelcz

166 MERCURE DE FRANCE

» Zelez pour la gloire de notre Patrie,  
» ce fond venant à augmenter, il sera  
» plus que suffisant pour faire les choses  
» beaucoup mieux qu'à Toulouse, au  
» moins pour la valeur des Prix. Au re-  
» fus de Mrs de Ville, s'ils n'agrément  
» point ce Legs, je supplie très-hum-  
» blement Mrs du Chapitre de Roüen,  
» ou de l'accepter, s'il leur convient;  
» ou de fixer l'endroit où il pourroit  
» s'exécuter, comme aux Cordeliers,  
» ou peut tenir une nombreuse Assem-  
» blée. Si ce Legs n'accommodoit aucune  
» des Communautez de Roüen, mon in-  
» tention est que les 1100 liv. cy-dessus  
» soient appliquées à Paris ou à des Jeux  
» Floraux, si Mrs de Ville l'agrément, ou  
» à des Prix de Beaux Arts ou de Mathé-  
» matiques, au jugement de Mrs les Gens  
» du Roy du Parlement. Si cette Fonda-  
» tion demeure à Roüen comme il y a  
» bien de l'apparence, ou qu'elle revienne  
» à Paris, je fais ceux qui l'exécuteront  
» les maîtres de changer les Prix en telle  
» autre chose, selon qu'ils croiront con-  
» venir; au bas du Piédestal de chaque  
» Prix on gravera mon nom en Latin.  
» LUDOVICUS LE GENDRE, *Rothomagens.*  
» *Parisiensis Succentor et Canonicus, Histo-*  
» *ria Francica Scriptor.*

» Je

OCTOBRE 1734. 2167

» Je donne et legue à la Bibliothèque  
» des Cordeliers du Grand Convent de  
» Paris , un Exemplaire de mon Histoire  
» de France , trois volumes *in fol.* grand  
» papier , et à la Bibliothèque des Peres  
» de la Mercy au Marais , pareil Exem-  
» plaire de trois *in fol.* grand papier de  
» la même Histoire.

» Donnant de bon cœur à la gloire de  
» la Nation les Rentes marquées ci-des-  
» sus , je supplie Sa Majesté dans le plus  
» profond respect de vouloir bien les  
» exempter du Droit d'Amortissement  
» et de tous autres quelconques.

Outre ces Dispositions qui regardent  
la Litterature , on trouve ce qui suit  
dans un article qui précède ceux qui font  
la matiere de cet Extrait.

» Je donne et legue 1000 liv. à la  
» Bibliothèque de l'Eglise de Roüen.  
» Mrs du Chapitre de cette illustre Eglise  
» appliqueront, cette somme à ce qu'ils  
» jugeront à propos. 1000 liv. aux Grands  
» Carmes de Roüen pour être par eux  
» employez à un nouveau Prix du Pali-  
» nod , lequel Prix sera une Medaille  
» d'argent au moins de quatre onces, ou  
» sera d'un côté représentée la Sainte  
» Vierge sortant d'une lumiere resplen-  
» dissante, au haut VIRGINI IMMACULATÆ

» ca

2168 MERCURE DE FRANCE  
» et sur le Revers : *Dicat Ludovicus le*  
» *Gendre, Historia Francie Scriptor.*

Le Testament entier est clos et signé  
de cette maniere : » FAIT à Paris , au  
» Cloître de Notre Dame , le quatre Fé-  
» vrier mil sept cent trente trois , signé,  
» *Le Gendre , Sous-Chantre et Chanoine*  
» *de Paris , Abbé de Clairefontaine.*



## LE TONNEAU VUIDE, ET LA TONNE PLEINE.

F A B L E.

AU vieux temps que tout avoit bec,  
Que les choses inanimées  
Sembloient pour discourir avoir été formées,  
Et que le Fabuliste Grec,  
Ainsi que Messer la Fontaine,  
Faisoient dialoguer Pot de terre et de fer ;  
Un Tonneau de large bedaine,  
Vuide de vin et rempli d'air,  
Dit un jour à modeste Tonne,  
De jus pleine jusqu'au goulot,  
D'où vient que si haut je raisonne  
Et que tu ne dis pas un mot ?  
Ecoute cecy, mon Compere,

Mais

Mais sur tout, cher voisin, ne te mets en colere,  
 Lui dit la Tonne d'un ton doux ;  
 Tien . . . les hommes sont comme nous ;  
 Sont-ils pleins, ils sçavent se taire ;  
 Et vuides, ils jasant en foux.



*LETTRE de M. l'Abbé du Maine,  
 Chanoine de l'Eglise Collegiale de saint  
 Nicolas du Louvre ; à M. D. L. R.*

**V**ous m'avez demandé, Monsieur,  
 une Description du Maître Autel  
 que Charles Coypel, connu par son  
 génie et ses talens pour la Peinture, a  
 imaginé et executé en partie dans le  
 Chœur de notre Eglise ; j'y satisfais  
 d'autant plus volontiers, que j'y suis  
 entraîné par une reconnoissance generale  
 et particuliere ; et ce que vous allez lire  
 est un témoignage sincere de ce que j'ai crû  
 devoir aux procedez genereux qu'il a eu  
 pour nous en cette occasion, et aux mar-  
 ques d'amitié que j'ay reçûes de lui.

Il y a un an que par des circonstances,  
 sans doute arrangées par la Providence,  
 je me trouvai en liaison avec M. Coypel ;  
 il venoit d'imaginer une Autel dont il  
 avoit une Esquisse ; comme il fut sensible

2170 **MERCURE DE FRANCE**  
à l'amitié et à l'estime que j'avois pour lui, il me fit voir cette Esquisse ; j'en fus charmé ; l'idée m'en parut tout à la fois neuve, ingénieuse, simple et noble, quoique peu connoisseur ; mais vous sçavez que le beau saisit également l'Amateur, l'Ignorant et le Sçavant. J'imaginai sur le champ l'effet que feroit dans notre Eglise l'exécution d'un si beau Morceau, et je ne pus m'empêcher de témoigner à M. Coypel l'envie que j'en avois ; mais bien loin d'éluder ma proposition, il m'écouta, et sans être rebuté de la petitesse du lieu, il m'offrit de faire ce que je désirois ; il voulut bien même se charger de la conduite de tout l'Ouvrage en general et en particulier, et d'exécuter tout ce qui regarderoit la Peinture ; il fit plus, car pour faciliter la réüsite de mon projet, il joignit aux offres dont je viens de parler, le présent du Tableau de l'Autel et de tout ce qui concernoit son Art. Animé par un procédé si genereux, j'en fis part aussi-tôt à mes Confreres, et j'eus le plaisir de voir mon projet approuvé par eux. La vûe de l'Esquisse acheva de les déterminer à la prompte execution de l'Ouvrage. Le zele de M. Coypel et la facilité de son Pinceau, répondirent à nos desirs, et la Providence secondant  
nos

nos intentions, en a écarté tous les obstacles.

L'Autel dont j'ai à vous entretenir est entièrement de l'invention de M. Coppel. Tout ce qui regarde la Peinture est de sa main, et ce qui concerne la Sculpture est exécuté sur ses Dessesins par Mrs. Slots, avec une intelligence et une précision parfaite. Le Sujet de cet Autel qui est la Sépulture de J. C. est composé d'une Table, d'un Tableau et d'une Gloire; le tout ensemble a 30. pieds de haut, sur 12. de large. La Table représente un Tombeau de porphire, d'une forme simple et élégante; il est soutenu par quatre consoles de Sculpture dorées, dont deux portent les angles et les deux autres le devant du Tombeau; au milieu de celles-cy est attaché un Suaire, ou Linceüil de Marbre blanc, sur lequel est l'empreinte de la Face du Sauveur, appelée ordinairement Veronique. Sous ce Suaire est le Serpent du Paradis Terrestre, tenant dans sa gueule le Fruit deffendu, et paroissant à demi écrasé par le poids du Tombeau. L'or vert dont il est doré ajoute à la verité de la situation dans laquelle il se trouve.

Du milieu d'un seul gradin dont l'Autel est chargé, s'éleve un Tabernacle doré

## 172 MERCURE DE FRANCE

de 14. pouces en quarré, couvert d'une Draperie pareillement dorée d'or bruni; sur cette Draperie est posée une Couronne d'Epines, dorée d'or vert, destinée à porter pendant l'Office une Croix, ou le S. Sacrement; quand on l'expose. Les côtez de ce Tabernacle sont accompagnez de deux Têtes de Chérubins dorées d'or mat, et en partie couvertes de la Draperie dont je viens de parler, laquelle retombe et s'étend de part et d'autre sur le gradin de l'Autel. A droite et à gauche du Tombeau, sont deux Anges de Marbre blanc, de ronde-bosse et de grandeur naturelle; leurs attitudes différentes expriment également la tristesse que leur inspire le Spectacle du Tableau de l'Autel. Chacun de ces Anges tient d'une main une branche de Palmier dorée, sur laquelle ils paroissent s'appuyer, et qui, à la hauteur de leurs têtes, se partagent en trois jets ou branches destinez à porter des Cierges; ces Anges sont posez sur des Socles de Marbre et à une distance convenable de l'Autel.

Le Tableau, qui est l'objet principal et le sujet de tout l'Autel, a 12. pieds et demi de hauteur, sur 8. et demi de largeur. Sa Bordure est liée au Sujet et en fait partie; car il se joint au  
Tableau

Tableau une Bordure feinte qui représente l'épaisseur d'un Portique, dont la Bordure réelle forme le devant. Des Marches, du même Marbre que ce Portique, en occupent le bas et reviennent rejoindre le gradin de l'Autel et par conséquent le dessus du Tombeau. On voit sur ces Marches S. Jean, le Disciple bien aimé, Joseph d'Arimatee, Nicodème et quelques autres, descendans le Corps de J. C. à demi enveloppé de son Suaire et le portant dans le Sépulchre. Un rayon qui part de la Gloire, éclaire le Corps de l'Homme - Dieu et est comme le gage de sa gloire prochaine. La Magdeleine accompagne le divin objet de son amour, et tient une des mains du Sauveur, qu'elle arrose de ses larmes; elle est suivie de la sainte Vierge, accablée de douleur et soutenue par deux saintes Femmes. Au-dessus un Ange, porté en l'air par ses ailes, semble faire remarquer au Peuple l'état dans lequel ses crimes ont réduit le Fils de Dieu. Le reste du Tableau est un fond de Ciel, sur lequel on voit dans l'éloignement la Croix dont le Corps de J. C. a été détaché, et qui désigne le sommet du Calvaire, d'où ce saint cortège vient de descendre.

Vous me dispenserez, Monsieur, de vous dépeindre tous les différens caracteres de douleur que représentent les Personnages de ce Tableau. Vous sçavez avec tous ceux qui connoissent les Ouvrages de M. Coypel, que l'expression est une des parties de la Peinture dans laquelle il excelle principalement, et que dans le Morceau dont il est question il a sçû allier à la régularité du Dessin, à la majesté de l'ordonnance et à la beauté du coloris, la justesse, la variété et la noblesse des expressions. La douleur de la Vierge est grande, mais il semble qu'elle soit diminuée par un pressentiment de la rédemption que son Fils vient d'opérer par sa Mort. La Magdeleine, qui ne voit que la perte de son Sauveur, paroît dans un accablement proportionné à la vive tendresse qu'elle a ressentie pour lui, et ne peut quitter une de ses mains qu'elle embrasse avec respect en la baignant de ses pleurs.

Comme l'amour du Disciple bien-aimé pour son Maître, avoit été égal à celui de la Magdeleine, le regret de la perte qu'il vient de faire, paroît produire en lui les mêmes effets de douleur, mais l'Emploi dont il est chargé et l'attention qu'il a à soutenir ce précieux Dé-

pôt

pôt en modere la violence. Enfin on remarque dans Joseph d'Arimatee, dans Nicodeme et dans les Disciples qui accompagnent le Corps de J. C. une gradation de douleur convenable à l'âge, à l'interêt et à l'attachement que chacun d'eux a eû pour lui. Ce que je viens de vous dire, Monsieur, n'est qu'une legere idée des beautez que ce Tableau représente, et je suis persuadé que vous et tous ceux qui l'ont examiné avec soin, conviendrez que je n'exagere pas.

L'attention que Dieu le Pere a donnée à la Mort de son Fils, puisque c'est par elle qu'ils ont accompli l'un et l'autre le plus important de tous les Mysteres, cette attention, dis-je, a fait naître l'heureuse idée de couronner le Tableau par une Gloire, qui devient en même temps le Symbole de la Résurrection de J. C. Elle est formée par un Transparent opposé à une Croisée, dont il reçoit tout son jour; au milieu de ce transparent est l'Image de la Divinité figurée par un Triangle, plus lumineux que ce qui l'environne. On voit au-dessus du Triangle le S. Esprit, sous la forme d'une Colombe, et ces deux Personnes de la Trinité sont entourées de Têtes de Chérubins dans l'adoration. Le Transparent est ter-

2176 **MERCURE DE FRANCE**  
miné de tous côtez par des Groupes de nuées en relief, sur lesquels sont plusieurs Têtes de Chérubins qui contemplant le Corps de J.C. et se lient avec ceux du Transparent. De ces nuées partent des masses ou Groupes de rayons dorez d'or mat, en distances et de longueurs inégales, et dont les plus élevez remplissent l'espace qui se trouve entre les nuées du Transparent et le haut de la Voûte.

Le Dessein de M. Coypel n'ayant point été imaginé pour notre Eglise, il s'est rencontré dans l'exécution deux obstacles à surmonter.

Le premier étoit la nécessité de laisser deux Chapelles qui se trouvoient de chaque côté du Maître Autel, et qui, quoique d'une assez bonne Architecture, devenoient d'une forme petite et peu proportionnée à la noblesse et à la grandeur de ce qu'elles accompagnent aujourd'hui; mais comme rien n'est impossible à un homme de génie, M. Coypel les a liez à son Tableau par des Balustrades, qui en traversant le Fronton de ces petits Autels, supposent des Tribunes, d'où l'on peut voir les cérémonies de l'Office Divin, et pour mieux tromper les yeux il a placé un Ange appuyé sur l'une de ces Balustrades, considerant ce triste Spectacle

Spectacle, dont il semble attendri. Il a posé au-dessus de ces especes de Tribunes des Cartouches de relief feints, sur lesquels sont écrits deux Passages d'Isaye qui ont rapport à la Sépulture du Sauveur. Ces augmentations jointes aux changemens qu'il a fait faire dans les détails des Ornaments et dans la couleur des Marbres dont ils étoient peints, a rendu ces Autels plus supportables, et on ne s'apperoit que pas à présent qu'on ait été forcé de les conserver.

Le second obstacle que l'on a eu à vaincre, sont deux longues fenêtrés parallèles à celle de la Gloire, et qui n'en sont séparés que par deux Trumeaux fort étroits; il étoit absolument nécessaire d'en supprimer le jour, mais il étoit en même temps fort difficile de le faire d'une façon qui s'accordât avec le Tableau. Avant qu'on eût pensé à executer le projet dont je viens de parler, on avoit décoré ces fenêtrés de deux Rideaux de Taffetas vert; l'impossibilité de les boucher tout-à-fait, et la nécessité de se servir des Rideaux, fit imaginer à M. Coppel un Pavillon de pareille étoffe, relevé des deux côtez avec des cordons d'or, et qui en retombant sur les Balustrades des petits Autels, ajouta à la vraisemblance

1778 MERCURE DE FRANCE  
des Tribunes; cette idée fut exécutée et  
réussit; toute la Machine s'est agrandie  
et le Pavillon est devenu un fond avan-  
tageux à la Gloire, dont il fait sur tout  
valoir les Rayons dorez, sans rien ôter à  
l'éclat du Transparent. Enfin on peut  
assurer que ces trois parties forment un  
tout d'un genre neuf, simple et majes-  
tueux, et qu'il répond parfaitement à la  
grandeur de la Religion à laquelle il est  
consacré. Voilà, Monsieur, ce que vous  
m'avez demandé et ce que m'ont dicté  
mes sentimens; c'est à vous à prévenir  
le Public sur les fautes de stile qui ont  
pû m'échapper dans cette Lettre; puis-  
que c'est vous, Monsieur, qui m'avez  
déterminé à vous l'écrire, mais c'est une  
occasion de vous prouver combien je suis  
votre, &c.

*A Paris ce 20. Septembre 1734.*



TRADUCTION de la fin du premier  
Livre de la Sphere par Buchanam. *Que  
la Terre comparée à la vaste étendue des  
Cieux, n'est que comme un Point.*

**Q**uand de l'Astre du jour contemplant la  
splendeur,  
Tu penses par tes yeux mesurer sa grandeur,  
Trompez

Trompé par leur rapport, ta science incertaine  
 Donne à son diametre un ou deux pieds à peine;  
 Mais quelle est ton erreur ! voi la Terre; on  
 t'apprend

Que l'Axe du Soleil est mille fois plus grand;  
 Que si Phébus, voulant te ceder sa lumiere,  
 Te laissoit pour un jour maître de sa carriere;  
 Ainsi qu'à Phaéton sur ce Char radieux,  
 La Terre comme un point paroîtroit à tes yeux.  
 Qu'est-ce que la grandeur du Soleil, comparée  
 A l'immense contour de la Voute éthérée ?  
 Et qu'est-ce que cet orbe en son plus long circuit  
 Près du Globe où cent feux brillent pendant la  
 nuit ?

Si donc nous concevons la masse d'Amphitrite  
 Près du corps du Soleil mille fois plus petite;  
 Comparant l'Ecliptique au bel Astre du jour;  
 S'il paroît mille fois plus petit à son tour;  
 Si de cet orbe enfin la grandeur étonnante  
 Disparoît dans le sein de la Voute éclatante;  
 Je m'effraye et ne puis te marquer en mes Vers  
 Le rapport de la Terre à ce vaste Univers.

La Nature peut-elle en ce petit espace,  
 A tant d'Etres divers destiner une place,  
 Aux Tigres, aux Lions assigner des terrains ?  
 Eloignez du séjour des timides Humains ?  
 Sans compter que Thetis, s'étendant à la ronde,  
 Tient plus de la moitié du Globe sous son Onde.

C v Qu'au

## 2180 MERCURE DE FRANCE

Qu'au milieu de la Terre elle entre fierement  
Et l'oblige à céder au liquide Element.

La Mer s'empare au loin des Côtes de Libie , (1)

Elle va rétréssir les Déserts d'Arabie , (2)

Elle creuse aux dépens des bords Cimeriens (3)

Et s'ouvre un large sein aux Champs Hircaniens. (4)

Ajoutez que les Lacs , les Etangs , les Rivieres ,  
Du solide Element resserrent les barrières.

Mais encor ce terrain par l'eau si limité  
Ne peut par les Mortels être tout habité.

Il faut en retrancher les lieux secs et sauvages ,  
Les Sourcilleux Rochers, les sabloneuses plages,

Ce que le Soleil brule aux torrides climats ,  
Tant de Pais glacez où regnent les frimats ,

Tant de Terres enfin où l'ingrate Nature  
S'obstine à refuser le prix de la culture ,

Ou nourrissant des suc's mortels aux animaux  
Elle devient féconde en causant mille maux.

Un coin dans cet Atôme est pour nous , ames  
vaines ,

L'objet de nos desirs , le sujet de nos peines ;

C'est le séjour du trouble et des illusions ,

Le Théâtre sanglant de mille passions.

L'orgueil , l'ambition , l'avarice effrénée

(1) *La Méditerranée.*

(2) *La Mer Rouge.*

(3) *La Mer Baltique.*

(4) *La Mer Caspienne.*

Exercent en ce lieu leur fureur obstinée ;  
 C'est là que se livrant aux caprices du sort  
 Tant d'hommes vont braver les horreurs de la  
 mort.

*A Arles, A. E. d'El.*



QUESTION D'ETAT,  
*jugée par Arrêt de la Grand' Chambre du  
 Parlement de Normandie, le 26. de Jan-  
 vier dernier.*

F A I T.

**E**N l'année 1725. une Servante du  
 sieur de Beuseville, Gentilhomme  
 du Pays de Caux, fit assigner le sieur de  
 la Francardiere, Gentilhomme du Rou-  
 mois, aux fins de la reconnoître pour sa  
 Fille, et de lui donner part dans la suc-  
 cession de sa Mere. Elle allegua plusieurs  
 faits devant les Juges des Lieux, à la preu-  
 ve desquels elle fût admise ; et sur l'appel  
 au Parlement, elle en articula encore  
 d'autres de plus positifs. Voici ces Faits :

- 1°. Qu'elle est née en 1701. de la Da-  
 me Gerard, épouse de Pierre de Bonne-  
 chose, Ecuyer, sieur de la Francardiere,  
 constant leur Mariage.
- 2°. Que la Dame de la Francardiere

C vj avant

2182 **MERCURE DE FRANCE**  
avant que d'accoucher avoit retenu pour  
Nourrice la nommée le Chevalier, sa  
Fermiere, dans la Paroisse de Martain-  
ville-sur-Ry.

3°. Que ladite Dame de la Francar-  
diere étant à Roüen dans la Maison du  
sieur Baillard son Grand-Pere, accoucha  
de cette Fille sans le secours de Sage-fem-  
me, et en la seule présence de la Servante  
dudit sieur Baillard.

4°. Que la Dame accouchée envoya  
cette Servante chercher ladite le Cheva-  
lier, laquelle venuë emporta l'Enfant  
avec ordre de la Dame d'avertir le Curé  
de Martainville que cet Enfant avoit été  
ondoyé,

5°. Que le Curé ayant sçu cela, ne  
voulut point rendre le Baptême plus so-  
lemnel, ni en rien écrire sur son Re-  
gistre par des raisons particulieres.

6°. Que les Sieur et Dame de la Fran-  
cardiere, sont venus plusieurs fois voir  
l'Enfant chez la le Chevalier, sa Nour-  
rice.

7°. Que la même Enfant s'étant bles-  
sée par une chute, la Dame de la Fran-  
cardiere, crût que la Nourrice n'en avoit  
pas eu assez de soin, et la retira pour la  
mettre chez la nommée Bunel en la Pa-  
roisse de Blanville.

OCTOBRE. 1734. 2183

8°. Que ladite Bunel étoit payée en bled, cidre, et autres denrées qu'elle prenoit chez les Sieur et Dame de la Francardiere.

9°. Que l'Enfant fût ensuite mis chez une autre personne en la Paroisse de Salmonville, où les Sieur et Dame de la Francardiere l'envoyèrent enfin chercher pour la recevoir dans leur Maison.

10°. Que dans cette Maison on lui fit porter le deuil du sieur Abbé Brice, proche parent décédé.

11°. Que les Sieur et Dame de la Francardiere, s'étans retirez depuis dans la Paroisse d'Eslettes, ils y firent conduire cette Fille.

12°. Que cette même Fille étant maltraitée extraordinairement de la Dame sa mere, se sauva de la Maison, et alla se mettre en service chez le sieur de Beuseville, d'où elle passa au service de Duperron, Laboureur à saint Jean du Chardonney, qu'elle quitta ensuite pour revenir chez le sieur de Beuseville.

13°. Que ce Gentilhomme étant enfin informé de son état, qui lui avoit toujours été caché, il alla trouver le sieur de la Francardiere pour l'engager à la reconnoître pour sa Fille.

14°. Que le sieur de la Francardiere s'étant

2184 MERCURE DE FRANCE  
s'étant rendu , il fût convenu que la Fille  
intenteroit son action , et qu'en deffen-  
dant , il la reconnoîtroit en cette qualité ;  
ce qu'il n'a pas fait.

Deux fameux Avocats , ont plaidé so-  
lemnellement cette Cause pendant plu-  
sieurs Audiences. M. Desgenettes , pour  
le Gentilhomme, proposa son Appel avec  
cette éloquence , qui rappella le souve-  
nir des Yvoix , des Bertheaumes , des  
Debordeaux et autres , qui ont élevé si  
haut la gloire du Barreau de Roüen. Il  
fit connoître les inconveniens de la prou-  
ve par témoins pour les causes d'Etat. Il  
démontra le progrès que fait dans l'es-  
prit humain une manœuvre bien concer-  
tée ; il représenta que les plus fameux  
imposteurs ont eû leurs témoins , et mê-  
me leurs probabilitéz : il fit voir contre  
l'autorité de Cujas , que la présomption  
tirée de la ressemblance est des plus équi-  
voques , et entre les traits d'Histoire  
choisis ; il n'oublia pas ceux de l'esclave  
Clemens, pris pour Agrippa, d'Artemon,  
pris pour le Roi Antiochus et de Publi-  
cius , pris pour Pompée son Maître. Il  
fit encore souvenir des trois faux Demé-  
trius , du faux Sebastien de Portugal , du  
faux Martin Guerre , et de quantité d'au-  
tres fameux Imposteurs qui ne man-  
quoient

quoient pas de témoins en leur faveur.

A l'égard des autoritez Romaines , il cita d'abord la Loi 1. au Code de *Testibus* , pour démontrer que la preuve par témoins n'étoit pas suffisante dans les Questions d'Etat , *Si tibi controversia ingenuitatis fiat* , dit cette Loi , *deffende causam tuam instrumentis & argumentis quibus potes , soli enim Testes ad ingenuitatis probationem non sufficiunt.* Il appuya cette décision par celle de la Loi 29. au Dig. de *Probationibus* , qui n'est pas moins expresse.

Il passa ensuite aux Ordonnances de nos Rois , et prétendit qu'elles n'admettent point la preuve par témoins dans les Questions d'Etat ; tirant cette conséquence , que si elles refusent cette preuve pour toutes choses excedentes la somme ou valeur de 100. livres , à plus forte raison s'éleve-t'elle contre cette même preuve dans une question qui interesse toutes les familles du Royaume , &c.

L'Avocat s'appuya ensuite sur l'autorité des choses jugées , en citant plusieurs Arrêts qui ont re,etté cette preuve dans des especes pareilles ; et en faisant voir que dans ceux qui lui pourroient être citez par la Partie , on trouvera toujours quelque commencement de preuves par écrit ,

2186 MERCURE DE FRANCE  
écrit, ou par des Actes constans, ou par  
des Actes simulez, tels que ceux qui  
furent produits en la Cause de la nom-  
mée *Coignot*, et du Comte de Tour-  
ville.

Enfin, il attaqua les faits cy-devant  
articulez, qu'il reduisit à trois Articles  
principaux. 1°. L'Anonyme dit, que  
la Dame de la Francardiere accoucha  
sans le secours de Sage-Femme dans la  
Maison du sieur Baillard en la seule pré-  
sence de la Servante. Par-là elle déclare  
qu'elle n'a qu'un témoin de ce fait; et  
par conséquent, elle fait connoître d'a-  
vance que sa preuve est imparfaite: *Vox  
nullius vox nullius*: D'ailleurs, dit-il, elle  
n'articule aucuns faits qui parlent de la  
grossesse de la Dame, encore moins des  
circonstances qui auroient donné occa-  
sion au secret; enfin il ne seroit pas, dit-  
il, impossible que la Servante; ou la  
Dame elle-même eussent prêté leurs  
noms à quelque mistere, dont on ne  
peut à present percer l'obscurité. On  
a vû des femmes qui pour sauver l'hon-  
neur de certaines personnes, sont en-  
trées dans des intrigues encore plus ex-  
traordinaires.

2°. Il n'est pas vraisemblable que la  
Dame de la Francardiere, sans aucune  
mésin-

mésintelligence avec son mary , ait quittée sa Maison pour aller accoucher dans celle du sieur Baillard ; et que personne, soit dans la premiere Maison, soit dans la seconde , n'en ait été informé. Dailleurs , il est contre le bon sens que cette Dame souhaitant de cacher l'état de son Enfant, ait choisi la Maison de son Grand Pere : ce qu'on dit enfin de la visite faite par les Sieur et Dame de la Francardiére, du deüil qu'ils ont fait porter à l'Anonyme , et autres pareilles allégations ; tout cela ne peut être concilié avec cet état d'obscurité , où l'un et l'autre l'ont laissée , avec ces mauvais traitemens si violens de la prétendue Mere. Une Mere a toujours dans le fond des entrailles de Mere : *Date eum illi Mulieri , quia mota sunt viscera ejus in filio suo.*

30. Dans les premiers faits , on assureroit que la Servante avoit porté l'Enfant chez la Nourrice ; et dans les seconds on prétend que c'est la Nourrice qui est venue la chercher : c'est ainsi que dans les premiers faits , on fait demeurer l'Enfant dix à 12. années , chez la le Chevalier , et dans les seconds , on l'en fait retirer dès la sixième année. *Varia sunt falsa* , dit l'Avocat : La verité est une , et , ce qui se contredit n'est pas la verité. Que l'Anonyme,

2188 MERCURE DE FRANCE  
nonyme , ajouta-t'il en finissant , cherche donc un Pere dans la multitude , et non pas dans une famille d'un nom distingué , telle que celle du sieur de la Francardiere.

M. le Courtois Avocat de la Partie adverse , répondit avec cette heureuse fécondité d'imagination , et cette subtilité de genie , que le Barreau de Roüen admiroit dans les Neels , les Chapelains , les Billoüets et autres Avocats du premier ordre , dont on regrette encore la perte. On renvoye , dit-il , celle que je deffends , chercher un Pere dans la multitude ; c'est dans cette multitude même qu'elle trouve le sieur de la Francardiere ; et on ne veut pas lui permettre de faire entendre la voix de cette même multitude. Les circonstances de sa naissance sont misterieuses ; elles sont cependant entre les mains de Dieu : *occulta sunt Dei*. Permettez-lui donc , Mrs. de faire , pour ainsi dire , parler Dieu même par la voix de tant de témoins , qui sont prêts de manifester la verité : *vox populi vox Dei* : Il dit ensuite que chez les Romains , la preuve par témoins étoit d'abord l'unique qui meritât véritablement le nom de preuve ; que c'est dans ce principe qu'on doit expliquer les Loix citées en  
faveur

Faveur du sieur de la Francardiere ; autrement elles seroient contraires en elles-mêmes , elles deviendroient l'objet du mépris des hommes.

En effet , dit-il , la Loi 1. au Code de *Testibus* permet à une personne dont l'état est contesté , de se deffendre par tout ce qu'elle pourra exposer , par toutes sortes de moyens , par des titres et par des Arguments : *deffende causam tuam instrumentis , et argumentis quibus potes.* et on voudroit que la même Loi déclarât ensuite que la preuve par témoins ne seroit pas suffisante ? *Soli enim Testes ad ingenuitatis probationem non sufficiunt.* Non, cela n'est pas probable ; surquoi il exposa la Glose qui fait connoître que l'Esprit de la Loi est de déclarer que le témoignage de plusieurs peut être suppléé aux Titres et aux Arguments : Ce qu'il prouva par plusieurs Loix , entre autres par la sixième au Code : *de fide instrumentorum* : qui assure que l'état d'une personne ne peut rien souffrir de la perte des Titres , *statum tuum natali professione perdita mutilatum non esse , certi juris est* : Et par la Loi 9. au Code : *de nuptiis* : qui admet expressement la preuve par témoins dans l'espece proposée. *Si vicinis vel aliis scientibus , uxorem libero-*  
rum

1790 MERCURE DE FRANCE  
*rum procreandorum causa, domi habuisti, et ex eo Matrimonio filia suscepta est: quamvis neque nuptiales tabulae, neque ad natam filiam pertinentes facta sunt; non ideo minus veritas Matrimonii, aut suscepta filia, suam habet potestatem.*

Répondant ensuite à ce qui lui avoit été opposé sur les Ordonnances de nos Rois, il entreprit de faire voir que ces Ordonnances ne deffendent point la preuve par Témoins *dans les cas imprévûs*. Que l'article 3. du titre 20. de l'Ordonnance de 1667. le déclare expressement; qu'il n'y a point de cas plus imprévû que celui d'une intrigue concertée pour dérober à un enfant son état et sa fortune. Envain vante-t'on la sureté des familles, on voit tous les jours la vie et l'honneur des plus grands Hommes confiée à la disposition des Témoins. C'est envain qu'on allegue la prohibition exprimée dans la même Ordonnance de 1667. Un Enfant n'est pas le maître d'avoir un Titre. Cette prohibition n'a lieu que contre ceux qui sont en état de contracter par écrit.

L'Avocat passa aux Arrêts qui lui avoient été citez, et à ceux qu'on pouvoit encore lui citer, et dit que plusieurs

sieurs de ces Arrêts ont admis la preuve par Témoins , que quelqu'uns même ont reçu cette preuve contre des Actes par écrit, tel est celui du Sr Comte de Tourville , qui l'admettoit à prouver que c'étoit lui qu'on avoit baptisé sous le nom de *du Desert*, nom employé dans l'Extrait baptistaire , et celui qui fut rendu au Parlement de Paris , appelé *l'Arrêt de S. Cyr*.

Enfin l'habile Orateur entreprit la défense des faits articulés par sa Partie , en faisant observer que par leur liaison naturelle ils pouvoient former une preuve complète ; il s'étendit fort pour prouver cette proposition en discutant tous les faits et en répondant aux objections. A l'égard de la prétendue contradiction, dit-il , en finissant , il est aisé de voir qu'elle n'est que dans l'exposition , et non dans l'essence des Faits &c.

Toutes les Plaidoiries étant achevées , M. le Bailli Menager , Avocat General , après avoir retracé ce que chaque Avocat avoit dit , avec cette précision et cette netteté qui charment tout le monde , fit voir dans cette cause deux extrémités également dangereuses. Admettre la preuve demandée ne seroit-ce point , dit-il , prêter des armes aux imposteurs pour  
mes-

## 192 MERCURE DE FRANCE

mettre le trouble dans les Familles ? Refuser au contraire cette preuve ne seroit-ce point ouvrir la porte aux supercheres de ces hommes insensez qu'une jalouse fureur anime ? L'état d'un Enfant, ajouta-t-il, est l'ouvrage de Dieu même : c'est pour cela qu'il seroit injuste de le laisser en proye aux caprices humains, *natali professione perdita, statum suum non mutilari certi juris est.* C'est pour cela que toutes les preuves sont admises *si modo manifestis probationibus apparuerit, et indicia certa probationis fidem obtinent*, on ne néglige pas même les indices, et on ne compte point sur le retour du sang ou de la nature, parce qu'un jaloux agit d'autant moins en Pere, qu'il ne croit pas l'être.

Surquoi intervint Arrêt prononcé en ces termes par M. le Premier Président de Pontcarré. LA COUR met l'Appellation et ce &c. au néant, émendant, déboute l'Anonyme de ses faits de preuve avec dépens. L'Arrêt passa presque tout d'une voix, et on a sçu de plusieurs de Messieurs qu'ils avoient été déterminez, par la raison qu'il seroit d'une dangereuse conséquence d'admettre la preuve par témoins dans des especes semblables. Après le Jugement M. Breault du Fournel,

OCTOBRE. 1734. 2193

nel , fameux Avocat , toujours porté  
pour les malheureux , prit l'Anonyme  
chez lui , et lui assura une Pension via-  
gere de deux cent livres.



## EPIGRAMME,

*Contre un Médecin.*

**U**N gros Abbé , malade imaginaire,  
Va consulter Damon le Médecin ,  
Qui marmottant, suivant son ordinaire ,  
Par-ci, par-là, quelques mots de Latin ,  
Interrogea notre visionnaire :  
Dormez vous bien ? lui dit cet assassin ;  
Toute la nuit et souvent le matin ,  
Répond notre homme , ah tantpis ; à la table  
Vous sentez vous d'appetit quelque peu ?  
Là ! je dévore et je bois comme un diable ;  
Ceci va mal , cette faim n'est qu'un feu ,  
Un vrai poison à vos jours trop funeste ,  
Qui tôt ou tard vous mettroit aux abois :  
Mais laissez moi vous traiter quelque mois ,  
De tous ces maux , serez guéri de reste.

V. D. G.

SE-



SECONDE LETTRE de M<sup>\*\*\*</sup>  
 sur un nouvel Ouvrage de M. le Mar-  
 quis Maffei.

**J**E continue, Monsieur, de vous ren-  
 dre compte du curieux et nouvel  
 Ouvrage de M. le Marquis de Scipion  
 Maffei, intitulé *Gallia Antiquitates qua-*  
*dam selectæ &c.* imprimé à Paris chez  
*Osmont* vol. 4. 1733. dont vous connois-  
 sez déjà plus de la moitié par ma pre-  
 miere Lettre.

Je commence celle-ci par les marques  
 d'une parfaite considération et d'une  
 constante amitié que notre Illustre Au-  
 teur donne à M. le President de Mazau-  
 gues dans la XV. Lettre de son Recueil.  
 On ne peut rien ajouter là-dessus à ses  
 politesses et à l'élégante énergie de ses  
 expressions. Sur la priere que M. de Ma-  
 zaugues lui avoit faite de vouloir bien  
 lui communiquer toutes les Inscriptions  
 en vers qu'il pourroit trouver, M. Maffei  
 lui en envoie quatre Latines et une  
 Grecque, celle-ci est l'Epitaphe d'une  
 Dame morte en couche, qu'il a traduite  
 en Vers Latins avec ses graces ordinaires.

Elle

Elle a été acquise de la maniere la plus heureuse et la plus singuliere. La Pierre avoit été sciée en deux : une moitié s'est trouvée dans le Cabinet de M. *Grimani* à Venise , et l'autre dans le Vestibule de la Bibliotheque de Saint Marc de la même Ville.

Il s'est glissé une petite erreur dans l'adresse de cette XV. Lettre. M. le President de Mazaugues s'appelle *Henri Joseph* , et non pas *Loüis*. Ce dernier nom étoit celui de feu M. son Pere , Conseiller dans le même Parlement de Provence.

Douze Inscriptions Latines trouvées à Narbonne , à Nîmes , à Arles , à Lyon , à Dijon , font le sujet de la XVI. Lettre, écrite à M. Henri Brenkman , Jurisconsulte. Ces Inscriptions ont toutes raport à quelque Profession particuliere. Une entre les autres prouve qu'il y avoit à Arles un Corps de Charpentiers ou de Constructeurs et un Arsenal de Marine , avec un Commissaire ou Officier qui avoit inspection sur les Matelots du Rhône.

La derniere est d'un genre particulier ; elle se lit sur une petite Pierre quarrée de couleur verdâtre , gravée tout autour de l'épaisseur de la Pierre , ce qui fait comme quatre petites Inscriptions , dans

D les

2196 MERCURE DE FRANCE  
lesquelles il est parlé de Drogues et de  
Médicamens. M. Maffei croit que cette  
Pierre étoit le couvercle d'une Boëte à  
onguent, que la Boëte étoit divisée en  
quatre compartimens, contenant chacun  
un Collyre particulier, ou une composi-  
tion pour la maladie des yeux. Chaque  
Collyre portant inscrit ou gravé sur le  
prétendu couvercle, outre le nom des  
Drogues, le nom d'un Medecin ou Phar-  
macien nommé *M. Jula Chariton*. Après  
s'être exercé sur ces petites Inscriptions,  
notre ingénieux Antiquaire avertit, que  
l'on trouve trois pareilles Pièces, qu'il  
appelle *Myrothecia*, rapportées dans le  
Recueil de M. Spon, *Miscellanea erudita  
Antiquitatis*, et une autre donnée par  
M. Chishull dans une Dissertation que  
M. Haym a fait imprimer dans le grand  
Ouvrage qu'il avoit entrepris, intitulé  
*Thesaurο Britannico*.

Je puis, Monsieur, alleguer ici une  
sixième de ces petites Pierres verdâtres,  
inscrites autour sur l'épaisseur. C'est celle  
qui est actuellement dans mon Cabinet,  
et qui m'a été envoyée de Basse-Norman-  
die, où elle a été trouvée par M. Frigot,  
homme curieux et habile, lequel n'avoit  
d'abord envoyé que l'empreinte des Lec-  
tres, formant les quatre petites Inscrip-  
tions,

OCTOBRE: 1734. 2197

tions , car ces Lettres sont gravées à l'envers , ce qui fait juger que la Pierre a été ainsi taillée puis sculptée pour servir d'empreinte dans quelque usage particulier , et ce qui détruit toute idée de couvercle de Boîte à onguent , que M. Maffei a empruntée de \* M. Spon , ainsi que celle du Collyre &c. ayant omis , aussi bien que Spon , la circonstance des Lettres gravées à l'envers. Si vous me demandez de quel usage pouvoit donc être cette Pierre , je vous renvoye, Monsieur, au Mercure de Janvier 1729. pag. 136. et au Mercure de Juin de la même année pag. 1112. vous y trouverez , outre l'explication donnée par M. l'Abbé L. B. que ma Pierre a des circonstances qui ne sont pas dans les cinq précédentes.

Le Medecin ou Pharmacien , de la ancienne est *Quintus Cærealis Quintilianus* ; et les Drogues ou Médicamens , dont on y lit les noms , et qui paroissent n'avoir rien de commun avec un Collyre , sont désignées par la figure des Plantes qui

\* *Ego verò puto fuisse opercula pyxidum in quibus unguenta , olea atque Collyria reservabantur Pharmacopola : quemadmodum apud nostros Chirurgo in usu est gestare pyxides , in quibus quatuor aut quinque unguenta varii generis habent ad usum &c.* Spon Miscell. crud. Antiq. Sect. VI. pag. 236.

D ij ser

2198. MERCURE DE FRANCE  
servent à les composer , gravée sur la  
même Pierre. De plus , au milieu du des-  
sus , ou de la surface de cette Pierre ,  
est un enfoncement comme pour y met-  
tre le pouce , ce qui me paroît dénoter  
tout autre usage que celui du couvercle  
d'une Boëte. Au reste la Pierre est pres-  
que de la dureté du Marbre , fort lisse et  
polie, je la crois de la nature des cailloux.  
Elle est de couleur verdâtre comme les  
précédentes , couleur qui a donné lieu à  
M. Spon de montrer jusqu'où peut aller  
la prévention, même dans un habile hom-  
me, quand on s'est une fois déclaré pour  
un sentiment, Vous admirerez sans doute,  
là-dessus les paroles de ce Medecin Anti-  
quaire , *Collyriis asservandis* , dit-il , *vir-  
des hosce lapides seligebant, quòd hicce color  
sit oculis amicus*. Comme s'il étoit de l'es-  
sence d'un Remede pour les yeux, que ce  
qui sert à couvrir ce Remede fut plutôt  
de cette couleur que d'un autre. La Boëte  
à Collyre par la même raison devoit être  
aussi de couleur verte &c. J'ajoute en  
finissant que ma Pierre a précisément  
deux pouces de longueur sur un pouce  
et demi de largeur , et trois lignes d'é-  
paisseur ; c'est sur cette épaisseur que sont  
gravées les quatre petites Inscriptions ,  
avec la figure des Plantes &c.

Je

OCTOBRE. 1734. 2199

Je passe à la XVII. Lettre. Elle est écrite à M. Gagliardi , et contient une copie de la fameuse Inscription de Torigny , de laquelle j'ai déjà tant parlé dans plus d'une Lettre de mon voyage de Basse-Normandie , et dont j'ai donné une explication faite par M. l'Abbé de Longuerue , que les connoisseurs ont lûe avec plaisir dans les Mercurès d'Avril et de May 1733. Vous sçavez , Monsieur , que je me suis réservé le soin de faire graver toute cette Inscription , n'étant pas possible de représenter autrement les vrais caractères qui la composent , avec leurs abbréviations et les différentes manières d'entrelasser les Lettres , de faire servir une même Lettre à plusieurs usages &c. ce que la copie imprimée dans le Recueil en question ne représente point, et ne peut pas représenter.

Vous sçavez aussi qu'à cette occasion , après avoir fait la petite Histoire du Piédestal de Marbre en question et de ses différentes fortunes , je dois faire celle de l'Inscription même , sur lequel elle est gravée. Vous connoîtrez par-là quel est ce M. de Ste Preuve , qui le premier de tous en eut une copie , mais très-imparfaite , et qui rendit en cela un mauvais service à M. Spon, qui la publia de même,

D iij vous

vous connoîtrez aussi mieux que vous ne faites M. Pettite , Chanoine et Official de Bayeux , qui le premier a bien et judicieusement lû notre Inscription , et qui l'a exactement copiée longtems avant le déperissement du Marbre. Il avoit entrepris d'écrire \* l'Histoire de ce grand Diocèse , et le Monument dont il s'agit ici devoit en faire un des principaux ornemens. C'est cette même copie dont M. Du Cange avoit eu connoissance, ainsi qu'il paroît dans la premiere Edition de son Glossaire Latin , faite en 1678. Ou à l'occasion du mot *Secta* , il cite l'Inscription de Torigny , et le Chanoine Historien de Bayeux.

Au reste , en exécutant ce que je viens de dire , je ne dissimulerai point les défauts qui peuvent se trouver dans l'explication que j'ai publiée de l'Abbé D. L. quoique bonne en general , et remplie d'érudition. La même franchise m'engagera, contre mon inclination, de m'éloigner du sens que M. le Marquis Maffei a donné dans sa XIV. Lettre à ces trois mots *JUDICI ARCE FERRAR.* . . de notre Inscription qui ne regardent point la

\* Cette Histoire n'a jamais été achevée, et tous les Memoires en sont restez aux heritiers de l'Auteur.

OCTOBRE. 1734. 220f

Caisse des Droits imposez sur les Mines, ou les Forges de Fer , mais qui désignent ici la Caisse des Armuriers ou de la Fabrique et des Manufactures d'Armes de la Province Lyonnaise , de laquelle avoit été Juge Valerius Florus &c. ce qui me paroît démontré dans la Dissertation de l'Abbé D. L. C'est ainsi que ces termes ont aussi été entendus par un autre \* Sçavant d'un nom encore plus célèbre , que Madame la Comtesse de Matignon , Dame de Torigny , avoit consulté sur ce Monument , lequel lui envoya des Remarques qui furent déposées dans les Archives du Château , et que j'ai actuellement entre les mains , M. le Duc de Valentinois, Comte de Torigny, &c. ayant eu la bonté de me les faire communiquer.

Notre Illustre Auteur voudra bien aussi me permettre de penser différemment sur le mot CONCORD. \* le dernier sur ce Marbre de l'Epître à Paulin, et qu'il croit pouvoir signifier , que cette Lettre est conforme à l'original *concordat cum originali*. Je demande seulement ici ,

\* Plusieurs circonstances font attribuer ces Remarques au fameux M. Huet , Evêque d'Avranches &c.

\* C'est le dernier mot gravé ; mais ce n'est pas le dernier de la Lettre , qui est restée imparfaite &c.

Monsieur , si cette formule fut jamais le langage des Inscriptions Romaines , n'étant pas même le langage des Chartes et des Actes anciens ; me reservant de m'expliquer plus au long sur ces deux articles , et sur d'autres points, lorsqu'à l'occasion de la gravûre du Piedestal et de l'Inscription dont il s'agit ici ; je ferai , comme je l'ai déjà dit , l'Histoire de ce monument. Passons à la XVIII. Lettre de M. le Marquis Maffei.

Elle est adressée au R. P. Tournemine, qui avoit envoyé à l'Auteur une Inscription singuliere , laquelle est ici ingenieusement expliquée. En reconnoissance il envoie à ce R. Pere trois Inscriptions Latines et quatre Grecques. Les premieres sont tirées du Cabinet du Cardinal de Polignac et de celui de la Bibliothèque de l'Abbaye S. Germain , et les autres , du riche Cabinet de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles Lettres.

La XIX. écrite à M. Mazochio , Auteur d'un Ouvrage sur l'Amphithéâtre de Capoue , contient un Monument des plus rares et des plus précieux ; c'est une Inscription Grecque des plus anciennes dont on ait connoissance , puisqu'elle a été faite environ 100. ans avant le regne  
d'Ale-

d'Alexandre , et 450. ans avant l'Ere Chétienne. Elle est aujourd'hui dans le même Cabinet de l'Académie , dont je viens de parler ; et remplit deux Tables de Marbre , sur lesquelles sont gravez les Noms des Athéniens Illustres , qui sont morts glorieusement pour le service de la Patrie dans des expéditions importantes. Les bornes d'une Lettre ne me permettent pas de vous exposer ici tout ce que nôtre sçavant Auteur fait voir d'érudition et de sagacité dans la sienne , à l'occasion de ce Monument.

Vingt - six Inscriptions Chrétiennes , trouvées à Verone , à Authun , à Arles , à Aoste en Dauphiné , à Vienne , à Lyon , à Aix , à Narbonne , font le sujet de la XX. Lettre , écrite à M. Rivera , qui depuis a été fait Cardinal. Comme sur plusieurs de ces Inscriptions les Consuls sont marquez , l'Auteur fait diverses remarques importantes pour l'Histoire du Christianisme , pour la Chronologie , &c.

Je ne ferai que nommer la XXI. adressée au R. P. Bernard de Rubeis , laquelle n'a aucun rapport aux Monumens d'Antiquité. Elle roule sur une nouvelle Edition des Oeuvres de saint Jérôme , qu'on prépare à Verone , à laquelle

D v quelle

2204 **MERCURE DE FRANCE**  
quelle M. le M. Maffei a beaucoup de  
part, et dont on voit le Plan à la fin de  
ce Recueil.

Dans la XXII. écrite à M. *Apostolo Zeno*, nôtre Auteur décrit environ cinquante Medailles Grecques et Romaines, dont jusqu'alors il n'avoit eû aucune connoissance. Et à cette occasion il parle des Cabinets, où il les a vûes, et des Possesseurs de ces Cabinets, qui se sont tous fait un plaisir de les lui communiquer; ce qui rend cet Endroit de sa Lettre curieux et agréable à lire.

Les XXIII. et XXIV. Lettres sont écrites en Italien. La première adressée au Marquis *Poleni* Professeur de Mathématique à Padouë; contient de sçavantes Descriptions des Amphithéâtres de Nîmes, d'Arles et de Frejus, avec les Plans de ce qui reste de ces magnifiques Edifices: et la seconde écrite à M. *Zendrini*, Mathématicien de Venise, est destinée à la Description du Théâtre de la Ville d'Orange, appelé ordinairement le *Cinqué d'Orange*, avec plusieurs desseins qui en representent les principales Parties.

La XXV. est adressée à Madame la Marquise de Caumont, et écrite élégamment en François. L'Auteur entretient cette Dame, qui joint à de grandes qua-  
litez

OCTOBRE. 1734. 2205

fitiez beaucoup de goût pour les Belles Lettres ; et celui qui a pour objet la magnificence Romaine dans les Monumens, de plusieurs Anciens Edifices considerables qu'on voit encore en France , comme les restes de deux Temples à Nismes, la *Tour-Magne* , le Pont du Guard , le Mausolée de S. Remi , petite Ville de Provence , le Temple de Vienne , le *Pantheon* et les autres Antiquitez de Frejus , celles de Narbonne et d'Authun , le grand Arc d'Orange , les Ponts singuliers , pour leur Structure , de Sommieres , de S. Chamas , et de Saintes , &c. M. le Marquis Maffei finit cette Lettre, qui est la dernière de ce beau Recueil, par tout ce qu'il a vû de plus considerable dans le genre antique et litteraire à Paris , à Fontainebleau , à Versailles ; et il fait à cette occasion et en peu de mots un bel Eloge de la Bibliotheque du Roy, et des sçavans Hommes qui en ont la direction , sous M. l'Abbé Bignon Sur Intendant.

Dans le même Article , qui termine cette dernière Lettre , nôtre Illustre Auteur , toujours passionné pour la belle Antiquité et pour le bien général de la Republique des Lettres , dit fort à propos , que toutes les Antiquitez dont il

D vj est

est parlé dans son Recueil , et les autres qui peuvent se trouver encore dans les autres Provinces de France , mériteroient bien d'être recueillies dans un beau Volume , et d'être publiées de la même manière qu'un semblable dessein a été exécuté , à l'égard de l'Italie , par le *brave Desgodets*. La France , ajoute-t'il , est remplie d'habiles gens en tout genre. et qui peuvent aisément exécuter une si belle entreprise. *M. Seguiet* de Nîmes la médite , et il en est bien capable. *M. le Marquis Maffei* a raison ; car *M. Seguiet* , que j'ai l'honneur de connoître particulièrement a tous les talens nécessaires pour cela ; et je ne doute pas que son mérite ne lui fasse trouver tous les secours nécessaires pour venir à bout d'une si importante exécution.

Le Recueil , dont je viens de vous rendre compte , est suivi d'une Lettre de *M. le Président Bouhier* de l'Académie Française , dans laquelle il propose à *M. le Marquis Maffei* ses conjectures sur une Inscription Grecque en vers , des plus anciennes , des plus difficiles à rétablir et à expliquer , laquelle est rapportée dans le petit Livre *des Histoires merveilleuses* , communément attribué à *Aristote* , la longueur de ma Lettre ne me permet

permet pas d'entrer là dessus dans aucun détail ; vous y perdez Monsieur ; tout ce que je peux faire , c'est de vous dire , que la Critique fine et délicate , jointe à la pureté du langage , y fait connoître par tout la plume et l'érudition de cet Illustre Académicien.

Par la même raison , je ne vous dirai qu'un mot de cinq Inscriptions Latines qui sont à la suite de ce Recueil par manière de Supplément , et qui ont été communiquées avec plusieurs autres à notre sçavant Auteur , par M. de la Condamine de l'Académie des Sciences , à son retour du Levant , et des côtes de Barbarie.

A l'égard de l'*Histoire de Verone* , par laquelle M. Maffei a véritablement illustré sa Patrie , en plus d'une manière , et a fait en même temps un présent considérable à la République des Lettres ; vous en trouverez un Extrait dans le Mercure de France du mois de Mars 1733. ce qui me dispense de vous rendre compte de cet Ouvrage , lequel se trouve à Paris chez Montalant , Quay des Augustins.

Les Auteurs du Mercure ont aussi parlé d'un autre Ouvrage important de M. le Marquis Maffei dans leur Journal du mois de Mai 1732, c'est son *Histoire Diplomatique*

2208 MERCURE DE FRANCE  
*Diplomatique*, &c. qui contient deux autres Ouvrages, l'un desquels regarde particulièrement la fameux *Arc de Suze* avec ses bas Reliefs, ses Inscriptions, &c. sur quoi je vous renvoye à ce même Journal. Je suis Monsieur, &c.

*A Paris le 15. Juillet 1734.*



## S O N N E T.

**D**Es Antres de Vulcain ces Fournaises ar-  
dentes,  
Où mille Forgerons et la nuit et le jour  
S'empressent à tirer des flâmes dévorantes  
Les fers étincelans qu'ils frappent tour à tour.

Du formidable Etna les entrailles brulantes,  
Dont l'ardeur fait frémir les Rochers d'alentour,  
Ce Fleuve renommé par ses Ondes bouillantes  
Qu'on traverse en entrant dans l'infernal séjour.

Enfin cette vapeur qui long-temps retenuë,  
S'arrache avec éclat des prisons de la nuë,  
Dont le Marbre et l'Airain éprouvent la fureur,

Tous ces feux les plus vifs qui soient dans la  
Nature.

Nr

Ne sont, eruelle Iris , qu'une foible peinture  
Des feux dont vos beaux yeux ont embrasé mon  
cœur.



*SECONDE Réplique par M. D. S. A.  
à l'Objection sur le Flux de la Mer.*

**A**ucun objet physique ne me semble mériter plus d'attention que le Flux et Reflux de la Mer, puisque pour le bien traiter, il faut embrasser à la fois et d'une même vûe, les Sphères Celeste et Terrestre, les differens Systèmes Astronomiques, en un mot toute la Cosmographie. Mon judicieux Adversaire ne s'écarte pas, il est vrai, du point précis de la question, qui est de sçavoir si la pression de la Lune sur les eaux de la Mer est plus indirecte dans le temps des Solstices que dans celui des Equinoxes : Je vais tâcher de le convaincre de mon côté, que je n'ai pas changé l'objet dont il s'agit ; mais que j'ai pris surabondamment deux voyes pour arriver au même terme.

Si par une inspection generale des Cartes Géographiques, nous considerons superficiellement l'étendue des Mers, nous la trouverons à peu près égale sous les differens Méridiens comme sous les differens paralleles à proportion. Mais c'est une verité qui n'est pas révoquée en doute, que tous les Continents qui sont au-delà du Tropique du Capricorne et tous ceux qui approchent des Poles Arctique et Antarctique ne nous sont presque pas connus, et par conséquent si l'Océan nous paroît avoir tant d'étendue aux environs de l'Equateur où tous les continents sont marquez  
avec

## 2210 MERCURE DE FRANCE

avec exactitude, cette étendue de Mers doit surpasser celle des climats où la plus grande partie des continents n'est pas décrite sur les Mappemondes, parce qu'elle n'est pas encore découverte. D'ailleurs il y a une fort grande différence entre les grands et les petits cercles de la Sphere. Il y a donc aux environs de l'Equateur une plus grande étendue des Mers.

Quant à la profondeur des Mers beaucoup plus grande aux environs de l'Equateur, je serois en droit de la supposer ; car toute la Physique roule sur des hypothèses, l'effet y donne lieu de conjecturer la cause, et les Systèmes Astronomiques eux-mêmes ne sont que des hypothèses. Mais ce sentiment est appuyé sur une probabilité qui peut être donnée pour une preuve, que le volume plus pesant des eaux vers le milieu de l'Océan, y creuse un lit beaucoup plus profond. Probabilité fondée d'ailleurs sur l'expérience qui nous apprend que les Mers et les Fleuves ont beaucoup moins de profondeur sur leurs bords.

C'est une vaine semblance qui approche fort d'une certitude, que le Flux a toujours son origine dans l'endroit de l'Océan qui a le plus d'étendue et de profondeur, et qu'il arrive en tout temps en conséquence de la pression qui se fait sur un même Meridien et un même parallèle, des deux côtez du Globe.

L'ancienne objection rappelée par l'Auteur de l'objection nouvelle, consiste en ce que le Flux devoit arriver plus tard sur nos Côtes, lorsque la Lune est dans le Tropicque le plus éloigné. On a répondu que les eaux de la Mer étant pressées par la Lune sur un Tropicque d'une Hémisphère, il se faisoit dans la même révolution diur-

me, une pression correspondante sur le Tropicque opposé de l'autre Hémisphere; et que ces Flux des deux Tropicques s'accordoient pour arriver en même-temps.

Cet accord des deux Flux pour arriver à la même heure après être partis de deux distances si inégales, peut d'autant moins se soutenir, que chaque Flux est très-récilement distinct toutes les douze heures.

C'est une réponse bien plus satisfaisante que le Flux arrive toujours à la même heure, parce qu'il part du même endroit de chaque hémisphere, sans avoir recours à une solution forcée pour éluder une difficulté qui paroît dans le fond insurmontable; sçavoir que le Flux qui vient de plus loin arrive à la même heure.

Ainsi cette objection conduit à adopter l'explication nouvelle que je donne sans sortir de l'hypothèse generale. Explication d'ailleurs qui est très-physique, puisque le milieu de l'Océan, ainsi que je viens de l'observer, doit avoir beaucoup plus de profondeur par les poids des eaux.

Je suppose que quelque pression sur les eaux d'un Fleuve en causât le débordement, quoique cette pression fût perpendiculaire aux bords de ce Fleuve et très-oblique à l'égard du milieu de son lit, il seroit pourtant vrai de dire que le débordement du Fleuve seroit causé par la pression indirecte du milieu, et non par la pression perpendiculaire des bords.

Si le Flux ne partoît pas d'un même endroit déterminé en longitude et en latitude, la pression seroit interrompue et le Flux cesseroit toutes les fois que la Lune se trouveroit perpendiculaire à des continents.

Suivant ces principes, l'origine du Flux doit se

se trouver en tout temps sous un même Meridien et sous un même parallèle, lequel étant voisin de l'Equateur ou l'Equateur lui-même, la pression de la Lune est plus indirecte dans le temps des Solstices que dans celui des Equinoxes.

Jusqu'ici j'ai traité la question suivant l'hypothèse de Copernic. Il me reste à faire voir que mon hypothèse du mouvement de la Terre donne une seconde solution de la difficulté; et en même-temps j'établirai les avantages de cette nouvelle hypothèse sur celle de Copernic. Il me paroît que mon pénétrant Adversaire en a fort bien pris le sens. *La Terre garde son parallélisme par une position toujours droite de son axe : le cercle de l'écliptique est incliné de vingt-trois degrez, vingt-neuf minutes, sur celui de l'Equateur ; ensorte que les Poles Arctique et Antarctique, par leur situation élevée ou abaissée, se trouvent alternativement plus éloignez ou plus proches du Soleil, et que le Pole éloigné est exclus du cercle du jour, où il rentre lorsque l'Equateur du Globe Terrestre redevient parallèle dans chaque Equinoxe, au rayon direct du Soleil, c'est-à-dire, lorsque la Terre est dans le plan de l'Equateur Celeste au milieu de l'axe du Monde.*

Cette hypothèse est appuyée sur quatre propositions. 1. Elle évite une explication difficile à se représenter. 2. Elle épargne deux mouvemens attribuez de plus au Globe Terrestre. 3. Elle est une suite du Méchanisme general de la Nature. 4. Elle prévient l'objection dont il s'agit.

1. L'explication du parallélisme de la Terre dans la Sphere de Bion et dans Copernic lui-même, se tire de la comparaison d'une aiguille de Boussole qui conserve sa direction vers le Nord, dans le temps que la boîte où elle est enfermée

fermée tourne, et à cette occasion Copernic et Bion attribuent un mouvement d'Orient en Occident au Globe Terrestre sur son axe, tandis que ce Globe parcourt l'écliptique d'Occident en Orient. En effet l'axe du Globe Terrestre qui parcourt une Courbe dans une situation inclinée, ne peut conserver son parallelisme qu'en se détournant vers l'Occident, à proportion que le Globe avance en tournant vers l'Orient. C'est une idée compliquée, peu claire, et qu'il n'est pas facile de se représenter; au lieu que la position droite de l'axe dans un Globe qui tourne, explique plus clairement son parallelisme.

2. Tous les Cartésiens, pour expliquer la déclinaison des Etoiles, sont encore obligez de charger l'axe du Globe Terrestre d'une révolution de plus d'Orient en Occident, dont le progrès est d'un degré en 72.ans. L'hypothèse nouvelle rend le Système du mouvement de la Terre beaucoup plus simple, en supprimant encore ce mouvement et en maintenant le parallelisme de l'axe de la Terre invariable dans sa position toujours droite, ensorte que la déclinaison des fixes procede uniquement de l'anticipation d'un Méridien plus Oriental de vingt-cinq secondes à chaque équinoxe.

3. Le Mécanisme general de la Nature demande que la position de l'axe de la Terre soit invariable, puisqu'elle dépend du tourbillon et de la file des corpuscules qui entrent par un Pole et qui sortent par l'autre; car c'est une opinion reçüe par les plus habiles Physiciens, que la Terre est un grand Aiman, et qu'un Aiman est une petite Terre. Ce tourbillon de corpuscules magnétiques, qui traverse le Globe d'un Pole à l'autre, est le véritable principe qui maintient le parallelisme

parallelisme de son axe ; et comme il n'y a aucune cause de la déclinaison de ces corpuscules, la révolution de l'axe de la Terre d'Orient en Occident, introduite pour rendre raison de la déclinaison des fixes, répugne au Mécanisme général de la Nature et est dénuée de tout fondement physique. Plusieurs raisons particulières font varier l'aiguille aimantée ; mais l'axe de la Terre, la Boussole, pour ainsi-dire, universelle, ne doit jamais décliner de son Nord.

Enfin l'hypothèse nouvelle fait disparaître entièrement la nouvelle objection.

1. Dans l'hypothèse nouvelle, comme dans celle de Copernic, le Flux doit arriver à la même heure, parce qu'il vient toujours d'un même endroit et que son origine est en tout temps sous un seul Méridien et un seul parallèle.

2. La position droite de l'axe de la Terre fait que la Lune se trouvant dans un Tropique, décrit effectivement le cercle du Tropique, et qu'elle ne décrit pas alors un des grands cercles de la Sphère ; ainsi que le prétend mon judicieux Adversaire, qui en fait le fondement de son objection.

Il y a donc dans cette hypothèse une double raison de la diminution des Marées dans les Solstices ; la première est la pression indirecte de la Lune, et la seconde est le passage moins resserré de la matière étherée, lorsque la Lune décrit un moindre cercle de la Sphère. Ainsi l'hypothèse nouvelle reste en possession de tous ses avantages ; elle n'a rien de contraire aux Observations, et quoiqu'elle n'ait pas été faite pour l'objection, elle s'y applique néanmoins fort à propos, puisqu'elle dissipe toutes les difficultés qui en résultent.

Je veux , au reste , de tout mon cœur , passer l'article du périhélie de la Terre confondu avec le périégée de la Lune , que l'Auteur anonyme m'avoit mis dans la nécessité de relever. Mais je ne puis me dispenser de répéter ici que le périhélie de la Terre ou sa plus grande proximité du Soleil ( lorsqu'elle est au 8. degré du Cancer , le Soleil nous paroissant être au 8. degré du Capricorne ) n'est pas inutile à expliquer le mouvement annuel de la Mer ; ou la différence qui se remarque tous les ans dans la hauteur des Marées , puisque ce périhélie est une raison très-plausible de ce que les Marées du Solstice d'hiver montent plus haut que celles du Solstice d'été.

Je suis très-prévenu pour ce que l'Auteur de l'objection nous promet , et je l'examinerai avec beaucoup de plaisir , persuadé que le voile dont il se couvre ne diminuëra rien de la justesse de ses raisonnemens ni de l'utilité de ses vûes.



## CANTATE.

**D**Ans un Bois consacré des long-temps à  
 l'Amour ,  
 Où Flore , pour fixer le volage Zéphire  
 De nouvelles couleurs se pare chaque jour ;  
 Philene attendoit sa Thémire ;  
 Il semble gouter les plaisirs  
 Qu'un doux espoir lui fait attendre ;  
 Et joignant sa Musette à la voix la plus tendre  
 Il exprime ainsi ses desirs.

Redoublez

Redoublez votre doux ramage,  
 Chantez, chantez, heureux Oiseaux;  
 Pour charmer l'objet qui m'engage,  
 Formez les Concerts les plus beaux.  
 Je vous fis part sur ma Musette  
 De ma langueur et de mes soins;  
 Oiseaux, soyez les seuls témoins  
 Des faveurs que l'Amour m'apporte.

C'est vous, ma Thémire, ah ! c'est vous !  
 O Ciel ! que mon bonheur va faire de jaloux !

Rendez-vous, aimable Bergere,  
 Aux soupirs empressez d'un cœur tendre et  
 sincère,  
 Qui d'un retour si doux fait sa félicité ;  
 Les Graces chaque jour en vous rendant plus  
 belle,  
 Lui font goûter dans sa fidélité  
 Tous les plaisirs d'une flamme nouvelle.

La Bergere rougit, et dans son embarras  
 Etoit prête à prendre la fuite ;  
 Mais l'Amour qui l'avoit conduite,  
 Arrêta lui-même ses pas.

Resonnez, aimables Musettes,  
 Bergers, venez sous ces Ormeaux ;  
 Du son touchant des Chalumeaux

Faites

Faites retentir ces retraites ;  
 Chantez , celebrez nuit et jour  
 L'ardeur qui regne dans votre ame ,  
 Quand on chante si bien l'Amour  
 On inspire aisément sa flamme.



*LETTRE de M. le Cat , Chirurgien  
 de l'Hôtel - Dieu de Rouen , écrite à  
 M. Morand , Chirurgien en Chef de la  
 Charité , et des Académies de Paris et  
 de Londres , sur la Taille Latérale.*

**L'**Appareil Lateral continuë , Mon-  
 sieur , de réiissir dans cette Province.  
 Je n'y ai encore taillé personne par cette  
 Méthode qui ne soit bien vivant , et la  
 Ville de Rouen lui a l'obligation d'avoir  
 rétabli chez elle et dans ses Hôpitaux  
 des secours que les mauvais succès de  
 l'ancienne Opération y avoient abolis  
 depuis huit années. Vous avez vû dans les  
 Mercurus des années précédentes les  
 noms de ceux qui ont été taillez et vous  
 avez même eû la bonté d'assister votre  
 Eleve dans les deux premieres Tailles ,  
 qui étoient ses coups d'essai. La recon-  
 noissance n'exige-t'elle pas de lui qu'il  
 vous fasse part des succès dont il vous  
 doit

## 1218 MERCURE DE FRANCE

doit le principe, d'autant plus que vous êtes le Protecteur et comme l'Auteur de cette Opération en France. Recevez donc, Monsieur, la Liste de ceux que j'ai taillés ce Printemps, avec la réussite ordinaire.

1. Le Frere Nicolas, Religieux Benedictin de Jumiege, âgé de 60. et tant d'années, taillé à l'Abbaye de S. Oüen de Roüen; il avoit deux Pierres rondes-plattes et de la grandeur d'un écu de 3. livres, cicatrisé le 16. jour.

2. Jean le Roux, de la Paroisse de S. Vivien à Roüen, âgé de 10. ans, taillé à l'Hôtel-Dieu de Roüen; la Pierre grosse comme une noix médiocre, cicatrisé le 20. jour.

3. Ambroïse Fiquet, de la Paroisse S. Nicaise de Roüen, âgé de 8. ans, taillé à l'Hôtel-Dieu; la Pierre grosse comme une noix, cicatrisé le 22. jour.

4. Valentin Tropinel, de Jumiege, âgé de 58. ans, taillé à l'Hôtel-Dieu; sa Pierre comme un œuf de Poule, cicatrice encore douteuse, à cause de son peu de docilité, de son mauvais tempérament et d'un dépôt survenu six semaines après la Taille dans les environs de l'incision.

5. Pierre de la Haye, proche d'Ecoüy, âgé de 18. ans, taillé à l'Hôtel-Dieu; la  
Pierre

OCTOBRE. 1734. 2219

Pierre comme un œuf médiocre, cicatrice encore douteuse \* par l'abondance du gravier.

6. Jean-Toussaints Alard, Marchand de Dieppe, âgé de 20. ans, exténué de cette maladie, taillé à Dieppe; sa Pierre grosse comme une balle de longue paulme, noire, hérissée de pointes comme une Chataigne, telle que j'en ai vû tirer une à M. Perchet, à Louviers, où je lui tenois la sonde, et dont M. Garengot a donné la figure, cicatrisé le 25.

Je ne vous parlerai point ici, Monsieur, des Bains que j'ai employez très-heureusement après quelques-unes de ces Tailles, malgré le préjugé vulgaire, ni de quelques autres observations de pratique qui rendroient cette Lettre trop longue, et que je réserve pour l'Académie. Il y en a une entr'autres qui confirme évidemment la doctrine que j'ai établie sur les Tentes, dans le Mémoire qui a remporté le Prix cette année.

Vous serez peut-être surpris qu'après des succès si constants et si uniformes; on ose dans cette Province, comme dans votre grande Ville, dire encore du mal

\* Cicatrice douteuse, parce qu'elle paroît alternativement bien consolidée, puis abrenvée d'un léger suintement qu'on espere supprimer radicalement.

E de

de cette Opération ; mais non , vous n'êtes pas étonné. Vous sçavez que le sort des nouveautez utiles en quelque Art que ce soit , est de soulever d'abord ceux que le même Art devoit unir , mais que l'émulation et l'interêt divisent. On crie contre nos Opérations , mais cest aux Opérateurs qu'on en veut. C'est si peu à l'Opération , que ceux mêmes qui la connoissent le moins , sont ceux qui y trouvent le plus d'inconvénients ; et où les trouveroient-ils ces inconveniens , s'ils la connoissoient bien ? cette circonstance vous donne un avantage sur nous dans votre Ville , fertile en Connoisseurs et par conséquent en Approbateurs de l'utile , au moins tacites ; mais il nous en reste un autre , c'est que nos Critiques mal fondez sont aisez à confondre et n'osent censurer qu'à voix basse , entre gens animez du même esprit et éclairrez du même sçavoir.

Il ouvre la vessie dans son corps , dit-on , et par conséquent point de cicatrice , puisqu'Hippocrate l'a dit. Ainsi il doit rester après cette Opération un ulcere à la vessie qui fera périr le Malade.

Vous le sçavez , Monsieur , si nous ouvrons la vessie dans son corps. Ces gens là pourtant m'ont vû tailler , mais  
vous

vous sçavez aussi , mieux qu'un autre , qu'il ne suffit pas de voir faire cette Opération pour sçavoir ce qu'on y fait. Ajoutez à cela qu'il y a ici , comme ailleurs , des gens , qui en voyant , ne voyent point. Quant à la doctrine des Anciens sur les playes de la vessie , combien n'est-il pas honteux à des gens du métier , d'ignorer toutes les expériences qui ont fait revenir les Modernes de cette erreur.

D'autres ayant vu notre Taille de 60 et tant d'années , attaquée après la cure , d'une hydropisie légère et très-curable , causée par les saignées , la grande et longue diète , l'âge , &c. n'ont pas balancé à croire que la vessie étoit demeurée ouverte , suivant l'idée précédente , malgré la cicatrice faite dès le 16. jour , et que cette hydropisie étoit formée par l'épanchement de l'urine même dans le ventre.

Auriez-vous crû , Monsieur , qu'il y eût dans cette Ville , si voisine des fameuses Ecoles de Paris , des gens qui ne sçavent pas que la vessie n'est pas dans le ventre ; mais en est séparée par une cloison du Péritoine ? que pour faire épancher l'urine dans le ventre , il faudroit crever la vessie dans le fond et cette cloison ensuite , ce qui seroit suivi

E ij d'une

2222 **MERCURE DE FRANCE**  
d'une foule d'accidents et d'une mort assurée ? Enfin croiriez-vous qu'il y eût de ces habiles assez peu instruits, ou assez passionnez pour confondre la nature de l'urine avec celle de la limphe des hydropisies ? et pour croire que l'urine épanchée puisse, comme cette dernière, séjourner des mois et des années, tandis que le vulgaire des Chirurgiens n'ignore pas que les moindres épanchemens d'urine dans le voisinage de la vessie ; causent des clapiens, des fusées purulentes et tous les symptômes inflammatoires que la mort termine toujours ?

A ces erreurs palpables on a joint des stratagèmes aussi subtils et que Mrs vos Parisiens n'auroient pas imaginez. De tous les Pierreux que j'ai opéréz, il n'y en a point dont on n'ait hardiment publié la mort dans le temps même qu'ils alloient reparoître et donner un démenti public à ces calomniateurs ignorans.

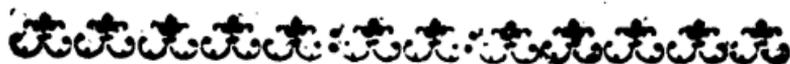
Vous voyez, Monsieur, que si on ne me fait pas la guerre aussi finement qu'à vous, c'est au moins avec autant d'animosité. Fasse le Ciel qu'ils continuent toujours sur le même ton et avec le même fondement. De mon côté je n'oublierai rien pour leur fournir de la matiere. C'est autant de trophées à l'honneur de  
**notre**

OCTOBRE. 1734. 223  
notre Taille Laterale et à l'avantage du  
Public. J'ai l'honneur d'être, &c.

*A Roëen le 20. Septembre 1734.*

---

*Pont-Neuf, Panier et Orgueil*, sont les  
mots de l'Enigme et des deux Logogry-  
phes du mois de Septembre. Pain, Riën,  
Pin, Ane, Rape, Pan, se trouvent dans  
le premier; et Or, Orgue, Oeil, dans  
le second.



## E N I G M E.

**C**omptez, Lecteur, calculez par vos doigts  
Vous me rencontrerez au nombre dix-neuvième;  
Mais, direz-vous, est-ce en un mois?  
Ou bien en l'an qu'on trouve ce quansième?  
Marchez, Lecteur, eh quoi! vous restez en chemin,  
Ce qui suit suffira pour me faire connoître;  
Voulez-vous que deux Vers qui commencent  
mon Etre,  
Vous disent qui je suis? Ce n'est pas mon dessein.

J'étonnerai

Quand je dirai

Que seulè de mon Ordre

Je préside au tapage et jamais au désordre,

Et que sans être au vol, on me trouve au butin,  
 Mais ce qui surprendra sans doute davantage,  
 C'est que de tout, étant le principe et la fin,  
 J'ai malgré cet honneur, le malheureux destin  
 De rentrer au néant par le plus bas étage.

*J... de Paris.*

*A U T R E.*

**D'**Une triple prison je me trouve enfermé  
 Dès le premier moment que je reçois la vie ;  
 Il faut pour en sortir que ma mere asservie  
 Passe sous le tranchant d'un homme bien armé,  
 Petit pendant ma vie, ainsi qu'en ma naissance,  
 La Nature me donne une telle puissance,  
 Que je puis produire un Géant.  
 Il l'est à mon égard quand il a reçu l'être ;  
 Et, quoiqu'il soit mon fils, par un retour chan-  
 geant,  
 Chaqu'an dedans ses bras on croit me reconnoître.  
 Je blanchis dès mes premiers jours,  
 Et noircis quand j'avance en âge.  
 Il faut que je sois noir pour me mettre en usage,  
 En vain auparavant on cherche mon secours,  
 M'arrachant des bras de mon pere,  
 Etant encor caché dans le sein de ma mere.



## LOGOGYPHE.

**C**omposé de six Caracteres ,

Par diverses combinaisons ,

Transposé de plusieurs manieres ,

Je forme de differens noms.

Ecoutez-moi , Lecteur habile ;

D'un bout à l'autre je suis Ville ;

Prenez 1. 2. très-chéri des Humains ,

Je suis souvent l'ame de leurs desseins.

3. 4. 5. et 6. du Maître du Tonnerre

J'exécute les Loix , je chante la grandeur ;

En entier je suis fruit qui réjouit le cœur.

1. 5. 2. 6. et nourrice et grand-mere ,

Par ce nom aux enfans font peur.

4. 3. 5. et 6. c'est ce qu'il vous faut faire ,

Si vous tombez dans la Riviere.

2. 3. 5. 6. on fuit tout animal

Attaqué de semblable mal.

5. 3. 4. 6. 2. souvent est nécessaire ;

Si le Quadrille sçait vous plaire.

2. 1. 4. 5. 6. vous apprendra très-bien

Ce que fait fort souvent un Chien.

1. tout seul, vous fouvez Antienne qu'en Mu-  
sique.

En mainte Cathédrale on chante dans l'Avent.

1. 2. 3. 4. une Ville d'Affrique.

# 5226 MERCURE DE FRANCE

3. 4. 6. un reproche picquant ;  
6. 5. 1. mot Latin ; mais j'en dis trop peut-être ;  
Pour qu'on puisse me méconnoître.

*Le Maire.*

## A U T R E.

**S**EPT Lettres composent mon nom ;  
Je suis sur la Terre et dans l'Onde ;  
Même il est certaine saison  
Où j'orne la Brune et la Blonde ;  
On y découvre un cruel Element.  
Si l'on coupe mes pieds , avec ce qui me reste ;  
Je deviens l'ornement  
D'un chetif animal que chacun fuit , déteste ;  
D'un Soldat à la guerre et d'un Moine au Con-  
vent.

Ainsi réduit en cinq parties ,  
L'homme avec moi voyage et par Terre et par  
Mer ;

Souvent je péris par le fer ;  
Mais je crains peu les Incendies.  
Si l'on me donne un autre sens ,  
Sainte , on me fête tous les ans.  
Cinq Lettres dans mon tout choisies ,  
Affreux Pigmalion ,  
Plein de richesses inouïes ,  
Je meurs de faim en ma maison.  
Dans un nombre semblable

**J**

Je représente Alexandre et Cesar.

Tel aujourd'hui se pare de mon nom,

Qui n'a rien d'admirable,

Et n'est souvent qu'un fanfaron,

Moins à redouter qu'un Lézard.

Je rends dans trois de mes parties

Les Bourgs et les Villes jolies.

Par un autre combinaison,

Je quitte pere et mere

Pour entrer dans une maison

Où souvent l'on me voit épouse, fille et mere

Avec un nouveau nom ;

Ville en Pologne, Ville en France,

On me nomme Duché chez une autre Puissance.

Quatre membres pris à l'écart

Me fontumeur et deux Rivieres ;

Etoffe, habit d'un Campagnard

Connu dans toutes les chaumières ;

Belle épithete à qui veut plaire,

Dans un Miroir chacun me croira voir.

Femme qui s'aime croit m'y voir,

Mais je ne suis pas si vulgaire.

5. 6. 7. 5. qui voudra combiner,

Au Potager pourra me deviner.

6. 7. 1. 5. je sers les jours de Fête,

Femme ou fille m'apprête,

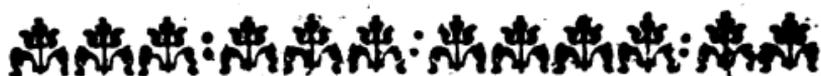
Bris dans un autre sens.

## 2228 MERCURE DE FRANCE

Je m'estime plus que l'Aurore

Qui ne peut en nul temps

Paroître avant moi chez le Maure.



## NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

**T**R A I T E Z DE P É N I T E N C E , qui contiennent les Maximes de la Pénitence , tirées des sept Pseaumes de David , qu'on appelle Pénitentiaux. La Pénitence des Pseaumes , ou les Maximes de la Pénitence , tirées des autres Pseaumes. La Pénitence des Foibles. La Pénitence des Forts. La Pénitence des Pasteurs. La Pénitence abrégée. Les Sentimens de Pénitence. La Pénitence toute comprise dans le sixième Verset du Pseaume six. Par M. H. . . chez J. B. et Jean Thomas Herissant , rue Neuve Nôtre-Dame , aux trois Vertus , 1734. in 12.

LE PHILOSOPHE MODERNE , par Demandes et par Réponses , avec un Traité de l'Art de persuader , par M. de Lelevel. A Paris , rue S. Jacques , chez le Mercier Fils , 3. vol. in 12. Prix 4. liv. 10. s.

TRAITE'

OCTOBRE. 1734. 2229

TRAITE' DE PERSPECTIVE, par le P. Lami, de l'Oratoire, nouvelle Edition, chez le même, in 8. avec fig. 5. liv.

LA RELIGIEUSE DANS LA SOLITUDE. Retraite Spirituelle, par l'Auteur du *Directeur dans les voyes du Salut*, traduite de l'Italien sur la douzième Edition. A Amiens, chez Louis Godart, Imprimeur du Roy. 1734. et à Paris, chez Etienne Ganeau, Philippes Nicolas Lottin, & la veuve Etienne, Libraires, rue S. Jacques.

L'IMITATION DE LA SAINTE VIERGE dans un abrégé de sa Vie, de ses Vertus, & des Mysteres que l'Eglise célèbre en son honneur. Ouvrage traduit de l'Espagnol, par le P. de Courbeville. A Paris, au bon Pasteur, rue de la Harpe.

PLAIDOYERS DE M. ERRARD, Avocat au Parlement, avec les Arrêts des Parlemens, donnez en interpretation des Articles 282. et 283. de la Coûtume de Paris, touchant les Avantages indirects, faits par l'un des Conjointes à l'autre; et un Extrait du Testament de la Dame Marquise de Torcy, contenant un Legs Universel, au profit de Madame de la  
E vj Tour,

2230 **MERCURE DE FRANCE**  
Tour, Mere de son mari; et les Factums  
de M. *Errard* pour les héritiers de ladite  
Dame de Torcy, qui ont obtenu cet Ar-  
rêt. Deuxième Edition, chez *Mesnier*,  
ruë S. Severin; et au Palais, au Soleil  
d'or, 1734. in 8.

**TRAITE' DE CHYMIE**, contenant  
la Maniere de préparer les Remedes qui  
sont le plus en usage dans la Pratique de  
la Medécine, par M. *Malouin*, Doc-  
teur Regent de la Faculté de Medécine  
de Paris. A Paris, chez *Guillaume Cave-  
lier*, ruë S. Jacques, 1734. vol. in 12.  
pp. 326. en comptant la Table qui est  
de 26. pages.

**LE LATIN** enseigné en peu de temps  
sans le secours d'aucun Maître, sans fa-  
tiquer l'esprit ni la mémoire, avec beau-  
coup d'autres avantages, par M. de *Val-  
lange*. A Paris, chez *Gandouin*, l'aîné,  
*Prault*, la Meste & *Mesnier*, 1734. Pe-  
tite Brochure de 96. pages.

**LES QUATRE FINS DE L'HOMME**,  
avec des Reflexions capables de toucher  
les pécheurs les plus endurcis, et de les  
ramener dans la voye du Salut, par M.  
*L. Rouault*, Curé de S. Pair sur la Mer,  
chez

OCTOBRE. 1734. 2231  
chez *Montalant*, Quay des Augustins,  
in 12.

HISTOIRE DU THEATRE FRANÇOIS,  
depuis son origine jusqu'à présent ; avec  
la Vie des plus célèbres Poëtes Dramati-  
ques, des Extraits exacts ; et un Catalo-  
gue raisonné de leurs Pieces, accompa-  
gnez de Notes Historiques et Critiques,  
Tome premier. *A Paris*, chez *André  
Morin*, rue S. Jacques, et chez *Fla-  
haut*, au Palais 1734. in 12. Tom. I.  
contenant 486. pages sans la Préface qui  
en contient 14.

Ce Livre est fort bien écrit, et le Plan  
en est aussi bien fait, qu'il est bien exé-  
cuté ; les raisons qu'on en donne  
dans la Préface sont bien et élégamment  
détaillées ; tout l'Ouvrage est d'un stile  
aisé, pur et naturel ; et nous croyons  
qu'il est non-seulement digne de l'ap-  
plaudissement et de la curiosité du Pu-  
blic, mais encote qu'on doit sçavoir  
bon gré aux Auteurs de l'avoir entrepris,  
et de ne s'être point rebutez dans leur  
travail par les difficultez et les obstacles  
fréquents qu'ils ont trouvez, faute de  
mémoires et de notions, pour éclaircir  
les épaisses ténèbres répandues sur les  
premiers temps de nos spectacles : Ce Li-  
vre

vre qui devenoit tous les jours plus difficile , a demandé de la part de ceux qui l'ont entrepris , de grandes et pénibles recherches , beaucoup de capacité dans ces sortes de matieres et beaucoup de sagacité , de courage et de constance.

Cette Histoire du Théâtre François , depuis son origine jusqu'en 1600. comprend non-seulement celles des *Confreres de la Passion* , des *Clercs de la Bazoche* , et des *Enfans sans souci* ; mais encore celle des Poëtes , qui ont travaillé pour ces différentes societez , et des Pièces qu'ils ont données.

L'Ouvrage commence par l'origine des spectacles en France ; et cette origine remonte jusqu'au Regne de Charlemagne.

En suivant l'ordre des temps , on a trouvé les célèbres *Troubadours* , qui non-seulement furent les premiers Poëtes qui ont paru en Europe ; mais aussi les vrais Restaurateurs du Poëme Dramatique. Le détail que nous donnons de leurs personnes et de leurs ouvrages , n'est pas sans mérite de notre part , disent les auteurs dans la Préface , et nous ne craignons point d'avancer que ceux qui voudront traiter après nous le même sujet , auront quelque peine à ne nous pas copier.

Les

Les Cantiques Spirituels , que les Pelerins qui revenoient de Jerusalem , de S. Jacques de Compostelle, de Ste Reine, et du Mont S. Michel chantoient, donnerent occasion à quelques Gens , de former entre eux une Societé pour représenter une espede de Poëme en Dialogue. intitulé , *Le Mystere de la Passion*. Ce dessein fût autorisé par des Lettres Patentes de Charles VI. Les Confreres de la Passion; car c'est le Titre qu'ils prirent, dresserent un Théâtre à l'Hôpital de la Trinité , où ils représenterent differens Mysteres pendant un assez long-tems. Ce lieu leur ayant été ôté , ils se transporterent à l'Hôtel de Flandres , et delà à celui de Bourgogne , qu'ils acheterent ; mais le Parlement leur fit deffense de représenter à l'avenir aucun sujet , tiré de l'Écriture Sainte. Cet ordre obligea les Confreres , trop pieux pour jouer des Pièces profanes , à louer leur Hôtel à une troupe de Comédiens qui se forma pour lors.

On lit dans une Notice que cet Hôtel de Flandres avoit été bâti par le Comte Guy de Flandres , sur le fond d'un Bourgeois de Paris , nommé Pierre Coquillier , dont la rue Coquilliere a retenu le nom.

Les Auteurs exposent qu'ils se sont déterminés à faire des Extraits des *Mysteres*, des *Moralitez*, des *Sottises* et des *Farces*; ces Poèmes, disent ils, indépendamment de leur extrême rareté, sont ennuyeux à l'excès. Tout y contribue; plan ridiculement construit, vers sans cadences et sans regles, langage qui est devenu presque inintelligible, ignorances et grossieretez sans nombre; en un mot, tout ce qui peut rendre une lecture rebutante, se trouve rassemblé dans ces Pièces.

Après l'historique du Théâtre qu'on coupe en 1548. temps où les Confreres cesserent de représenter, suivent les Extraits des *Mysteres* de la *Conception*, *Passion* et *Resurrection* de N. S. J. C. cela forme six Poèmes, distinguez par journées. La *Conception* fait la première, la *Passion* les quatre suivantes, et la *Resurrection* la sixième. On s'est un peu étendu sur ces *Mysteres*, dit l'Auteur de la Préface; ce sont les premiers, les meilleurs, et ceux qui ont constitué la forme, et le fond du Théâtre des Confreres; et où à force de patience, on ne laisse pas de trouver des situations menagées avec assez d'art, et des morceaux de versification très-poétique. On voit

au

au bas de la page qu'Hardi qui travailloit sous Henri IV. et sous Louis XIII. composa les Amours de Théogène et Chariclée en 8. Journées, et Durier, qui parut bien du temps après cet Auteur, donna en deux journées, les Amours de Leucippe et de Clitophon.

Les Poèmes Dramatiques de l'ancien Théâtre François ( ce sont toujours les Auteurs qui parlent ) renferment tant de choses capables de les ridiculiser, qu'il est étonnant que ceux qui ont tâché de les rendre tels, en ayent emprunté de leur imagination. Cependant à travers mille deffauts inexcusables, on trouve des morceaux qui ne sont pas sans mérite. Disons plus, ces mêmes deffauts, dont on vient de parler, disparoistroient en partie, si l'on vouloit choisir le point de vûë, nécessaire pour juger de ces Ouvrages. Il faut donc se transporter dans le siècle qui leur donna naissance, siècle où la France désolée par des Guerres intestines et étrangères, gémissoit dans une ignorance presque totale. Malgré ces calamitez, l'idée d'un spectacle pieux, donné par des Pelerins, est adoptée par une Société de Bourgeois : on donne une forme dramatique au Mystere de la Passion de J. C. on élève un Théâtre pour

en

2236 **MERCURE DE FRANCE**  
en donner la représentation ; le Peuple y court en foule ; la vue d'un Dieu mourant pour le racheter des peines de l'Enfer , le touche , l'attendrit ; il pleure avec effusion de cœur , et les Episodes burlesques qui accompagnoient un Mystere si respectable , loin de distraire sa dévotion , ne font que l'augmenter. Car enfin , les choses qui nous paroissent les moins en place , sont peut-être celles qui ont fait le plus d'impression. L'Image de l'Enfer , et les discours comiques que les Diabes debitoient , faisoient rire les Spectateurs ; mais ces derniers n'étoient pas moins effrayez des charimens réservés aux scelerats. D'autres personnages , tels que ceux des Satellites de Pilate , de Cayphe , &c. qui nous paroissent si scandaleux , faisoient une toute autre impression sur leur esprit.

Le second Volume ouvre par l'Histoire des *Clercs de la Bazoche* , au temps où ils commencerent à représenter des Pièces de Théâtre , jusqu'au temps où ils cesserent ces amusements. L'extrait d'une *Moralité* , et une *Farse* complete , achèvent de faire connoître cette Société.

L'article des *Enfans sans soucy* , ne sera pas moins curieux que le précédent : on le finira par une de leurs Pièces , pour laquelle

laquelle on demande quelque indulgence, et beaucoup d'attention.

On trouvera ensuite tout ce qu'on a pû rassembler de Faits historiques et anecdotes sur les Auteurs, et les Acteurs, depuis 1402. jusqu'en 1547. Les Notes suppléeront au Texte : des Extraits extrêmement concis, mais qui ne donneront pas moins l'intelligence, le singulier et l'esprit de chaque Pièce, rempliront le reste du Volume.

En suivant un ordre Chronologique, on a distribué ces Extraits en trois Classes ; la première comprendra les Mysteres de l'Ancien et du Nouveau Testament, et quelques autres d'un genre différent, suivis de ceux de Saints, et Saintes. La deuxième, les Moralitez et les Farces ; et la dernière les *Jeux de Pois-Pilez*, ou *Sottises*.

*Jodele*, la *Peruse*, *Grevin*, et enfin *Garnier*, guidez par la lecture des Poëtes Grecs et Latins, qui leur fournit de judicieuses réflexions, donnerent au Théâtre François, une forme plus raisonnable ; et bannirent par leurs productions, presque toutes celles qui avoient paru jusqu'à leur temps. Mais ceux qui les suivirent jusqu'au Regne de Louis XIII. bien loin de perfectionner ces heu-  
reux

2238 MERCURE DE FRANCE  
eux commencement , en retarderent les  
progrès par la foiblesse de leurs Ouvra-  
ges. *Mayret , Rotrou , Durier , &c.* plus  
éclairés , joignirent le bon sens à la No-  
blesse des expressions ; *Corneille* , après  
avoir suivi quelque tems ses Contempo-  
rains , prit l'essor , et devint un Mo-  
dele par ses Chefs-d'œuvres. *Racine* ,  
avec un génie moins élevé ; mais plus  
sage , prit place auprès de ce Grand Hom-  
me , et lui ravit quelques-uns de ses Lau-  
riers. *Moliere* patri , animé , et conduit  
par la simple et belle nature , s'éleva si  
superieurement dans le Comique , que  
plus on s'éloigne de son temps , plus  
il devient inimitable. Ces événements ,  
et ceux qui les suivirent jusqu'en 1700.  
acheveront de remplir le dessein que les  
Auteurs ont entrepris. Nous ne man-  
querons pas d'en rendre un compte exact  
à nos Lecteurs.

LES COURSES DE TEMPE' , Pastorale ;  
Par M. *Piron*. A Paris , chez le Breton ,  
*Quay des Augustins , à la Fortune*. 1734.  
prix 24 sols , in 8°.

Après l'Extrait de cette Pièce , qu'on  
a vû dans le dernier *Mercur* , nous  
sommes dispensez d'entrer ici dans au-  
cun détail ; si ce n'est de dire un mot  
de

OCTOBRE. 1734. 2239  
de l'Épître que l'Auteur adresse à Madame L. C. D. et qu'il commence ainsi.

Aux traits de la censure en butte plus qu'un  
autre ,

Et d'un nom respectable ayant à m'appuyer ,

*Olympe* , je comptois placer ici le votre ,

Mais votre modestie a paru s'effrayer.

Je déferé humblement à sa délicatesse ;

Sans ce nom révééré , je public une Piece ,

Dont sous un tel abry le triomphe étoit sûr.

Du moins, de vous à moi, recevez en l'hommage,

Public, n'en doutez point, il m'eut plâ davantage ;

Mais pour être secret , il n'en est pas moins pur.

Plus loin , l'Auteur souhaitant d'être  
inspiré par les neuf Sœurs , comme la  
Fontaine , s'exprime ainsi,

Les Ruisseaux à flots d'argent ,

Couronnez de Marjolaine ,

Tantôt, ne roulans qu'à peine ,

Tantôt , d'un cours diligent ,

Serpenteroient dans la plaine,

Philomèle , à perte d'haleine ,

Chanteroit les beautez du Vallon ravissant ;

Tandis que dans les airs , où s'étend son domaine ,

Le jeune enfant d'Eole agile et catessant ,

Déployant mollement ses ailes ,

Se plairoit à répandre une aimable fraîcheur ;

Et le parfum de quelque fleur  
 Peinte de couleurs éternelles.  
 De ces délicieux récits,  
 Ma Muse élégante et légère  
 Passeroit aux mœurs du Pays :  
 Terre pour nous bien étrangère,  
 Ou sur un Trône de fougère,  
 L'Amour modestement assis  
 Donnoit ses loix sans artifice ;  
 Et gouvernoit, les yeux ouverts,  
 Sans les avoir jamais couverts  
 Que du bandeau de la justice.  
 Le plaisir coûtoit peu, ne s'alteroit jamais,  
 Et séjournoit sur cette heureuse Terre  
 Entre l'abondance et la Paix ;  
 Au lieu que parmi nous, il erre  
 Précédé de la peine et suivi des regrets.  
 La candeur ingénue, honneur du premier âge,  
 Ainsi qu'aux mœurs, présidoit au langage ;  
 Le double sens et les tours ambigus  
 Auroient été des monstres inconnus,  
 Comme le Masque et le double visage.  
 Chaque terme, à l'esprit ne portoit qu'une  
 image.  
 Un oyseau vouloit dire, un oyseau, rien de plus,  
 Et Cage vouloit dire : Cage,  
 La basse Allusion, de son impureté,  
 N'avoit rien encor infecté ;  
 Et dans les Jeux publics, vouëz à l'innocence,  
 Jamais

Jamais la noble honnêteté  
 Au gré de l'infame licence ,  
 Sur un mot mal interprété ,  
 N'eût vû , ni voulu voir dans la simplicité  
 L'enveloppe de l'indecence &c.

Nous nous faisons violence pour ne pas  
 copier l'Épître entière.

La Veuve Pissot , Quay de Conti ,  
 débite un Ouvrage d'érudition Eccle-  
 siastique , dont voici le sujet.

Le R. P. Gaud , de l'Ordre des Freres  
 Prêcheurs , Premier Professeur de Théo-  
 logie dans l'Université d'Avignon , don-  
 na au Public il y a quelques années , une  
 Dissertation qui a pour titre *Dissertatio  
 Theologica, Historica, Dogmatica, Scholastica  
 et Moralis , de Intentione in Sacramentorum  
 Ministro necessaria*. Il en a fait depuis une  
 seconde Edition beaucoup augmentée ,  
 pour répondre au R. F. Serry , Religieux  
 du même Ordre , et Premier Professeur  
 dans l'Université de Padoüe , qui avoit  
 écrit contre la première. L'Auteur expli-  
 que d'abord ce que c'est que l'intention  
 du Ministre des Sacrements , et combien  
 d'especes on doit en distinguer. Il divise  
 ensuite sa Dissertation en quatre articles.  
 Dans le premier il raporte les erreurs des  
 Here-

2242 **MERCURE DE FRANCE**  
Herétiques , et les différentes opinions  
des Theologiens, tant anciens que moder-  
nes , touchant la nécessité de cette inten-  
tion. Dans le deuxième il combat Calvin  
et Luther , qui ont regardé comme inu-  
tile l'intention du Ministre des Sacraments.  
Il fait voir qu'il faut dans le Ministre  
au moins une intention de faire ce que  
fait l'Eglise , et montre clairement que  
les Herétiques se servent mal-à-propos  
des exemples de S. Athanase et de S. Ge-  
nès pour persuader le contraire. Il dit en-  
suite plusieurs choses sur cette intention ;  
de quelle espece elle doit être , explicite  
ou implicite , actuelle ou virtuelle &c.  
Dans le troisième article , il embrasse le  
système de l'intention intérieure , et il en  
établit la nécessité par l'Ecriture Sainte ,  
par le sentiment commun de l'Eglise ,  
par les définitions des Conciles , par les  
Decrets des Papes , et sur tout par celui  
d'Alexandre VIII , par l'autorité de Saint  
Thomas et par plusieurs raisons. Il ré-  
pond ensuite avec autant de solidité que  
de modestie aux objections , et principa-  
lement à celles que le R.P. Serry propose,  
et il fait remarquer que cet Auteur se  
contredit lui-même en plusieurs endroits,  
et qu'il avance souvent des choses faus-  
ses dans le fait , sur tout en parlant du  
fa-

fameux Gaufridy et de Lavardin , qu'il prétend avoir déclaré , avant leur mort , qu'ils avoient conféré les Sacrements, sans une intention intérieure. Enfin dans le quatrième article , il décide plusieurs cas de conscience qui regardent cette matiere, et dont on sera bien aise de voir la décision. Il ajoute à la fin un petit abrégé de sa Dissertation , qu'on ne doit pas regarder comme inutile.

*Martin, Coignard fils, et Guerin l'aîné ; Libraires, rue S. Jacques à Paris, délivrent actuellement les trois volumes de Supplément aux anciens Memoires de l'Académie Royale des Sciences : ce sont les Tomes I. et IV. des Tables de tout le Recueil et la troisième Partie de l'Histoire des Animaux.*

Les mêmes Libraires se mettent en état de fournir cette année les six volumes du *Recueil des Machines approuvées par l'Académie Royale des Sciences*, avec 432. Planches gravées en Taille-douce.

On trouve à Paris chez Guerin l'aîné, des Exemplaires d'un Livre nouveau , imprimé à Lyon , intitulé. . . *Panelius de Cistophoris. in 4°. cum figuris.* Les Curieux de Medailles et de toutes sortes d'Antiquité seront satisfaits de l'érudition qui regne dans cet Ouvrage.

## 2244 MERCURE DE FRANCE

MAGNA BIBLIOTHECA Ecclesiastica , sive  
notitia Scriptorum Ecclesiasticorum veterum ac  
recentiorum , in quâ ordine alphabetico conti-  
nerur Autorum Sacrorum veteris et novi Testa-  
menti , Autorum Apostolicorum et Sanctorum.  
Patrum vitæ compendium , et eorum scripta  
enumerantur. S. Scripturæ Interpretes , Para-  
phrastæ , Commentatores , Critici , nec non  
S. Evangelii Concionatores : Historiæ Eccle-  
siasticæ , S. Theologiæ Dogmaticæ , Scolasticæ  
et Moralîs , Casuum Conscientiæ , Juris Cano-  
nici , Polemici , Mistici , &c. Cujuscumque  
Religionis ac Sectæ Scriptores , simul et Conci-  
liorum omnium , tam generalium quàm parti-  
cularium Historia et Decreta exhibentur. Pon-  
tifices Romani , eorumque vitæ , scripta et Bullæ  
indicantur , tum quæ in Bullario , tum quæ extra  
Bullarium habentur. Fundatores ordinum Reli-  
giosorum referuntur. Scriptorum Ortus , Ætas ,  
Doctrina , præcipuæ res gestæ , &c. Eorum Opera  
genuina , spuria , dubia , supposititia , illorum-  
que Editiones accuratè recensentur ; deperdita  
præterea , atque inedita notantur. Additis , ut  
plurimum , de singulorum doctrina , ac stilo ,  
Eruditorum judiciis. Cum indice Autorum et  
Conciliorum. Omnia ab orbe condito , ad nos-  
tra usque tempora. Opera et studio. \* \* \* \* Jur.  
Canon. Doctoris et aliorum. Tomus primus.  
Litt. A. Coloniae Allobrogum sumptibus Pera-  
chon et Cramer. 1734.

*Et se vend à Paris chez F. Montalant , Im-  
primeur-Libraire , à la Ville de Montpellier , Quay  
des Augustins.*

LA VIE DES PEINTRES , Sculp-  
teurs et Architectes modernes , dédiée

OCTOBRE. 1734. 2245

au Roy de Sardaigne, Victor-Amedée,  
par l'Abbé Lione Pascoli. *A Rome, chez  
Antoine de Rossi, 1730. in 4. Premier  
volume de 330. pages, en Italien.*

Cet Ouvrage est très-méthodique et  
très-bien écrit. Les Artistes et les Ama-  
teurs des Beaux-Arts, nous sçauront,  
sans doute bon gré de le leur faire con-  
noître; on le lit avec beaucoup de satis-  
faction, et l'on s'y instruit agréablement  
du génie, de la capacité et des divers  
talents des grands Maîtres de ces der-  
niers temps, qui ont professé la Pein-  
ture, la Sculpture et l'Architecture. Une  
seule chose y manque, c'est d'être décoré  
de Portraits.

M. Pascoli nous pardonnera, s'il lui  
plaît, ce reproche, que nous n'aurions  
garde de faire si l'Ouvrage n'étoit pas si  
estimable, et d'autant plus que cela lui  
étoit bien plus aisé qu'à *Vasary* et à tant  
d'autres, qui ont donné les Portraits de  
ceux dont ils ont écrit la Vie, quoiqu'ils  
n'ayent travaillé que long-temps après  
leur mort.

Le seul moyen que nous ayons de faire  
connoître ce Livre, qui n'est nullement  
susceptible d'Extrait, c'est de rapporter  
les noms de ceux qui forment cette Col-  
lection.

F ij PEIN.

## P E I N T R E S.

*Pietro Berretini* , appelé P. de Cortone.

*Andrea Sacchi* .

*Claude Gelée* , dit le Lorrain.

*Michel-Ange Cerquozzi* , dit Michelange  
des Batailles.

*André Camassei* .

*Jean-François Grimaldi* , dit Jean-Fran-  
çois Bolognese.

*Jean-Dominique Cerrini* , dit le Cava-  
lier Perugin.

*Gaspard du Guet* , Disciple et Beau-frere  
du Poussin.

*Salvator Rosa* , de Naples.

*Louis Scaramuccia* , Disciple du Guide.

*Jean-François Romanelly* , de Viterbe.

*Charles le Brun* , de Paris.

*Jacques Cortesi* , de Franche-Comté , sur-  
nommé le P. Giacomo , Jesuite , Pein-  
tre de Batailles.

*Pierre-François Mola* .

*Hyacinte Brandi* .

*Carlo Maratti* .

*Guillaume Cortesi* , dit le Bourguignon ,  
frere de Jacques.

*Carle Cignani* , Eleve de l'Albane.

*Ciro Ferri* , Disciple du Cortone.

*Pietro Mulier* , Hollandois , dit *Tempesta* .

*Nicolo Berretini* .

*Pierre-*

OCTOBRE 1734. 2247

*Pierre-François Garoli*, de Turin.

*Jean-Baptiste Gaudi*, dit Baciccio, Genoïs.

*Joseph Chiari*, Disciple de Carle Murat,

*Joseph Passeri*, Idem.

*Pietro de Petri*, Idem.

*Benedetto Lutti*, de Florence.

### SCULPTEURS.

*Hercule Ferrata*, Eleve de l'Algardi.

*Antoine Raggi*, dit le Lombard, Suisse,

Disciple du Bernin et de l'Algardi

*Dominique Guidi*, Disciple de l'Algardi.

*Melchior Casa*, surnommé le *Miltois*,

Disciple de Ferrata.

*Camille Rusconi*, Milanois, idem.

*Pierre le Gros*, de Paris.

*Angelo de Rossi*, Genoïs.

### ARCHITECTES.

*Galeazzo Alessi*, de Perouze.

*Julles Danti*, Idem.

*François Borromini*, de Côme.

*Carlo Rainaldi*, Romain.

*Jean-Antoine de Rossi* et *Matthieu de*

*Rossi*, Romains.

### AVIS.

ON compare le Regne de LOUIS XIV. au siecle d'Auguste, par rapport aux Grands Hommes de ces deux Regnes. On a fait en abrégé les Vies de tous les Poëtes du siecle passé ;

F iij mais

## 2248 MERCURE DE FRANCE

mais on n'a point celles des Hommes Illustres par leurs actions mémorables, excepté du grand Prince de Condé et de M. de Turenne, qu'on a faites par prédilection; on va donner au Public un Ouvrage qui a pour titre, *Memoire des principales actions de la vie des Hommes Illustres du Regne de LOUIS XIV.*

Pour la commodité du Public, afin que ceux qui ne voudront que certaines Vies, puissent les avoir séparément, on donnera cet Ouvrage périodiquement; cest-à-dire deux Vies tous les quinze jours. On trouvera cet Ouvrage à Avignon, chez François Girard, Imprimeur.

### *Liste des 30. premieres Vies qui paraîtront.*

<i>Maréchaux de France.</i>	M. de Laubanie.
de Catinat.	M. de Vertillac.
de Bellefond.	le Comte de Vaudray
d'Estrées.	M. de Saint Silvestre.
de la Feuillade.	M. de la Chétardie.
de Vauban.	le Marq. de Loëmaria.
d'Harcourt.	le Comte de Montal.
de Choiseul.	le Marquis de Rivaroles.
de Luxembourg.	le Marq de Montauban
de Boufflers.	
de Navailles.	Le Cardinal d'Estrées.
de Mont-Revel.	Le Cardinal de Bonzi.
de Villars.	l'Ev. de Nismes, Esprit
de Berwick.	Flehier.
<i>Lieutenant Generaux.</i>	l'Archev. d'Alby, Ser-
le Duc de Lesdiguières.	rony.
M. Le Bret.	M. de Besons, Conseil-
le Marquis de Crenan.	ler d'Etat.

*On vendra ces Vies 12. sols chacune, et ceux qui voudront souscrire pour six mois d'avance, les auront à meilleur marché, attendu que la souscription pour les six mois n'est qu'à 9. livres.*

OCTOBRE. 1734. 2249

LA CHRONOLOGIE DE L'HISTOIRE SAINTE, et des Histoires Etrangères qui la concernent, depuis la sortie d'Egypte jusques à la Captivité de Babylone. Par *Alphonse des Vignoles*. A Berlin, chez *Ambroise Haude*, 2. volumes in 4.

NOUVEAUX ESSAIS sur la Bonté de Dieu, la liberté de l'Homme et l'Origine du mal, traduits de l'Anglois de *M. Chubb*. A Amsterdam, chez *François Changuion*, 1733. in 12. de 288. pages.

OEUVRES DIVERSES de *M. Rousseau*, nouvelle Edition, corrigée et considérablement augmentée par lui-même. A Amsterdam, chez le même. 1734. 3. volumes in 12.

Le neuvième Tome du Théâtre de la Foire est entièrement imprimé, et il sera en vente le mois prochain, chez *Prault*, sur le Quay de Gèvres, au Paradis.

*M. Carolet* va donner au Public un Livre intitulé, *les Beaux Esprits en Vendange*, Historiette critique, mêlée de Prose et de Vers, avec un petit Recueil de ses Poësies Lyriques et autres Vers et Lettres.

F iiij Le

Le 3. Septembre, l'Académie Royale des Inscriptions et des Belles-Lettres, s'étant assemblée, à laquelle présidoit M. le Cardinal de Polignac, elle procéda à l'Electon d'un Académicien Honoraire Etranger. L'unanimité des suffrages fut en faveur de M. le Marquis de Maffei, qui avoit été proposé. Il est également connu par son nom et par sa grande connoissance dans l'Antiquité, dont il a donné plusieurs preuves publiques; entre-autres, par la belle *Histoire de l'Origine et des Antiquitez de la Ville de Verone*, sa Patrie, et par un Recueil de plusieurs Lettres Latines, intitulé, *Gallie Antiquitates quadam selectæ, &c.* imprimé chez *Osmont*, sur la fin de l'année dernière 1733.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Toulouse le 6. Octobre 1734. sur la dernière Assemblée de la Societé des Sciences de cette Ville.*

LA Societé des Sciences, établie à Toulouse, par permission du Roy, finit ses Conférences le 31. du mois d'Août; M. Planque, de l'Oratoire, alors Directeur, en fit la clôture par un Discours dont voici l'Extrait.

Il dit d'abord qu'il étoit de l'ordre  
que

que la Societé se rendit compte à elle-même de ses progrès; que cette revûë étoit en même-temps une occasion de louer les Auteurs des Mémoires, et une source d'émulation pour ceux qui, en qualité d'Associez libres, ne sont point obligez d'en faire.

Un de nos Astronomes, dit M. Planque, a calculé avec précision l'Eclipse de Soleil du 3. May, dont il n'est point parlé dans les Ephemerides de 1734. parce qu'elle ne devoit point être visible à Paris. Il en marqua le temps et la grandeur; et l'observation qu'il en fit en présence de plusieurs personnes, justifia les opérations qui l'avoient précédée et dont il avoit fait part à la Societé.

Le même Auteur a découvert la théorie du calcul des Eclipses, dont M. de la Hire a donné les Tables. On suivoit aveuglément ce Guide, sans sçavoir d'où il étoit parti. En décélant M. de la Hire, on n'a fait que se conformer à ses vûës, et répandre une lumiere qu'il pouvoit lui-même donner.

Archimede avoit donné la Quadrature de la Parabole, et avoit appliqué à la Balance, ce qu'il vouloit faire entendre. Sa Démonstration étoit ingénieuse; mais elle n'étoit pas assez développée. On l'a

2252 **MERCURE DE FRANCE**  
présentée sous une autre face , et chacun  
l'a saisie.

La cause de la pesanteur et de l'accélération des graves , la force réciproque de la percussion et de la répercussion des corps , la communication du mouvement , les regles pour juger sainement de sa quantité et de sa force , questions agitées depuis si long temps et toujours inépuisables , ont reçu des Démonstrations nouvelles. Un de nos Géometres nous prépare là-dessus un travail considerable.

Ce qu'on nous a donné sur la Phisique n'étant pas assez éclairci , nous ne parlerons que de la tentative d'un de nos Associez. Il a voulu faire une épreuve de notre crédulité sur les Talismans. Il nous a dit qu'ils étoient naturels et possibles. Si il ne s'est pas fait beaucoup de partisans , l'adresse dont il a usé pour les séduire , a dû l'en consoler.

Nos Anatomistes nous ont fait voir un homme vivant encore et continuant sa Profession , toute pénible qu'elle est , qu'ils ont guéri d'un abcès au foye. Ils nous ont aussi marqué la cause de ces battemens d'arteres , qui d'insensibles qu'ils étoient , s'accroissent au point de faire prendre le change. Ils ont expliqué la  
nature

nature d'une tumeur située dans le corps d'un Enfant , entre la 3. et la 4. vertebre des Lombes ; ils nous ont dit que ce ne pouvoit être qu'un second cordon ombilical. L'Enfant vécut quelques jours après l'Opération.

Nos Chimistes , continua M. Planque, ont donné une maniere nouvelle de préparer le *Kermés* mineral. Il nous ont promis des Experiences qui feront voir que cette maniere est plus aisée et plus utile, en réduisant les causes des maladies si variées , à deux seulement ; ils ont prétendu que c'étoit assez de deux sortes de Remedes , et qu'à la précipitation et à l'exaltation du sang , il ne falloit opposer que des remedes exaltants et précipitans.

L'un d'eux a commencé avec succès l'Analyse des Eaux Minerales du Territoire de cette Ville. Il a montré par des Experiences certaines , que nos Malades ont , pour ainsi dire , sous la main, des soulagemens certains à leurs maux , qu'ils vont quelquefois chercher bien loin et à grands frais.

Les feuilles de Chamœdrys ou German-drée , de Chamœpytis , de petite Centaurée , la racine de grande Centaurée , d'Aristoloché ronde , et de Gentiane ,

F vj composent

2254 MERCURE DE FRANCE  
composent un Remede fameux , connu  
sous le nom des Amers, dont on attribüé  
la découverte au Prince de la Miran-  
dole , et dont M. Tournefort nous a  
donné la Recette. Ce Remede calme les  
douleurs les plus vives de la Goutte ;  
mais on nous a cité des exemples fu-  
nestes , qui prouvent que ce soulagement  
momentanée , lorsqu'on en use trop fré-  
quemment , dégénere et devient enfin  
meurtrier. Les raisons physiques dont  
on appuye ces Experiences , semblent  
établir que cela doit arriver nécessaire-  
ment.

Tels et plus grands encore ont  
été les travaux de notre Societé durant  
le cours de cette Année. L'idée que je  
vous en donne est très-réserrée. On n'a  
relevé que ce qu'on a jugé être plus frap-  
pant. M. Planque fit ensuite de fortes ins-  
tances , en general , à ceux qu'il jugeoit  
n'avoir pas fourni leur carrière , à pro-  
portion de leurs talents et de leur loisir ;  
il les sollicita , avec énergie , par l'at-  
trait de la gloire et de l'utilité publique.

En rappelant les dons que la Ville de  
Toulouse a faits à la Societé, d'un Jardin  
pour les Plantes et d'un Observatoire ,  
il en prit occasion d'exciter les Astro-  
nomes et les Botanistes a répondre à

ces

ces bien-faits , par leurs Observations et par leurs Recherches. Il finit par un Eloge abrégé des anciens Officiers et des nouveaux.

Ce dernier article fait entendre que notre Société est dans l'usage de nommer de nouveaux Officiers à la fin de l'année ; et que n'ayant pas encore mérité de la bonté du Roy d'être érigée en Corps Académique , elle nomme aussi un nouveau Secrétaire. C'est en cette qualité que j'ai l'honneur de vous écrire &c.

*LETTRE d'un Medecin de Montpellier , à un Medecin de Paris.*

**E**Ntre les Livres nouveaux que vous m'avez envoyé, Monsieur, j'ai vû avec plaisir le *Traité de Chimie* de M. Malouin; J'avois à peine fini la lecture de ce Livre, lorsqu'on m'a fait voir des observations critiques sur ce Traité. Les moyens qu'on y employe pour combattre l'Ouvrage , se réduisent pour la plus grande partie , tantôt à séparer les mots qui se suivent , pour en changer l'expression , et tâcher d'en donner une interprétation qui défigure la pensée de l'Auteur. Quelquefois au contraire , on y rapproche des phrases qui dans l'Ouvrage sont éloignées les unes  
des

des autres , pour prêter à l'Auteur des discours ridicules ou tirer des conséquences si absurdes et si diffuses , qu'il semble qu'on y ait pris à tâche de sacrifier la commodité des Lecteurs à l'envie de donner une idée désavantageuse du Traité de Chimie. Voici un exemple de la justesse des conséquences du Critique. L'Auteur dit pag. 75. que l'aiman n'attire point la rouille du fer. Le Critique qui ne veut pas trouver de différence entre rouille de fer et fer rouillé , dit pag. 1829. *On voit par ces paroles que selon M. Malouin l'aiman n'attire point le fer rouillé . . . Il n'y a qu'à interroger l'expérience ? Or elle dépose en faveur du contraire, c'est ce que nous pouvons certifier comme témoins ; et quiconque voudra s'en éclaircir, n'a qu'à présenter à de l'Aiman un clou rouillé , une aiguille rouillée , &c. il verra, nonobstant ce que dit M. Malouin , que le clou rouillé , l'aiguille rouillée , s'attacheront à l'Aiman.* On fait entendre par-là , que l'Auteur dit dans son Livre que le fer rouillé ne s'attache point à l'Aiman. Personne n'ignore qu'un clou rouillé s'approche de l'Aiman par son fer , et non pas par sa rouille. Le fait qu'assure l'Auteur , c'est que la rouille de fer absolument dégagée du fer , n'est point attirée

par

par l'Aiman ; c'est un fait constant. Le Critique prête souvent ainsi à l'Auteur un langage qu'il n'a jamais tenu ; par exemple : il avance, pag. 1812. que M. Malouin dit à l'occasion des figures Chimiques en general, que la raison qui a introduit les figures en Chimie, *est la même* qui les a introduites en Géometrie et en Algebre, &c. Ces paroles ne sont certainement point celles de l'Auteur ; il ne dit cela nulle part dans son Livre.

Il seroit facile de vous produire des exemples semblables de la critique ; on y dit pag. 1830. *notre Auteur demande si on peut faire du fer.* Je puis vous assurer qu'il n'a jamais fait cette demande : cela ne se lit dans aucun endroit de son Ouvrage.

Ce qui m'a le plus surpris en lisant cette Critique, c'est de voir désapprouver l'Auteur lorsque les préparations qu'il donne des remèdes sont différentes de celles du Code de la Faculté, *dressé exprès par elle*, dit-on, *pour servir de règle aux Apotiquaires*, auquel elle veut qu'ils s'assujettissent absolument, jusques là même qu'elle a obtenu un Arrêt du Parlement pour les y obliger. Et au contraire, lorsque le Traité de Chimie se trouve conforme à ce Code, on en fait un grand crime à l'Auteur.

Le peu de tems que j'ai pour profiter de l'occasion de vous faire tenir cette Lettre , ne me permet pas d'entrer dans un plus grand détail sur cette Critique ; je compte vous en entretenir encore dans la premiere que j'aurai l'honneur de vous écrire. Je suis &c.

*PROGRAMME de l'Académie  
des Belles-Lettres de Marseille.*

**C**ette année a été marquée par le plus triste Evenement qui pouvoit arriver à l'Académie. C'est la mort de M. le Maréchal de Villars son Fondateur et son Protecteur à qui elle doit tout ce qu'elle est et qu'elle ne cessera jamais de regretter avec toute la France dont il a été l'invincible appui.

Dans sa consternation , l'unique sujet de consolation qui lui reste , c'est la bonté qu'a eu M. le Duc de Villars, digne fils de ce Héros , de vouloir bien succéder à la protection dont il l'honoroit , comme il succede à ses vertus et aux honneurs qui en ont été la récompense.

C'est avec son agrément et sous sa protection qu'au milieu même de sa vive douleur elle adjugea le 25 Août dernier , Fête de S. Louïs , le Prix fondé par son  
pre-

OCTOBRE. 1734. 2259

premier Fondateur , à un Discours en Prose sur le sujet qu'elle avoit proposé l'année dernière , dont l'Auteur est M. l'Abbé Moutte , Chanoine de l'Eglise de Pertuis , qui avoit déjà remporté le Prix de l'année 1728. Elle continuera d'adjuger ce Prix toutes les années le même jour.

Elle avertit donc le Public que le 25 Août de l'année prochaine 1735. elle l'adjugera à une Piece de Poësie de 100 Vers au plus et de 80 au moins qui sera une Ode , un Poëme à rimes plates , ou une Elegie sur un de ces deux sujets au choix des Poëtes , *la mort de M. le Maréchal de Villars , Protecteur de l'Académie des Belles-Lettres de Marseille , ou le Héros Protecteur des Lettres.* Les Pieces sur l'un et sur l'autre sujet concourront également pour le Prix.

Le Prix sera une Medaille d'or de la valeur de 300 liv. portant d'un côté le Buste et au Revers la devise de feu M. le Maréchal de Villars , Fondateur et Protecteur de l'Académie.

On adressera comme de coutume les Ouvrages destinés au concours à M. Chalamont de la Visclède , Secretaire perpétuel de l'Académie , rue de l'Evêché , à Marseille. On affranchira les paquets à la Poste ,

Poste , sans quoi ils ne seront point retirés , ils ne seront reçûs que jusqu'au premier May inclusivement. Les Auteurs ne mettront point leur noms au bas de leur ouvrage , mais une sentence de l'Écriture des Peres de l'Église ou des Auteurs profanes. On marquera à M. le Secrétaire une adresse à laquelle il enverra son recepissé.

On prie les Auteurs de prendre les mesures nécessaires pour n'être point connus jusqu'au jour de la décision de l'Académie , et de ne point signer les Lettres qu'ils pourront écrire à M. le Secrétaire , ni se faire connoître à lui ou à quelqu'autre Académicien ; et on les avertit que s'ils sont connus par leur faute , ils seront exclus du concours.

L'Auteur qui aura remporté le Prix viendra le recevoir dans la Salle de l'Académie le jour de la Séance publique , s'il est à Marseille , et s'il est absent , il enverra à une personne domiciliée dans cette Ville , le Recepissé de M. le Secrétaire , moyennant lequel on remettra le Prix à cette personne.

On nous écrit de Flandres que le 29 Août dernier , le Sr Jean-François la Gouche , Accoucheur Juré de la Ville de

de Lille , ayant été appelé pour accoucher la nommée Marie-Joseph Hallez , âgée de 24 ans , femme de Jean-Baptiste Viscour , ouvrier de Sayeteur , demeurant au vieux Fauxbourg , Paroisse Saint Maurice , ladite Marie Hallez ayant été en mal d'enfant depuis le 29 jusqu'au 31. Août à deux heures après midi , l'Accoucheur ayant reconnu qu'il y avoit un corps étranger dans la vessie qui empêchoit l'accouchement , envoya chercher le Sr Wanstivordt , Chirurgien Juré et Operateur pensionné des Villes de Lille et Tournay , lequel l'ayant sondé a trouvé que c'étoit une Pierre dans la vessie , il lui en fit l'extraction sur le champ , en présence de François Floret , Chirurgien Juré de la même Ville ; la Pierre a huit pouces de circonférence , épaisse d'un pouce et deux lignes : la femme accoucha deux heures après l'opération , d'une fille qui avoit l'impression de la Pierre sur la partie supérieure de la peau des os pariétaux ; et aujourd'hui 25 Septembre 1734. la femme est tout à fait guérie et se porte fort bien , ainsi que son enfant.

On a appris de Londres , qu'une des filles du General Diemar est morte depuis

2262 MERCURE DE FRANCE  
puis peu de la petite verole , qu'on lui  
avoit donnée par insertion.

M. Dufrêne de Francheville , demeurant à Paris rue des Vieux Augustins , attenant le Duc d'Anjou , nous prie de donner avis qu'il travaille à une *Histoire des Finances depuis le commencement de la Monarchie Française jusqu'à présent*. Il prie très - instamment ceux qui ont en leur possession des Ouvrages ou des Titres qui ont rapport à cette matiere de vouloir bien les lui communiquer. Il seroit même ravi de trouver quelqu'un qui fut en état de s'associer avec lui , pour l'aider à porter cet Ouvrage considérable à sa perfection. Il recevra tous les paquets et Lettres dont le port sera affranchi.

CARTE DES ENVIRONS DE MANTOÛE , où l'on voit tout le *Serraglio* et une partie du *Veronois* , dressée sur la Carte levée sur les lieux en 1732. par *Philippe Palota* , Ingénieur de l'Empereur ; sur celles d'*Antonio Magini* , d'*Agostino Ceruti* , de *Guil. Carlo Frattino* , et sur les Descriptions des habitans du Pays ; Par *Henri Liebaux* , Geographe du Roy et de S. A. S. M. le Comte de Clermont.

Cette Carte qui vient de paroître est  
fort

fort bien dressée , fort correcte et fort bien gravée. Elle se débite chez le sieur *Faillot*, attendant les *Grands Augustins*, et chez le *Sr Delure*, Quay de l'*Horloge du Palais*, 1734.

L'attention continuelle que nous avons à célébrer les *Beaux Arts*, nous engage à ne pas garder le silence sur un fort beau Morceau de Sculpture qui a été généralement applaudi et admiré le 8 Septembre dernier, par un très-grand concours de Gens capables d'en juger.

Ce sont deux figures Colossales de 17 pieds de proportion, auxquelles on travailloit par ordre du Duc d'Orleans, et qu'on va voir avec empressement au Château de S. Cloud; elles sont placées au haut de la magnifique Cascade que tout le monde connoît, et qui fait un si beau spectacle. Elles représentent le Fleuve de la Seine et la Marne. La premiere de ces figures est assise sur un Rocher, au-dessous duquel on apperçoit un antre d'où sort une grande nape d'eau; l'autre figure est un peu panchée et appuyée sur une Urne, de laquelle il sort aussi une nape d'eau, qui se mêlant à l'eau de la premiere, tombe dans la grande Coquille du milieu, qui a 27 pieds de lar-  
ge.

2264 **MERCURE DE FRANCE**  
ge , de laquelle sort la prodigieuse Gerbe  
qui fournit successivement de l'eau en  
abondance aux autres napes qu'on voit  
couler jusqu'au bas de la Cascade.

La figure de la Marne paroît dans une  
attitude suppliante , pour obtenir que la  
Seine veuille bien recevoir ses Eaux.

Ce beau Groupe , accompagné des at-  
tributs convenables , est de M. Adam ,  
Sculpteur du Roy , arrivé de Rome  
l'année dernière , et reçu d'une voix  
unanime à l'Académie Royale de Pein-  
ture et Sculpture le 29 Août 1733. Le  
modele de l'Ouvrage qu'il a fait pour  
sa Reception est un Neptune groupé  
d'un Triton , qu'il doit exécuter en Mar-  
bre , et que les Curieux vont voir avec  
satisfaction dans son Atelier au Lōuvre.

Le Sr N. J. B. Poilly , a gravé depuis  
peu le Portrait , peint par A. Robert ,  
dont l'Original est à la Bibliothèque de  
S. Germain des Prez , du R. P. Jean-  
Baptiste Alaydon , Supérieur General des  
Benedictins de la Congrégation de Saint  
Maur , décedé le 6 Juin 1733. C'est une  
fort belle Estampe d'environ neuf pou-  
ces de largeur sur 13 de hauteur.

Le Sr Odievre , Quay de l'Ecole , à la  
Belle Image , qui vend le Portrait gravé  
de

OCTOBRE. 1734. 2265

de la Czarine , dont nous avons parlé le mois passé , vend aussi deux nouveaux Portraits en Estampes d'une belle gravûre ; sçavoir , celui de l'Infant Don Carlos aujourd'hui Roy de Naples et de Sicile , et celui du Prince Eugene de Savoye.

Voici encore deux nouvelles Estampes très-piquantes , gravées avec intelligence et une grande patience , par le Sr Beaumont , d'après deux admirables petits Tableaux de *Breugel* , dit de Velours , du Cabinet de la Comtesse de Verrue ; l'un représente une vûë de Flandres , Paysage et Village au bord d'un Marais , et l'autre un Port de Mer , beau Paysage, Maisons, Figures et Animaux en petit d'une extrême délicatesse. Ces Estampes en large qui sont de la même grandeur des Tableaux originaux , se vendent chez le *Sr Beaumont* , rue S. Jacques , au coin de la rue des Mathurins , chez *Madame Monbar*.

Nous avertissons les Amateurs des Beaux Arts , qu'on a mis en vente chez la *veuve Chereau* , rue S. Jacques , aux deux Piliers d'or , et chez *Surruques* , Graveur du Roy , rue des Noyers , deux Estampes nouvellement gravées d'après  
les

2266 MERCURE DE FRANCE  
les Tableaux de feu *Antoine Watteau* ,  
tirés , l'une du cabinet de M. Carteau ,  
Architecte de feu Monseigneur le Duc  
de Berry , et l'autre de celui de M. de  
Jullienne. Ces deux Estampes ne doivent  
qu'augmenter le désir d'acquérir les œu-  
vres de cet excellent Peintre , que l'on  
continue de graver depuis plus de dix-  
huit années avec beaucoup de succès , et  
que l'on espere devoir être achevées à la  
fin de la présente année 1734.

Ces deux Estampes sont en large de  
la grandeur des Tableaux. La première a  
pour titre *l'Isle enchantée* , gravée par *J.  
P. Lebas* , et la seconde , *Leçon d'Amour* ,  
par *Car. Dupuis* 1734.

Voici le quinzième Morceau, gravé par  
le Sr *Moyreau* , d'après un Tableau de  
Ph. Wouvermans , du Cabinet de la  
Comtesse de Verrue , qui vient de pa-  
roître ; il se débite avec grand succès  
*chez l'Auteur* , rue Gallande , vis-à-vis  
*S. Blaise*. Cette Estampe dont la compo-  
sition est admirable et très-piquante , a  
pour titre l'ECURIE.

Il vient de paroître deux nouvelles  
Estampes gravées par M. *Lepicié* , de  
l'Académie Royale de Peinture , d'après  
deux excellents Tableaux de M. Boucher  
de





de la même Académie ce sont deux petits Sujets en hauteur très-bien traitez, sous le titre de *l'Amour Moissonneur* et *l'Amour Oizeleur*. Ces Estampes se débitent Quay de l'Ecole, vis-à-vis la Samaritaine, chez Odievre, à la Belle Image.

Le même Marchand vient de mettre en vente quatre Jolis Sujets presque de la même forme, gravez par le Sr *Michel Aubert*, d'après M. *Etienne Jaurat*, de l'Académie Royale de Peinture. Ils sont intitulés, la *Devote*, *l'Econome*, la *Savante*, et la *Coquette*.

Deux nouveaux Portraits en Estampe viennent encore de paroître chez le même Odievre, sur le Quay de l'Ecole, parfaitement bien gravez par C. Roy; le premier est du Roy de Pologne, et le second de Frederic Auguste, Electeur de Saxe; ce dernier est d'après un Portrait de ce Prince peint par M. *Silvestre*.

### SUITE des Médailles du Roy.

Il vient d'être frappé deux Médailles pour le Roy, dont nous donnons ici la gravûre des Revers. La première, dont le Sujet est le Combat de Parme, représente la Ville de Parme sous la figure d'une Femme couronnée de Tours, assise et

G ap-

2268 MERCURE DE FRANCE

appuyée sur l'Ecu de ses Armes, admirant Mars qui d'une main la couvre de de son Bouclier chargé des Armes de France, et de l'autre lance un Javelot à pointe de feu. On lit autour ces mots, PROFLIGATI A D. PARMAM GERMANI, et dans l'Exergue XXIX. Junii M DCC XXXIV.

L'autre Médaille, frappée sur la Prise de Philisbourg, porte cette Inscription qui en remplit tout le Revers, et qui est enfermée dans une Couronne Murale, Symbole ordinaire des Villes prises. RHENO EXUNDANTE ET TOTIUS GERMANIÆ EXERCITU SPECTANTE PHILIPPBURGUM EXPUGNATUM, XVII. Julii M. DCC. XXXIV.

Le Buste du Roy, qui sert de face à ces deux Médailles, est gravé par M. *Rotier*, de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture, Graveur general des Monnoyes. Le Revers de la Bataille de Parme est gravé par M. *le Blanc*, de la même Académie, et le Revers de la Prise de Philisbourg, par M. *Ruch*.

Les sieurs *Gersaint* et de *Mortain*, Marchands à Paris, Pont Notre - Dame, qui ont fait il y a quelques mois une vente d'un Cabinet de Coquilles, avertissent les Curieux, qu'ils ont acheté depuis, tant en Flandre, en Hollande, qu'à Paris, plusieurs Cabinets qu'ils ont réunis et qui renferment presque tous les genres qui peuvent

peuvent picquer la curiosité des gens de goût. Cela consiste en un très-grand nombre de Coquilles exquisés et singuliers par leurs formes et leurs couleurs, et très-bien conservées, Poissons de Mer desséchés, Serpens, Crocodiles, Lézards.

Environ cent Phioles remplies d'animaux des Indes aussi rares qu'admirables et dignes de l'attention des Sçavans; Habillemens et Armes des Sauvages, &c.

Une quantité considerable de grandes et petites Pierres précieuses, gravées et non gravées, en relief et en creux, la plupart antiques et au plus beau; montées et non montées; plusieurs Pierres arborisées et Cailloux extraordinaires; Grains d'Onix, Yeux de Hiboux, très-singuliers; Bronzes antiques et modernes; Mouvements perpetuels; Jeux d'Orgues, et autres Instrumens de Musique; Plantes Maritimes des mieux conservées; Droguier, Minéraux; un Herbar de plus de 2000. Plantes, la plupart étrangères. Médailles en grand et moyen Bronze, et quantité d'autres Curiositez d'une haute antiquité, dont le détail seroit ici trop long, ce qui fait une réunion des plus singuliers et des plus curieuses en ce que la Nature et l'Art peuvent fournir de plus agréable. Ils comptent en faire la vente incessamment en détail, au plus offrant et dernier enchérisseur. Les Curieux seront avertis par des Affiches publiques. Ceux qui voudront jetter la vûe sur ces curiositez avant la vente, pourront les voir chez ledit sieur Gersaint, Marchand, Pont Notre-Dame, au grand Monarque.

Ils ont aussi bon nombre de Tableaux et d'Estampes des plus grands Maîtres, qu'ils ont ap-

G ij portés

2270 MERCURE DE FRANCE  
porté de leur dernier voyage d'Hollande, qu'ils  
vendront à l'amiable.

On écrit de Villeneuve, près d'Avignon, que  
M. l'Abbé Soumille, vient d'inventer une Rape  
qui renferme tous les avantages des Rapes ordi-  
naires, et n'a aucun de leurs défauts. Faire deux  
à trois livres de Tabac par heure, sans se fati-  
guer beaucoup, le faire fin à pouvoir se passer  
des Tamis ordinaires, moudre les côtes et les  
feuilles également, faire le Tabac gras, aussi ai-  
sément que le sec, ne produire aucun déchet, et  
durer autant que la vie ordinaire d'un homme,  
sont les principaux effets de cette nouvelle Ma-  
chine. Elle est dans une Boîte de Noyer d'un  
pied de hauteur, sur huit pouces de largeur. Le  
Tabac reste en repos tandis que, par le moyen  
d'un Archer, une roue faite au tour, ar-  
mée de 48. lames d'acier tourne contre le Tabac  
et le rape. Tous ces effets dépendent de la juste  
proportion de toutes les Pièces, que l'Auteur a  
soin de faire executer dans la dernière justesse.  
Les personnes qui en voudront, peuvent s'adres-  
ser à lui, il les leur fera tenir exactement par  
les commoditez ou par les voitures qu'elles vou-  
dront bien lui indiquer. Le Prix est de 30. livres,

L'altération qui vient aux dents, selon le sieur  
Durand, ne procede que de la carie ou de l'ébran-  
lement. La premiere entame et fait une perfora-  
tion douloureuse, qui jette dans la nécessité de  
les faire tirer. L'autre moins sensible, mais d'un  
plus grand progrès, est engendré par l'exhalaison  
des mauvais levains de l'estomach. Cette vapeur  
qui s'éleve et qui se condense, fait, dit-il, le tar-  
tre qui attaque les dents et mange peu à peu les  
gencives.

gencives ; or il ne faut pas s'étonner si la négligence fait que bien des personnes , et même des plus jeunes, sont privées de ce qui doit faire l'ornement et le meuble précieux de la bouche.

Le sieur Durand, Expert, reçu à S. Côme pour la conservation des dents, qui a joint son expérience et sa dextérité pour tout ce qui concerne son Art, annonce au Public un Opiat extrêmement salutaire par son utilité et ses bons effets. En rendant et conservant l'émail des dents, il produit la régénération des gencives, dissout le sang grossier dont elles sont souvent farcies, raffermi la dent la plus vacillante, pourvû qu'elle ne soit point sortie de son alveole, empêche que l'on ne sente de la bouche et empêche aussi la gencive de se retirer. Ce qu'il y a de plus avantageux dans cet Opiat, c'est qu'il répare tous les mauvais effets de ceraines drogues avec lesquelles on impose souvent au Public, sous prétexte de blanchir les dents.

Le sieur Durand, sans cesse appliqué à la perfection de son Art, avertit en même temps qu'il possède un Elixir propre à calmer les douleurs de dents, à nettoyer les gencives et à guérir les ulcères et abscess qui y peuvent naître, et sur tout ceux qui tiennent de la nature du scorbut.

Il donne par écrit à ceux qui ont recours à lui la maniere de s'en servir, aussi-bien que de son Opiat, de sorte que les personnes éloignées à qui il envoie l'un et l'autre, sont en état d'en faire usage par elles-mêmes.

Les pots d'Opiat sont de 3. et 6. livres, ils se transportent dans les Provinces les plus éloignées et ils sont cachetez.

Les Bouteilles de son Elixir sont de 3. livres et de 6. livres.

Il va le matin où on le demande, et l'après-midi on le trouve chez lui, rue S. Honoré, vis-à-vis la Croix du Trahoir, à la Coupe d'or, au premier sur le devant, avec Tableau.



## CHANSON.

*Récit de Basse.*

**D**Ans le sein du repos, tu languissois, Bel-  
lonne;

Un nouveau Mars te rappelle en ces Lieux.

Toi qui guidas toujours ses augustes Ayeux ;

Vole à ses Etendarts ; déjà son Canon tonne.

Remplis ses Ennemis d'épouvante et d'horreur ;

Que sur ses pas gronde la Foudre,

Quelle renverse et mette tout en poudre ;

Aide à venger Louis d'un superbe Offenseur.

Ces Paroles sont de M. Morel, ainsi que la Musique.



## SPECTACLES.

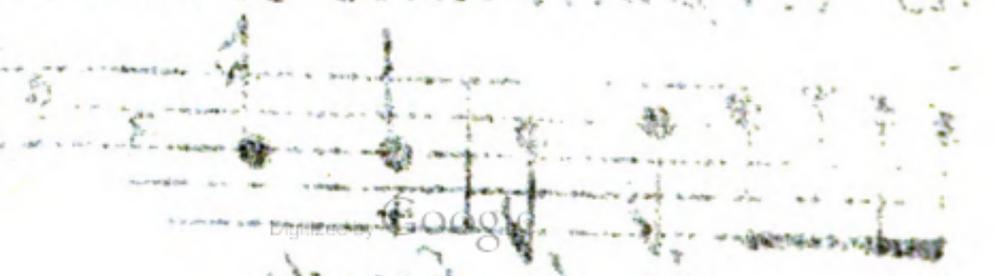
**L**E 19. Octobre, l'Académie Royale de Musique remit au Théâtre l'Opera de *Philomèle*, dont le Poème est de M. Roy, et la Musique de M. de la Coste.

Cette

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY.  
ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS.

PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS.



Cette Piece, qui a été reçûe avec beaucoup d'applaudissement, avoit été donnée dans sa nouveauté en 1705. et reprise en 1709, et en 1713. Les Dîles Anrier et le Maure, y jouient dans la plus grande perfection les principaux Rôles, ainsi que les sieurs Dün et Tribou; on en parlera plus au long.

Le Dimanche 24. de ce mois, le sieur Albert, jeune homme, qui monta sur le Théâtre pour la premiere fois, jouia le Rôle de *Terée*; il y fut fort applaudi, et plus encore dans les Représentations suivantes. Il est fort bien fait, et le Public a paru très content de sa voix et de son jeu.

Les Comédiens François préparent une Comédie nouvelle de M. de Marivaux, en trois Actes, en Prose, intitulée, *Le Petit Maître Corrigé*.

*LES BILLETS DOUX*, Comédie nouvelle, de M. de Boissi, annoncée dans le dernier Mercure, et représentée sur le Théâtre Italien le 15. Septembre, *Extrait.*

### A C T E U R S.

Clarice, Tante de Julie.

Julie.

G. iiij. Damon;

Damon , Amant de Julie.

Valere , Amant de Clarice.

Arlequin , Valet de Damon.

Un Notaire.

Marton , Suivante de Clarice.

*La Scene est chez Clarice.*

**L**A satisfaction generale avec laquelle cette Pièce a été reçûe , fait bien voir qu'on peut plaire au Public sans donner des Critiques trop vives , qui dégènerent en Satyres , et qui ne sont pas même approuvées de ceux qu'elles font rire.

Dans cette Piece , *Valere* et *Damon* ouvrent la Scene avec *Arlequin* ; ils se trouvent tous trois dans la Maison de *Clarice* , que *Valere* aime , et qui est la Tante de *Julie* , pour qui *Damon* soupire ; *Arlequin* se met de la partie et dit que *Marton* , Suivante de la Tante , et de la Niece , est l'objet de ses vœux : leurs Maîtresses ne sont pas encore instruites de leur amour ; ils prennent tous trois la résolution de le leur faire sçavoir par Lettres , et c'est-là ce qui a fait intituler la Piece , *les Billets Doux*.

*Damon* quitte *Valere* pour aller écrire à *Julie* ; il ordonne à *Arlequin* de le suivre ; *Arlequin* fait entendre qu'il a

de

de son côté un Billet doux à faire pour sa chere Marton; Valere sort aussi pour confier au papier l'amour qu'il ressent pour Clarice; à peine sont-ils sortis, que Julie et Marton, qui n'attendoient que ce moment pour se parler, remplissent leur place. Marton dit à Julie qu'elle peut lui ouvrir son cœur sans contrainte, puisqu'il n'y a plus personne qui puisse les entendre; Julie lui apprend qu'elle aime déjà, quoiqu'à peine sortie de l'enfance; Marton n'en paroît point du tout étonnée, ce qu'elle fait connoître par ces Vers :

Le scrupule nouveau ! la plaisante pensée !  
 Sçachez, pour rassurer vos timides esprits,  
 Qu'à quinze ans aujourd'hui l'on est plus avancée :  
 Qu'à trente on ne l'étoit jadis.

Julie ne nomme point son vainqueur; mais Marton fait connoître par un *à part* qu'au portrait que Julie vient de lui en faire, elle reconnoît Valere, et dit à sa jeune Maîtresse :

De votre Aimant je devine le nom :

Cette erreur de Marton qu'on ne trouve pas trop solidement fondée, est très-nécessaire au reste de la Piece, comme on le verra.

G. v. Julie

Julie voyant venir Arlequin se retire après avoir dit à Marton de bien garder son secret , c'est - à - dire celui de son amour , dont elle lui a peint l'objet sans le nommer. Arlequin donne deux Billets à Marton , l'un pour sa Maîtresse et l'autre pour elle - même , après quoi il se retire , il lui fait entendre qu'il viendra bientôt chercher les deux réponses. Marton se persuade que l'un de ces deux Billets s'adresse infailliblement à celle de ses deux Maîtresses qui s'appelle Clarice , elle fait connoître ce qui la détermine pour l'une plutôt que pour l'autre par ces Vers :

Damon aime Clarice. Oûi, la Lettre est pour elle,

Et j'ai sçu pénétrer qu'elle l'aime à son tour ;

C'est vainement que sa fierté le cele ;

Tous nos Amans sont assortis au mieux.

Clarice vient ; Marton lui reproche la triste résolution qu'elle semble avoir prise de passer les beaux jours qui lui restent dans un triste veuvage , tandis que mille cœurs soupirent pour elle ; Clarice lui fait entendre qu'elle n'est pas si insensible qu'elle le paroît. et semble désigner un vainqueur par ces Vers :

UN

Un seul pourroit, s'il m'aimoit tendrement,  
Me faire rompre mon serment, &c.

Pour me résoudre à faire sa fortune,  
Je voudrois m'assurer qu'il feroit mon bonheur.

Marion n'en demande pas davantage pour se confirmer dans la certitude que cet Amant ( que Clarice voudroit rendre heureux ) est Damon, elle lui donne le Billet qu'elle croit s'adresser à elle, sans nommer celui qui le lui envoie; ce silence est encore très nécessaire à la Piece, car un seul mot échappé la finiroit dès le commencement. Elle sort pour laisser Clarice en liberté de lire et de faire réponse.

Clarice lit le Billet; elle ne doute point qu'il ne soit de son cher Valere, quoiqu'il n'y ait point de seing, son erreur est plus excusable que celle de sa Suivante, par la raison qu'on croit aisément ce qu'on souhaite; voici comme elle s'explique:

Celui qui me l'écrit est jeune et fait pour plaire;  
Ah! n'en doutons point; c'est Valere,  
Et je le reconnois pour en être l'Auteur,  
A ce portrait que Marion vient d'en faire;  
Et plus encor au trouble de mon cœur.

Elle ne balance pas à faire réponse. Marion

G.vj      ton

ton revient, elle trouve la Lettre toute prête; elle en a écrit une pour Arlequin, où elle lui rend des injures pour des douceurs. Arlequin revient comme il l'a dit à Marton; elle lui donne la réponse de Clarice et la sienne, et se retire.

Arlequin met dans sa poche le Billet qui s'adresse à lui, et lit celui qui s'adresse à Damon, et qu'il croit s'adresser à lui-même; comme ces sortes de balourdises lui sont naturelles, le Public s'y prête tous les jours. Il lit tout bas le Billet qu'il croit être fait pour lui, et se confirme dans la bonne opinion qu'il a de son mérite; Damon vient, il demande à Arlequin si l'on a fait réponse à son Billet; Arlequin lui remet celui qu'il a mis si étourdiment dans sa poche; Damon lit le Billet.

**Mon cher petit Monsieur, je vous trouve bien fat  
D'oser me déclarer votre amour ridicule.**

**Pour que je sois sensible à l'ardeur qui vous brûle,  
Votre taille est trop gauche et votre esprit trop  
plat;**

**Vous êtes libertin au vingtième carat.**

**Par dessus tout, vous aimez le Bourgogne;**

**Et j'ai toujours été d'un goût trop délicat,  
Pour écouter les soupirs d'un yvrogne.**

**Nous laissons à juger au Lecteur si  
Damon**

Damon a pû prendre un moment le change à la lecture d'une Lettre si extraordinaire : il dit d'abord.

Quel stile ! quelle Lettre ! est-ce à moi qu'on l'écrit ,

Et peut-elle partir d'une Fille bien née ?

Cependant malgré sa première réflexion , il ne laisse pas de croire que c'est à lui qu'on l'adresse ; puisqu'à peine il voit approcher Julie qu'il s'en plaint à elle très sérieusement. Julie ne sçait que penser de tout ce que Damon lui dit ; il lui montre la Lettre en question pour justifier ses reproches ; Julie lui a déjà répondu d'une manière à lui faire entendre combien sa bevûë est mal fondée ; on en peut juger par ces quatre Vers :

Moi , Damon , avec vous employer ce langage.

Et vous écrire sur ce ton !

Ah ! j'en suis incapable , et c'est me faire outrage

Que d'en avoir seulement le soupçon.

Elle lui proteste qu'elle n'a point écrit un billet si outrageant et si bas ; Mariton qui l'a écrit à Arlequin , lui reproche sa balourdise , et lui dit de rendre à Damon le billet qui s'adresse à lui. Arlequin.

2286 **MERCURE DE FRANCE**  
quin le remet entre les mains de son  
Maître ; il est conçu en ces termes :

Vous ressentez pour moi la plus parfaite ardeur ;  
Si j'en crois le billet que vous ostez m'écrire ;  
Pour en mieux convaincre mon cœur,  
Je vous permets de venir me le dire.

Damon est transporté à la lecture de ce Billet ; mais Julie modère bien sa joye , quand elle lui dit qu'elle n'a écrit celui-là non plus que l'autre ; cependant elle lui rend sa première satisfaction ; car à peine lui a-t-il dit tendrement que pour le rendre heureux elle n'auroit qu'à mettre son nom au bas de cette obligeante lettre , qu'elle lui répond avec la même tendresse :

Mon nom est-il si nécessaire ?  
Ne suffiroit-il pas que ma bouche sincère ,  
En adoptant le sens de ce tendre Billet ,  
Vous confirmât tout ce qu'il vous promet ?

Quoique le bonheur de ces deux Amants soit assez avancé , il y manque quelque chose pour l'assurer. Le Billet obligeant est de Clarice ; c'est à Valere qu'elle l'écrit , mais par l'étourderie de Marton , c'est à Damon même qu'on croit qu'il s'adresse ; Clarice Tante de  
Julie;

Julie , n'apprendra pas impunément que sa nièce est aimée de celui à qui elle écrit si obligamment ; Julie prie Damon de feindre de l'aimer ; il a de la peine à y consentir ; mais voyant qu'elle le veut absolument et qu'il le faut pour leurs communs intérêts , il y consent. Clarice vient , il reste seul avec elle ; et avec Marton , il feint des transports pour elle qu'il ne sent pas ; il lui parle en homme pénétré de reconnoissance pour la Lettre qu'elle a daigné lui écrire ; Clarice toute étonnée demande à Marton à qui elle a donné la réponse qu'elle a faite au Billet qu'on lui a envoyé ; Marton commence à sentir son étourderie ; Damon est charmé que Clarice ne l'aime pas , il le fait connoître par cet *à part*.

Je ne suis pas aimé ! Ciel ! que je suis heureux !

Il prie Clarice , puisqu'il n'a pas le bonheur d'être aimé d'elle , de vouloir bien permettre qu'il porte à sa nièce des vœux dont elle refuse l'hommage : Voici comment il s'exprime :

Puisque la Fortune m'envie  
 La gloire d'être votre Epoux ,  
 Au défaut d'un bonheur si doux ,  
 Le seul qui peut me flatter dans la vie ;

Je

Je vous en fais ici l'aveu ,  
 Est de me voir votre neveu ;  
 Pour mériter ce nom accordez moi Julie.

Clarice lui accorde son consentement. Voilà donc le bonheur de Damon et de Julie confirmé autant qu'il le peut être ; nous allons rendre compte du sort de Valere et de Clarice.

La maniere dont l'Auteur s'y prend a paru tout à fait ingénieuse. Valere vient prendre conseil de cette aimable Douairiere , sur un projet d'où dépend le bonheur de sa vie ; il lui avoüe qu'il sent une vive passion pour une personne très-aimable ; il ajoute qu'il n'ose par timidité, attendu qu'il est jeune et sans expérience, lui parler de son amour , et qu'il a confié au papier les tendres sentimens de son cœur ; tout ce qu'il dit à Clarice, dont il est aimé , porte des traits mortels dans le cœur de cette secreete Amante ; elle veut pourtant en agir avec lui de bonne foi , et lui donner un conseil désintéressé ; elle prend la Lettre sur laquelle il l'a priée de lui dire son sentiment ; elle la lit tout haut ; en voici les termes :

Pour vous d'un feu si pur je me sens pénétrer ,  
 Que ce n'est qu'en tremblant que ma main vous  
 Réprime ; Comme

Comme je ne vis plus que pour vous adorer ,  
Je meurs si l'espoir ne m'anime.

Prononcez donc l'Arrêt d'où dépendent mes  
jours ;

En flattant mon ardeur d'un retour legitime ,  
Ne craignez pas d'en voir finir le cours ;  
Mon amour doit durer toujours ,  
Puisqu'il est fondé sur l'estime.

Clarice ne peut s'empêcher d'approuver cette Lettre , et dit à Valere qu'il peut l'envoyer à l'objet de ses feux , qui ne doit pas manquer d'y répondre favorablement ; Valere lui répond qu'elle est actuellement entre ses mains ; Clarice lui dit que ce n'en est donc-là qu'une copie. Valere lui assure que c'est l'original et la prie tendrement d'y répondre.

Clarice agréablement surprise et passant tout à coup de la douleur à la joye , le quitte en lui disant qu'il aura bientôt sa réponse. Valere flotte entre la crainte et l'espérance ; mais un heureux Messager le met bientôt au comble de ses vœux ; c'est un Notaire tenant dans sa main un Contrat de Mariage par lequel Clarice se donne à lui avec tout son bien. On ne pouvoit pas mieux remplir le titre de la Pièce que par un Billet doux de cette nature. Cette dernière partie de  
la

284 **MERCURE DE FRANCE**

la Comédie en question n'a pas fait moins de plaisir que le dénoûment de la Pucelle. On peut juger de la beauté de la versification par les échantillons que nous en avons donnez dans le cours de cet Extrait, et s'il y a quelque chose à dire sur le fond, il est avantageusement réparé par les beautez de détail qui sont répandues par tout.

Cette Piece est suivie d'un Divertissement, dont la Musique est de M. Mouret. Voici quelques couplets du Vaudeville.

*Silvia.*

Quand il faut signer un Contrat,  
Contre lequel l'amour combat,  
Notre main se retire ;  
Mais, pour assurer le bonheur  
D'un Amant choisi par le cœur,  
Ah ! quel plaisir d'écrire ?

*Arlequin au Parterre.*

Oh peste contre le papier,  
Quand on a le don d'ennuyer,  
Au lieu de faire rire ;  
Mais pour l'Auteur qui réussit,  
Et que votre main applaudit,  
Ah ! qu'il est doux d'écrire !

Lo

Le 3 Octobre , l'Opera Comique fit la clôture de son Theatre par les mêmes Pieces annoncées dans le dernier Mercure, et le même jour à onze heures du soir , il y eut un Bal sur le même Theatre au niveau duquel on avoit construit un plancher qui remplissoit toute la longueur de la Sale qui fut très-bien décorée , il y eut une très-belle Assemblée ; toutes les Boutiques de la Foire furent éclairées pendant la nuit.



## NOUVELLES ETRANGERES.

### P O L O G N E.

**L**Es Habitans de la Ville de Cracovie sont entrez dans la nouvelle Confederation faite en faveur du Roy , et le Staroste Jacisiski y a envoyé un Détachement considerable des Troupes de la Couronne , tant pour travailler à réparer et à augmenter les fortifications de cette Place , que pour la défendre , si les Troupes Moscovites et Saxonnes se déterminent à en former le Siège.

Le Comte Vileps Oginski , qui depuis la dérenion du Comte Poggi , commande les Troupes que Sa Majesté a en Lithuanie , continué de faire des courses dans cette Province , et ayant rencontré dernièrement un Corps de Troupes Moscovites, il l'attaqua avec beaucoup de valeur, mais.

mais les fortes qu'il avoit en tête étant supérieures aux siennes , il fut obligé de se retirer. Le principal Corps des Troupes du Roy s'est approché du Palatinat de Sandomir , où le Palatin de Lublin a été joint depuis qu'il y est arrivé , par celui de Volhinie , et par une partie de la Noblesse de Podolie et de la Russie Polonoise.

Le General Lesci , qui décampa le 10 du mois passé avec la quatrième colonne de l'Armée Moscovite , s'étant arrêté à quelque distance de Dantzick , se mit en marche le 19 , avec les Hussars et un Regiment de Dragons pour aller à Poltaski ; il fut suivi le lendemain par le reste des Troupes dont il s'est réservé le commandement.

On écrit de la fin du mois dernier , que le principal Corps des Troupes de la Couronne continuoit de marcher sous les ordres du Staroste Jacisiski vers le Palatinat de Sandomir , où le Palatin de Lublin est toujours campé avec les Troupes qu'il commande.

On travaille avec toute la diligence possible à réparer les Fortifications de la Ville de Cracovie , dont les Habitants persistent dans la résolution de ne point reconnoître l'Electeur de Saxe.

Les Lettres du commencement de ce mois , portent que le Palatin de Lublin , qui a resté pendant quelque tems dans le Palatinat de Sandomir , et dont les Troupes sont augmentées considérablement depuis qu'elles ont été jointes par celles des Starostes de Rave et de Stapnitz , du Castellan de Czersk , et de M. Sokolnicki , marcha au commencement de ce mois vers Opoczno ; le General Steinflicht a pris la même route avec le Corps qu'il commande . et le Staroste Jacisiski alla camper sous Ostrow , à cinq lieues

siées de Leopold , pour empêcher les Troupes Moscovites qui sont venues de l'Ukraine , de pénétrer plus avant dans le Royaume.

Le Corps de Troupes commandé par le Palatin de Volhinie , est entré dans la Podolie , où il exige de fortes contributions dans tous les lieux qui appartiennent aux Seigneurs et aux Gentilshommes attachez aux intérêts de l'Electeur de Saxe.

Les courses continuelles que font les Troupes du Roy dans les Palatinats de la Grande Pologne, étant toute communication entre cette partie du Royaume et l'Allemagne , les Troupes Saxonnes qui sont en quartiers dans les environs de Warsovie , ne peuvent subsister que très difficilement , et le General Pohlentz a contraint les habitants du Palatinat de Masovie , de lui fournir mille mesures de bled , 6000 d'avoine , et 2000 chariots de fourage.

On continue de travailler avec diligence à réparer les Fortifications de la Ville de Cracovie , et le Staroste Jacisiski , qui y a envoyé encore depuis quelques tems des Troupes pour en renforcer la Garnison , a donné ordre qu'on y ajoutât quelques nouveaux ouvrages.

La plupart des Paysans des Terres possédées dans la Podolie par les Seigneurs et les Gentilshommes du parti de l'Electeur de Saxe , les ont abandonnées pour éviter de payer les contributions que le Palatin de Volhinie leur a demandées.

On a reçu avis qu'il est resté 180 Moscovites à Thorne , pour la garde du Primat et des autres Seigneurs Polonois , qui n'ayant pas voulu consentir à signer l'Acte par lequel l'Electeur de Saxe demandoit qu'ils déclarassent l'Electio

du  
Roy

Roy illégitime, y ont été conduits d'Elbing, et y sont gardez à vûe.

Les Magistrats de Dantzick ont obtenu de l'Electeur de Saxe, qu'il se contentât du tiers de la somme qu'il avoit exigée des Habitans, et ce Prince a promis qu'aussi-tôt après la séparation de la Diette qu'il a résolu de convoquer, il feroit sortir du Fort de Wechselmunde les Troupes qui y sont en garnison.

### A L L E M A G N E.

L'Empereur apprit le 26. du mois dernier au matin, par un Courier arrivé d'Italie à Vienne, que dans la Bataille donnée près Guastalla le 19. du même mois, les Troupes Imperiales, après avoir combattu avec beaucoup de courage et d'intrepidité, avoient été forcées d'abandonner le Champ de Bataille et de prendre la fuite. Le General Comte de Konigseg ajoute dans sa Lettre, que le Prince Louis de Wirtemberg, Lieutenant-Feld-Maréchal, le Prince de Saxe-Gotha, les Comtes de Colmeneiro et de Wallis, M. Dalliers, General d'Artillerie, plusieurs autres Generaux, un grand nombre d'autres Officiers et plus de 2000. Soldats avoient été tuez dans cette Action.

On a appris de Berlin, que le Roy de Prusse avoit donné la Prévôté de Magdebourg au Prince Guillaume-Auguste, son second fils, et celle de Harbestadt, au Margrave Frédéric de Schuedt.

Suivant les Lettres de Schwerin, le Duc Charles Léopold de Mekelbourg, a deffendu sous des peines très-rigoureuses, à tous les Seigneurs et Gentilshommes de ses Etats, de se trouver à la Diette convoquée à Malchin, par le Prince Chrésien-Louis, son Frere,

ITALIE.

## I T A L I E.

**L**E Pape a ordonné à tous les Evêques de l'Etat Ecclesiastique, d'ôter de dessus leurs Portes les Armes des Princes dans les Etats desquels il sont nez, afin de prévenir les inconveniens auxquels la conjoncture présente pourroit donner occasion.

Les Cardinaux de la Congrégation de *Propaganda fide*, expedierent le 2. de ce mois, des ordres pour la construction des Bâtimens du College qu'ils ont résolu d'établir en Calabre, et dans lequel ils doivent faire instruire de jeunes gens pour leur faire prendre les Ordres Sacrez et les envoyer ensuite en Mission dans la Grece et dans les autres Pays de la domination du Grand-Seigneur.

On apprend de Gênes, que les 8. Galeres de France qui retournent de Naples à Marseille, y arriverent le 12. Septembre, et qu'on salua de 21. coups l'Etendart Royal, et de 30. le Chevalier d'Orleans, Grand-Prieur et General des Galeres de France, à qui le Sénat envoya six Députez pour le complimenter.

Ces Lettres ajoûtent que les Rebelles de Corse persistoient toujours dans leur Révolte, malgré les efforts de Mrs Fiesco et Giustiniani, pour les ramener à leur devoir; qu'ils avoient enlevé tous les grains qui étoient dans les Magazins de la Ville de Bosaia; que l'Evêque d'Aleria ayant fulminé l'Excommunication contre ceux d'entre eux qui gardoient les grains enlevés, ils avoient pris la résolution de se saisir de sa personne, et qu'il avoit été obligé de prendre la fuite pour éviter de tomber entre leurs mains.

M. Paul-Jérôme Palavicini, que la République avoit

## 2290 MERCURE DE FRANCE

avoit envoyé l'année dernière dans l'Isle de Corse, pour essayer de faire rentrer ces Rebelles dans leur deyoir, en est revenu depuis peu; et il a rapporté que les remontrances de Mrs Fiesco et Giustiniani n'avoient pas eû plus de succès que les siennes pour appaiser la sédition; que les Rebelles avoient transporté dans un lieu où il étoit difficile de les attaquer, tous les grains qu'ils avoient enlevés des Magazins de la Ville de Bosaia, et qu'ils avoient détaché 300. hommes pour tâcher de se saisir de la Personne de l'Evêque d'Aleria, sur lequel ils vouloient absolument se venger de l'excommunication qu'il avoit fulminée contre eux.

Par les Lettres de Gênes, du commencement de ce mois, on apprend que Mrs Hugues Fiesco et Marie Giustiniani, sont attendus dans peu de l'Isle de Corse, dont ils n'ont pû engager les Rebelles à rentrer dans l'obéissance.

L'Evêque d'Aleria n'a pas été joint par le Détachement que ces derniers avoient envoyé pour l'arrêter, et un Bâtiment sur lequel il s'est embarqué à Ajazzo, l'a conduit à la Bastie.

Les dernières Lettres de Gênes, portent que le 29. Septembre M. de Campredon, Envoyé du Roy de France auprès de cette République, donna une Fête magnifique aux Ministres Etrangers et à plusieurs autres personnes de distinction, à l'occasion de la Victoire remportée le 19. par les Troupes des Alliez sur celles de l'Empereur; les Galeres de France firent plusieurs salves de toute leur Artillerie.

Ces Galeres partirent le lendemain à 2. heures après midi pour retourner à Marseille, et le Chevalier d'Orleans, avant que de se rembarquer, fut complimenté par les six Députés qui l'avoient

## ARMÉE D'ALLEMAGNE.

LE Maréchal d'Asfeldt a retiré d'Haslach les 1500. hommes qu'il y avoit envoyez sous les ordres de M. Phelippes, Maréchal de Camp, et il a fait passer à Guegenbach les Troupes qui étoient à Zell.

Le 5. de ce mois, l'Armée du Roy étoit encore campée à Offembourg, où les Troupes étoient barraquées; le Maréchal d'Asfeldt a reçu les Ordres du Roy pour la distribution des Troupes pendant l'hyver, et l'Armée est sur le point de se séparer.

Le Prince Eugène est parti pour se rendre à Vienne par le Danube; les Troupes qui resteront sur le Rhin seront commandées par le Prince Alexandre de Wirtemberg, qui établira son quartier à Hailbron, et laissera pendant l'Hyver 9. Batillons et 6. Escadrons dans Heydelberg, qu'on continuë de fortifier, ainsi que l'Isle de Neckerau, où on a mis deux Régimens et quatre Compagnies de Grenadiers.

On travaille aussi à perfectionner les Lignes qui s'étendent depuis Nuslock jusqu'à Schwetzingen, et de-là au Rhin, passant par Brillh.

Le General Petracht est toujours dans la Vallée de la Kinch, et il y a distribué dans differens postes les 5000. hommes d'Infanterie et les 3000 de Cavalerie qui composent le Corps qu'il commande.

Le Prince de Fursteinberg, qui avoit joint ce General à Housack, dans la même Vallée, avec deux Régimens d'Infanterie, deux de Cavalerie et 12. Pièces de Canon de campagne, s'avança le 17. à Bibrack.

## ARMÉE D'ITALIE.

**L**E Roy de Sardaigne et le Maréchal de Coigny, ayant résolu de suivre les Ennemis, lesquels après avoir perdu la Bataille de Guastalla, s'étoient retirez du côté du Zero, marcherent le 20. Septembre et ils allerent camper à Luzara. Ils détacherent le même jour le Marquis de Maillebois avec 6. Bataillons et deux Regimens de Cavalerie pour passer le Po et pour aller joindre le Corps de Troupes qui étoit depuis quelque temps sur l'Oglio, sous les ordres du Marquis de Sandricourt, Lieutenant General.

Le 21. le Marquis de Ségur, Maréchal de Camp, qu'on avoit envoyé avec un Détachement de 200. hommes d'Infanterie et 1000. de Cavalerie, pour reconnoître la situation des Ennemis, ayant rapporté qu'ils étoient campés au Village de Montegiana, où ils faisoient des retranchemens, et que leur Camp couvert par le Zero, étoit encore soutenu par plusieurs Digues, le Roy de Sardaigne et le Maréchal de Coigny se déterminèrent à revenir à Guastalla avec l'Armée. Elle y arriva le 22. et elle reprit le même Camp qu'elle occupoit avant la Bataille, ayant la droite à la Botta et la gauche au Po.

Le 26. on apprit que les Imperiaux, après s'être retranchés dans leur Camp de Montegiana, s'étoient déterminés à l'abandonner, et qu'ils repassoient le Po sur deux Ponts; cette nouvelle ayant été confirmée par le Détachement des Hussarts, envoyé pour découvrir le mouvement des Imperiaux, et qui s'avança jusqu'à la tête des Ponts qu'il trouva repliez, le Roy de Sardaigne et le Maréchal de Coigny envoyerent sur le champ deux Brigades d'Infanterie, les 10. Escadrons

rons de Carabiniers et 4. Régimens de Dragons à Dozolo, et le reste de l'Armée qui doit s'y rendre, marcha le 27. au matin, à l'exception de 8. Bataillons qu'on a laissez à Guastalla pour garder les retranchemens de la tête de nos Ponts.

Par un détail qu'on n'a pû avoir que quelques jours après la Bataille, il paroît que nous y avons eu environ 1200. hommes de tuez et 2500. de blessez. Les Imperiaux conviennent qu'ils y ont perdu plus de 2000. hommes et qu'ils y en ont eu près de 7000. de blessez.

On n'avoit sçû d'abord qu'une partie de leurs Officiers principaux tuez ou blessez, mais on a appris depuis que le Comte de Colmeneiro, M. Dalliers, General d'Artillerie, le Comte de Wallis, le Comte Chiuschy, le Commandeur d'Harac, Colonel, et le Comte Urabon, avoient été tuez. Ceux qui y ont été blessez sont, le General Lumquimberg, General des Hussards, mortellement; le Comte de Valseck, le Comte de Wesphalis, le Comte Lanthiery, le Comte de Shonkomberg et le Comre d'Harach, Major General.

L'Armée des Alliez, qui avoit marché le 27. du mois dernier du Camp de Guastalla pour se rendre à Dozolo, y resta jusqu'au 3. de ce mois, qu'elle alla camper à Commessaggio; une partie de la droite de l'Armée s'étendant le long de l'Oglio jusqu'à son embouchure; le Roy de Sardaigne ayant son quartier à Sabionetto.

Le Comte de Konigseg ayant fait passer le Po à toute son Armée le 26. du mois dernier, l'avoit fait camper en face de cette Riviere, mais le 29. il en changea la disposition. Il étendit sa droite vers Montanara, il mit sa gauche à Borgo-Forte, où il établit le quartier general, et par

2318 MERCURE DE FRANCE  
cette disposition l'Armée des Imperiaux fait  
face à la *Fossa Maestra*.

Le 30. du même mois, le Roy de Sardaigne et  
le Maréchal de Coigny, détacherent de l'Armée  
le Marquis de Maillebois, Lieutenant General,  
pour aller avec 6. Bataillons et 10. Escadrons,  
faire le Siege de la Mirandole.

Au commencement de ce mois, le Comte de  
Konigseg a fait faire differens mouvemens à son  
Armée. Il sortit du Seraglio le 8. avec une par-  
tie de ses Troupes, marcha par Curtatone et  
vint le même jour camper à Castelluchio, où le  
reste de l'Armée se rendit. Le 10. ce General  
marcha par sa droite avec un Corps de 6000.  
hommes, et il paroissoit qu'il avoit dessein de  
s'avancer sur l'Oglio, mais le même jour il fit  
rentrer son Infanterie dans le Seraglio, et il ne  
laissa que la Cavalerie au-delà de la *Fossa-*  
*Maestra*.

Le Roy de Sardaigne et le Maréchal de Coi-  
gny, qui dès le 9. avoient détaché de l'Armée  
la Brigade d'Infanterie du Maine et une Brigade  
des Troupes Piémontoises pour aller à Bozolo,  
se préparoient à y marcher avec toute l'Armée  
aussitôt qu'ils apprendroient que les Imperiaux  
s'avanceroient sur l'Oglio, mais ils sont restez  
dans le Camp de Commessagio, sur les nouvel-  
les qu'ils ont eû de la marche des Enemis pour  
rentrer dans le Seraglio.

Le Marquis de Maillebois, qui a marché pour  
aller faire le Siege de la Mirandole, a fait venir  
de Modène de l'Artillerie, avec laquelle il doit  
établir plusieurs Batteries pour battre la Place.

Le Corps de 6000. hommes que le Comte de  
Konigseg avoit détaché de son Armée pour al-  
ler au secours de la Mirandole, ayant passé à

M antoine

Mantouë le 11. de se mois, s'avança sur le Po pendant la nuit suivante, entre Sabionnette, et l'embouchure de la Sécchia, et ces Troupes commencerent à passer le Po le 12. de grand matin.

Le Mârquis de Monconseil, qui avoit été envoyé par le Marquis de Maillebois à Revere pour observer la marche des Ennemis, ayant eû avis de leur mouvement, fit avancer pour les reconnoître le Chevalier de Tretz, Lieutenant Colonel du Régiment de Médoc, avec 100. Grenadiers et un Détachement de Cavalerie de 50. hommes. Quoiqu'il y eût déjà 800. hommes des Ennemis qui avoient passé le Po, lorsque le Chevalier de Tretz arriva près d'eux, il les fit charger, il leur tua plusieurs Soldats et il ne se retira pour aller rejoindre le Marquis de Monconseil, que lorsqu'il vit que le Corps des Ennemis qui continuoient de passer, étoit devenu trop considerable. Le Sous-Sieutenant de la Compagnie des Grenadiers du Régiment de Médoc, a eû la jambe cassée dans cette Action, et 6. Soldats ou Cavaliers y ont été blessez.

Le Marquis de Maillebois, qui dès le troisième jour du Siege de la Mirandole, s'étoit établi sur le Chemin couvert de cette Place, et qui ayant trouvé la breche assez avancée, avoit tout disposé pour la descente du Fossé, fut averti le 12. vers les 9. heures du matin que les Imperiaux s'avançoient pour venir l'attaquer. Le Corps des Ennemis étant très-supérieur en nombre aux Troupes qu'il avoit devant la Mirandole, il prit le parti de se retirer et il fut obligé d'abandonner une partie de son Artillerie. Le Marquis de Maillebois ramena le même jour toutes ses Troupes à Modène, où il a été joint par celles qui avoient été détachées à Revere, et qui dans leur

## 2320 MERCURE DE FRANCE

retraite n'ont point été inquiétés par les Ennemis. La tête de leur Détachement arriva sous la Mirandole un quart d'heure après que le Marquis de Maillebois en fut parti.

On apprend de Mantoüe, que le Marquis de Valperuiso et M. Spiltz, Chevalier de l'Ordre Teutonique, l'un et l'autre Officiers Generaux dans les Troupes de l'Empereur, y sont morts des blessures qu'ils avoient reçues à la Bataille donnée le 19. près de Guastalla.

Les Lettres d'Italie de la fin de ce mois, portent que les pluyes continuelles qu'on y a esuyées pendant 15. jours, ont déterminé le Roy de Sardaigne et le Maréchal de Coigny à faire cantonner l'Armée des Alliez. Ils ont distribué l'Infanterie dans les Villages qui sont en-deçà de la Delmona, jusqu'à Commessagio, et ils ont envoyé une partie de la Cavalerie à Vescovalo, à Pescarol et dans d'autres Postes situez au-delà de la Delmona, jusqu'à la hauteur d'Ustiano.

Quelques Régimens de Cavalerie ont été postez dans les Villages du Crémonois les plus à portée de l'Oglio, et le reste sur la droite du Po. Les Régimens de Dragons des Troupes du Roy de France sont restez à Cizzolo et à la Strada.

Les Imperiaux ont fait un mouvement et ils sont partis de Rivalta, où ils étoient campez depuis quelques jours, pour aller à Rodiga. Ils ont étendu leur droite du côté de San Genesco, et ils ont fait remonter le Mincio à leur Cavalerie qui est actuellement à Goïto.

## SUPPLEMENT.

**N**ous avons parlé dans le second volume du Mercure de Decembre 1733. d'un Decret de la Faculté de Medecine de Paris du 31 Mars 1732. en conséquence duquel, en conservant l'Examen de Chirurgie, la Faculté oblige ses Bacheliers à faire les Opérations Chirurgicales sur lesquelles on les interroge dans cet Examen, qui se doit faire la seconde année de Licence. Par le même Decret Elle a encore établi un autre Examen d'Anatomie, dans lequel les Bacheliers doivent répondre en dissequant et en démontrant les différentes Parties du Corps Humain, et cet Examen se doit faire dans la premiere année de Licence.

Un Etablissement si sage et si utile a mérité d'être célébré et caractérisé par une Medaille, dont nous donnons ici la gravûre. D'un côté est le Buste de M. le Doyen de la Faculté de Medecine, avec cette Inscription H. J. BARON F. M. P. ITERUM DECANO 1733. 1734. et sur le Revers on voit les Bacheliers de Medecine dissequant un Cadavre étendu sur une Table. A côté est un autre Cadavre

2322 **MERCURE DE FRANCE**  
sur lequel d'autres Bacheliers font les  
Opérations de Chirurgie , et ces mots  
pour Legende **MAJORUM SE CTANTUR**  
**VESTIGIA.** Et dans l'Exergue **BACCAL.**  
**OPERA ANATOM. ET CHIRURGICA EXER-**  
**CENTES.**

A. Cailleau Libraire à Paris , Quay  
des Augustins , au coin de la rue Gist-le  
Cœur, à *S. André*, vient d'achever d'im-  
primer la suite de l'*Histoire naturelle de*  
*l'Univers* , en 2 vol. in 12. avec figures ,  
par M. Colonne, Gentilhomme Romain,  
contenant la IV. V. VI. et dernière  
Partie.

Dans la quatrième Partie l'Auteur  
parle du Flux et Reflux de la Mer en  
general , et de celui de l'Euripe en par-  
ticulier. Il parle aussi des Tempêtes, des Mé-  
teores et des Courans de la Mer; des pluyes  
ordinaires et extraordinaires; il donne  
l'Histoire des Lacs , des Fontaines et des  
Rivieres qui ont quelques propriétés extra-  
ordinaires: Ce qui est suivi de la généra-  
tion des Végétaux et de l'Histoire des  
Plantes les plus rares et les plus curieuses.

La cinquième Partie renferme la Géné-  
ration et l'Histoire des Animaux quadru-  
pedes, volatiles et aquatiques; l'Histoire  
des Insectes et des petits Animaux qui ne

SORT

sont visibles que par le secours du Microscope. Enfin , après avoir parlé de l'instinct , du discernement et du sentiment des Animaux , il finit par un Traité de l'Homme , considéré comme animal et comme raisonnable.

Dans la sixième et dernière Partie , on trouvera un Système sur les Vents , avec des Observations particulières sur certains Vents , tels que les Vents Alisez , Moussons , et autres qui soufflent communément vers certains endroits et en certains tems de l'année &c.

Le troisième et dernier volume fol. *Collectio Judiciorum de novis Erroribus qui ab initio duodecimi seculi post Incarnationem Verbi , usque ad annum 1734. &c.* Par M. l'Evêque de Tullés , s'imprime actuellement , il sera en vente à la fin de cette année. On trouve chez ledit Cailleau les deux premiers volumes *in-folio.*

On trouvera aussi chez le même Libraire *Nouveaux Sermons* sur l'Histoire de la Passion de Nôtre Seigneur Jesus-Christ , et sur des sujets qui y ont du rapport ; par feu Jacques Saurin, Pasteur à la Haye , in 12. 2 vol. à Genève , chez Fabri et Barrillot 1733.

2324 **MERCURE DE FRANCE**

*Histoire de Genève* , par Spon : avec des Notes et plusieurs Dissertations. Nouvelle Edition augmentée, in 4. 2. vol. avec des Cartes et Figures. La même in 12. 4. vol. avec Figures.

*Oeuvres mêlées de M. \* \* \** contenant un Discours sur la fin qu'a eu Virgile en composant ses Bucoliques ; une Traduction de ses Eglogues en Vers François , un autre Discours sur les Regles de l'Eglogue , des Paraphrases en Vers sur des Pseaumes de David, et sur quelques Chapitres des Proverbes de Salomon ; des Lettres , des Epîtres en Vers ; des Réflexions Morales ; quelques Odes , quelques autres Pièces de Poësies , et pour fin un Traité sur la maniere de juger des ouvrages d'esprit , in 12. 1. vol.

*Les Comedies de Terence* , par M. Dacier , nouvelle Edition , corrigée d'un nombre considérable de fautes , et enrichie des différentes Leçons de M. Bentlaï , de Donat , de Faern , et d'autres. in 12. 3 vol. avec figures , à Hambourg 1732.

*Pensées sur divers Sujets de Religion et de Morale* , par le R. P. Bourdaloue , de la Compagnie de Jesus , in 8. 2. vol. et in 12. 3. vol.

*Description Historique des Château ,  
Bourg*

OCTOBRE 1734. 2325  
Bourg et Forêt de Fontainebleau , avec  
plusieurs Plans et Figures *in* 12. 2. vol.

M. Michel , Chanoine et Maître de  
Musique de la Sainte Chapelle du Roy , à  
Dijon , doit donner au Public à la fin du  
mois de Novembre , ses premiers Ouvra-  
ges , qui consistent en un *Motet* à grand  
Chœur , avec les cinq Parties de Sym-  
phonie , executé plusieurs fois devant le  
Roy , et un volume de vingt Leçons de  
Jeremie , à une , à deux et à trois voix ,  
avec Symphonie et sans Symphonie ,  
composées d'une maniere singuliere, pour  
toutes sortes de voix , tant des Chapitres  
que des Communautéz Religieuses , que  
l'on donnera séparément par deux ou  
trois Leçons pour plus grande commo-  
dité. Ces Ouvrages se vendront à l'ordi-  
naire chez la veuve *Boivin* , rue S. Ho-  
noré , à la Regle d'or , et chez le Sr *Le-  
clerc* , rue du Roule , à Paris.

Le Sr *Baillieul* , Geographe , donne  
avis qu'il a publié un Plan de *Guastalla*  
et des environs, qu'il a levé sur les Lieux,  
et que ce Plan est d'une grande exactitu-  
de. Il se vend chez lui , rue *Calandre* ,  
proche le Palais , dans la maison du Com-  
missaire *la Fosse* ; et au Palais dans la

I vj grande

2326 **MERCURE DE FRANCE**  
grande Salle , près de la fenêtre où l'on  
délivre les Arrêts.

**NOUVELLES ETRENNES** , utiles  
et agréables , contenant un Recueil de Fa-  
bles choisies dans le gout de M. de *Lafon-  
taine* , des Emblèmes et des Chansons  
Morales , sur de petits Airs et Vaude-  
villes connus , notez à la fin pour en  
faciliter le Chant , avec un Calendrier  
de l'année 1735. *Chez Ph. N. Lottin ,  
rue S. Jacques , à la Verité.*

**SIXIÈME RECUEIL** de Poësies Spiri-  
tuelles et Morales , sur les plus Beaux  
Airs de la Musique Françoisè et Italienne,  
avec la Basse chifrée pour ceux qui ac-  
compagnent du Clavecin. Cet Ouvrage  
renferme un grand nombre de Chansons  
Morales et un Recueil de Fables choisies.  
*Chez Ph. N. Lottin.*

**ANNE'E ECCLESIASTIQUE** ou Instructions  
sur le Propre du Tems et sur le Propre  
et le Commun des Saints , avec une Ex-  
plication des Epîtres et des Evangiles  
qui se lisent dans le cours de l'année Ec-  
clesiastique , dans les Eglises de Rome et  
de Paris. Volumes 1. 2. et 3. contenant  
l'Explication des Epîtres et Evangiles  
depuis le premier Dimanche de l'Avent  
jusqu'à l'Octave de l'Epiphanie. *Chez Ph.  
N.*

OCTOBRE. 1734. 2327

*N. Lottin.* Les volumes suivans sont sous Presse.

Les Vies des Saints pour tous les jours de l'année avec une Priere et des Pratiques à la fin de chaque Vie , en un gros volume ou deux petits volumes *in-douze*, de 750 pages , petit caractère. Chez *Ph. N. Lottin* , *Jean Desaint* , rue *S. Jean de Beauvais* , et *Theodore de Hansy* , Pont au Change , à *S. Nicolas*.

On trouve chez les mêmes Libraires les mêmes Vies des Saints plus étenduës en deux volumes *in-quarto*.

*LETTRE* du *R. P. de Bonrecueil* , de l'*Oratoire* , au sujet du Livre intitulé : l'*Esprit de l'Eglise* &c.

**J**'Ai lû , Monsieur , dans le Journal des Sçavans du mois de Septembre 1734. avec toute la reconnoissance possible , l'Extrait obligant que vous avez fait de mon Livre intitulé : l'*Esprit de l'Eglise dans la récitation de cette Partie de l'Office* , qu'on appelle *Complies*. Je ne sçaurois trop vous en rendre des actions de graces , le jugement des Personnes habiles comme vous , étant un préjugé favorable pour un Livre , et à tout le monde un engagement à le lire et à profiter

fiter des instructions de l'Auteur. J'y ai  
 seulement remarqué une Critique dont  
 j'aurois volontiers profité si elle m'eût  
 paru juste. C'est sur l'endroit où je cite  
 S. Ambroise , et où je dis que la Sainte  
 Vierge durant son sommeil ; *in somnis*  
 repassoit les lectures qu'elle avoit faites ,  
 &c. Vous prétendez , Monsieur , qu'il  
 faut lire *insomnis* dans un seul mot et  
 qu'ainsi j'ai mal pris le sens de ce Saint  
 Docteur. Mais permettez-moi de vous  
 représenter que les Scavans Benedictins  
 qui nous ont donné la belle Edition de  
 S. Ambroise , ont fait deux mots de *in*  
*somnis* , et je crois que vous conviendrez  
 avec moi qu'ils ont eu raison , si vous  
 voulez vous donner la peine de lire le  
 passage entier de S. Ambroise , où vous  
 verrez que ce Saint ne parle pas de ce  
 que la Sainte Vierge faisoit durant son  
 insomnie, ou lorsqu'elle ne dormoit pas,  
 ou qu'elle ne pouvoit pas dormir , mais  
 de ce qui lui arrivoit pendant son som-  
 meil. Voici le passage entier : *Dormire non*  
*prius cupiditas quàm necessitas fuit , et ta-*  
*men cum quiesceret corpus vigilaret animus*  
*qui frequenter in somnis aut lecta repetit &c.*  
 Vous voyez, Monsieur, par-là que Saint  
 Ambroise parle effectivement de ce qui  
 arrivoit à la Sainte Vierge pendant qu'elle  
 le

Je dormoit , et qui peut aussi arriver aux personnes d'une haute pieté , lesquelles n'étant occupées que de saintes pensées durant la veille , n'en ont point d'autres pendant le sommeil. J'ai pris la liberté, Monsieur , de vous dire mon sentiment sur le mot *insomnis* , que vous avez prétendu devoir être interprété autrement que moi. J'espere que vous voudrez bien me communiquer les raisons sur lesquelles vous vous appuyez , ne songeant qu'à connoître la verité , et à profiter de vos lumieres. Je suis ravi que cette occasion me fournisse un moyen d'être connu d'un Homme aussi estimable que vous l'êtes et de vous témoigner avec quel profond respect je suis &c.

*ADDITION à la seconde Replique de M. D. S. A. contenüe dans ce même Mercure.*

**L**orsqu'on a objecté aux Cartésiens que les mêmes eaux de l'Océan ne passent qu'une fois en 24 heures au-dessous de la Lune , et que cependant le Flux arrive toutes les douze heures , ils ont répondu que la pression du Globe Terrestre par la Lune étoit assez grande , pour qu'il fût obligé de reculer , et que la matiere éthérée au-dessus des mêmes eaux trouvant une seconde fois son passage resserré à l'opposite , il arrivoit un second Flux. Ils ont donné la même solution à ce qui leur a été objecté , que la Lune étant dans  
dans

## 2330 MERCURE DE FRANCE

dans le Tropicque du Capricorne beaucoup plus éloigné de nous, le Flux ne devoit pas arriver sur nos Côtes à la même heure. Il se fait en même-temps, ont-ils dit, une pression sur le point correspondant d'un parallele opposé de l'autre hémisphere, ce qui devoit causer dans la même révolution diurne un Flux venant de chaque Tropicque, et ces deux Flux s'accordent pour arriver ensemble.

Non-seulement l'explication que je donne, mérite la préférence, mais celle-cy est entièrement insoutenable. En supposant le reculement du Globe Terrestre, il ne peut être la cause d'un Flux. Car le Globe Lunaire beaucoup plus petit que le Terrestre, et qui en est fort éloigné, cause le Flux, parce que sa pression ne porte que sur une partie de l'Océan, et alors les eaux s'écartent par la pression comme par un vent qui souffleroit, et reviennent ensuite sur elles lorsqu'elles ne sont plus exposées à la pression; mais si le Globe Terrestre recule, l'hémisphere opposé à la Lune est pressé également dans toutes ses parties par la matiere étherée, et il ne peut y avoir de Flux. Ces difficultez insurmontables sont évitées par une pression qui se fait toutes les douze heures de chaque côté du Globe Terrestre, sur le même Méridien et le même parallele, où l'Océan a le plus d'étendue et de profondeur, chacune de ces pressions alternatives cause un Flux general de six heures dans tout l'Océan: et les Marées sont plus basses, lorsque la pression est un peu oblique et indirecte, comme dans les Solstices. Quiconque examinera la différence des cercles d'une Sphere, sera convaincu que l'Océan a plus d'étendue sous l'Equateur, et le volume plus pesant des eaux doit y avoir creusé plus de profondeur.

BOUQUET

*AM. C\*\*\* pour le jour de sa Fête.*

**P**our pouvoir, cher Denis, bien célébrer ta  
Fête,

J'ai crû devoir voler dans le sacré Vallon :

Quand le cœur me conduit, jamais rien ne m'ar-  
rête,

Et c'est pour moi souvent un funeste aiguillon.

Sur le sommet de ce Mont redoutable,

Qui me parut toujours impraticable,

J'ai donc voulu monter mon Violon,

Croyant par-là de mon estime

Te donner un échantillon ;

Mais, grands Dieux ! quel Pays que celui de la  
Rime !

En arrivant sur l'Hélicon,

( Où tous les beaux Esprits faisoient grand ca-  
rillon,

En célébrant d'une voix unanime

Le nom qui dans ce jour m'anime )

On me traite de polisson,

De téméraire et de broüillon,

Et mon zele pour toi leur paroît même un crime

De leze-Majesté du sévère Apollon :

Lui-même outré de mon audace,

Condamnant mes justes transports,

Sort, avec sa Cour, du Parnasse,

Me

2352 MERCURE DE FRANCE

Me laisse maître de la place ,

Et méprise tous mes efforts.

Me voyant seul avec Pégase ,

Que j'entendois hennir avec beaucoup d'emphase

Je résolus de l'approcher ,

Comptant qu'avec son assistance ,

Malgré mon peu d'expérience ,

Je ne sçaurois jamais broncher ;

L'abord n'en est pas difficile ,

Je le crus même fort docile.

Hélas ! que je me suis trompé !

Lorsque sur lui je fus grimpé ,

Soudain comme un éclair il traversa les nuës

Et par des routes inconnues

M'enleva si haut dans les airs

Qu'à mes yeux ce vaste Univers

Paroissoit un petit atôme ,

Ou d'un Hameau tout au plus l'Epitôme.

Arrête , m'écriai-je , indomptable animal ,

Le langage des Dieux ne me fait plus d'envie

Et j'y renonce pour la vie.

Se sentant conduire si mal ,

Il anima sa galopade ,

Mais toujours sur le mauvais pié ;

Tantôt faisant mainte gambade ,

Puis n'allant qu'en estropié.

Enfin il fit si bien dans sa rodomontade ,

Qu'il devint rétif , furieux ,

Parcourant

Parcourant , à la débridade ,

Du domaine des Dieux

Le contour spacieux ,

Ce fantasque coursier fit une petarade ,

Qui retentit jusques aux Cieux ,

Et dans le même instant détacha la ruade

Qui nous sépara tous les deux.

Des lieux où Jupiter allume son tonnerre ,

Comme un second Icare en terre

Je fus bientôt précipité.

Après cette triste aventure ,

Qui m'avoit mis à la torture ,

Apollon irrité

De ma temerité ,

S'avance et me tient ce langage ;

» Les plus grands favoris de ma brillante Cour

» Rendent tous en tremblant un legitime hom-  
mage

» A celui que tu veux célébrer en ce jour ,

» Et toi plus effronté que sage

» Sans t'embarasser du retour ,

» Tu vòles jusqu'aux Cieux pour avoir l'avant-  
tage

» De lui témoigner ton amour ,

» Comme le font , dans mon riant séjour ,

» Ceux qui méritent mon suffrage.

» Ce projet m'offense et m'outrage. . .

Voyant ainsi Pœbus jaser ,

Hum-

## 2334 MERCURE DE FRANCE

Humblement je pliai bagage ;  
 Il eut beau se formaliser ,  
 S'aigrir , faire éclater sa rage ,  
 Point n'entrepris de m'excuser ,  
 Malgré tout son brüiant tapage ,  
 C'est ainsi qu'il en faut user  
 Avec si grave personnage.  
 Sourdemment je sortis de son vaste appanage ,  
 Comme l'on sort d'un main bon lieu ,  
 Où l'on a supprimé l'usage  
 De dire en s'en allant un ennuyeux adieu.  
 Dans un solitaire bocage ,  
 Sous un agréable feuillage ,  
 J'allai me cacher promptement ;  
 Etore qui n'est pas si sauvage  
 Que ces Dieux du premier étage  
 M'a reçu plus civilement :  
 Elle fait bien , assurément  
 Les honneurs de son heritage.  
 Pour se prêter à mon empressement ,  
 Et te dédommager de ce long verbiage ,  
 Sur le champ elle a fait fleurir  
 Le Bouquet que j'ose t'offrir ,  
 De mon estime il est le gage ,  
 Ne m'en demande pas, cher ami, davantage.

*M Travenol.*

AR-



## ARRESTS NOTABLES.

**D**ECLARATION DU ROY, portant reglement entre la Cour de Parlement et la Cour des Aydes de Bordeaux. Donné à Versailles le 24. Août 1734. Registré en Parlement le 3. Septembre 1734. par laquelle S. M. ordonne l'exécution des cinquante Articles contenus en ladite Déclaration.

**ORDONNANCE** du Roy du 15. Septembre, pour regler le nombre des Officiers de ses Troupes de Cavalerie et de Dragons, qui auront congé par Sémestre.

**AUTRE** du même jour, pour regler le nombre des Officiers de ses Troupes d'Infanterie Françoisise, qui auront congé par Sémestre.

**ARREST** du 21. Septembre, qui approuve et homologue la délibération des Clergez du Diocèse et Principauté d'Orange; et en conséquence, accepte l'offre faite par eux de payer dans le courant du mois de Novembre prochain la somme de trois mille livres, au moyen de quoi ils demeureront déchargés de l'exécution de la Déclaration du dix-septième Novembre dernier concernant le Dixième.

**AUTRE** du 28. Septembre, concernant les accroissemens des Rentes Viageres en forme de Tontine, créées par Edit du mois d'Août dernier, par lequel S. M. ordonne, en expliquant,

2336 **MERCURE DE FRANCE**  
 en tant que besoin est ou seroit, l'article VIII. dudit Edit du mois d'Août dernier, que le quart des extinctions qui surviendront à sa décharge par le décès des Rentiers de chaque subdivision de chacune des classes dont la Tontine est composée, doit être et sera seulement des arrérages portez par les Contrats de constitution desdites Rentes et non des accroissemens qui seront survenus à chaque Rentier par le prédécès des autres, ensorte que le dernier vivant de chaque subdivision de chacune desdites classes, jouira seul des trois quarts des Rentes distribuées dans lesdites subdivisions, suivant la fixation qui en a été faite par ledit Edit.

**ARREST** du Parlement, du 7. Octobre, portant condamnation d'amende honorable et d'être brûlé vif, contre le nommé Pierre Guet, pour crime de Poison. Exécuté à Gonesse près de Paris.

---

## T A B L E

<b>P</b> ieces Fugitives. La Solitude, <i>Ode</i> ,	2129
Lettre sur les Memoires du P. Niceron, pour servir à l'Histoire des grands hommes,	2130
Le Commerce, <i>Poème</i> ,	2140
Suite des Questions Elementaires et Pédagogiques, &c.	2144
La Vanité de l'Homme, <i>Ode</i> ,	2152
Extrait du Testament de l'Abbé le Gendre, Prix fondez, &c.	2157
Le Tonneau vuide et la Tonne pleine, <i>Fable</i> ,	2168
Lettre et Description d'un Tableau singulier,	2169

<b>La Sphere de Buchanan, Traduction en Vers,</b>	<b>2178</b>
<b>Question d'Etat , jugée au Parlement de Rouën,</b>	<b>2181</b>
<b>Epigramme contre un Medecin ,</b>	<b>2193</b>
<b>Seconde Lettre sur un nouvel Ouvrage du Mar-</b> <b>quis Maffei ,</b>	<b>2194</b>
<b>Sonner ,</b>	<b>2208</b>
<b>Seconde Réplique à l'Objection sur le Reflux de</b> <b>la Mer ;</b>	<b>2209</b>
<b>Cantate ,</b>	<b>2215</b>
<b>Lettre de M. le Cat , sur la Taille Laterale,</b>	<b>2217</b>
<b>Enigmes et Logogryphes ,</b>	<b>2223</b>
<b>NOUVELLES LITTERAIRES , DES BEAUX-ARTS,</b> <b>&amp;c.</b>	<b>2228</b>
<b>Histoire du Théâtre François ,</b>	<b>2231</b>
<b>Les Courses de Tempé , Pastorale ,</b>	<b>2238</b>
<b>Dissertation Theologique , Historique &amp;c.</b>	<b>2241</b>
<i>Magna Bibliotheca Ecclesiastica &amp;c.</i>	<b>2244</b>
<b>Vie des Peintres , Sculpteurs et Architectes Mo-</b> <b>dernes ,</b>	<i>ibid.</i>
<b>Memoires des principales actions de la vie des</b> <b>Hommes Illustres , du Regne de Louis XIV.</b>	<b>2247</b>
<b>Derniere Assemblée de la Societé des Sciences,</b> <b>établie à Toulouse ,</b>	<b>2250</b>
<b>Lettre d'un Medecin de Montpellier &amp;c.</b>	<b>2255</b>
<b>Académie de Marseille , Programme ,</b>	<b>2258</b>
<b>Accouchement extraordinaire ,</b>	<b>2260</b>
<b>Histoire des Finances &amp;c.</b>	<b>2262</b>
<b>Carte des environs de Mantoüe ,</b>	<i>ibid.</i>
<b>Embellissemens de la Cascade de S. Cloud,</b>	<b>2263</b>
<b>Estampés nouvelles ,</b>	<b>2264</b>
<b>Le Combat de Parme et la prise de Philisbourg,</b> <b>deux Medailles du Roy en Taille-douce,</b>	<b>2267<sup>o</sup></b>
<b>Coquilles et curiosités naturelles à vendre,</b>	<b>2268</b>
<b>Nouvelle rape à Tabac .</b>	<b>2270</b>
<b>Chanson notée ,</b>	<b>2272</b>

Spectacles , l'Opera de Philomele &c.	<i>ibid.</i>
Les Billets doux, Comédie nouvelle, <i>Extrait</i> ,	2273
Nouvel. Etrangeres, de Pologne, Allemagne,	2285
D'Italie , de Naples et Sicile ,	2289
De Portugal et Grande Bretagne ,	2294
France, Nouvelles de la Cour, de Paris &c.	2295
Employs Militaires donnez ,	2297
Lettre du Roy et <i>Te Deum</i> sur la Bataille de Guastalla ,	2300
Mandement de l'Archevêque de Paris ,	2301
Mandement du Cardinal de Bissy , et <i>Te Deum</i> à l'Abbaye de S. Germain des Prez ,	2303
Morts , Naissances et Mariages &c.	2305
Armée d'Allemagne ,	2315
Armée d'Italie ,	2316
Suplément, Decret de la Faculté de Medecine,	2321
Suite de l'Histoire Naturelle de l'Univers ,	2322
Plan de Guastalla et des Environs ,	2325
Lettre sur l'Esprit de l'Eglise , &c.	2327
Addition à la Réplique de M. D. S. A.	2329
Bouquet à M. C * * *	2331
Arrêts notables ,	2335

### *Errata de Septembre.*

**P** Age 1967. ligne 23. en, lisez et. P. 1968. lig. dernière, pour 6. fils Robert, l. pour 6. et dernier fils, et effacez le mot de *dernier*, qui est transposé au commencement de la page qui suit. P. 2056. l. 26. et, l. pour.

### *Fautes à corriger dans ce Livre.*

**P** Age 2126. lig. 3. laissez, *lis*. laisse. P. 2128. l. 20. et leurs cages, l. leurs ramages. P. 2158 l. 4. qu'il, l. qui. P. 2174. l. 21. qui, l. lui. P. 2266. l. 2. l'une, l. l'un. P. 2227. l. 21. croira voir, l. croit avoir. P. 2273. l. 10. monta, l. monte. *La Médaille gravée doit regarder la page* 2267. *La Chanson notée la page* 2274.

voient reçu de la part du Sénat à son arrivée dans le Port de Gènes.

## DE NAPLES ET SICILE.

**L**E Comte de Marsillac, qui commande le Corps de Troupes Espagnoles débarquées en Sicile, à la Tour *del Faro*, a écrit au Roy que les Habitans de Messine lui ayant envoyé des Députés pour lui témoigner le désir qu'ils avoient de passer sous la domination de S. M. il avoit fait sommer le Prince de Lobkowitz, qui commandoit dans la Place, de se rendre, et que ce Prince avoit pris le parti d'abandonner la Ville et de se retirer avec le Comte de Sastago, dans la Citadelle, dont on avoit commencé le Siege en même-temps que celui du Château de Gonzague.

Ce General a aussi donné avis à S. M. qu'il avoit mis des Garnisons dans les Châteaux de Matagrifone et de Castellazzo.

Le Roy a reçu des Lettres du Duc de Bitonto, qui lui mande qu'il s'est emparé du Fort de Castelamare, dont la Garnison, composée de 300. Impériaux, a été faite prisonniere de guerre. Les Lettres du même General, marquent qu'ayant marché à Siracuse avec la plus grande partie des Troupes dont il s'est réservé le commandement, il en avoit formé le blocus, et qu'il se dispoit à en faire le Siege. Il ajoute qu'il avoit donné ordre au Comte de Marsillac, qui n'a besoin que de 8. ou 9000. hommes pour se rendre Maître de la Citadelle de Messine et du Château de Gonzague, de détacher deux Régimens et une partie de Paysans armez par lesquels il a été joints à la Gruta, pour bloquer la Ville de Trapani.

Ce General mande en même-temps au Roy,  
H que

2292 **MERCURE DE FRANCE**  
que tous les Habitans de Sicile continuoient de poursuivre les Imperiaux , et qu'ils avoient armé leurs Barques et leurs Galioles pour être en état d'empêcher les Ennemis d'être secourus par Mer, et de sortir d'une Place pour rentrer dans une autre.

Don Hector Marulli , Gouverneur de la Ville de Cortone dans la Calabre Ultericure , près de l'Embouchure de la Riviere d'Esaro , a envoyé un Courier à S. M. pour l'informer qu'il en avoit emporté par escalade la Citadelle dont le blocus duroit depuis trois mois ; que tous les Imperiaux qui la deffendoient , avoient été tuez ou pris, et qu'on y avoit trouvé une grande quantité de munitions de guerre, que le Comte Visconti , cy-devant Viceroy du Royaume de Naples y avoit fait transporter pour les faire passer en Sicile.

Les nouvelles de cette Isle du 20. Septembre , portent que le General Duc de Bitonto avoit envoyé un Détachement pour s'emparer de l'Isle Farinara, qui a été abandonnée par les Imperiaux.

Ces Lettres ajoutent que les Habitans de la Ville de Gergenti l'ayant fait assurer par des Députés du désir qu'ils avoient de se soumettre à S. M. il y avoit fait marcher quelques Troupes qui avoient été reçues dans la Ville et que la Garnison Imperiale , qui s'étoit retirée dans la Citadelle , s'étoit rendue prisonniere de guerre après une foible résistance ; que celle de Melazzo étant trop foible pour soutenir un Siege , et manquant d'ailleurs de vivres et de munitions , avoit été obligée de subir le même sort , et que la Ville de Trapani , qui est bloquée depuis peu par deux Régimens et un grand nombre de Paysans armés , seroit bientôt réduite sous l'obéissance du Roy.

Selon les mêmes Lettres, les Troupes Espagnoles sont reçues dans toute l'Isle au bruit des acclamations réitérées du Peuple, qui se fait un devoir de célébrer par des Fêtes chaque avantage que S. M. remporte sur les Imperiaux.

Le Comte de Marsillac a mandé au Roy qu'aussitôt après qu'il se sera rendu maître du Château de Gonzague, dont il presse le Siege avec beaucoup de vivacité, il attaquera dans les formes la Citadelle de Messine, qui est si exactement investie, que le Prince de Lobkowits, qui s'y est enfermé avec le Comte de Sastago, ey-devant Viceroy de l'Isle et une nombreuse Garnison, ne peut esperer de recevoir aucun secours.

Les Imperiaux faits prisonniers de guerre à Castelamare, à Melazzo et dans les autres Places, doivent être conduits à Naples, d'où l'on transportera en Espagne ceux qui refuseront de prendre parti dans les Troupes de S. M.

Par les Lettres de Naples de la fin du mois dernier, on apprend que le Détachement des Troupes Espagnoles qui avoit fait le Siege de la Citadelle de Palerme, s'en étoit emparé, et que la Garnison s'étoit rendue prisonniere de guerre. On ajoute qu'il doit incessamment marcher avec une partie de ses Troupes à Messine, d'où l'on a reçu avis que les Imperiaux qui étoient enfermés dans la Citadelle, manquoient d'affuts pour leurs Canons, et que les Galeres d'Espagne avoient pris un Bâtiment, à bord duquel le Prince de Lobkowits avoit fait embarquer ses principaux Effets, et dont le Capitaine avoit tenté de sortir du Port à la faveur de la nuit.

On apprend par les dernières Lettres de Naples, que le Marquis de Bay, Maréchal de Camp, dépêché par le Duc de Bitonto, avoit informé

## 2294 MERCURE DE FRANCE

le Roy que les Troupes Espagnoles qui faisoient le Siege du Château de Gonzague, sous les ordres du Comte de Marsillac, s'en étoient emparées, et que la Garnison, composée de 400 hommes, avoit été faite prisonniere de guerre. Ces Lettres ajoûtent que la Prise de ce Château avancera celle de la Citadelle de Messine, pour laquelle on a fait toutes les dispositions nécessaires, ainsi que pour celle de la Ville de Trapani, dont le Marquis de la Mina, Lieutenant General a été chargé.

### P O R T U G A L.

**O**N écrit de Lisbonne, que le Comte de Prado a obtenu le titre de Marquis das Minas, qui a été porté par son Pere, par son Ayeul et son bis-Ayeul, et que le 11. du mois dernier il eut l'honneur de remercier le Roy, qui le reçut très-favorablement.

### G R A N D E B R E T A G N E.

**L**E Comte d'Effingham, Député, Grand-Maître réchal d'Angleterre, et les Commissaires de la Noblesse, s'assemblerent le 29. du mois passé au College des Armoiries dans *Doctors Commons* pour regler les peines qu'on prononcera contre ceux qui portent des Armes sans en avoir le droit.

On a appris d'Affrique, que M. Solicoffre, après avoir conclu un Traité avec le Roy de Maroc, s'étoit rendu de Mequinez à Tetwan pour s'y embarquer à bord du Vaisseau de guerre la Rose, avec tous les Anglois que les Corsaires des Ports du Roy de Maroc avoient faits Esclaves et à qui ce Prince avoit rendu la liberté.

Le Baron Stark, Envoyé Extraordinaire du  
Duc

Duc de Holstein Gottorp, a reçu un Courier qui lui a apporté des pleins pouvoirs pour lever toutes les difficultez qui pourroient s'opposer au Mariage de ce Prince avec la Princesse Amelie.

On a appris de la Jamaïque, que le nombre des Negres Rebelles y augmentoit tous les jours; qu'ils avoient choisi le haut d'une Montagne fort escarpée pour leur principale habitation, qu'ils l'avoient fortifiée de plusieurs Redoutes et qu'on n'y arrivoit que par un défilé où il ne peut passer de front que deux personnes. Les mêmes avis portent qu'ils ont élu un Roy, qu'ils font des courses dans toute l'Isle, qu'ils ont entierement défait depuis peu un Détachement de 150. hommes, et qu'ils enlèvent tous les Blancs qu'ils rencontrent.



## F R A N C E.

*Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.*

**L**E 4 de ce mois Fête de S. François, la Reine se rendit à l'Eglise des Recolets, où S. M. entendit la Messe, et communia par les mains du Cardinal de Fleury son Grand Aumônier.

Le Roy étant parti de Versailles le 6 de ce mois, à neuf heures du matin, S. M. arriva de bonne heure à Fontainebleau, après avoir dîné au Château de Petit-bourg.

H iij      La

## 2296 MERCURE DE FRANCE

La Princesse de Conti accoucha d'un Prince le premier Septembre vers les huit heures du soir ; on l'appelle le Comte d'Alais.

Le 19 Octobre , la Reine accompagnée des Dames de sa Cour , partit de Versailles pour aller coucher à Petitbourg , d'où S. M. arriva à Fontainebleau le 20 vers les 7 heures du soir.

Le 17 , le Roy fit rendre à l'Eglise de la Paroisse les Pains Benits , qui furent présentez par l'Abbé de Brancas , Aumônier du Roy en quartier.

Le 24 , la Reine fit aussi rendre les Pains Benits à la même Eglise ; ils furent présentez par l'Abbé de S. Aulaire , son Aumônier en quartier.

Le 21 Octobre , les Comédiens François représenterent à Fontainebleau la Tragédie d'*Enée et Didon* , qui fut suivie de la petite Piece de l'*Epreuve Réciproque*.

Le 26 , la Comédie des *Fils Ingrats* , et celle de la *Nouveauté*.

Le 23 Octobre, les Comédiens Italiens représenterent aussi à la Cour la *Surprise de la Haine* , et le *Retour de Tendresse*.

La

La Dlle Ricoboni, nouvelle Actrice, joua avec applaudissement pour la première fois devant la Reine, le Rôle d'Amante dans les deux Pièces.

Le 30, *Democrite Pretendu Fou*, et la *Silphide*.

*Employs Militaires donnez.*

**L**E Regiment Suisse vacant par la mort de . . . d'Affry, Lieutenant General des Armées du Roy, tué à la Bataille de Guastalla, a été donné par le Roy à . . . Vittemer, Lieutenant Colonel du même Regiment.

L'agrément de celui de Luxembourg, qui avoit été accordé à Jean-Baptiste Budes, Comte de Guébriand, tué à la même Bataille, a été donné à . . . Comte de Broglio, fils aîné du Maréchal de ce nom, qui étoit arrivé à Versailles le 26 Septembre précédent sur les neuf heures du matin, avec la nouvelle de la Bataille de Guastalla.

Louis-Georges de Clermont, appelé le Comte de Clermont Gallerande, né en 1684. Colonel d'Infanterie, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, et Gentilhomme de la Chambre du Duc d'Orleans, frere puîné de Pierre Gaspard, Marquis de Clermont Gallerande, Che-  
 H iiij                    valier

**2298 MERCURE DE FRANCE**  
valier des Ordres du Roy , Maréchal de  
Camp de la Promotion du 20 Fevrier  
dernier , et Premier Ecuyer du Duc d'Or-  
leans , a été nommé Colonel Lieutenant  
du Regiment d'Orleans Infanterie , au  
lieu et place de Samuel-Jacques Le Clerc,  
Marquis de Juigné , mort des blessures  
qu'il avoit reçues à la Bataille de Guas-  
talla.

La Place d'Inspecteur de Cavalerie  
vacante du 23 Septembre par la mort de  
Pierre de Monteils , Commandeur de  
l'Ordre de S. Louis, Brigadier des Armées  
du Roy , et Maréchal General des Logis  
de la Cavalerie , a été donnée à Nicolas-  
Joseph Baltazar de Langlade , Marquis  
du Chaila , Maréchal de Camp du 20  
Fevrier dernier.

Le Regiment de Nivernois , dont le  
Marquis d'Avarey étoit Colonel, a été ac-  
cordé au Chevalier d'Avarey son frere ,  
Cornette de la premiere Compagnie des  
Mousquetaires de la Garde du Roy.

Le Chevalier de Villefort a été nommé  
Mestre de Camp Lieutenant du Regi-  
ment de Cavalerie de Clermont , et le  
Marquis d'Ajat - Hautefort , Mestre de  
Camp , Lieutenant de celui de Cavalerie  
de Toulouse.

Le

OC TOBRE 1734. 2299.

Le 20 de ce mois, le Roy déclara la Promotion que S. M. avoit faite dès le premier Août dernier, et celle du 18 de ce mois. Par ces deux Promotions le Roy a fait 22 Lieutenants Generaux, 43 Marchaux de Camp, 43 Brigadiers d'Infanterie, et 36 de Cavalerie ou de Dragons.

Le 27. Sa Majesté déclara que son intention étoit de nommer le Marquis de Pezé Chevalier de ses Ordres, dans le premier Chapitre qui sera tenu.

Le 24 de ce mois l'Abbé de Cosnac, nommé à l'Evêché de Die, fut sacré dans la Chapelle du Seminaire de S. Sulpice, par l'Archevêque de Vienne, assisté de l'Evêque d'Arras et de l'Evêque d'Orléans. Il prêta serment le 31.

Le Roy après avoir assisté, comme nous l'avons dit dans le dernier Mercure, au *Te Deum* chanté le 26 Septembre pour remercier Dieu de la Victoire remportée à la Bataille de Guastalla, fit rendre le 3 de ce mois de Solemnelles Actions de Graces par le *Te Deum* qui fut chanté dans l'Eglise Métropolitaine, auquel  
H v l'Ar-

2300 MERCURE DE FRANCE  
L'Archevêque de Paris officia pontificalement. Le Chancelier de France et le Gardes des Sceaux accompagnez de plusieurs Conseillers d'Etat et Maîtres des Requêtes, y assistèrent; ainsi que le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes et le Corps de Ville, qui y avoient été invitez en la maniere accoutumée.

*LETTRE du Roy, écrite à M. l'Archevêque de Paris, &c.*

**M** On Cousin, Dieu vient de me faire une nouvelle grace par la Victoire qu'il a donnée à mon Armée, unie à celle de mon Frere et Oncle le Roy de Sardaigne, sur celle de l'Empereur en Italie. Après le Combat de Parme, les Ennemis avoient été obligez de se retirer derriere la Sechia, et de se couvrir de cette Riviere; mais ayant reçu plusieurs renforts, ils trouverent le moyen le 15 de ce mois de percer par un des Quartiers que nos Troupes occupoient sur la rive gauche de la Sechia; surquoi mon Frere et Oncle le Roy de Sardaigne, ayant rassemblé toutes mes forces et les siennes, il vint camper le 17 sous Guastalle; cependant les Ennemis pleins de confiance par l'avantage qu'ils venoient d'avoir, sont venus le 19 présenter la Bataille à notre Armée. Mes Troupes et celles de mon Frere et Oncle le Roy de Sardaigne les ont attaquez par tout avec une égale valeur, et malgré le feu de leur Infanterie et de leur Artillerie, elles ont obligés, après un Combat de sept heures,  
de

OCTOBRE. 1734. 2301

de fuir de toutes parts avec grande perte ; ils ont abandonné une partie de leur Canon , et nous leur avons pris plusieurs Timbales et Eten-darts. Un aussi grand succès ne peut être rap-porté qu'à Dieu ; Et voulant lui rendre les Ac-tions de grâces qui lui sont dûes , je vous fais cette Lettre pour vous dire que mon intention est , que vous fassiez chanter le *Te Deum* dans votre Eglise Métropolitaine et autres de votre Diocèse , avec les solemnitez requises , au jour et à l'heure que le Grand-Maître , le Maître ou l'Aide des Cérémonies vous dira de ma part : Sur ce , je prie Dieu qu'il vous ait, Mon Cousin , en sa sainte et digne garde. Ecrit à Versailles le 30 Septembre 1734. Signé LOUIS ; et plus bas PHELYPEAUX.

*Et au dos est écrit : A mon Cousin l'Archevê-que de Paris , Pair de France , Commandeur de mes Ordres.*

*MANDEMENT de M. l'Arche-  
vêque de Paris.*

**C**harles-Gaspard-Guillaume de Vintimille &c. Le Tout-Puissant , Mes très-chers Freres , qui s'est déjà déclaré tant de fois pour la juste cause que le Roy soutient , vient de lui en donner une nouvelle preuve dans la Victoire complète remportée à Guastalle.

Quelque valeur que les Troupes aient fait éclater dans cette Bataille , gardons-nous bien , Mes-très-chers Freres , d'en attribuer le succès aux moyens humains : c'est l'instruction qu'un Prophete donnoit à tous les Rois de la Terre , en la personne d'Amasias : O Roy , disoit l'hom-  
H vj me

me de Dieu, si vous mettez votre confiance dans la force de vos Armées, Dieu rendra vos ennemis supérieurs et vous serez vaincu; car c'est lui qui secourt les combattans ou qui les met en fuite, comme il lui plaît.

Les Ennemis de la France ne viennent-ils pas de l'éprouver? dans le moment même qu'enflés d'un succès, ils croyoient pouvoir tout tenter, Dieu a inspiré aux Troupes du Roy une nouvelle ardeur pour soutenir la gloire de la Nation, et celui qui décide du sort des Armes, leur a donné un courage et une intrépidité auxquels ceux qui se regardoient comme victorieux n'ont pu résister.

Le Roy pénétré de cette grande vérité, Mes très-chers Freres, veut que nous rendions de solennelles actions de grâces d'un événement si glorieux, à Dieu, à qui il reconnoît qu'il en est redevable: conformons nos sentimens à ceux de cet auguste Prince, dont toutes les démarches sont réglées par la piété et par la justice.

Un Roy si grand par lui-même a déclaré qu'il n'entreprendoit point la Guerre pour faire des Conquêtes, et pour augmenter sa puissance, et en tirant l'épée, il n'a point conjuré la perte des Nations qui lui sont opposées.

Ainsi, Mes très-chers Freres, c'est entrer dans les vûes d'un Monarque pacifique et modéré, de désirer la paix dans les jours même de ses triomphes, et de dire avec le Prophete au milieu des succès les plus heureux, et dans le tems que le glaive de Dieu brille le plus en notre faveur: *O Epée du Seigneur jusqu'à quand ne te reposeras-tu point? rentre dans ton fourreau, refroidis-toy, et ne frappe plus.*

Joignons donc, Mes très-chers Freres, à la  
plus

plus vive reconnoissance pour une Victoire si signalée, des vœux ardens pour la paix que Dieu seul peut donner à la Terre, et demandons-lui que les Victoires mêmes nous conduisent à une paix solide, qui fasse cesser les désordres et les maux que la Guerre la plus juste rend inévitables.

A ces causes, après en avoir conféré avec nos venerables Freres les Doyen, Chanoines et Chapitre de notre Eglise Métropolitaine, Nous ordonnons que demain Dimanche troisiéme de ce mois, le *Te Deum* sera chanté dans notre Eglise Métropolitaine, en actions de grâces de la Victoire remportée proche Guastalle par les Troupes de Sa Majesté et celles du Roy de Sardaigne; Dimanche 10 du présent mois, dans toutes les Abbayes, Chapitres, Paroisses et Convents exempts et non exempts de la Ville et Fauxbourgs; et dans toutes les autres Eglises de notre Diocèse, le Dimanche après la réception du present Mandement. Si mandons aux Archiprêtres de Sainte Marie-Magdelaine et de S. Severin, de notifier notre present Mandement à tous Abbez, Prieurs, Curez, Superieurs et Superieures de la Ville et desdits Fauxbourgs; et aux Doyens Ruraux de l'envoyer aux Curez de Campagne, Superieurs et Superieures des Communautés exemptes et non exemptes, à ce qu'ils n'en ignorent, et qu'ils l'observent et fassent observer par les personnes qui leur sont soumises. Donné à Paris en notre Palais Archiepiscopal le 2 d'Octobre 1734. Signé CHARLES.

Le 4. Octobre le Cardinal de Bissy Abbé de S. Germain des Prez, donna aussi un Mandement; dont voici la teneur.

Henri

**H**ENRY de Thiard de Bissy , par la grace de Dieu , et du Saint Siége Apostolique , Cardinal de la Sainte Eglise Romaine , du Titre de Saint Bernard , Evêque de Meaux , Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit , Abbé Commandataire de l'Abbaye Royale de Saint Germain des Prez : A tous ceux qui sont soumis à notre Jurisdiction , Salut et Benediction. La pieté exige de nous une vive reconnoissance envers Dieu qui favorise visiblement la justice des Armes du Roy , par une nouvelle Victoire remportée à Guastalla , et des vœux ardens pour une Paix solide entre les Princes Chrétiens. C'est en remplissant ce double devoir que nous nous conformerons aux intentions de notre pieux Monarque. Tout victorieux qu'il est , il est encore un Roy pacifique , il souhaite la Paix pour ses Peuples , et ses souhaits sont récompensez par des Victoires. Que nos Temples retentissent des témoignages publics de reconnoissance envers le Dieu des Armées , et que nos cœurs soient touchez des sentimens d'humanité et de Religion sur la mort de nos Proches , de nos Amis , et de tant de vaillans Sujets qui viennent de sacrifier genereusement leur vie , pour la gloire du Prince , et pour les interêts de l'Etat. Ne demandons pas à un Dieu , qui *n'est descendu sur la terre que pour y éteindre dans son Sang toutes les inimitiez , et réconcilier l'Univers* ; ne lui demandons pas que son glaive achève d'exterminer les Nations armées contre nous. Ces prieres de sang retomberoient sur nos têtes. Demandons-lui cette Paix , que les Rois , que les Victoires , que le Monde ne sçauroient donner et qui ne peut être que l'ouvrage de ses miséricordes infinies. A ces causes , pour suivre les pieuses intentions du Roy , et pour satisfaire

SUIV.

OCTOBRE. 1734. 2305

aux mouvemens de notre zèle , et aux devoirs de notre Ministère , Nous ordonnons que Samedi neuvième du présent mois , à l'issue des Vêpres , le *Te Deum* sera chanté dans notre Eglise Abbaticale , en actions de grâces de la Victoire remportée proche Guastalla par les Troupes de Sa Majesté , et celles du Roy de Sardaigne. Donné à Paris dans notre Palais Abbaticial le 4 Octobre 1734. Signé HENRY , Cardinal de Bissy.

Le Samedi 9 Octobre , en conséquence de ce Mandement, on chanta dans l'Eglise de l'Abbaye de St. Germain le *Te Deum* avec beaucoup de solennité , suivi du Pseaume *Exaudiat* &c. et des Prières accoutumées. Les Officiers de la Justice de l'Abbaye et plusieurs Personnes distinguées assistèrent à cette cérémonie , pendant laquelle on fit plusieurs décharges de Coulevrines et de Boëtes , placées dans les Cours et dans les Jardins. Le soir il y eut des Feux et des Illuminations , tant dans la Cour et les Bâtimens du Palais Abbaticial , que dans l'Enclos extérieur du Monastère ; et on réitéra les décharges.



## MORTS , NAISSANCES et Mariages.

LE Père *Charles-Armand Foucquet* , Prêtre de l'Oratoire , mourut à la Maison et au Séminaire de S. Magloire le 18. Septembre , âgé de 78 ans , il étoit fils de *Nicolas Foucquet* , Surintendant des Finances et Ministre d'Etat, et de *Mari-*  
rie-

1306 **MERCURE DE FRANCE**  
 ric-Madeleine de Castille de Villemareüil , sa se-  
 conde femme , Frere du Comte de Melun et de  
 Vaulx , du Marquis de Belisle et de la feüe Du-  
 chesse de Bethune , et oncle de M. le Duc de  
 Charôt , de M. le Comte de Belisle . Chevalier  
 des Ordres du Roy , Lieutenant General de ses  
 Armées et Gouverneur des trois Evêchez ; de  
 M. le Chevalier de Belisle . Brigadier des Armées  
 de S. M. et de Mesdames de Monmain et de la  
 Vieuville . Le P. Foucquet étoit entré dans l'O-  
 ratoire depuis 56. ans , il en avoit rempli avec  
 honneur les principaux Emplois , il avoit été  
 Grand-Vicaire de Louis Foucquet , Evêque d'Ag-  
 de , son oncle , et il auroit été son successeur , si sa  
 modestie et son humilité n'y eussent mis des ob-  
 stacles ; l'innocence de ses mœurs , un cœur dis-  
 posé à toute bonne œuvre , une simplicité jointe  
 à un jugement solide , formoient son caractere  
 qui le rendoit aimable et estimable .

Le 22. Septembre mourut , âgée d'environ 80.  
 ans , D. *Madeleine du Deffend de la Lande* , veu-  
 ve de Jean-Baptiste du Lieu , Seigneur de Char-  
 nay , Lieutenant Particulier en la Sécéchaussée  
 et Siege Présidial de Lyon et Prévôt des Mar-  
 chands de la même Ville . Elle étoit sa seconde  
 femme , et elle a laissé de lui des enfans . Elle  
 étoit fille de Louis du Deffend , Marquis de la  
 Lande , Maréchal de Camp des Armées du Roy ,  
 Lieutenant de ses Gardes du Corps et Lieutenant  
 General au Gouvernement de l'Orleanois , et de  
 Louise-Anne-Madeleine Brulart .

Le 23. mourut à Strasbourg *Pierre de Montvils* ;  
 Gentilhomme d'auprès de Caussade en Quercy ,  
 Commandeur de l'Ordre Militaire de S. Louis ,  
 Brigadier des Armées du Roy du premier Février  
 1719 . Inspecteur General de Cavalerie depuis le  
 mois

mois d'Octobre 1724. et actuellement Maréchal General des Logis de la Cavalerie, dans l'Armée de S. M. en Allemagne, cy-devant Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, dont il se démit en 1725.

Le 27. D. *Madeleine-Angelique-Françoise de Gaureault du Mont*, veuve depuis le 23. Avril 1722. de Louis de Pellevé, Comte de Flers, Baron de Larchant, Seigneur de Tracy et de Landelle, Vicomte de Condé-sur-Noireau, qu'elle avoit épousé au mois de Mars 1696. mourut âgée d'environ 51. ans. Elle étoit fille unique de Hiacinte de Gaureault, Seigneur du Mont, d'Anneville, Hemevé, Riou, &c. Capitaine et Gouverneur des Château, Parc, Bois et Buissons de Meudon, Clamart, Chaville et Viroflée, Ecuyer du Roy, et Ecuyer commandant l'Ecurie du Dauphin, Ayeul du Roy Louis XV. mort le 17 Mars 1726. et de feüe D. Angelique-Françoise-Madeleine Boutier de Château-Dacy, morte le 18. Mars 1716. elle laisse un fils, Hiacinte-Louis de Pellevé, Comte de Flers, Baron de Larchant, Capitaine et Gouverneur de Meudon et dépendances, cy-devant Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Berry, dont il a donné sa démission en 1733. il est marié depuis le 3. Juillet 1734. avec Marie-Angelique d'Aix, fille unique et seule heritiere de feu Antoine d'Aix, Comte de la Chaize, Capitaine des Gardes de la Porte du Roy, et de Françoise Nicole du Gué, dont il n'a point d'enfans, et une fille Jordaine-Antoinette de Pellevé, mariée depuis avec Jean-Baptiste Ango, sieur de la Mothe, Baron d'Ecouché, près d'Argentan en Normandie, Conseiller au Parlement de Rouen.

*Samuel-Jacques le Clerc*, Marquis de Juigné

et

2308 **MERCURE DE FRANCE**  
et de Verdelles, Baron de Chatpaigne, de la Lan-  
de, &c. Colonel-Lieutenant du Régiment d'Or-  
léans, Infanterie, par Commission du 20. No-  
vembre 1722. qui est mort de la blessure qu'il  
avoit reçue à la gorge d'un coup de Mousquet à  
la Bataille de Guastalla, étoit d'une ancienne  
Noblesse d'Anjou, et avoit été marié le 27. Juin  
1725. avec Marie-Gabrielle le Cirier de Neuf-  
chelles, fille unique de Leon le Cirier, Marquis  
de Neufchelles le Plessis, Villeneuve, Riviere,  
&c. Maréchal des Camps et Armées du Roy,  
ancien Lieutenant de ses Gardes du Corps, Gou-  
verneur des Ville et Château de sainte Menchould,  
mort le 29. Septembre 1733. et de Marie-Louise  
le Mènesrel de Hauguel, sa Veuve, sœur de la  
Maréchale de Besons. Il en laisse des enfans.

*Jean-Baptiste Budes*, Seigneur de Launay-  
Couvran, appelé le Comte de Guebriant, Capi-  
taine dans le Régiment du Roy, et qui venoit  
d'avoir l'agrément de celui de Luxembourg,  
comme on l'a marqué dans le Mercure du mois  
d'Août dernier, a été tué à la Bataille de Guas-  
talla. Il étoit de même Maison que Jean-Baptiste  
Budes, Comte de Guébriant, Maréchal de Fran-  
ce, mort le 24. Novembre 1643. d'un coup de  
Fauconneau qu'il avoit reçu le 17. précédent au  
Siege de Rotweil en Allemagne. Il avoit été ma-  
rié le premier Février 1728. avec Armande-  
Françoise Acton de Marsais, fille de Jean-Charles  
Acton, Seigneur de Marsais, et de Denise-Hip-  
polite Catar, Gouvernante du Duc de Penthièvre.

*Louis de Clermont*, Marquis de Chaste, Ma-  
réchal des Camps et Armées du Roy, de la Pro-  
motion du premier Août dernier, comme il a été  
rapporté dans le Mercure du même mois, est  
mort du coup de Mousquet, qu'il avoit reçu au  
travers

travers du corps à la même Bataille de Guastalla, âgé d'environ 45. ans, sans avoir été marié. Il étoit fils aîné de Charles Baltasar de Clermont Chaste, Comte de Roussillon, Seigneur de Chaste et de Charpey, cy-devant Sénéchal de Velay, Mestre de Camp du Régiment de la Reine, Cavalerie, et de feuë D. Marie Ferdinande Caillebot de la Salle, sa premiere femme, morte le 28. Avril 1707. laquelle étoit sœur de l'ancien Evêque de Tournay. Le deffunt laisse un frere qui est François-Ferdinand de Clermont, Comte de Chaste, Lieutenant de Roy en la Province de Dauphiné, qui étoit Colonel du Régiment de Luxembourg, et qui a eu le Régiment Dauphin, vacant par la Promotion du Marquis de Chaste, son frere aîné au Grade de Maréchal de Camp, comme on l'a dit dans le Mercure du mois d'Août dernier.

Le 10. Octobre *Jean-Théophile de Béziade, Comte d'Avarey*, Colonel du Régiment de Nivernois, Brigadier des Armées du Roy, de la Promotion du premier Août dernier, mourut de la blessure qu'il avoit reçüe au genouïl à la même Bataille de Guastalla, dans la 38. année de son âge, étant né le 29. Décembre 1696. Il étoit fils aîné de Claude-Théophile de Béziade, Marquis d'Avarey-sur-Loire, Lieutenant General des Armées du Roy, Gouverneur et Grand-Bailly de Péronne, Lieutenant de Roy au Pays de Santerre, Grand-Croix de l'Ordre Militaire de S. Louis, et cy-devant Ambassadeur ordinaire auprès des Cantons Suisses et Grisons, et de feuë D. Catherine-Angélique Foucault, sa femme, morte le 28. Avril 1728. Le deffunt laisse un frere qui est le Chevalier d'Avarey, second Cornette de la premiere Compagnie des Mousquetaires.

## 1510 MERCURE DE FRANCE

aires de la Garde du Roy, depuis le mois de Janvier 1729. et auparavant Capitaine dans le Régiment de Dragons d'Arménonville.

La nuit du 13. au 14. Octobre 1734. *Cardin le Bret*, Comte de Selles en Berry, Seigneur de Pantin et autres Lieux, Conseiller d'Etat, Premier Président du Parlement de Provence, Commandant pour le Roy, et Intendant de Police, Justice et Finances de cette Province, et du Commerce du Levant, mourut subitement à Marseille, âgé de 59. ans, moins 12. jours, étant né le 26. Octobre 1675. Il fut d'abord reçu Conseiller au Parlement de Provence le 8. Janvier 1694. et ensuite Maître des Requêtes Ordinaires de l'Hôtel du Roy le 20. Décembre 1696. il fut nommé à l'Intendance de Pau en Bearn, au mois d'Avril 1701. d'où il fut transféré à celle de Provence, sur la démission de son Pere au mois d'Avril 1704. ainsi il a exercé l'Intendance pendant plus de 30. ans. Il se fit si fort aimer dans cette Province, qu'à la mort du Premier Président, son Pere, le Parlement députa un Président à Mortier et deux Conseillers pour le demander au Roy pour Premier Président. Il fut reçu dans cette Charge le 30 Juin 1710 et il obtint en 1723. l'expectative d'une Place de Conseiller d'Etat, qui lui fut accordée en 1730. il étoit fils de Pierre Cardin le Bret, Seigneur de Flacourt et de Pantin, Président du Parlement de Provence et Intendant de cette Province, mort le 25. Fevrier 1710. et de Marie-Françoise Vedeau de Grammont, et il avoit été marié 4. fois. La premiere le 30. Juillet 1697. avec Marie-Therese de Lubert, morte le 23. Septembre 1699. âgée de 22. ans, fille de Louis de Lubert, Trésorier General de la Marine, et  
d'An-

d'Antoinette Marie de Loynes, sa seconde femme ; il eut d'elle un fils, mort en bas âge le 7. Août 1704. 2°. le 12. May 1708. avec Marguerite-Charlotte-Genevieve le Feron, morte la même année, fille de feu Jean-Baptiste le Feron, Seigneur du Plessis, Maître Ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, et Grand Maître des Eaux et Forêts de l'Isle de France, et de Genevieve Tiron, sa seconde femme ; 3°. le 4. Juin 1710. avec Therese-Angelique Croiset, morte le 13. Mars 1711. fille de Louis-Alexandre Croiset, Marquis d'Estiau, Conseiller d'honneur et Président honoraire aux Enquêtes du Parlement de Paris, et de Marie-Catherine Rossignol ; et en 4<sup>es</sup> nœces au mois de Juillet 1712. avec Marguerite-Henriette de la Briffe, fille de feu Arnaud de la Briffe, Marquis de Ferriere, Seigneur de Passy, Brion, les Bernardieres, &c. Procureur General au Parlement de Paris, et de Bonne Barillon d'Amoncourt, sa seconde femme. Cette dernière est morte à Aix le 17. Mars 1724. âgée de 29. ans, et il a eû d'elle Cardin Charles Provence le Bret, né le 29. Avril 1713, tenu sur les Fonts de Baptême par les Procureurs du Pays de Provence, au nom de la Province, et mort en 1718. Marie-Bonne-Henriette le Bret, née le 18. Mars 1716. mariée au mois de Decembre 1732. avec N... de Coriolis, Marquis d'Espinouse, Conseiller au Parlement de Provence, fils de Pierre de Coriolis, Marquis d'Espinouse, Président à Mortier au même Parlement, et de Renée-Charlotte-Félicité de Vintimille, fille du Comte du Luc, Chevalier des Ordres du Roy, Commandeur de l'Ordre Militaire de S. Louis, Conseiller d'Etat d'Epée, &c. Cardin-Antoine le Bret, né le 9. Juin 1717.

Cardin

## 2312 MERCURE DE FRANCE

Cardin-Paul le Bret, né le 25. Juin 1718. reçu Chevalier de Malthe de minorité ; Cardin François-Xavier le Bret, né le 12. Décembre 1719. aussi reçu Chevalier de Malthe de minorité ; Marie-Charlotte-Geneviève le Bret, née le 14. Décembre 1720. et Marie-Geneviève-Rosalie le Bret, née le 27. Décembre 1721.

Le 16 Octobre, Dlle *Catherine-Etiennette-Françoise Perrotin de Barmont*, fille aînée de Jacques Perrotin, Ecuyer Sr de Barmont, Chevalier de l'Ordre Royal de S. Michel, Conseiller du Roy, Controlleur General de la Marine, Galeres, Fortifications et Réparations des Places Maritimes, et Garde des Registres du Controlle General des Finances de France, et de feu Catherine-Etiennette Gineste, mourut à Paris, âgée de 32 ans, étant née le 29 Octobre 1702.

Le même jour mourut à Paris *François-Simeon Chambault*, Conseiller Secretaire du Roy Maison Couronne de France et de ses Finances, veuf de Marie Dondeau, morte le 2 Avril 1725.

M. N. . . . *Maignard de Bernieres*, Président à Mortier Honoraire du Parlement de Normandie, mourut à Rouen le 18 Octobre, âgé d'environ 51 ans.

Le 22, *Jean-Baptiste Maximilien le Feron*, Seigneur du Plessis aux Bois, Yverny, Cuisy, &c. Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, depuis le 8 Mars 1719. et auparavant Conseiller et Commissaire aux Requêtes du Palais du Parlement de Paris, où il avoit été reçu le premier Avril 1716. mourut à Paris, âgé de 39 ans. Il étoit fils de feu Jean-Baptiste le Feron, Seigneur du Plessis, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, et Grand Maître des Eaux et Forêts de l'Isle de France, mort  
Le

OCTOBRE. 1734. 2313

Le 27 Juin 1705. et de Geneviève Tison sa deuxième femme, à présent sa veuve, et il avoit épousé le 19 Juillet 1728. Marie-Anne Petit de Villeneuve, fille unique de feu Nicolas Petit, Seigneur de Villeneuve, Président en la Cour des Aydes de Paris, mort en 1710. et de Marie-Anne Negret sa veuve. Il en laisse des enfans.

Le 21 Septembre, D. Marie-Agnès de Varin de Varennes, épouse de M. Pierre-Nicolas Guillaume de Chavaudon de S. Maur, Conseiller en la Cour des Aydes, accoucha d'une fille qui fut tenuë le lendemain sur les Fonts de Baptême, et nommée Catherine-Françoise, par M. François-Denis de Riancey, Conseiller du Roy, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes, et D. Marie-Suzanne Josaly, veuve de M. Edme-Mathurin le Jariel de Forges, Ecuyer ordinaire du Roy.

Le 25 Septembre dernier, D. Marie-Elizabeth de Poix, de Perigny, épouse de M. Pierre Berger de Ressie, Conseiller au Parlement de Paris, accoucha d'une fille, qui fut tenuë le 27 sur les Fonts de Baptême, et nommée Marie-Françoise, par M. François Berger Ecuyer, ancien Receveur General des Finances du Dauphiné oncle, et Dlle Marie-Geneviève Berger, Sœur de la Baptisée.

La Comtesse de Prye, épouse de Leonor-François de Prye, Seigneur de Thesmillon, appellé le Comte de Prye, mariez le 27 Septembre 1731. et Belle-Sœur du Marquis de ce nom, Chevalier des Ordres du Roy, accoucha le 25 Septembre 1734. au Château de Courbepine en Normandie, d'un fils qui fut tenu sur les Fonts de Baptême, par le Marquis de Prye et Ma-

demoi-

2314 **MERCURE DE FRANCE**  
demoiselle sa Sœur, ses Oncle et Tante.

D. *Charlotte-Antoine de Gontaut de Biron*, épouse de Louis de Bouschet, Marquis de Sourches, Mestre de Camp de Cavalerie, Cornette des Chevaux Legers de la Garde du Roy, Prevôt de l'Hôtel de S. M. et Grand Prevôt de France, accoucha le 18 Octobre d'une fille qui fut nommée le même jour *Armande-Ursule*, par Charles-Armand de Gontaut, Duc de Biron, Pair de France, Lieutenant General des Armées du Roy, Gouverneur de Landau, et par D. *Hilaire-Ursule de Thiersault*, épouse de Louis-François de Bouschet, Comte de Sourches, Lieutenant General des Armées du Roy.

Le 7 Octobre *Eustache - François le Cousturier*, Seigneur de Mauregard, et du Mesnil, Président au Grand Conseil, depuis le 18 Septembre 1732. et auparavant Conseiller au même Grand Conseil, et Trésorier General des Troupes de la Maison du Roy, veuf en premières nêces depuis le 25 Decembre 1727. de D. *Marie-Marguerite Bosc*, de laquelle il lui reste un fils et une fille, et en secondes nêces d'*Anne Denis*, morte sans enfans, le 13 Decembre 1733. a épousé en troisièmes nêces Dile *Elizabeth-Victoire du Chastelet*, fille aînée d'*Alexandre Gaston du Chastelet*, Chevalier Seigneur de *Fresnieres en Picardie*, ci-devant Ecuyer du Roy, et de feuë D. . . . le Noir, sa femme,

ARMES



11 A  
12









SEP 17 1936

Digitized by Google

